

[illegible]

[illegible]

[illegible] 1840

1.00

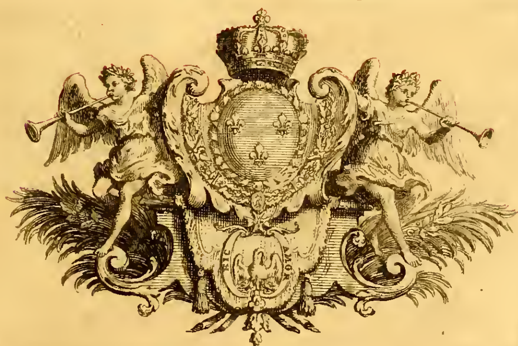
# APOLOGETIQUE
## DE
# TERTULIEN.

*OU*

Défense des premiers Chretiens contre les calomnies des Gentils.

*AVEC*

Des Notes pour l'éclairciſſement des faits & des matieres.



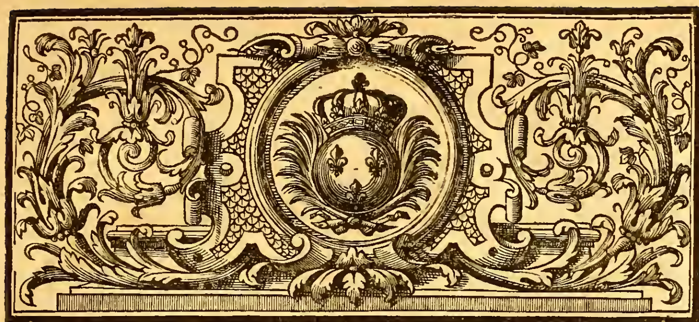


A PARIS,

Chez JACQUES COLLOMBAT, Imprimeur ordinaire des Bâtimens, Arts, & Manufactures du Roy, & de feuë Madame la Dauphine, ruë S. Jacques, au Pelican.

M. DCC. XIV.

*AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.*



# AU ROY,


IRE,

*De tous les Livres qui portent à leur tête le nom Auguste de* VOTRE MAJESTÉ, *il*

*n'y en a point qui en ait été honoré à plus juste titre que celui-ci. Il ne s'en est jamais fait qui ait établi les droits du Trône sur de plus solides fondemens : qui ait soûtenu avec plus de force & annoncé avec plus de zele, le respect & la soumission dûë aux Rois & aux Empereurs : & qui ait relevé avec tant de dignité la Grandeur & la Majesté des Puissances Souveraines.*

*Quoi que ce soit à des Payens qu'il s'adresse ; il parle en Chretien : & par des principes & des lumieres qu'il emprunte de la Sagesse de Dieu, il fait appercevoir la loy de la Souveraineté & de la dépendance entée sur la loy de la Religion même.*

Apologetique 30,

*En effet,* SIRE, *s'il met" les Empereurs de son tems au dessus de leurs Dieux ; ce n'est ni pour les surprendre par le mensonge d'une flaterie toujours dangereuse, ni pour rehausser plus qu'il ne doit une autorité qu'ils reçoivent d'une main plus puissante que la leur:*

*mais pour leur apprendre qu'ils dépendoient uniquement du vray Dieu, de même que leurs Sujets dépendoient ſouverainement d'eux: que leur Souveraineté n'étoit véritable qu'autant qu'ils avoüoient leur dépendance: qu'ils dégradoient la Majeſté, & deſcendoient de leur rang, en fléchiſſant les genoux devant des Dieux qui avoient été des hommes, & que leurs prédeceſſeurs avoient compté au nombre de leurs Sujets.*

*Telles étoient les ſublimes leçons que le docte Tertulien, cet homme tout lumineux, ce ſçavant Prêtre, le plus hardi & le plus zelé défenſeur de la Religion Chretienne, la plus vive & la plus brillante lumiere des premiers ſiécles de l'Egliſe; Telles étoient les leçons qu'il portoit au pied des Tribunaux Idolâtres, pour leur faire entendre que leur puiſſance étant une portion de la puiſſance de Dieu, ils en tenoient la place, & qu'à ſon exemple ils ne devoient uſer de ce pouvoir,*

*que pour le bien de ceux qu'il avoit mis au-dessous d'eux, & jamais à leur desavantage.*

*Mais ayant affaire à des Empereurs, à des Gouverneurs, & à des Magistrats ennemis de la verité, il a vû avec douleur le mensonge triompher à l'ombre de l'Idolatrie. Il a vû les Puissances de son siécle, loin de se rendre à des remontrances si sages & si éclairées, prostituer leurs lumieres à leur prévention, & changer leur autorité en tyranie, pour détruire une Religion, qui les assuroit de la probité & de l'obéïssance de leurs Citoyens.*

*C'est à cette même Religion,* SIRE, *que* VOTRE MAJESTE' *est redevable de la fidelité constante, du zele attentif, & de l'amour sincere qu'Elle a trouvé autant de fois dans le cœur de son Peuple, qu'il a eu lieu de le faire paroître. C'est aussi à* VOTRE MAJESTE', *que la Religion doit le progrez qu'elle a fait*

*dans l'étenduë de vos Etats depuis votre heureux Regne. C'est à vos ſoins, c'est à votre pieté, qu'elle doit l'uniformité de ſa foy, la pureté de ſa doctrine, & toute la ſplendeur & la magnificence de ſon culte.*

*Mais comme tout ce que* VOTRE MAJESTÉ *fait pour la Religion, & tout ce que la Religion fait pour* VOTRE MAJESTÉ, *eſt le bien commun de tous vos Sujets; ils le ſentent, & vous en rendent de continuelles actions de graces, par des vœux & des Prieres qu'ils adreſſent pour vous à celui qui en eſt l'Auteur.*

*Outre tant de raiſons ſi importantes & ſi eſſentielles qui me ſont communes avec toute la France; combien en ay-je encore de particulieres que je n'oublieray qu'avec la vie? témoin celle que* VOTRE MAJESTÉ *ajoûte aujourd'huy à toutes les autres, en voulant bien agréer le premier Ouvrage que je mets au jour.*

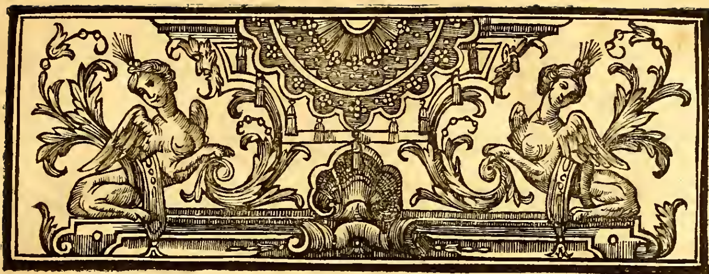
EPITRE.

*Cet hommage*, SIRE, *étoit dû à* VOTRE MAJESTÉ, *&* VOTRE MAJESTÉ *devoit ſa protection à un Livre que l'Egliſe à toujours regardé comme un de ſes plus précieux monumens. Trop heureux ! d'avoir trouvé cette occaſion, quoique legere, de donner à* VOTRE MAJESTÉ *des marques publiques de ma tres-vive reconnoiſſance, & du tres-profond reſpect, avec lequel je ſuis,*

SIRE,

*DE VOTRE MAJESTÉ,*

Le tres-humble, & tres-obéïſſant ſerviteur,
J. B. VASSOULT.



# PREFACE.

IL n'y a point d'endroit par où les Chretiens ayent fait des impressions plus fortes sur l'esprit de leurs persécuteurs, que par leur courage & leur patience." C'est à ces deux vertus que l'Eglise doit le plus grand nombre de ses Saints : & ce sont elles seules qu'elle a opposées à l'injustice & à la cruauté des Payens pendant plus d'un siécle" ! Elle ne s'est presque point servi d'autres armes pour se défendre, jusqu'à l'Empire d'Adrien. Mais QUADRAT[a] & ARISTIDES ; l'un Evêque d'Athenes & Disciple des Apôtres, l'autre Philosophe Platonicien, croyant qu'il étoit de leur devoir &

" *Tertul. Apol.* 50.

" 126. ans.

Origine des Apologies. Ceux qui en ont fait.

Quadrat & Aristide sous l'Empereur Adrien.

*a* Il nous reste un seul fragment de l'Apologie de Quadratus. *Euseb. Hist. Eccl. liv.* 4. *ch.* 3. & rien de celle d'Aristide. Nous en avons deux de S. Justin, & une

ẽ

de leur zele de juſtifier publiquement les Chretiens des calomnies que la haine inventoit tous les jours contre eux, firent chacun une Apologie qu'ils adreſſerent à cet Empereur.

Pluſieurs Perſonages illuſtres par leur ſcience & par leur vertu en ont fait de même à leur exemple ſous les autres Empereurs. Saint JUSTIN [1] Martyr Philoſophe Platonicien, ſous Antonin le Débonaire : ATHENAGORE [2] Philoſophe Athenien, S. MELITON [3] Evêque de Sardes, THEOPHILE [4] Evêque d'Antioche, APOLLINAIRE [5] Evêque d'Hierapolis, & TATIEN [6] Diſciple de ſaint Juſtin ſous M. Aurele, Saint IRENE'E [7] Evêque de Lyon, ſaint MILTIADE, APOLLONIUS [8] Senateur Romain, ſaint CLEMENT [9] d'Alexandrie, diſciple de l'illuſtre Panténus & Maître d'Origenes, ſous Commode & ſous Severe.

1. An de J. C. 150.
2. An J. C. 166.
3. An J. C. 170.
4. 171. *J. C. de M. Aurele.* 11.
5. 172. *J. C. M. Aurele.* 12.
6. 180. *An J. C. de Comm.* 1.
7. 179. *J. C. M. Aurele.* 19.
8. 189. *An J. C. de Comm.* 8. *ſous Commode.*
9. 194. *An J. C. de Severe* 2.

d'Athenagore. On trouve quelques fragmens de celle de S. Méliton dans Euſebe. *Hiſt. Eccleſ. liv.* 4. *ch.* 28. Trois livres de Theophile contre les calomnies des Gentils. Rien de l'Apologie d'Apollinaire. Le diſcours de Tatien contre les Grecs, s'eſt conſervé en ſon entier. On n'a rien de celle d'Apollonius qu'il prononça en plein Senat, non-plus que de celle de S. Miltiade. Les livres de S. Irenée contre les Gentils, & de ſaint Clement d'Alexandrie, ſont auſſi dans leur entier.

Ce fut en ce même tems que Q. Septimius Florens TERTULLIANUS écrivit son Apologetique, dont l'éloquence & la force effacent tout ce qui s'est fait avant & aprés lui sur le même sujet. Car s'il n'a pas été le premier qui ait entrepris la défense de l'Eglise, il n'a pas non plus été le dernier. Et quoy qu'il l'ait fait aprés beaucoup d'autres, on peut dire qu'il a plus prêté lui seul à ceux qui sont venus aprés lui, qu'il n'a emprunté de tous ceux dont il a suivi les traces. Tertuliē sous Severe.

L'Octave de Marcus MINUTIUS FELIX qui vivoit du tems de Tertulien, mais qui n'a écrit qu'aprés lui, est un Dialogue qu'on peut regarder comme une copie de cet Apologetique, où la ressemblance se rencontre presque trait pour trait ; mais où l'on n'apperçoit ni les graces, ni l'ordre, ni la force de l'original. Minutius Felix sous l'Empereur Caracalla.

Thascius Cæcilius CYPRIANUS en a fait aussi une copie en petit sous le titre S. Cyprien. an J. C. 248. sous Philippe.

de *Vanitate Idolorum ;* mais l'Apologie étant de la nature des Ouvrages qui demandent une certaine grandeur, hors laquelle ils ſont toujours défectueux ; on pourroit dire, ſans manquer au reſpect dû à un ſi grand homme, qu'il a voulu faire honneur à ſon Maître, & que ſon Apologie, comme beaucoup d'autres, ſert d'ombre & de relief à celle-cy.

Arnobe Africain ſous Diocletien.

Arnobius AFER celebre Rhéteur de Carthage, a fait tout le contraire de S. Cyprien ; car des matieres & des argumens de l'Apologetique, il en a fait ſept Livres, & a donné par-là, à ſon Ouvrage, une étenduë énorme qui paſſe les regles, & qui n'eſt ſoûtenuë que par quelques traits d'une érudition confuſe, ennuyeuſe, & ſouvent inutile. On pourroit dire de ces Ecrits ce que ſaint Jerôme dit de ceux de ſaint Cyprien, de Lactance & de ſaint Hilaire, en les comparant avec les Ouvrages de Tertulien. *Les petites choſes font paroître les grandes.*

*Nunquid, aut Tertullianus beatum Cyprianum, aut Cyprianus Lactantium, aut Lactantius Hilarium de terruit à ſcribendo ? niſi & parva fuerint, magna eminere non poſſunt.* Præf. in Epiſt. ad Epheſ.

L. Cælius Lactantius Firmianus, le Ciceron ″ de ſon temps, a fait auſſi, à l'imitation de ſon Rhéteur Arnobe, ſept Livres contre les Gentils; & quoy qu'il eût un excellent ″ modele d'après lequel il pouvoit travailler; il a mieux aimé copier les fautes de ſon Maître, & donner, à ſon exemple, dans un difus ſterile qui affoiblit ſes Ecrits ‴, & qui y jette un vuide dont le Pape Damaſe ſe plaignit autrefois à ſaint Jerôme qui les luy avoit envoyez. Son éloquence naturelle aidée des ſeules lumieres de la raiſon, étoit plus que ſuffiſante pour confondre l'idolatrie; mais comme il avoit donné la meilleure partie de ſon temps aux ſciences humaines, & qu'il trouvoit plus de plaiſir dans la lecture de Ciceron & de Virgile, que dans celle d'un Livre où il auroit appris le dogme de la foy; il s'eſt trouvé aſſez de force pour détruire la fauſſe Religion; mais il en a manqué pour défendre & pour établir la veri-

Lactance, ſous Diocletien.

″ *Lactantius quaſi quidam Tullianæ eloquentiæ fluvius.* Hor. ad Paul. Ep. 134.

″ l'Apologetique de Tertulien.

″ L'Apologetique de Tertulien.

Lactance ſous l'Empereur Diocletien.

‴ *Quo fit ut & legenti faſtidium generet longitudo, & ſi qua brevia ſunt, ſcholaſticis magis ſint apta quàm nobis.* S. Damaſ. ad Hyero. Ep. 124.

table ; ce qui a fait dire à ſaint Jerôme : *Utinam tam noſtra confirmare potuiſſet, quàm facilè aliena deſtruxit. Ep.* 13. *ad Paulinum.*

Il ne ſeroit pas tombé dans ce défaut, & n'auroit manqué ni de force ni de lumieres s'il en avoit voulu puiſer dans un Livre qui en eſt autant remply que celuy-cy, & qui a toujours été au plus haut degré d'eſtime & de reputation parmy les Sçavans.

"Apologie ſignifie défenſe ou juſtificatiõ.

On pourroit juger à ſon titre", que Tertulien n'a eu d'autre veuë en l'écrivant, que de juſtifier les Chretiens des calomnies dont ils étoient accablez par les Payens. Mais une telle Apologie n'auroit-elle pas fait tort à celle que leur innocence faiſoit pour eux, & n'auroit-elle pas obſcurci l'éclat de leur ſainteté, qui ne pouvoit pas manquer de frapper les yeux de leurs plus grands ennemis ?

Motifs qui ont engagé Tertulien a écrire ſon Apologetique.

Si Tertulien n'avoit pas eu d'autres motifs en compoſant cet Ouvrage, il

ne s'accorderoit pas avec les ſentimens qu'il donne luy-même aux Chretiens, lorſque s'adreſſant en leur nom au Proconſul" de l'Afrique, il luy dit : *Qu'ils ſont plus contens d'être condannez, que d'être abſous : & qu'ils ont coûtume de rendre graces à leurs Juges, aprés qu'ils ont prononcé leur ſentence.* "Scapula. "Apolo. 1.

D'ailleurs, comme il étoit né dans l'ignorance & dans les tenebres du Paganiſme ; il avoit une tendre compaſſion pour ceux qui étoient dans le malheureux état où il s'étoit vû luy-même. Auſſi n'oublie-t-il rien pour les éclairer, en leur expoſant la verité de la Religion des Chretiens, & il les excite, autant qu'il peut, par les exemples de leur vie ſainte & innocente, à ſortir de l'erreur, & à renoncer aux dereglemens de l'idolatrie.

Un autre motif qui n'a pas eu moins de part à cet Ouvrage ; c'eſt le grand nombre de Chretiens, les uns d'un temperament foible & délicat, les

autres d'un naturel timide & facile à s'effrayer , à qui la crainte des tourmens faisoit abjurer la Foy , & qu'il voyoit retomber dans l'idolatrie à la moindre menace d'un Proconsul ou d'un Prefet. Car , quoyque l'on conte un grand nombre de Saints dans les deux premiers siecles de l'Eglise ; & qu'il y en ait encore un plus grand , dont le temps nous a dérobé les noms & les exemples , il s'en trouveroit bien davantage , si les épées , les chevalets , & les ongles de fer n'avoient pas fait presqu'autant de * Relaps que de Martyrs.

* Les Chretiẽs qui retomboient dans l'idolatrie.

C'est ce qui détermina particulierement Tertulien à écrire en faveur des Chretiens ; ce qu'il fit avec une force & une vehemence capable d'arrêter le cours des persécutions , si elles n'avoient pas été necessaires à l'Eglise. Mais elle étoit encore foible, & pour ainsi dire dans les premieres années de son enfance. Il falloit qu'elle trouvât

dans

dans le ſang de ſes Martyrs, dans la perſeverance de ſes Confeſſeurs, & dans le courage heroïque de ſes Vierges, dequoi ſoûtenir un Dogme, qui détruiſoit toutes les autres Religions, & dequoi autoriſer des maximes qui renverſoient toute la vaine morale de la Philoſophie payenne.

Quoyque l'Hiſtoire ne nous apprenne pas quel fut le ſuccès d'une ſi excellente Apologie, dont, au ſentiment d'un Auteur celebre", chaque penſée eſt une Sentence, & chaque periode une victoire; on ne doit pas douter qu'elle n'ait produit de tres-grands biens, dont les témoins oculaires ont négligé de nous faire part; & c'eſt à cette même négligence, qu'il faut s'en prendre; ſi l'on ignore preſque toutes les circonſtances de la vie de Tertulien. Qu'une telle connoiſſance auroit été d'un grand ſecours, ou pour le condanner ſans répugnance, ou pour le juſtifier ſans ſcrupule, des erreurs,

" Vincent de Lerins. *Cujus quot pene verba, tot ſententiæ ſunt: quot ſenſus, tot victoriæ.* Common. I.

dont on n'a commencé de l'accuſer qu'environ 200. ans aprés ſa mort, pendant leſquels il a ſervi de maître & de modele aux" Grands Hommes qui ont illuſtré leur ſiecle.

Caractere de Tertulien.

On ne peut pas nier, en liſant ſes Ouvrages, qu'il ne fût un de ces Genies rares, dont le Ciel fait preſent aux hommes quand il luy plaît. Sa vertu y paroît éminente : ſon érudition ſans bornes : la juſteſſe de ſon eſprit, égale à la vivacité de ſes penſées : la ſolidité de ſes raiſonnemens, au feu qui brille par tout dans ſes diſcours : & ( ce qui eſt rare dans un Sçavant ) à un merite univerſel, il ſçut joindre une humilité tres-profonde, digne & parfait caractere d'un Docteur Chretien.

Il fut l'ornement & l'envie de ſon Siecle, & l'admiration des autres qui l'ont ſuivi. C'eſt le témoignage que luy

" Saint Cyprien ne paſſoit pas un jour ſans lire Tertulien. Et lorſqu'il demandoit ſes Ouvrages, il avoit coûtume de dire : *Da Magiſtrum*, Donnez-moy mon Maître. * Il avoit bien raiſon ; car ſi on ôtoit de ſaint Cyprien tout ce qu'il a copié de Tertulien, ſes Ouvrages ſe réduiroient à peu de choſes. *S. Jerôme, Catalog. des Auteurs Eccleſiaſt.*

ont rendu les Peres de l'Eglise & les Auteurs Ecclesiastiques qui en font mention ; ceux qui ont le plus approché de son temps, comme ceux qui en sont le plus éloignez. Il n'y a guéres que cent ans que l'heresie a commencé d'en parler autrement ; & c'est elle en quelque façon, qui a donné le ton à ceux des Catholiques qui n'en ont pas parlé avec plus de respect, & peut-être encore avec moins d'équité. Mais tout ce qu'on en a pû dire fait moins de tort à cet excellent Homme, qu'à ceux qui en ont porté des jugemens peu raisonnables. Ses Ouvrages sont de puissans Apologistes, qui le vangeront toujours amplement de tout ce qu'on aura osé dire à son desavantage.

Differens jugemens qu'on a porté de Tertulien.

Il n'a pas été difficile d'en donner une idée peu juste à une infinité de personnes, qui rebutez autant par la dureté que par l'obscurité de son stile, s'en sont tenus à ce qu'ils en ont appris des autres ; ou qui n'entendant pas sa

Pourquoy on n'a pas une idée bien juste de cet Auteur.

langue, ont cherché leur ſentiment dans l'opinion de quelques Critiques, ou de quelques Auteurs dont le jugement fait bien voir qu'ils n'avoient pas une connoiſſance aſſez parfaite de ſes Ouvrages.

C'eſt pour remedier à la negligence des uns, & à l'ignorance des autres, qu'on a formé le deſſein de donner au Public en notre Langue les Livres de ce ſçavant Homme, qui nous a laiſſé des monumens précieux que nous ignorions ſans luy : qui a tant fait d'honneur à l'Egliſe, & qui en fait tant encore aux plus grands Orateurs, quand ils ont l'art de choiſir dans ſes Ecrits de quoy enrichir leur diſcours, & qu'ils ſçavent y cuëillir des fleurs ſans les flétrir.

Du temps & du lieu où Tertulien a écrit cet Ouvrage.

Comme on n'eſt point certain du temps, non plus que du lieu, où Tertulien a écrit cet Ouvrage, & que d'ailleurs les Sçavans ne ſont pas d'accord ſur les Perſonnes à qui il l'adreſ-

ſe ; mon deſſein n'eſt point de ſuivre aucun de leurs ſyſtêmes , ny d'en former un nouveau. Les choſes douteuſes doivent laiſſer à un chacun la liberté d'en penſer ce qu'il veut , & ce qui luy paroît plus vray-ſemblable.

*Quæ ſunt dubia , ut ſunt , relinquenda ſunt: nec tot ac tantis viris deliberantibus temere & audaciter in alteram partem ferenda ſententia eſt.* Minut. Fæl. Octa.

*In dubiis libertas.* S. Aug.

Nous n'avons rien dans ſes Ecrits , ny dans les Auteurs à peu près contemporains , qui puiſſe garantir du doute ce qu'on pourroit en avancer , & mettre d'accord le grand nombre de Critiques , qui en nous diſant ce qu'ils en ſçavoient , n'ont pû nous faire part que de leurs conjectures. Les uns ont prétendu qu'il n'étoit point à Rome lors qu'il l'a écrit , & que c'eſt aux Sénateurs de Carthage qu'il l'adreſſe ; ce qui les a obligez de faire trouver en Afrique un Capitole , un Cirque , des Pontifes , des Coûtumes & des Lieux qu'elle ne vit jamais. Ils ont fait en cela plus que " Junon ; car ils ont forcé le Deſtin , & ont fait de Carthage , le trône de la domination , & la Capitale de l'Univers.

" *Me ne incepto deſiſtere victam ? quippe vetor fatis.* Æneid. I.

Les autres ont crû qu'il étoit à Rome, lorſqu'il l'a composé : qu'il y a toujours demeuré depuis qu'il a été fait Prêtre : & que c'eſt-là qu'il s'attira l'envie & les perſécutions du Clergé Romain, qui peut-être n'étoit pas content de ſe voir tant illuſtré par un homme d'une vertu éminente & d'un merite ſuperieur. Mais, j'en laiſſe le jugement aux Lecteurs, & je me perſuade qu'ils n'auront pas de peine à décider pour le dernier, qui me paroît plus que vray-ſemblable.

Des Perſonnes à qui il l'adreſſe.

Pour ce qui eſt des Perſonnes à qui il adreſſe cette Apologie, les uns veulent, comme je viens de le dire, que c'eſt aux Sénateurs de Carthage : d'autres croyent que c'eſt au Senat de Rome : pluſieurs ont prétendu que c'étoit aux Gouverneurs, aux Proconſuls, aux Prefets & à tous les autres Juges de l'Empire ; ( peut-être parce qu'il les apoſtrophe quelquefois dans ſon Diſcours. ) Une quatriéme opinion qui

ne paroît pas moins vraye, d'autant plus qu'elle n'a besoin d'aucune interpretation des termes de l'Auteur, & qu'elle s'accorde avec l'ordre & la matiere ordinaire des jugemens ; c'est qu'il l'adresse au College des Pontifes Romains, qu'il appelle, à l'imitation de Ciceron : *Romani Imperij Antistites.* En effet, ils étoient les Juges souverains de la Religion, & les arbitres des plus importantes affaires de l'Etat : ils avoient le pouvoir d'annuler & de réformer les Loix, lorsque le bien public le demandoit : & l'on ne pouvoit pas appeller de leurs jugemens. Tertulien avoit à défendre les Chretiens qu'on accusoit de crimes d'Etat & de Religion : il étoit naturel qu'il sçût à quel Tribunal alloit sa cause ; luy, qui avec tant de qualitez rares, avoit encore celle de tres-habile Jurisconsulte. Il ne pouvoit pas ignorer qu'il devoit s'adresser aux Pontifes, dont la fonction principale étoit de maintenir & de ré-

" *Les Prefets, les Proconsuls, & les Gouverneurs.*

former les Loix ; & non à " ceux qui n'étoient commis que pour les faire executer.

Du ſtile de l'Auteur. Cauſes de ſa barbarie.

On ne ſçauroit diſconvenir que le ſtile de Tertulien ne ſoit dur, barbare, & tres-obſcur. Il ſemble même, qu'un homme qui penſoit avec tant de délicateſſe, auroit dû s'énoncer avec plus de pureté, ſuivant la penſée de l'un de nos Poëtes :

*Selon que notre idée eſt plus ou moins obſcure ,*
*L'expreßion la ſuit, ou moins nette, ou plus pure.*

Une des cauſes principales de cette barbarie ; c'eſt la lecture aſſiduë des Livres Grecs, où Tertulien avoit puiſé la connoiſſance de la Philoſophie, des Loix, & de toutes les ſciences payennes qu'il poſſedoit en un degré éminent. C'eſt ce qui l'a fait preſque toujours parler Grec en Latin, & mettre ſes penſées au jour ſous des expreſſions ſouvent monſtrueuſes. Cela eſt d'autant plus facile à comprendre, qu'on voit tous les jours d'habiles Gens

écrire

écrire d'un ſtile barbare, & parler un françois preſque toujours impropre, pour avoir trop donné de leur temps à des langues étrangeres, & pas aſſez à la leur.

Tertulien accoûtumé à la vivacité du Laconiſme, ne trouvant point dans ſa langue la même legereté qu'il rencontroit dans la Langue Grecque, préferoit une expreſſion dure, mais conciſe, à une plus polie, mais diffuſe, qui ennuye les oreilles, qui fait languir l'eſprit, & qui porte toujours du vuide ou de la foibleſſe dans le diſcours. Souvent même il inventoit des mots, non, ſelon les préceptes de la production ſage & réguliere, qu'Horace en donne dans ſa Poëtique; non, à la maniere ſcrupuleuſe de Ciceron, qui avoit recours au Grec, lorſque ſa langue luy refuſoit un terme propre, pour exprimer ſon idée; mais violant les regles de l'invention, & les loix du beau langage, il ſe livroit à tout ſon

Minutius Felix, saint Cyprien, Arnobe qui ont copié Tertulié mot pour mot, en beaucoup d'endroits, ne se sót point servis de ses termes barbares.

feu, forgeoit un terme qui n'étoit ny Grec ny Latin, & dont presque personne n'a osé se servir après luy. C'est ce qu'il a fait autant de fois qu'il en a manqué pour exprimer toute la force & toute l'étenduë de sa pensée ; car alors il aimoit mieux en inventer un barbare que d'en employer deux meilleurs pour une expression qui luy paroissoit n'en demander qu'un. Il faut pourtant avoüer, qu'il n'a point fait de Livre, où il se soit contenu autant que dans celuy-cy, & quoyqu'il s'y rencontre de ces termes extraordinaires ; ils sont beaucoup plus rares que dans le reste de ses Ouvrages.

Une autre raison de cette barbarie, c'est que dans son Siécle la langue Latine étoit bien déchûë de sa premiere pureté. Outre que Tertulien ayant été élevé à Carthage, il n'est pas étonnant que sa diction ne soit pas bien pure, puisque, sous l'Empire de Severe, les Romains même ne se sentoient plus de

leur ancienne politeſſe, comme Tertulien le leur reproche dans cette Apologie. Voilà une partie des cauſes de cette dureté de ſtile dont on l'accuſe avec juſtice. Mais ſi ſes penſées paroiſſent ſi belles à travers des expreſſions ſi barbares ; que ſeroit-ce , ſi la richeſſe de l'expreſſion répondoit à la délicateſſe & à la vivacité de ſes penſées?

Avertiſſement ſur la Traduction.

Je ſuis fort éloigné de penſer de cette Traduction tout ce qu'en avance l'Approbateur ; & j'ay lieu de croire par ce qu'il en dit, que ſa Critique n'a pas agi ſeule , dans le jugement avantageux qu'il en porte : ſans quoy je ne feindrois pas de dire , que je donne au Public une Traduction parfaite. Mais ce que je puis aſſurer, c'eſt que j'ay fait mon poſſible pour la rendre exacte & utile. Une de mes principales attentions a été de meſurer, autant que j'ay pû , mes expreſſions ſur les penſées de mon Auteur, ſans neanmoins m'écarter de ſa diction ; & ſelon qu'elle

revient plus ou moins au génie de notre Langue, elle ſe trouve, tantôt au deſſous, & tantôt au-deſſus de l'Original.

C'eſt, à mon ſens, défigurer un Ouvrage; c'eſt faire injure à ſon Auteur & s'en faire à ſoy-même; c'eſt tromper la foy du Public, que de mettre au jour le ſens des paroles d'un Livre, en luy dérobant le caractere des penſées & du génie de l'Auteur. Pour ne pas tomber dans ce défaut, j'ay tâché d'éviter la multiplicité des termes, & les circonlocutions qui gâtent toujours les beautez de la diction la plus parfaite: qui anéantiſſent la force, éteignent le feu, & terniſſent l'éclat des penſées les plus brillantes.

On trouvera dans cette Traduction quelques périodes un peu longues, ce qui ne convient guéres au génie de l'éloquence françoiſe, qui aime un ſtile court & Laconique. Mais il s'en trouveroit bien davantage, ſi je n'a-

vois pas hazardé d'en couper plusieurs, & de mettre du repos où il n'y en a point dans l'Original. Peut-être aussi qu'en voulant m'ajuster à notre goût, auray-je dérobé à mon Auteur quelque portion de cette rapidité d'éloquence si familiere à la plûpart des anciens Orateurs.

J'entens par rapidité d'éloquence, un enchaînement de propositions, & une suite de preuves liées, & dépendantes les unes des autres, lesquelles forment ensemble une période qui, soûtenuë par la véhémence d'une prononciation vive & animée, fait violence à son Auditoire, & le force à luy donner son suffrage.

Si l'on ne voit pas icy le texte Original avec la version, c'est que j'ay appris qu'on travaille à donner au Public une Edition nouvelle des Ouvrages de Tertulien, plus exacte que toutes celles que nous avons, qui sera corrigée sur les meilleurs & les plus anciens

Manuſcrits, & où l'on trouvera des reſtitutions judicieuſes & importantes. Je l'attens avec une grande impatience pour y conformer ma Traduction, & pour travailler avec plus de plaiſir & plus de ſûreté que je n'ay fait juſqu'icy.

J'ay encore à rendre raiſon de quelques termes que je n'ay pas traduits ſelon leur ſignification propre; comme dans la page 37. où je dis le ſang des animaux eſt un des moyens dont vous vous ſervez pour faire renoncer un Chretien à ſa Religion. Le Texte porte: *Inter tentamenta Chriſtianorum, botulos etiam cruore diſtentos admovetis.* Et ſi je l'ay fait encore ailleurs, il faut s'en prendre à la délicateſſe de notre langue, qui n'admet point de terme auſſi bas que celuy de *boudin* (ſignification propre de *botulus*) dans un diſcours auſſi grand & auſſi pompeux que celuy-cy. A l'égard de quelques mots Grecs que j'ay laiſſez dans la Traduction comme ils

ſont dans l'Original ; ceux qui entendent cette langue en comprendront aiſément la raiſon ; & j'aſſure ceux qui ne l'entendent point, qu'ils n'y perdent rien. Si j'en ay uſé de la ſorte en cette occaſion, comme en pluſieurs autres, c'eſt pour ne pas bleſſer la modeſtie de mes Lecteurs.

L'Edition que j'ay ſuivie le plus, eſt celle de *Variorum* : elle auroit dû être la meilleure étant la derniere, & perſonne n'en jugeroit autrement à ſon titre. Il s'y trouve neanmoins un ſi grand nombre de fautes d'impreſſion & d'omiſſions conſiderables, une ponctuation ſi irréguliere & ſi peu correcte, que le Lecteur ſe voit toujours prêt de donner dans quelque abſurdité, ſi le bon ſens ne l'avertiſſoit pas. Je me ſuis ſervi de la même Edition pour l'Apologetique à Scapula, & l'Exhortation aux Martyrs : Pour les Traitez de la Patience, de la Penitence, de la Priere, des Spectacles, & de l'ajuſtement des

L'Edition qu'on a ſuivie dans cette Traduction.

Femmes, qui ſuivront celuy-cy de fort près.

Si je dis, que je me ſuis ſervi de cette Edition plus que des autres ; c'eſt qu'il n'y en a point d'aſſez parfaite pour qu'on la puiſſe ſuivre en ſûreté & ſans ſcrupule ; à moins qu'on aime à copier des fautes. Celle de Pamelius en eſt remplie : celle de Rhenanus, qui paroît avoir été faite avec plus de ſoin, n'en eſt pas exempte. On ne ſçauroit porter un jugement plus avantageux des autres. Et l'on peut dire avec verité qu'il n'y a guéres d'Auteurs qui ayent été plus maltraitez par l'ignorance des Copiſtes, par la négligence des Imprimeurs, & par le peu d'application des Commentateurs. Si ſon antiquité & ſon obſcurité pouvoient n'avoir aucune part à toutes ces fautes ; il auroit un juſte ſujet de s'en plaindre. L'Edition de Tertulien à laquelle on travaille donnera un grand luſtre à ſes Ouvrages, fera grand plaiſir au Pu-

blic,

blic, & me ſera d'un grand ſecours pour executer le deſſein que j'ay de donner cet Auteur en notre Langue.

A l'égard des Notes, on en trouvera peu icy qui regardent le texte original ; à quoy ſerviroient-elles dès que le Latin n'y eſt pas ? Celles que j'y ay miſes ne ſont que pour l'éclairciſſement des faits & des matieres qui pourroient jetter une autre ſorte d'obſcurité dans cet Ouvrage, par la profondeur & la varieté de l'érudition dont il eſt remply. Il m'auroit été difficile de ſatisfaire en cecy, tous ceux dont j'ay pris les avis. Les uns demandoient beaucoup de Notes, & plus même qu'il n'y en a : les autres en auroient voulu moins : quelques-uns les ont trouvées trop longues, & pluſieurs ont crû qu'elles étoient trop courtes. C'eſt la peine où l'on ſe trouve lorſqu'il faut ſatisfaire à la fois diverſes Perſonnes de different goût & d'un degré different de ſcience & d'érudi-

Des Notes ſur les faits & les matieres.

ũ

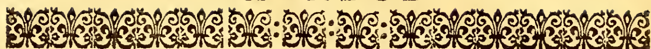
tion. Et comme je retombe dans le même embarras en mettant ce Livre entre les mains du Public ; je ſupplie les plus éclairez de mes Lecteurs de ſe reſſouvenir que ces Remarques ne ſont icy que pour les Perſonnes qui n'ont pas toutes leurs lumieres, & qui auroient peut-être eu de la peine à ſe paſſer de ce ſecours.

Pour ce qui eſt des Notes ſur le texte original, je les reſerve pour un autre temps, & je compte les renfermer toutes dans un Dictionnaire Latin François pour l'intelligence de Tertulien. Car il faut avoüer que Perſonne n'a tant forgé de mots barbares, ny changé comme luy les idées des plus connus. En ſorte que pour le bien entendre, il faudroit, s'il étoit poſſible, oublier pendant qu'on le lit le Latin qu'on ſçait ; ſans quoy l'on s'expoſe à donner à ſes termes une idée qui n'eſt pas la ſienne.

Utilité de cet Ouvrage.

Je ne ſçaurois m'empêcher de dire

un mot du merite & de l'utilité de cette Apologie, quoy qu'il ſoit difficile d'ajoûter quelque choſe à ce qu'en dit l'Approbateur, qui en fait un éloge parfait. On peut conclure de ce qu'il en avance, qu'il y a peu de Livres plus propres à former d'excellens Orateurs, & plus capables de donner de l'eſprit & de l'élevation à ceux en qui la nature en a jetté les premiers fondemens. En effet, ſa juſteſſe dans la ſage diſtribution du ſujet, & dans la belle diſpoſition des matieres ; ſa methode, dans l'ordre & dans l'arrangement des preuves : ſa fecondité dans la multiplicité & la varieté des raiſonnemens ; ſa force, dans les coups vifs & accablans qu'il porte aux Idolâtres ; enfin, ſon éloquence dans cette ſurpriſe qui arrête & qui ravit à chaque inſtant ſon Lecteur ; ſont de grands modeles pour ceux qui aſpirent à la gloire d'exceler dans l'art de bien dire.



# ABREGE'
# DE L'APOLOGETIQUE DE TERTULIEN.

Les Payens haïſſent la Religion Chretienne, parce qu'ils ne la connoiſſent pas.

LE deſſein de Tertulien dans cet Ouvrage, étant de défendre la verité de la Religion Chretienne, il commence par faire voir, que, ſi on ne la haïſſoit pas, il ne ſeroit pas neceſſaire de faire ſon Apologie; & que c'eſt la haine qu'on a pour elle qui eſt la ſeule cauſe des injuſtices que reçoivent ceux qui la profeſſent, & des crimes qu'on leur impute.

Il fait voir enſuite que les Chretiens ſont innocens de tout ce dont on les accuſe, & que les Payens ſont coupables des crimes dont ils accuſent les Chretiens. Que les Loix qui condannent les Chretiens ne doivent pas être ſuivies, parce qu'elles ne ſont pas juſtes.

Les Chretiens ne ſont point inceſtueux. Ils ne ſont point des homicides.

Que les Chretiens ſont innocens de meurtre & d'inceſte, même en ſecret; & que les Payens en ſont coupables, même en public.

Que les Chretiens ſont accuſez fauſſement de deſhonorer les Dieux, & que ce ſont les Payens eux-mêmes qui les deshonorent.

Ils ne ſont point coupables de leze-Majeſté divine.

1°. En donnant la qualité de Dieu à des hommes.

2°. En les multipliant comme il leur plaît.

3°. En mettant des ſcelerats au rang des Dieux.

4°. En mépriſant leurs Images.

5°. Par la maniere dont il les fabriquent.

6°. Par la préference qu'ils donnent aux uns ſur les autres.

7°. Par le trafic honteux qu'ils font de leurs Images.

8°. Par le tribut qu'ils en tirent.

9°. En les faiſant ſervir à leur avarice.

10°. En rendant à des hommes les honneurs qu'ils rendent à leurs Dieux.

11°. En mettant des Proſtituées au rang des Dieux.

12°. En n'offrant aux Dieux que des victimes ulcerées.

13°. En leur refuſant les decimes qui leur ſont dûës.

14°. En les abaiſſant, comme ont fait les Poëtes dans leurs Livres & ſur les Théâtres, leur attribuant des actions indignes & honteuſes.

15°. En les mépriſant & en les outrageant comme ont fait les Philoſophes.

Enfin en les deshonorant dans l'Amphithéâtre, & en portant l'impieté juſqu'au pié des Autels.

Que les Chretiens n'adorent point la tête d'un âne. Qu'ils n'adorent ny le Soleil, ny aucune figure groteſque, comme les Payens.

Qu'ils adorent un Dieu qu'on ne peut ny voir ny comprendre, Maître ſouverain de l'Univers, dont l'Image eſt gravée dans l'ame d'un chacun, & dans toutes les Creatures. Un Dieu de tous les temps, an-

noncé aux Juifs par les Prophetes, connu par des Livres plus anciens que tout ce qu'il y a de plus vénérable dans l'antiquité payenne. Que ces Livres sont le fondement de la Religion des Chretiens. Qu'ils ont été dictez & inspirez par l'Esprit de Dieu.

Que ce Dieu est le même que les Juifs adorent.

Que les Dieux des Payens sont des Demons. Que ces Dieux étant des Esprits invisibles, ils agissent d'une maniere imperceptible qui surprend & qui séduit les hommes par les choses extraordinaires qu'ils font, ce qui les fait regarder comme des Dieux.

Que les Dieux avoüent eux-mêmes qu'ils sont des Demons, ce qui justifie les Chretiens; puisque les Dieux qu'ils refusent d'adorer ne sont pas des Dieux.

Que si les Chretiens adorent un Dieu particulier, ils ne sont pas plus coupables que les Payens qui ont tous des Divinitez particulieres.

Que ce ne sont pas les Dieux qui ont élevé les Romains, parce qu'ils auroient agi contre leurs propres interêts. Mais que c'est le Dieu des Chretiens à qui seul il appartient de distribuer les Royaumes; puisque Rome est plus ancienne que plusieurs de ses Dieux, & que ses Dieux ont tous été des hommes.

On ne doit pas forcer un homme à adorer des Dieux qu'il n'estime pas.

Ils ne sont point coupables de leze-Majesté Imperiale.

Que les Chretiens ne doivent pas être regardez comme coupables à l'égard de l'Empereur.

1°. Parce qu'ils demandent sa conservation à celuy

qui ſeul la peut accorder, & que les Empereurs même ont reconnu pour Dieu.

2°. Parce que leur Religion les oblige à prier pour l'Empereur.

3°. Parce que s'ils ne jurent pas par ſon Génie, c'eſt parce que les Chretiens ne jurent pas par les Demons.

4°. Parce qu'ils reſpectent dans l'Empereur le pouvoir & la ſouveraineté qu'il a reçûs de Dieu.

5°. S'ils ne luy donnent point la qualité de Dieu, c'eſt parce qu'ils ne ſçavent pas ſe mocquer de luy.

Ils ſont au contraire vertueux, tranquiles, bienfaiſans à tout le monde.

6°. Parce qu'ils luy donnent le titre de Seigneur au ſens qui luy convient; mais non au ſens qu'ils le donnent à Dieu.

7°. Parce que s'ils ſont déclarez ennemis publics, ce n'eſt que parce qu'ils ſolenniſent la fête de l'Empereur dans l'innocence & non dans le crime, ce qui les fait priver du nom de Romains, quoyqu'on n'en prive pas les meurtriers des Empereurs.

8°. Les Chretiens aiment les Empereurs, parce qu'ils ſont obligez d'aimer leurs ennemis.

Il fait voir enſuite que les Chretiens ne font de mal à perſonne; qu'ils ne ſont point gens de cabale ny de parti: qu'ils n'ont jamais entrepris contre les Empereurs: que leurs aſſemblées ſont tranquiles & non factieuſes: qu'ils ne ſont point la cauſe des malheurs publics, mais les Payens: qu'ils ne ſont point inutiles pour le commerce, ſi ce n'eſt à ceux qui

font profeſſion ouverte du crime : que c'eſt faire un grand tort à l'Etat que de luy ôter des Citoyens qui vivent dans une innocence à laquelle les Payens ne ſçauroient atteindre.

Leur Religion eſt toute divine.

Il refute enſuite le ſentiment de quelques Philoſophes, qui diſoient que la Religion Chretienne ne vient point de Dieu; & il fait voir que ſon excellence la met au-deſſus de toutes les autres.

Leurs vertus ſuperieures à toutes les autres.

1°. Par la difference de ſes vertus qui ſont vrayes, à celles des Philoſophes qui ſont fauſſes.

2°. Parce que les Philoſophes & les Poëtes ont puiſé dans les Livres des Chrétiens ce qui fait le plus admirer leurs Ouvrages.

Leurs dogmes innocens & tres-utiles.

3°. Par la comparaiſon de la metempſycoſe extravagante de Pythagore, avec le dogme raiſonnable de la Réſurrection.

4°. Parce que les dogmes des Chrétiens forcent les hommes à devenir meilleurs.

5°. Parce que la patience des Philoſophes & des autres Payens n'a jamais rien produit de ſemblable à ce que fait la conſtance des Chrétiens; puiſqu'on ne ſçauroit en être témoin ſans en être frappé, & ſans concevoir le deſir de ſe faire Chrétien.

Donc la Religion Chretienne ne doit pas être haïe; donc les Chretiens ne meritent point les injuſtices & les cruautez qu'on exerce à leur égard.

Enfin aprés avoir fait voir l'innocence des Chrétiens, il finit leur Apologie, en diſant que ce qui les conſole, c'eſt que s'ils ne ſont pas innocens aux yeux des hommes, ils le ſont au moins aux yeux de Dieu.

TABLE

# TABLE DES SOMMAIRES
contenus en ce Livre.



a

Fin de la Table des Sommaires.

# APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier un Manuſcrit qui a pour titre : *Apologetique de Tertulien, &c.*

De tous les Livres faits pour la défenſe de la Religion Chretienne, contre les injuſtes préventions des Payens, celuy-cy s'eſt acquis une eſtime particuliere dans l'Egliſe. Il eſt remply des traits les plus vifs & les plus forts, d'une éloquence mâle, & d'une noble hardieſſe : les raiſonnemens en ſont ſolides ; les preuves convaincantes : tout y eſt grand, pompeux & magnifique.

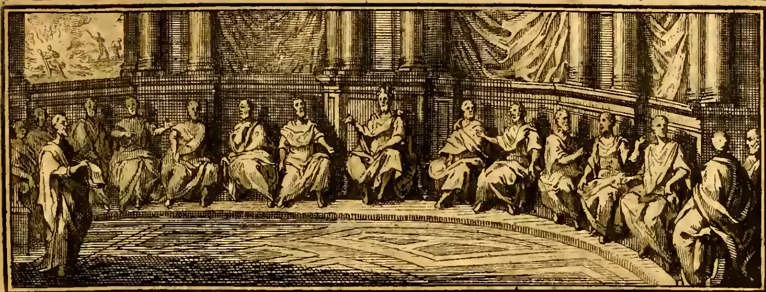
Tertulien avoit à y défendre la foy de Jesus-Christ de la part du peuple Chretien, contre les Chefs & les Maîtres de l'Empire Romain ; qui ne regardoient plus comme des Sujets fideles, ceux qui refuſoient de rendre un culte criminel aux fabuleuſes divinitez que la politique des premiers Fondateurs de leur Empire avoit fait paſſer dans l'eſprit du peuple groſſier pour les Maîtres du Ciel, eſperant par-là ſoûmettre à leur autorité toutes les Nations de la Terre. Mais combien plus heureux ſe fût-il eſtimé d'être dans les favorables circonſtances où ſe trouvent aujourd'huy ceux qui dans ce Royaume ſont chargez de la défenſe de la Religion ? n'ayant à combattre que les vices, loin d'éprouver aucune oppoſition du côté des Souverains. Il eût eu la conſolation de pouvoir préſenter aux Peuples, comme un illuſtre modele de foy & de vertu, un Prince qui a toujours pris ſoin de proteger & de défendre la Religion de ſes Peres;un Prince qui ne reconnoît point de liens plus capables de luy attacher les cœurs de ſes Sujets que celuy de la Religion;

un Prince enfin à qui le nom de tres-Chretien eſt plus cher que tous les titres éclatans de ſa grandeur & de ſa puiſſance.

On ſçait aſſez quelles ſont les qualitez qu'on demande dans un Traducteur; une parfaite intelligence de ſon Auteur, une profonde connoiſſance des tours & des beautez des deux Langues, beaucoup d'exactitude, beaucoup de pureté dans le ſtile, & pluſieurs autres qu'il n'eſt pas peu difficile de joindre toutes enſemble : on les trouve toutes réünies dans cette Traduction à laquelle on a joint des Notes judicieuſes & ſçavantes. A Paris ce 24. Decembre 1712. *Signé*, D'ARNAUDIN.



APOLO-




# APOLOGETIQUE
## OU
## Défenſe des premiers Chretiens contre les calomnies des Gentils.

Raiſons qui obligent Tertulien à écrire pour juſtifier les Chretiens.

1 L'injuſtice des Loix, qui défendent aux Chretiens de ſe juſtifier, & aux Juges d'entendre leur juſtification.

### §. I.

*On ne doit pas condanner la Religion des Chretiens ſans la connoître.*

ONTIFES [a] de l'Empire Romain; Puiſqu'il ne vous eſt pas permis, à vous, qui rendez vos jugemens dans le lieu [b] de Rome le plus viſible & le plus éminent, d'examiner

[a] Tertulien appelle les Pontifes *Romani Imperii Antiſtites*, à l'imitation de Ciceron, qui les appelle *Deorum Immortalium Antiſtites,* dans le plaidoyer qu'il prononça devant eux, pour rentrer en poſſeſſion de ſa maiſon qui lui avoit été ôtée pendant ſon éxil, avec cette difference que Ciceron n'étend pas leur puiſſance & leur juriſdiction autant que fait ici Tertulien; parce que les Romains n'étoient pas encore les Maîtres du monde, & que la Republique ſubſiſtoit encore.

Les Pontifes Romains étoient les depoſitaires des Loix, les arbitres des affaires les plus importantes, & les Juges ſouverains de tout ce qui concernoit la Religion, comme il eſt aiſé de le voir par le paſſage de Ciceron.* C'eſt pour cela que Tertulien leur adreſſe cette apologie, où il juſtifie les Chretiens des crimes d'Etat & de Religion dont ils étoient fauſſement accuſez par les Payens. Les Pontifes furent inſtituez par Numa Pompilius, qui d'abord en établit 4. qu'il tira des familles Patriciennes, c'eſt-à-dire des plus illuſtres & des plus anciennes de Rome. Les Tribuns Q. & Cn. Ogulnius ſous le Conſulat de M. Valerius Corvinus, & de Q. Apuleius Panſa. (*an de Ro.* 453) en créerent 4. autres qui furent tirez du Peuple, & le Dictateur Sylla y en ajouta encore 7. (*an. de Ro.* 673) qu'on appella petits Pontifes. Le premier de tous s'appelloit *Pontifex maximus*, Souverain Pontife, qualité que les Empereurs ont priſe juſqu'à Theodoſe le Grand, qui abolit le Colége des Pontifes & tous les Prêtres de l'ancienne ſuperſtition. *Tite-Live Decad.* 1. *liv.* 1. & 10. *Cicer. or. pro domo ſuâ. Denis d'Halicar. liv.* 2. *Dion. liv.* 55.

[b] Le Capitole. Les Pontifes tenoient leur

**Cum multa divinitus, Pontifices, à majoribus noſtris inventa atque inſtituta ſunt; tum nihil præclarius, quam quod vos eoſdem, & religionibus deorum immortalium & ſummæ Reipublicæ præeſſe voluerunt. Ut ampliſſimi, & clariſſimi cives rempublicam bene gerendo, religiones religionibus ſapienter interpretādo, Rempublicam conſervarent .... ut omnis Reipublicæ dignitas, omnium civium ſalus, vita, libertas, aræ, foci, Dii Penates, bona, fortunæ, domicilia, veſtræ ſapientiæ, fidei, poteſtatique cōmiſſa, creditaque eſſe videatur.* Cic. pro. Dom. ſua. ad Pontifices.

publiquement les faits dont on accuse les Chretiens, ni de vous en éclaircir en leur presence; puisque c'est pour eux seuls que votre autorité cede à la crainte & à la honte d'une information publique & reguliere; enfin puisque la haine que vous avez pour leur Religion, ne leur laisse aucun moyen de se défendre, les condannant sur les dépositions [c] de leurs Domestiques (comme on vient encore de le voir) souffrez au moins que la vérité vous parle ici en secret & par écrit. Elle ne demande point de grace; parce que les traitemens qu'elle reçoit ne l'étonnent point. Elle sçait qu'elle est étrangere en ce Monde, & qu'il est aisé de rencontrer des Ennemis hors de son Païs: mais elle sçait aussi que le Ciel est le lieu de son origine, de sa demeure, de ses esperances, de son credit & de sa gloire; & si elle peut desirer quelque chose ici-bas, c'est qu'on ne la condanne pas sans ['] la connoître.

2 L'injustice des Juges qui n'osent éclaircir les faits dont on accuse les Chretiens, de peur de les trouver innocens.

3 L'injustice des jugemens: les Chretiens sont condannez sur les dépositions de leurs Domestiques.

'' *Apol. de S. Méliton. Eus. Hist. Eccl. liv. 4. c. 26.*

Quel tort feriez-vous à vos Loix, en lui permettant de se défendre dans un lieu d'où elles commandent au reste du Monde? Ne leur seroit-il pas plus glorieux de ne

On peut permetre aux Chretiens de se défendre, sans faire aucun tort aux loix.

assemblée dans le lieu du Capitole, appellé *Curia calabra.*

*c* Il y a dans beaucoup d'Editions *Domesticis judiciis*, ce qui pourroit s'entendre des cruautez que les Payens éxerçoient à l'égard de leurs Domestiques qui étoient Chretiens. Car souvent ils les mettoient à la question pour les faire renoncer à leur Religion, ou pour les forcer à inventer des calomnies contre leurs confreres, lorsqu'ils n'étoient pas assez mauvais pour le faire sans y être contraints. Mais cecy n'auroit aucune part à l'injustice des Jugemens dont il se plaint icy. On pourroit encore donner un autre sens à *Domesticis judiciis*, & dire que les Chretiens étoient condannez avant qu'ils parussent devant le Tribunal de leurs Juges. Ce sens paroitroit plus juste, la prévention ayant toujours eu le plus de part à l'injustice des Jugemens. Mais comment l'accorder avec ce qui suit? s'il avoit voulu parler de cette injuste prévention des Juges, auroit-il ajouté immédiatement après (*quod proximè accidit*) puisque cette prévention qui a commencé avec le Christianisme, n'a fini qu'avec les persécutions?

Il est donc plus à propos de croire que *Domesticis judiciis*, est une faute de Copiste ou d'Imprimeur, & qu'il faut *Domesticis indiciis*, qui veut dire que les Chretiens sont condannez sur les dépositions de leurs Domestiques, ce qui est une injustice criante. Tertulien en parle encore dans le §. 7. où il dit: *Les Domestiques ont sacrifié la Religion à leur malignité naturelle*, ce qui s'accorde avec ce que dit Eusebe dans la remarque qui suit.

*On prit quelques-uns de nos Domestiques Payens, qui remplis de l'esprit du Demon & appréhendant de souffrir les tourmens qu'ils avoient vû endurer aux fideles, déposerent faussement, à la sollicitation des soldats, que nous faisions des repas de Thyeste, que nous prenions des plaisirs d'Oedipe, & que nous com-*

condanner la verité qu'après l'avoir entenduë ? au lieu qu'en la condannant ſans l'entendre, outre la haine que votre injuſtice vous attire, vous donnez lieu de croire que vous ne lui permettez pas de ſe défendre, parce que vous ne pourriez plus la condanner, ſi vous l'aviez entenduë.

Le danger qu'il y a à ne leur pas permettre.

La premiere choſe dont nous nous plaignons, c'eſt la haine injuſte que vous avez pour le nom des Chretiens : & que votre ignorance, loin de l'excuſer, rend encore plus coupable & plus criminelle. Car quelle injuſtice plus grande que de haïr ce que l'on ne connoît pas, quelque digne de haine qu'il puiſſe être ? puiſqu'une choſe ne peut être légitimement haïe, que lorſqu'on ſçait qu'elle le merite. Mais tant qu'on ne connoît pas ce qu'elle merite, peut-on ſoutenir que la haine ſoit juſte, ſi c'eſt la connoiſſance & non le hazard [d] qui doit décider de ſa juſtice ? Lors donc que les hommes haïſſent, parce qu'ils ne connoiſſent pas ce qu'ils haïſſent ; pourquoi ne veut-on pas que ce qu'ils haïſſent ſoit d'une nature à ne devoir pas être haï ? De ces deux principes je tire deux conſequences : qu'ils ne nous connoiſſent pas tant qu'ils

Les Payens haïſſent injuſtement les Chretiens.

*mettions des abominations qu'il n'eſt permis ni de penſer ni de dire, & auſquelles nous ne ſçaurions croire que perſonne ait jamais voulu ſe porter. Lettre des Martyrs de Lyon rapportée par Euſebe.* Hiſt. Eccleſ. liv. 5. ch. 1.

La 8. année de l'Empire de Commode, Apollonius Senateur Romain fut condanné à avoir la tête tranchée, ſur la ſeule dépoſition d'un de ſes eſclaves nommé Severe. Comme la conſtitution de Marc-Aurele défendoit ſur peine de la vie d'accuſer perſonne d'être Chretien; l'Eſclave fut condanné par Perennius Prefet du Prétoire à être ataché à une croix, & à avoir les jambes rompuës. Le Maître qui n'ignoroit pas qu'un homme accuſé une fois de Chriſtianiſme ne pouvoit pas éviter la mort, prévint les ordres du Juge, & ſe livra au martyre, en prononçant en plein Senat une excellente Apologie de la Religion Chretienne ; dont il ne nous eſt rien reſté. C'eſt de quelque fait ſemblable dont Tertulien veut parler, & peut-être même de celui-cy dont la memoire étoit encore recente.

*d* En ne connoiſſant pas ce que je haïs, il peut arriver que je haïſſe une choſe qui merite veritablement de la haine, de même que je cours riſque de haïr ce qui n'en merite point. Le hazard peut donc bien faire que je haïſſe une choſe qui ſera en effet haïſſable ; mais il ne peut pas faire que la haine ſoit juſte ; parce qu'elle ne la peut être que lorſque je la donne à une choſe que je ſçais qu'il la merite.

Cete penſée de Tertulien revient à cette autre de Seneque, que celui qui prononce ſans avoir entendu les deux parties ne porte pas un jugement juſte, quoiqu'il porte un jugement équitable. *Qui judicat, parte inaudita altera, licèt æquum ſit judicium, haud tamen juſtum eſt.*

nous haïssent, & qu'ils nous haïssent injustement tant qu'ils ne nous connoissent pas.

Autre preuve de l'injustice des Payens.

Le témoignage de leur ignorance qui semble les excuser, les condanne ; puisque tous ceux qui nous haïssoient autrefois, faute de nous connoître, cessent de nous haïr dès qu'ils nous connoissent. C'est par-là qu'ils deviennent Chretiens; puisqu'à peine sont-ils instruits, qu'on leur voit détester ce qu'ils étoient, & professer hautement ce qu'ils avoient en horreur.

Le nombre en est si grand qu'on nous en fait un crime. De-là viennent ces clameurs, que Rome est assiegée : que les Chretiens sont les maîtres de la Campagne, des Châteaux & des Isles. Lorsqu'on voit embrasser le Christianisme à tant de Personnes de tout sexe, de tout âge, de toute condition, & même aujourd'hui à des Personnes [e] du premier rang; on les pleure comme perduës pour l'Etat, & l'on ne s'interesse point de même à découvrir si cette Religion n'est point un bien qu'on ne connoît pas encore. On ne se permet point d'être plus juste dans ses soupçons; on ne veut point être plus éclairé dans ses connoissances. On se plaît à ignorer ce que tant d'autres sont ravis d'avoir connu, & c'est sur cela seul que la curiosité des hommes est endormie.

Qu'Anacharsis [f] auroit bien autrement blâmé ces

*e* Flave Clement Consul, cousin germain de Domitien, fils de Flave Sabin, frere unique de l'Empereur Vespasien, ayant été accusé d'Athéisme, c'est-à-dire en langage de ce tems-là accusé de Christianisme, fut martyrisé par ordre de l'Empereur, & Flavie Domitille sa femme fut releguée dans l'ile Pandataria, aujourd'hui l'ile de sainte Marie dans la Baye de Puzzoli en Campanie. *Sueto. Dio. C. Tac. Apoll. Tyan.* l. 8. c. 10.

Flavie Domitille niéce de Flave Clement par sa sœur, & petite niéce de l'Empereur Domitien, fut aussi releguée pour Athéisme dans l'ile de Ponce, qui n'est pas fort éloignée de celle de sainte Marie où étoit sa tante. Les actes de sa vie disent qu'elle y fut brûlée dans sa chambre avec ses deux suivantes Theodore & Euphrosine qui étoient aussi Chretiennes, & que deux Eunuques qu'elle avoit auprès d'elle nommez Nerée & Achillée souffrirent aussi le martyre à l'exemple de leur maitresse. *Euseb. liv. 3. Baro. 98. C. Taci.* vie *d'Agrippa.* c. 45. *Sueto. Dom.*

*f* C'étoit un Philosophe originaire de Scythie : sa mere qui étoit de Grece lui ayant enseigné sa langue, lui inspira de faire le voyage

imprudens qui blâment les ſages, qu'il ne blâmoit autrefois ceux qui jugeoient des ouvrages ſans s'y connoître! mais s'ils aiment mieux ignorer la vérité, c'eſt parce qu'ils ont commencé de la haïr, tant ils ſont perſuadez qu'il ne ſeroit plus en leur pouvoir de la haïr, s'ils la connoiſſoient une fois. Cependant ſi la haine n'eſt pas légitime, peut-on trop tôt y mettre fin? Si au contraire elle eſt juſte; loin que la connoiſſance de la vérité l'affoibliſſe, elle ne la rend que plus forte & plus durable.

Mais, dites-vous, eſt-ce une preuve que votre Religion ſoit un bien, parce que tant de Perſonnes l'embraſſent? combien en voit-on tous les jours aller du bien au mal, & quitter un bon parti pour un mauvais? Je l'avouë; mais auſſi, où ſont ceux que leurs paſſions entraînent dans un mal veritable, & qui oſent le faire paſſer pour un bien? La crainte ʺ & la honte ſont le caractere naturel du mal. Les méchans aiment les tenebres: s'ils ſont ſurpris, ils tremblent: ſi on les accuſe, ils nient: ſi on les met à la queſtion, ils n'avouënt, ni toujours, ni ſans peine: ſi on les condanne, ils ſe déſeſperent, ils ſe déchaînent contre eux-mêmes, & ne voulant pas ſe reconnoître les auteurs du mal qu'ils avouënt, ils imputent à la Deſtinée [g] ou à leur Etoile tout ce que la fureur de la paſſion leur a fait faire.

Les caracteres du mal.

ʺ *Pavor his qui operantur malum.*

d'Athenes, où l'amour des ſciences, le mépris des richeſſes, & une auſterité tres-grande lui acquirent beaucoup de reputation en peu de tems. Diogene Laërce qui en a écrit la vie, dit que ce Philoſophe blâmoit les Grecs de ce que pour juger de l'habileté des ouvriers, ils choiſiſſoient des Gens qui ne connoiſſoient pas le mérite des ouvrages. *τοῖς ἕλλησιν ἀγωνίζονται μὲν οἱ τεχνῖται καὶ κρίνουσι δὲ οἱ μὴ τεχνῖται. Diogene Laerce dans la vie d'Anacharſis.*

*g* Ces deux termes qui ſignifient une même choſe, ont fait le ſujet d'une infinité de volumes, & il n'en faudroit pas moins d'un pour y répondre. Je dirai ſeulement en paſſant que de toutes les idées que les Payens les plus éclairez ont eu de la Divinité, la plus raiſonnable eſt celle qu'ils ont attachée à ce qu'ils appeloient Deſtin (*Fatum*) ils le nommoient, deſſeins de Dieu, Decret, Verité immuable & éternelle, Puiſſance abſoluë, ſans qui rien ne s'eſt fait ni ne ſe fait, qui peut tout ce qu'elle veut, qui s'étend à toutes les créatures en general & en particulier, & dont la vie de l'homme dépend ſouverainement dans toutes ſes circonſtances. *Heracl. Democ. Emped. Ariſt.*

La Religion Chretienne est un bien, puisqu'elle a des caracteres directement opposez aux caracteres du mal.

Voit-on rien de semblable dans un Chretien? le voit-on rougir? le voit-on se repentir, si ce n'est de n'avoir pas toujours été Chretien? si on le dénonce, il s'en fait honneur: si on l'accuse, il ne se défend pas: si on l'interroge, il avouë; & si on le condanne, il rend graces. Quelle espece de mal est-ce donc qui n'a aucunes des qualités du mal? ni la crainte, ni la honte, ni le déguisement, ni le repentir, ni les regrets? Quelle espece de mal est-ce qui réjoüit celui qui en est coupable, qui satisfait les desirs de celui qu'on en accuse, & qui fait le bonheur de celui qu'on en punit? Vous ne pouvez pas dire que c'est une folie; puisqu'on vous a fait voir que vous ne le connoissez pas.

## §. I I.

*Combien il se commet d'injustices, soit en condannant les Chretiens, soit en les renvoyant absous.*

Injustices des Juges à l'égard des Chretiens.

1. On traite les Chretiens differemment des autres criminels.

2. On ne leur permet pas de se défendre.

MAIS si nous sommes en effet très-coupables, pourquoi en usez-vous avec nous autrement qu'avec nos semblables, je veux dire avec le reste des criminels, puisqu'un crime égal éxige un égal traitement? Lorsqu'on accuse les autres des choses qu'on nous impute, ils se justifient eux-mêmes, & employent des Avocats pour le faire: on leur laisse la liberté de se défendre, & de répondre aux accusations dont on les charge; parce que les Loix défendent expressement de condanner un homme sans l'entendre, & sans qu'il se soit défendu. Ce n'est qu'aux Chretiens seuls qu'on ne permet pas de parler pour justifier leur innocence, pour défendre la vérité, &

*Cicer.* Mais voulant se justifier aux dépens de leurs Dieux, ils gâtoient une si belle idée par une autre qui rendoit le Destin coupable de tout le mal qu'ils faisoient, l'accusant d'être la cause & le principe de tous leurs crimes, comme on voit que Tertulien le leur reproche.

pour empêcher que le Juge ne prononce [a] injuſtement contre eux. On n'attend point l'examen de leurs crimes pour les déclarer coupables, mais la ſeule confeſſion du nom Chretien ſi neceſſaire pour entretenir la haine du Peuple. Au lieu que quand vous faites le procès à tout autre coupable, il ne ſufit pas pour le condanner qu'il s'avouë homicide, ſacrilege, inceſtueux & ennemi de l'Etat (car c'eſt ce que nos Dénonciateurs nous accuſent d'être) vous vous informez encore de toutes les circonſtances, de la qualité du fait, du lieu, de la maniere, du tems, des témoins & des complices. Vous n'en uſez pas ainſi à notre égard, quoique la Juſtice ne vous oblige pas moins à examiner les crimes dont on nous accuſe à tort: [b] à verifier de combien d'enfans un Chretien a mangé: les Cuiſiniers dont on s'eſt ſervi: les inceſtes qu'il a commis dans nos aſſemblées nocturnes; & les chiens qui en ont éteint la lumiere. Quelle gloire pour un Juge qui convaincroit un Chretien d'avoir déja mangé ſa part de cent enfans!

3. On les condanne ſur le ſeul aveu de leur nom, pendant qu'on examine toutes les circonſtances des crimes des autres.

Mais on répondra qu'il a été défendu d'informer contre nous: lorſque Pline [c] Second étant Gouverneur de Province ", après avoir fait mourir quelques Chretiens, & en avoir privé quelques autres de leurs digni-

4. On défend de les rechercher, & l'on ordonne de les condanner.

" *De Pont & de Bithynie.*

*a* C'eſt expoſer les Juges à prononcer injuſtement, que de les forcer à condanner les Chretiens ſans les entendre.

*b* Les Payens diſoient que les Chretiens s'aſſembloient pour égorger un enfant, & qu'après l'avoir mangé, ils attachoient des cordes à toutes les lampes & à tous les chandeliers; & à chacun des autres bouts, des chiens affamez, qui courant avec impetuoſité après quelque morceau qu'on leur jettoit au de-là de l'étenduë de la corde, renverſoient les lampes & les chandeliers, & que les Chretiens commettoient toutes ſortes d'inceſtes à la faveur de ces tenebres. *Voyez le* §. 7.

*c* Caius Cæc. Plinius Secundus, ſurnommé le Jeune, diſciple de Quintilien, contemporain & ami intime de Corneille Tacite, fut un des plus beaux eſprits de ſon ſiecle: ſon mérite le fit aimer de l'Empereur Trajan, qui l'éleva aux premieres Charges de l'Empire; il étoit Gouverneur de Pont & de Bithynie lorſqu'il écrivit la lettre dont parle ici Tertulien; & il étoit Conſul lorſqu'il prononça en plein Senat cet excellent Panegyrique qui a toujours paſſé pour un chef-d'œuvre. C'eſt tout ce que nous avons de lui, avec dix Livres de lettres pleines de politeſſe & d'eſprit: il vivoit au commencement du ſecond ſiecle.

** Voyez la lettre de Pline à Trajan, & la reponse de Trajan à Pline, à la fin de ce Livre.*

tés, effrayé du grand nombre, écrivit * à l'Empereur Trajan, pour ſavoir ce qu'il devoit faire à l'avenir; l'aſſurant qu'hors leur entêtement à ne point ſacrifier aux Dieux, il n'avoit rien appris de leurs Myſteres, ſinon, qu'ils s'aſſemblent avant le jour, pour chanter les loüanges de Chriſt, qu'ils regardent comme un Dieu, & pour entretenir la diſcipline parmi eux, puniſſant l'homicide, l'adultere, la fraude, la perfidie, & tous les autres crimes. Trajan lui répondit, [d] qu'il ne faloit point les rechercher, mais les faire mourir lorſqu'ils ſeroient dénoncez. Quelle étrange réponſe la neceſſité lui fait faire! Il nous déclare innocens en défendant qu'on nous recherche, & nous déclare coupables, en ordonnant qu'on nous puniſſe. Il nous épargne, & il nous livre; il diſſimule, & nous condanne. Mais pourquoi vous contredire à cet excès? Si vous ordonnez qu'on nous condanne, ordonnez qu'on nous recherche; ou ſi vous défendez qu'on nous recherche, défendez auſſi qu'on nous condanne.

*" Stationarii milites, apparitores & officiales Præſidum, per provincias diſpoſiti ad denuntiandum magiſtratibus quid ageretur.* Roſ. ant.

Les Chretiẽs traitez plus rigoureuſement que les voleurs.

Il ſe fait dans toutes les Provinces un détachement de Soldats " pour la recherche des voleurs. Tout homme eſt chargé du même ſoin à l'égard des criminels de leze-Majeſté & des ennemis de l'Etat, & la recherche ne s'étend pas moins à tous les témoins qu'à tous les complices. Il n'y a qu'un Chretien qu'il eſt défendu de rechercher & qu'il eſt permis de dénoncer, comme ſi la recherche pouvoit produire autre choſe que

d Un Critique de ce ſiecle paroit approuver ce milieu politique de Trajan, & traiter de pure déclamation la reflexion de Tertulien. Il lui étoit permis de rendre juſtice à la conduite de l'Empereur, étant entierement conforme aux regles de cette politique, qu'il appelle lui-même d'après un autre Auteur, *l'Art de tromper les hommes.* Mais il ne devoit pas appeller déclamation un raiſonnement qui ne s'écarte en rien des regles de la juſteſſe & de l'exactitude la plus ſevere. La Juſtice ne connoit point les ménagemens & les partialitez de la fauſſe politique, de même que la fauſſe politique ne connoît point les voyes droites & uniformes de la juſtice.

la dénonciation. Lors donc que vous condannez un homme qu'on vous a déferé, & qu'on vous défend de rechercher, vous le jugez digne de mort; non parce qu'il eſt coupable, mais parce qu'il n'eſt pas permis d'informer contre luy.

Vous en uſez encore avec nous tout autrement qu'avec les criminels, puiſque vous les mettez à la queſtion pour leur faire avoüer ce qu'ils nient, & que vous y mettez les Chretiens pour leur faire nier ce qu'ils avoüent. Que ſi c'étoit un crime nous le nierions, & alors vous auriez raiſon d'employer les tourmens pour nous le faire avoüer.

5. Injuſtice. On les met à la queſtion pour leur faire nier leurs crimes.

Direz-vous que ſi vous ne demandez pas des preuves contre nous, c'eſt parce que la confeſſion du nom Chretien emporte celle de tous les crimes? Pourquoy donc lors qu'un homme avoüe qu'il en a tué un autre, voulez-vous outre ſon aveu ſavoir toutes les circonſtances du meurtre, quoique vous ſçachiez ce que c'eſt qu'un homicide?

Une injuſtice encore plus criante, c'eſt qu'étant perſuadez, comme vous l'êtes, que l'aveu d'un Chretien le rend coupable de tous les crimes, vous nous forcez par la violence des tourmens à nous retracter, afin qu'en deſavoüant le nom Chretien, nous ſoyons déchargez des crimes dont notre aveu nous rendoit coupables à vos yeux. Mais n'eſt-ce point que vous voudriez conſerver la vie à des hommes que vous croyez tres-méchans? Cependant vous ne dites point à un homicide, *Nies ton crime*, & vous n'ordonnez point qu'on déchire un ſacrilege pendant qu'il avoüe. Si donc vous n'en uſez pas de même avec nous que vous croyez coupables; ne nous déclarez-vous pas innocens? puiſque c'eſt par la

6. Injuſtice. On les tourmẽte pour les faire paroitre innocens, & l'on tourmente les autres, pour les faire paroitre coupables.

ſeule raiſon de cette innocence que vous ne voulez pas que nous perſeverions dans un aveu que vous vous ſentez forcez de condanner, non par la juſtice, mais par la neceſſité?

Qu'un homme s'écrie, *Je ſuis Chretien*, il confeſſe ce qu'il eſt, & vous voulez qu'il diſe ce qu'il n'eſt pas. Vous êtes prépoſez pour tirer la verité de la bouche des accuſez; nous ſommes les ſeuls que vous forciez à proferer des menſonges. Vous me demandez ſi je ſuis Chretien? Je le ſuis: Pourquoy uſer de violence pour me corrompre? J'avouë & vous me tourmentez, que feriez-vous donc ſi je n'avoüois pas? Que les autres criminels nient, vous ne les croyez pas; à peine avons-nous nié que vous nous croyez.

7. Injuſtice. On tâche de leur faire proferer des menſonges, pendant qu'on s'efforce de faire dire la verité aux autres criminels.

Défiez-vous d'une telle injuſtice, & prenez garde qu'il n'y ait quelque force ſecrette qui vous faiſant agir contre l'ordre & la nature des jugemens, ſe ſerve auſſi de vous pour violer les loix. Car, ſi je ne me trompe, les loix n'ordonnent pas de cacher les coupables, elles veulent qu'on les découvre; elles n'ordonnent point d'abſoudre un criminel qui avouë, elles veulent qu'on le condanne. Ce ſont les decrets du Senat, les Édits des Empereurs & les loix de l'Etat dont vous êtes les Miniſtres. Votre Tribunal n'eſt point tyrannique, il a des loix & des regles. Les Tyrans ajoûtent les tourmens aux ſupplices ordinaires, au lieu que ſi vous les employez, c'eſt pour découvrir la verité; parce que l'uſage qui en eſt permis juſqu'à l'aveu des crimes, en eſt défendu ſi l'aveu les prévient. Alors la loy n'a point de lieu, il ne reſte qu'à prononcer contre le coupable, puiſque tout criminel qui avouë doit être puni, & qu'il ne peut être déchargé ſans injuſtice. De plus,

Que la haine qu'on a pour les Chretiens fait violer toutes les Loix.

1. Elle leur fait cacher les coupables, au lieu de les découvrir.

2. Elle rend leur Tribunal tyrannique.

ſi on ne doit pas contraindre les coupables à nier ce qu'ils ont avoüé, c'eſt qu'on ne doit point être tenté de les abſoudre, parce qu'il n'eſt pas permis de le vouloir.

Vous croyez un Chretien coupable de tous les crimes, vous le croyez ennemi des Dieux, des Empereurs, des loix, de la vertu, & de toute la nature enſemble. Et parce que vous ne pouvez pas l'abſoudre s'il ne ſe retracte, vous le forcez à le faire pour le déclarer innocent. Quel renverſement des loix! vous voulez donc qu'un criminel deſavouë ſon crime pour luy procurer une innocence qu'il deteſte, & pour le mettre à couvert de tout le prétendu mal qu'il a fait? Que votre aveuglement eſt étrange! de ne voir pas que celui qui avouë de ſoi-même, eſt plus croyable, que celui qui deſavouë par la violence; ou que celui qui nie par force, peut ne le pas faire de bonne foy, & qu'il peut arriver que redevenant Chretien, il inſulte votre haine au pied du même Tribunal où il a été abſous!

3. Elle leur perſuade de forcer les Chretiens à deſavoüer leurs crimes, pour les pouvoir déclarer innocens.

4. Elle les aveugle, & les expoſe à être trompez.

Comme donc vous nous traitez en tout ſi differemment des autres criminels, & que tous vos efforts ne tendent qu'à nous ôter un nom que nous perdrons ſans doute, dés que nous ferons ce que font ceux qui ne ſont pas Chretiens; vous ſentez bien vous-mêmes que ce n'eſt point pour aucun crime, mais pour notre nom ſeul qu'une jalouſie de Religion pourſuit ſans relâche, en s'appliquant à ôter aux hommes l'envie d'approfondir des veritez dont ils ſçavent certainement qu'ils ne ſont pas inſtruits. De là vient qu'on croit de nous des choſes dont on n'a point de preuves, & ſur leſquelles on ne veut point d'éclairciſſement. Ils craignent d'être forcez à reconnoître la fauſſeté des préjugez qu'ils ſont ravis qu'on ait contre nous; afin d'avoir droit de con-

Que la ſource de cette haine eſt une jalouſie de Religion, qui s'efforce de détruire le nom Chretien.

1. Par les ſoins qu'on prend d'ôter aux hōmes la curioſité de s'inſtruire de la Religion Chretienne, afin de pouvoir condanner les Chretiens ſur leur ſeul nom.

danner ſur ſon ſeul aveu, un nom qu'une prévention envieuſe leur rend odieux par des crimes dont on peut l'accuſer, mais dont on ne ſçauroit le convaincre. Il eſt ſi vray qu'on n'en veut qu'à notre nom; que ſi nous le confeſſons, on nous tourmente; ſi nous le ſoûtenons, on nous condanne; & ſi nous le deſavoüons, on nous abſout.

2. En renvoyant abſous ceux qui nient ce nom, & en condannãt ceux qui le ſoutiennent.

3. En ne condannant les Chretiens que ſur ce ſeul nom, ſans faire mention d'aucun autre crime.

En effet, pourquoi en prononçant la Sentence d'un Chretien, ne le déclarez-vous pas homicide? ou ſi vous le déclarez homicide; pourquoy ne le pas declarer inceſtueux & coupable de tous les autres crimes dont vous nous croyez vous-mêmes innocens? Mais on n'a de la honte & de la répugnance à proferer le nom de ces crimes, que lorſqu'il les faut prononcer contre nous. Si le mot de Chretien n'eſt pas le nom d'un crime, que ce nom eſt impropre, puiſqu'on devient criminel dès qu'on le porte!

## §. III.

*La haine que les Payens ont pour le nom de Chretien, les force à loüer ce qu'ils condannent.*

La haine que les Payens ont pour le nom des Chretiens, les force à dire du mal de ceux qu'ils eſtiment.

MAIS je dis plus; la haine que la plûpart ont pour ce nom, les aveugle à un point qu'ils ne peuvent dire du bien d'un Chretien ſans condanner ſa Religion. *Perſonne*, dit l'un, *à la Religion près, n'eſt plus homme de bien que Caïus Sejus. Je ſuis ſurpris*, dit un autre, *qu'un homme auſſi ſage que Lucius, ſe ſoit fait tout d'un coup Chretien;* & perſonne ne ſe demande à ſoy-même ſi Caïus ne ſeroit point homme de bien, & Lucius un homme ſage, parce qu'ils ſont Chretiens, ou s'ils ne ſeroient point devenus Chretiens, parce que l'un étoit un homme de bien, & l'autre un homme ſage. Ils loüent ce qu'ils connoiſſent, ils condannent ce qu'ils ne connoiſſent pas, & gâtent le me-

rite de ce qu'ils ſçavent par le blâme de ce qu'ils ignorent; quoi qu'il y ait plus de juſtice à juger de ce qu'on ne voit pas par ce qu'on voit, qu'à condanner ce qu'on voit, ſur ce qu'on ne voit pas.

D'autres, en parlant de ceux qu'ils connoiſſoient, avant d'être Chretiens, pour des hommes perdus de réputation, de crimes, & de débauches, font leur éloge, en diſant ce qu'ils étoient autrefois, & la haine qui les aveugle les force à leur donner leur ſuffrage. *Qu'eſt-ce que c'etoit que cette femme*, diſent-ils, *y en eut-il jamais une plus libre & une plus hardie? Qu'eſt-ce que c'étoit que ce jeune homme? perſonne a-t-il jamais été plus adonné au jeu & aux femmes? & les voila Chretiens.* N'eſt-ce pas imputer le changement de leurs mœurs au nom qu'ils portent?

Elle les force à dire du bien de ceux dont ils n'ont jamais dit que du mal.

Elle leur fait donner des loüanges à la Religion qu'ils haïſſent.

Il s'en trouve encore, qui ſacrifient volontiers leurs interêts à la haine qu'ils ont pour nous, & qui conſentent à ſouffrir quelque tort que ce ſoit, plutôt que d'avoir devant leurs yeux des perſonnes qu'ils ont en horreur. Un mary ſe ſépare de ſa femme, qui eſt ſage depuis qu'elle eſt Chretienne; non par jalouſie, comme autrefois, mais par la haine qu'il a pour ſa Religion. Un pere qui ſouffroit patiemment les deſobéïſſances de ſon fils avant qu'il fût Chretien, le desherite à preſent qu'il lui eſt ſoumis. Un Maître qui traitoit avec bonté un eſclave lorſqu'il n'en étoit pas content, ne le veut plus voir lorſqu'il eſt aſſuré de ſa fidelité. Plus un homme ſe corrige, plus il vous devient odieux, tant la haine que vous avez pour les Chretiens l'emporte ſur le bien que vous en pourriez recevoir.

Elle les fait renōcer à leurs propres avantages.

Mais s'il eſt vray que ce ſoit leur nom que vous haïſſez; de grace, en quoy un nom peut-il être coupable? dequoi peut-on accuſer un terme, ſi ce n'eſt d'être con-

Etymologie du nom de Chretien.

tre la pureté du langage, ou de representer quelque idée d'imprécation, d'injure ou d'impureté ? Or le mot *Christianus* tire son origine de celui d'onction ; & lorsque par ignorance ( car vous ne sçavez pas même ce que vous haïssez ) vous prononcez *Chrestianus*, il signifie douceur & bonté. Vous haïssez donc un nom innocent dans des hommes irreprochables, puisque vous ne haïssez cette secte que par le nom de son auteur.

On ne doit point trouver mauvais que les Chretiens prennent le nom de leur Maître.

Mais est-ce une chose nouvelle, que des Disciples prennent le nom de leur Maître ? Les Platoniciens [a], les Epicuriens [b], les Pythagoriciens [c] ne portent-ils pas celui de leur Philosophe ? les Stoïciens [d] & les Acade-

*a* PLATON nâquit vers l'an 325. de Rome ; il fut Peintre, Poëte, & enfin Philosophe. Il choisit ce qu'il y avoit de meilleur dans la Physique d'Heraclite, dans la Logique de Pythagore, & dans la Morale de Socrate, dont il composa des Dialogues qui nous sont restez. Le desir de s'instruire le fit aller chercher Euclide à Megare, Theodore le Mathematicien à Cyrene, Philolaüs & Euritus dans la grande Grece. Il alla même jusqu'en Egypte consulter les Prêtres, & l'on croit que c'est-là qu'il lut les Livres des Juifs. Il soutenoit qu'il n'y avoit qu'un Dieu qui avoit fait toutes choses, qui les connoissoit & les gouvernoit toutes : il soutenoit aussi l'immortalité de l'ame & la resurrection des corps. C'est à des dogmes si chretiens qu'il est redevable des loüanges quelquefois outrées qu'il a reçûës des premiers Peres de l'Eglise, dont la plûpart étoient sortis de son école. *Diog. Laer. liv. 3. Cicer. Sen. Plutar. S. Aug. Conf. liv. 7. S. Inst. Mar. S. Clem. Alex.*

*b* EPICURE vivoit vers l'an de Rome 412. il s'adonna de bonne heure à la Philosophie, dans laquelle il fit de tres-grands progrès. Il faisoit consister le souverain bien dans le plaisir, mais un plaisir inséparable de la vertu. Sa temperance & sa sobrieté sont de puissans témoins contre le déreglement de quelques-uns de ses Disciples, qui ont donné occasion de croire que ce plaisir n'étoit pas si pur ni si raisonnable. S. Jerôme lui donne de grandes loüanges, & Seneque quoique d'une secte differente ( *Stoïcien* ) en parle d'une maniere tres-avantageuse.

*c* PYTHAGORE vivoit vers l'an de Rome 220. il ne consulta pas seulement les plus grands Hommes de la Grece, il voyagea encore en Egypte, en Phenicie & dans la Chaldée, & se rendit par-là un des plus habiles hommes de son tems, sur tout dans la Geometrie qu'il perfectionna beaucoup. C'est lui qui a le premier soutenu l'immortalité de l'ame ; mais par le pernicieux moyen de la metempsycose, ou transmigration des ames en d'autres corps.

*d* ZENON fut l'auteur de la secte des Stoïciens : ils prirent leur nom du Portique ( *Stoa* ) où ils tenoient leurs assemblées ; ils faisoient consister le souverain bonheur à vivre selon les regles de la droite raison, inalterable par les disgraces & par les tourmens mêmes. Ils n'admettoient qu'un seul Dieu, & disoient qu'on n'avoit multiplié le nombre des Dieux que pour marquer les differens effets de la bonté & de la puissance de ce Dieu unique, dont chaque Divinité représentoit un attribut. Ils joignoient à ces veritez beaucoup d'erreurs, dont la principale étoit que tout se faisoit par une necessité fatale qu'ils définissoient un ordre éternel & immuable de toutes choses, qui étoit au-dessus de Jupiter même. Ils disoient encore que tous les pechez étoient égaux, & qu'il y avoit autant de mal à tuer un bœuf, qu'à tuer un homme. *Diog. Laërce, liv. 7. Cicer. parad.*

miciens [e] ont même emprunté le nom des lieux de leurs Ecoles. Les Medecins ont pris celui d'Erasistrate : [f] les Grammairiens celui d'Aristarque [g] : les Cuisiniers celui d'Apicius [h], & personne ne trouve mauvais qu'ils prennent le nom de ceux dont ils ont pris les leçons. Il est vrai que si l'on prouve qu'une secte est mauvaise, & que son Auteur est dangereux ; on prouvera aussi que son nom est mauvais & digne de haine par le crime de sa secte & de son Auteur. Il faloit donc avant que de haïr le nom des Chretiens, ou connoître leur secte par son Auteur, ou l'Auteur par sa secte ; mais n'ayant pas daigné vous en informer ni vous en instruire, vous n'en voulez qu'à ce nom", c'est lui seul que vous attaquez. Un simple terme fait condanner sans aucun examen un Auteur & une secte qu'on ne connoît pas, & qui ne se trouvent criminels que dans leur nom.

Ce qui peut rendre un nom haïssable.

" *S. Justin 1. Apol. Athenag.*

Le nom des Chretiens fait tout leur crime.

*e Les* ACADEMICIENS portent en effet le nom du lieu où ils faisoient leurs leçons. C'etoit une maison tres-agréable dans un des fauxbourgs d'Athenes, ornée de fontaines, de bosquets & d'allées d'arbres qu'on y avoit plantées pour la commodité des Philosophes. Elle leur avoit été donnée pour cet usage par un Citoyen d'Athenes (*Academus*) dont elle porte le nom. On n'y enseigna pas toujours les mêmes principes. Cinq sectes differentes s'y succederent les unes aux autres, qui eurent pour Auteurs Platon, Arcesilas, Carneades de Cyrene, Philon, & Antiochus. Après lesquels les Academiciens quitterent leur nom pour prendre celui de Platoniciens.

*f* ERASISTRATE fut petit-fils & disciple d'Aristote. Etant à la Cour de Seleucus Nicanor Roy de Syrie, Antiochus qui fut depuis surnommé Soter fils unique du Roy, tomba dans une langueur dont personne ne pouvoit découvrir la cause. Mais Erasistrate ayant remarqué que le poulx de ce Prince se dérégloit dés qu'il voyoit Stratonice sa belle-mere, qui étoit fort jeune & tres-bien faite, connut son mal, & en avertit le Roy qui aima mieux faire épouser Stratonice à son fils que de le voir mourir en langueur. *Pline liv.* 13. *c.* 7. *Valere Max. liv.* 5. *c.* 7.

*g* ARISTARQUE étoit de Samos, & passa pour le Critique & le Grammairien le plus habile de son tems. Il fut disciple d'Aristophane, contemporain de Crates & de Ptolomée Philometor qui lui confia l'éducation de son fils Ptolomée Lathurus. Il fit neuf Livres de corrections de l'Iliade & de l'Odissée d'Homere, & mourut l'an de Rome 606. *Vossius de* 4. *art. Pop.*

*h* APICIUS illustre voluptueux & fameux gourmand qui fit un traité (*de re culinariá*) de l'art d'apprêter les viandes sous le nom de M. Gabius Apicius, & après avoir dépensé des biens immenses en saulses & en ragoûts, voyant qu'il ne lui restoit plus que 250000. l. il s'empoisonna de peur de mourir de faim. C'est ce que Seneque rapporte dans son Livre de la Consolation à sa mere Helvia : Dion & C. Tacite disent que Sejan dans sa jeunesse servit aux plaisirs de cet Apicius. *Vossius de Annal. lib.* 1. *c.* 14. *Athenée l.* 11. *Pline li.* 9. *c.* 19. *& li.* 10. *c.* 48.

## §. IV.

*Les Empereurs & le Senat ont aboli ou reformé des Loix qui paroissoient contraires au bien public. Celle qui condanne la Religion Chretienne est injuste & pernicieuse à l'Etat.*

JUSQU'ICI j'ay fait voir que nous ne meritons en rien la haine du Public : je vais maintenant faire connoître notre innocence, non-seulement en nous justifiant de ce qu'on nous impute ; mais encore en faisant voir que nos ennemis sont eux-mêmes coupables des crimes dont ils nous accusent : afin que toute la terre sçache que nous sommes incapables des horreurs qui se commettent parmi eux, & afin qu'ils ayent honte de condanner, je ne dis pas des hommes vertueux, pendant qu'ils sont eux-mêmes perdus de vices ; mais des hommes qu'ils ne croient aussi coupables qu'eux, que parce qu'ils sont Chretiens.

Je répondrai à chacune des choses qu'ils nous accusent de faire en secret & qu'ils font en public, & pour lesquelles on nous regarde comme des scelerats, des insensez, & des gens dignes de mort & de mépris. Mais comme lors que vous n'avez plus rien à répondre à la verité qu'on vous oppose, vous ne manquez jamais de produire l'autorité de vos loix contre nous, & que vous sçavez si bien dire, que ce n'est pas à vous d'examiner ce que les loix condannent, & que c'est malgré vous que vous leur obéïssez préférablement à la verité ; je veux avant tout, vous parler de ces loix dont " vous êtes les protecteurs.

" *Les Pontifes étoient les dépositaires des loix. au* §. 1. *rem. a.*

Premierement, lors qu'avec une dureté impitoyable vous proferez ces paroles, *Les loix condannent votre Religion,* &

Réponse à une fausse raison

& que vous prononcez contre nous ſans nous permettre de nous défendre ; n'eſt-ce pas avouër publiquement que vous uſez de violence ? n'eſt-ce pas déclarer votre Tribunal tyranique ? puiſque c'eſt dire que notre Religion eſt défenduë ; parce que vous voulez qu'elle le ſoit, & non parce qu'en effet elle le doit être. Car ſi c'eſt parce qu'elle ne doit pas être permiſe que vous la défendez ; c'eſt ſans doute parce que tout ce qui eſt mal doit être défendu, de même que tout ce qui eſt bien doit être permis. Mais ſi je trouve que ce que votre loi a condanné eſt un bien, je juge par-là qu'elle n'eſt pas en droit de le faire, au lieu qu'elle le pourroit ſi c'étoit un mal.

des Payens, qui s'excuſoient ſur ce que les loix leur ordõnoient de condanner les Chretiens.

Ils rendent leur Tribunal tyranique.

Les loix ne peuvent défendre que ce qui eſt mal.

Si votre loi s'eſt trompée, c'eſt qu'elle eſt l'ouvrage d'un homme ; car on ne la croit pas décenduë du ciel. Or doit-on être ſurpris ou qu'un homme ait pû ſe tromper en faiſant une loi, ou qu'il condanne un défaut qu'il y reconnoît ? Les Lacedemoniens n'ont-ils pas corrigé les loix de Lycurgue ? & Lycurgue [a] ne ſe fit-il pas juſtice de cet affront en ſe faiſant mourir de faim ? Et vous-mêmes à qui une experience éclairée fait percer les tenebres de l'antiquité la plus obſcure, ne vous voit-on pas tous les jours, par des Edits & des Reglemens plus ſages & plus ſenſez, reformer cette confuſion de loix qui vieilliſſent ſous la pouſſiere ? Severe [b], celuy de tous les

On doit corriger une loi qui eſt défectueuſe.

Exemples de loix qui ont été ou corrigées ou abolies.

[a] Il fut le ſecond fils d'Eunome Roy des Lacedemoniens, qui eurent le bonheur de l'avoir pour Legiſlateur. Jamais homme ne fut plus digne de l'être, ayant été lui-même pendant ſa vie une loi vivante par l'innocence de ſes mœurs & la ſageſſe de ſa conduite ; cependant l'envie qui ſuit toujours la vertu de près lui ſuſcita de puiſſans ennemis, qui regarderent la mort de ſon frere Polydecte comme un prétexte favorable à leur calomnie, pour l'accuſer d'avoir voulu uſurper la ſouveraineté ; mais l'horreur qu'il eut de la propoſition de ſa belle-ſœur, qui s'offroit de ſe faire avorter s'il la vouloit épouſer, eſt pour lui une juſtification aſſez glorieuſe. La maniere dont il eſt mort eſt ſi incertaine, qu'on ne peut guéres plus conter ſur ce que les Hiſtoriens en rapportent, que ſur ce que Tertulien nous en dit. *Juſtin. Plutarque, Clem. Alex. liv. 1. des Strom. Euſeb. Pauſanias.*

[b] Severe abolit la loi Papie après avoir reconnu par une experience de 200. ans com-

Empereurs qui a moins aimé le changement, ne vient-il pas d'abolir la loi Papie, toute respectable qu'elle fût par son antiquité ? parce qu'elle obligeoit d'être pere avant l'age que la loi Julie [c] prescrit pour le mariage. Et cette loi barbare [d] qui permettoit à un creancier de mettre par morceaux un débiteur insolvable, n'a-t-elle pas été depuis abolie d'un commun consentement de tout le monde ? La peine de mort a été changée en une peine d'ignominie, suivie de la confiscation des biens, & l'on a mieux aimé épargner le sang de l'homme que d'épargner sa honte.

Que de loix il vous reste encore à corriger dont vous ne connoissez pas les défauts, si ce n'est ni leur antiquité, ni la dignité du Legislateur ; mais leur équité seule qui oblige à les observer ! Car on est en droit de rejetter une loi qui n'a pas cette qualité, quoi qu'elle nous condanne, & c'est par-là que nous accusons la vôtre d'injus-

Ce qui peut faire rejetter une loi.

bien elle étoit onereuse au public, contraire aux intentions de son Auteur, & même préjudiciable à l'Etat. C'est aussi par ces mêmes raisons que Tertulien l'appelle *Vanissimas leges. Sueto. C. Tacite. Dion. liv.* 54. 43. *Proper. l.* 3. *Hora. poe. sec.*

*c* Les guerres Civiles du Triumvirat étant terminées par la paix generale de l'Univers, l'Empire se trouva dénué de citoyens, ce qui obligea Auguste à faire des loix ( *an. de Ro.* 736. ) qu'il nomma Julies du nom de l'Empereur son oncle, lesquelles condannoient à une amende appellée *uxorium*, tous ceux qui ne seroient pas mariez : & comme son intention étoit de rendre à l'Empire les Citoyens qui lui avoient été enlevez par la guerre, il ordonna qu'une fille ne seroit plus accordée avant dix ans accomplis ( ce qui se faisoit quelquefois dès le berceau ) & que celui à qui elle auroit été promise l'épouseroit au bout de trois ans, pendant lesquels elle joüiroit, selon la coûtume, des biens, honneurs & privileges de son futur époux. Mais quoi qu'Auguste ne se fût pas beaucoup apperçu de l'utilité de cette loi au dénombrement de toutes les familles de l'Empire qu'il avoit fait faire environ 17. ans aprés, ils ne laissa pas sur la fin de ses jours de faire la loi Papie ou Poppée ( *an. de Ro.* 762. ) qui porte le nom des Consuls qui la publierent, par laquelle il réduisoit les trois ans à deux, ordonnant que le mariage se consommeroit deux ans après que la fille auroit été accordée : c'est sur cela que Tertulien dit que la loi Papie vouloit qu'on fût pere avant l'âge que la loi Julie prescrit pour le mariage.

*d* C'étoit une des loix des 12. Tables qui fut abolie l'an de Rome 630. sous le Consulat de L. Papirius Mugellanus Cursor, & C. Pœtelius. Voici les termes de cette loi. *Ni cum eo pacit*, 60. *dies in vinculis retineto. Trinis nundinis continuis in Comitium procitato, ærisque æstimiam prædicato. Tertiis Nundinis capiti pœnas luito, aut trans Tiberim peregrè venum ito. Ast si pluses esunt rei, tertiis Nundinis parteis secanto : si plus minusve secuesint, ne si fraude esto.*

tice, & même d'extravagance, quand nous luy voyons punir un nom. En effet, si les Loix sont établies pour punir les actions, pourquoi condanner les nôtres sur le seul nom que nous portons, pendant qu'elles ne condannent les autres que sur les preuves du fait, & jamais sur le nom de l'accusé? Je suis un incestueux; que n'informe-t-on contre moy? J'ay tué un enfant; que ne me met-on à la question? J'ay manqué aux Dieux, & à l'Empereur; pourquoy ne pas entendre ma justification? Il n'y a point de loi qui défende d'examiner le crime qu'elle condanne; parce qu'un Juge ne punit pas avec justice s'il n'a des preuves que l'accusé a commis ce que les loix défendent, & parce qu'un Citoyen ne peut pas être long-temps fidele à une loi s'il ne connoît pas ce qu'elle condanne. Il ne suffit pas qu'une loi soit juste en elle-même, il faut qu'elle paroisse telle à ceux qui la doivent observer. Au reste, si elle ne veut pas qu'on l'examine, elle est suspecte: & si elle exige une obéïssance aveugle, elle est tyranique.

Les loix sont établies pour punir les actions.

Un Juge ne peut condanner justement que sur des preuves.

Circonstances qui rendent une loi défectueuse.

## §. V.

*Si les Empereurs vicieux ont persecuté les Chretiens, les vertueux se sont déclarez leurs protecteurs.*

POUR remonter à l'origine des loix que vous nous opposez; il y avoit un ancien Decret " qui défendoit aux Empereurs d'introduire aucune Divinité nouvelle sans l'approbation du Senat. Marc Emile le sçait par son Dieu Alburne[a]. Et c'est encore ce qui fait beaucoup à notre cause; que les Dieux parmi vous se fassent à la

" *Vlpien dans ses fragmens. Eusebe Hist. Eccl. liv. 2. c. 2. Crinitus liv. 10. c. 3.*

[a] On croit que ce Marc Emile est celui dont parle Valere Maxime, comme d'un homme qui avoit une devotion singuliere pour les Divinitez étrangeres. A l'égard de son Dieu

" Voicy les termes de cette

loi, qui est tirée des Livres des Pontifes, citée par Crinitus, livre 10. de Honest. Discip. c. 3. *Separatim nemo sit habens Deos novos sive advenas. Nisi publicè adscitos privatim colunto.*

pluralité des voix, & qu'un Dieu ne puisse être Dieu si le caprice d'un homme s'y oppose. Car alors c'est l'homme qui devient propice au Dieu.

Tibere a proposé au Senat de mettre le Dieu des Chretiens au rang des Dieux.

Il a imposé des peines rigoureuses à leurs accusateurs.

Tibere, sous qui le nom Chretien est entré dans le monde, ayant été informé des preuves admirables que l'Auteur de ce nom avoit données de sa Divinité dans la Syrie de Palestine, luy donna le premier son suffrage, & proposa au Senat d'y souscrire. Le Senat ne s'étant point trouvé de ce sentiment, n'en voulut rien faire; mais l'Empereur demeura ferme dans sa resolution, & menaça de punir ceux qui accuseroient les Chretiens.

Lisez vos Commentaires: vous verrez que Neron [b], sous qui les Chretiens ont commencé de paroître à Rome, a été le premier qui ait répandu leur sang: mais nous tenons à grand honneur de l'avoir à la tête de nos persecuteurs. Car quiconque connoît Neron, peut sçavoir qu'il n'a jamais rien condanné qui ne fût un tres-grand bien. Domitien [c] que sa cruauté fera toujours re-

Albume, on ne sçait pas trop ce que c'étoit, à moins qu'on ne dise qu'il voulut faire passer pour une Divinité la séve des arbres, que les Latins appellent *Alburnum*; c'est cette humeur visqueuse qui leur tient lieu de sang, qui en est comme l'ame qui les nourrit, & les fait croître & produire.

*b* Il fut fait Empereur au préjudice de Britannicus, par les trahisons d'Agrippine: après cinq ans d'un regne plein de bonté, de justice & de sagesse, il se prostitua tout d'un coup à toute sorte de cruautez & d'abominations monstrueuses. Il fit assassiner sa mere; il repudia & fit ensuite mourir Octavie sa premiere femme: il enleva à Othon Poppée Sabine, dont il fit sa seconde femme, qu'il tua aussi d'un coup de pié pendant qu'elle étoit enceinte. Voyant tous ses crimes consacrez par le Senat, il fit mourir tout ce qu'il y avoit de personnes illustres: il auroit même voulu, comme il le disoit, que tout le genre humain n'eût eu qu'une tête, pour avoir le plaisir de la couper. L'envie qu'il avoit de faire porter son nom à la ville de Rome luy persuada d'y mettre le feu, qui dura six jours; & ayant rejetté ce crime sur les Chretiens, il donna lieu à leur premiere persecution. Enfin après avoir fait voir qu'il étoit né pour la ruine de sa patrie, il fut obligé de s'enfuïr, & de finir, par une mort violente un regne de 13. ans, 7. mois, & 18. jours.

*c* Domitien fils de Tite-Vespasien, & le 12. des Cesars, avoit la beauté & la physionomie trompeuse de Neron, & fut comme lui cruel, vain & impudique: sa cruauté lui inspira de faire mourir un grand nombre de personnes de consideration, & de renouveller l'Edit de bannissement contre les Mathematiciens & les Philosophes, ce qui donna occasion à la seconde persecution contre les Chretiens. Sa vanité le porta à se faire traiter de Dieu & de Seigneur, & à vouloir qu'on ne lui érigeât aucune statuë qui ne fût d'or ou d'argent, & son incontinence le fit vivre avec sa niéce Julie comme avec sa femme, & passer sa vie dans les impudicitez les plus horribles. Parthenius

garder comme une portion de Neron, voulut ſuivre l'exemple de ſon Prédeceſſeur ; mais comme il étoit homme [d] il changea aiſément de penſée, & rappella de l'exil tous ceux qu'il avoit bannis. L'injuſtice, l'impieté & l'infamie ont toujours été le caractere de nos Perſecuteurs ; ſouvent vous les avez condannez, & ſouvent [e] vous avez rétabli ceux qu'ils avoient proſcrits.

Domitien a rappellé les Chretiens qu'il avoit bannis.

″ *Xiphilin. vie de Nerva.*

Mais de tous les Empereurs qui ont ſçu rendre aux Dieux & aux hommes ce qu'ils leur doivent, nommez-en un [e] qui ait entrepris de nous détruire, & nous au contraire nous vous en nommerons un qui s'eſt déclaré le protecteur des Chretiens. Ouvrons les lettres de M. Aurele [f] ce digne Empereur, nous verrons qu'il aſſure que c'eſt à la priere des ſoldats Chretiens, que dans la guerre des ″ Quades il obtint une pluye qui appaiſa la ſoif ge-

S. Jean fut rappellé de ſon exil. *Euſebe liv. 3. c. 21.*

Marc-Aurele s'eſt déclaré leur protecteur.

″ *An de J. C. 174. de M. Aur. 14.*

& Sigerius, tous deux Officiers de ſa Chambre, tromperent par un menſonge la connoiſſance qu'il avoit du jour & du moment de ſa mort, & les précautions qu'il avoit priſes pour l'éviter, le faiſant aſſaſſiner dans ſon lit par Stephanus Intendant de Domitille femme de Flave Clement, lorſqu'il croyoit ne devoir plus l'être. *Sueto. Dion. Epiſt.*

*d* Le Gouvernement de Domitien ne commença d'être uniforme que lors que le peu de vertus qu'il avoit furent entierement tournées en vices. Le mélange des unes & des autres ayant toujours fait voir en lui une inégalité qui le rendoit preſque impenetrable. *Suetone.*

*e* Il n'y a eu entre les Empereurs que Neron & Domitien qui, trompez par certains impoſteurs, ont répandu contre nous des calomnies qui, ſelon la coûtume, ont trouvé quelque créance dans l'eſprit du Peuple. Mais vos tres pieux Prédeceſſeurs ont corrigé l'ignorance de ce Peuple, & ont reprimé par des Edits publics la hardieſſe de ceux qui entreprendroient de nous perſecuter. Adrien votre ayeul (*il parle à l'Empereur M. Aurele Antonin*) a écrit en notre faveur à Fundanus Gouverneur d'Aſie, & à pluſieurs autres. L'Empereur votre pere (*Antonin le Débonnaire*) dans le temps que vous partagiez avec lui les ſoins du Gouvernement, a écrit aux habitans de Lariſſe, de Theſſalonique, d'Athenes, & enfin à tous les peuples de Grece, pour reprimer les ſeditions & les tumultes qui avoient été excitez contre nous. L'opinion où nous ſommes que vous ne jugez pas moins équitablement ni moins favorablement de nous, nous fait eſperer la grace que nous vous demandons. *Fragment de l'Apologie de S. Meliton Evêque de Sardes, pour les Chretiens, rapporté par Euſebe. Hiſt. Eccl. lib. 4. c. 26.*

*f* Ce fut en faiſant publier à Epheſe une Conſtitution en faveur des Chretiens, dont S. Meliton Evêque de Sardes fait mention dans ſon Apologie pour les Chretiens, & qui eſt conçûë en ces termes : *L'Empereur Ceſar, Marc-Aurele, Antonin-Auguſte, Armenien, Grand Pontife, quinze fois Tribun, trois fois Conſul, aux habitans d'Aſie, ſalut : Je ſçai que les Dieux ont ſoin que ces hommes* (*les Chretiens*) *ne demeurent pas inconnus ; car il leur importe plus qu'à nous de punir ceux qui les offenſent. Plus vous faites de bruit contre eux, en les accuſant d'impieté, & plus vous les confirmez dans leur ſentiment & dans leur réſolution. Lorſqu'on les defere & qu'on les condanne à la mort pour le nom de leur Dieu, ils ſont plus contens que lorſqu'on ne les punit point : ainſi ils remportent la victoire en re-*

nerale de son armée ; & s'il ne déchargea pas publiquement les Chretiens des peines portées contre eux, il le fit d'une autre maniere à la vûë de tout le monde, en condannant leurs accusateurs à des peines encore plus rigoureuses.

Ce qu'on doit penser des loix qui n'ont été mises en usage que par des méchans, & dont les bons ont évité de se servir.

" *Voyez le* S. 2.

Quelles loix sont-ce donc qui ne sont observées contre nous que par des impies, des injustes, des infâmes, des furieux, des fous & des insensez ? que Trajan rendit en partie inutiles en défendant de rechercher les Chretiens " ; & qui ne furent jamais mises en usage, ni par Adrien g, qui vouloit tout sçavoir, ni par Vespasien l'exterminateur des Juifs, ni par Antonin le Pieux, ni par Verus. Cependant étant aussi méchans qu'on nous suppose, nous aurions dû avoir pour persecuteurs des gens de bien, dont les mœurs eussent été opposées aux nôtres, & non des personnes qui ont été aussi corrompuës qu'on nous accuse de l'être.

*nonçant à la vie plutôt que de faire ce que vous desirez. Il est aussi à propos de vous donner des avis touchant les tremblemens de terre qui sont arrivez, & qui durent encore : comparez votre conduite en ces occasions avec celle des Chretiens ; au lieu qu'alors ils mettent plus que jamais leur confiance en Dieu, vous perdez courage, & vous negligez le culte des Dieux, comme si vous n'en connoissiez point, & vous persecutez jusqu'à la mort les Chretiens qui adorent un Dieu éternel. Plusieurs Gouverneurs de Province ayant écrit à mon pere touchant les Sectateurs de cette Religion, il défendit de les inquieter, à moins qu'ils n'entreprissent quelque chose contre le bien de l'Etat. Quand on m'a écrit sur le même sujet j'ay fait la même réponse ; & si à l'avenir on accuse quelqu'un d'être Chretien, je veux qu'il soit absous, & que l'accusateur soit puni.* Eusebe Hist. Eccl. liv. 4. S. Meliton Evêque de Sardes, dans son Apologie adressée à l'Empereur Verus.

g Adrien étoit versé dans toutes les sciences & dans tous les Arts qui servent à polir l'esprit : il excelloit dans les belles lettres grecques & latines : il avoit un goût merveilleux pour les Ouvrages d'éloquence & de Poësie ; & comme la curiosité le portoit à vouloir tout sçavoir, il fit tant par son application qu'il devint Geometre, Philosophe, Medecin, Musicien, Astrologue, Arithmeticien, Peintre & Sculpteur en marbre & en airain. C'est sur cela que Tertulien l'appelle *Curiositatum omnium explorator.* Paul Diacre dit de luy qu'il aima les Chretiens, qu'il ordonna la peine du Talion contre leurs accusateurs, & que sans les Prefets de la Religion, qui s'opposerent à son dessein, il auroit élevé un Temple à Jesus-Christ. Eusebe fait mention (*liv.* 2. *c.* 3. *de son Hist. Eccl.*) de deux Apologies de la Religion Chretienne qui luy furent adressées, l'une par Quadrat, l'autre par Aristide. Il rapporte aussi (*dans le même liv. c.* 9.) une lettre qu'Adrien écrivit en faveur des Chretiens à Minucius Fundanus Proconsul d'Asie, en ces termes : *J'ay receu la lettre que Serenius Granianus, homme de merite & votre Predecesseur, m'a écrite : je trouve que l'affaire dont il s'agit doit être examinée avec un grand soin, afin de ne point inquieter les Chretiens*

## §. VI.

*Les changemens que les Romains ont faits aux Loix de l'Etat & de la Religion.*

Il faut presentement demander aux scrupuleux observateurs des loix & des reglemens de leurs ancêtres, s'ils ont toujours eu la même fidelité, le même respect & la même obéïssance pour toutes les Ordonnances de leurs Peres : s'ils ne s'en sont point écartez : s'ils ne les ont jamais transgressées, & s'ils n'ont pas comme effacé de leur memoire les regles les plus necessaires & les plus infaillibles pour la sûreté des mœurs.

Les Romains n'observent pas toutes leurs loix avec le même scrupule qu'ils observent celles qui sont contre les Chretiens.

Loix qui sont impunément violées par les Romains.

Que sont devenuës les loix [a] qui reprimoient les dépenses superfluës & ambitieuses ; qui défendoient de mettre plus de cent as [b] à un repas ; & d'y servir plus d'une volaille, encore ne falloit-il pas qu'elle fût grasse : qui excluoient du Senat comme tres-ambitieux un Patricien [c] qui auroit eu dix [d] livres d'argent pesant : qui faisoient abattre les Theâtres lors qu'ils commençoient à s'introduire, les regardant comme l'écuëil des mœurs;

*sans sujet, & de ne pas autoriser la calomnie si les habitans de la Province les accusent devant vous ; qu'ils prouvent les crimes dont ils les chargent. Mais ne vous arrêtez point à des discours, ni aux cris confus du Peuple : prenez connoissance des accusations que l'on formera contr'eux : s'ils sont convaincus d'avoir violé les loix, qu'on les punisse ; mais si l'accusation est calomnieuse, qu'on punisse l'accusateur.*

*a* La loi Fannia défendoit de dépenser plus de 100. as aux jours des spectacles, aux Saturnales, & à certaines autres fêtes ; & plus de dix as les autres jours.

La loi Licinia permettoit de dépenser jusqu'à trente as les jours des Kalendes, des Nones & des Foires, & défendoit de manger plus de trois livres de viande simple, & une livre de ragoût aux autres jours.

*b* L'as Romain étoit un peu moins de neuf deniers, & les 100. as faisoient environ 3. liv. 8. sols de notre monnoye.

*c* Cornelius Rufinus après avoir été deux fois Consul & une fois Dictateur, fut chassé du Senat par le Censeur Fabricius, pour avoir acheté des vases d'argent qui pesoient dix livres, comme un homme d'un exemple pernicieux pour la Republique. *Val. Max.*

*d* Le scrupule Romain pesoit 24. grains ; trois scrupules pesoient une drachme Romaine ou un gros, qui valoit de notre monnoye 7. f. 8. d. huit drachmes faisoient une once, qui valoit de notre monnoye 3. liv. 1. sol 4. den. & la livre pesoit 12. onces, qui faisoit de notre monnoye 36. liv. 16. sols : les dix livres d'argent valoient donc 368. liv. C'étoit en ce tems-là un bien excessif qui faisoit chasser du Senat un Senateur Patricien, c'est-à-dire issu de l'un

& qui ne laissoient point usurper impunément & sans raison les marques des premieres dignitez & d'une naissance illustre ? Car je vois qu'aujourd'hui l'on donne à des repas le nom de Centenaires, parce qu'on y dépense jusqu'à cent mille sesterces. [e]

Tout l'argent qui se tire des mines se convertit en vaisselle, non-seulement chez les Senateurs, ce qui seroit peut-être supportable, mais chez des Affranchis qui ont à peine leur liberté. Je vois qu'on a multiplié les Theâtres, qu'on commence à les couvrir, & que crainte que la rigueur du froid ne trouble le plaisir de ces spectacles infâmes, on se sert des manteaux incommodes que les Lacedemoniens inventerent sans doute autrefois pour les jeux des Romains. Je ne vois plus de difference entre les habits des Dames Romaines & les habits des prostituées : elles ne connoissent plus ces loix anciennes qui servoient à maintenir la modestie & la temperance. L'anneau conjugal qu'un époux mettoit au doigt de son épouse étoit tout l'or [f] qu'une femme portoit sur elle. Alors le vin [g] leur étoit si expressement défendu, qu'il y en eut une que ses parens firent mourir de faim pour avoir osé prendre les clefs d'un Cellier. Sous le regne de Romulus, Mecenius [h] tua sa femme pour avoir

des cent premiers Senateurs Romains qui furent choisis par Romulus.

*e* Le grand sesterce appellé *Sestercium*, valoit deux livres & demi d'argent, ce qui fait de notre monnoye environ 92. liv. & les cent sesterces faisoient environ 9200. liv.

*f* L'an de Rome 540. C. Oppius Tribun du Peuple, fit une loi qui porte son nom, par laquelle il étoit défendu aux femmes Romaines de mettre sur elles plus d'une demi once d'or, de porter des étoffes de diverses couleurs, & d'aller en carosse dans les ruës de Rome, & à mille pas aux environs de la Ville.

*g Non licebat vinum fœminis Romæ bibere. Invenimus inter exempla Egnatii Mecennii uxorem quod vinum bibisset è dolio, interfectam fuisse à marito, eumque cædis à Romulo absolutum. Fabius Pictor in annalibus suis scripsit matronam quod loculos in quibus erant claves vinariæ cellæ resignavisset à suis inediâ mori coactam. Cato, ideo propinquos fœminis osculum dare instituit ut scirent an temetum olerent, hoc tum nomen vino erat : unde & temulentia appellata.* Plin. lib. 14. c. 13. Hist. natur.

*h Mulier si vinum biberit ut adulteram puniunto.* C'est la seiziéme des loix qu'on attribuë aux Rois de Rome, & qu'on appelle ordinairement le Droit Papirien ; parce qu'elles ont été ramassées par Sext. Papirius : Fr. Baubû

bû du vin ; & n'en fut point blâmé : & si les femmes étoient autrefois obligées de saluer tous leurs parens, ce n'étoit qu'afin qu'on pût connoître quand elles auroient violé cette loi.

Où sont ces mariages heureux que la pureté des mœurs rendoit si parfaits, qu'il s'est passé plus de cinq cent ans depuis la fondation de Rome sans qu'il soit arrivé de divorce [i] dans aucune famille ? Aujourd'huy tout le corps d'une femme plie sous l'or, & si elles saluënt un homme c'est en tremblant. En s'épousant on fait vœu de se repudier, & le divorce est à present comme le fruit du mariage. 523. ans.

Mais vous [a] qui vous piquez d'une exactitude scrupuleuse sur la Religion, combien en avez-vous retranché de choses si sagement établies par vos Peres ! Vos Consuls, de l'autorité du Senat, ont banni non-seulement de Rome, mais encore de toute l'Italie, le Dieu Bacchus [l] avec tous ses sacrifices. On a défendu l'entrée du Capitole au Dieu Sérapis, à la Déesse Isis [m], au Dieu

[a] C'est aux Pontifes qu'il parle.

doüin celebre Jurisconsulte en rapporte dix-huit dans son Commentaire sur les loix de Romulus, qu'il dit avoir trouvées sur des Tables tres-anciennes. Cette loi fut faite par Caton, l'année qu'il étoit Censeur, de Rome 570.

*i* F. Carvilius Ruga fut le premier qui se separa d'avec sa femme l'an de Rome 523. ou 521. sous le Consulat de M. Pomponius Mathon, & de C. Papyrius Masson.

*l* L'an de Rome 568. sous le Consulat de Sp. Posthumius Albinus, & de Q. Martius Philippus, on abolit à Rome & dans toute l'Italie les Fêtes, les sacrifices & les assemblées qui se faisoient en l'honneur de Bacchus. On démolit les Temples, & l'on renversa les Autels qui luy étoient consacrez. On dit qu'il se trouva plus de 7000. tant hommes que femmes, initiez à ces honteux mysteres. On fit mourir les plus coupables, & l'on condanna les autres à une prison perpetuelle. Le Senat ordonna en même temps que lors qu'un homme seroit dans une obligation indispensable d'offrir un sacrifice au Dieu Bacchus, il en parleroit au Preteur; que le Preteur en feroit son rapport au Senat, & que le Senat ne pourroit accorder cette permission lors qu'il y auroit moins de cent Senateurs assemblez ; & qu'il ne la donneroit qu'à condition qu'il ne se trouveroit que cinq personnes au plus à ce sacrifice, qui se feroit sans Prêtre ni Ministre. *Tite-Live. Decad.* 4. *liv.* 4.

*m* L'an de Rome 701. sous le Consulat de Cne. Domitius Calvinus, & de M. Valerius Messala, le Senat fit un Decret par lequel il ordonnoit que le Dieu Serapis & la Déesse Isis seroient chassez de Rome, & que leurs Temples seroient abbatus : ces mêmes Divinitez furent rétablies en 702. sous le Consulat de M. Æmilius Lepidus, & de Lucius Munatius Plancus. *Dion. Hist. Rom. liv.* 47.

Harpocrates [n], & au Dieu Anubis [o]; c'eſt-à-dire qu'ils ont été chaſſez du Palais des Dieux. Piſon & Gabinius, tous deux Conſuls, qui n'étoient pas Chretiens, leur ôterent les honneurs divins, & renverſerent leurs Autels, pour arrêter les deſordres d'une infinité de ſuperſtitions vaines & infâmes. Vous avez depuis rétabli tous ces Dieux dans leur premiere dignité, & vous leur avez conferé la Majeſté ſouveraine. De grace, où eſt votre religion? où eſt ce reſpect prétendu pour vos Peres? vous n'en avez plus rien; ni les habits, ni la temperance, ni la ſimplicité, ni les ſentimens, ni le langage. Toujours vous loüez l'antiquité, & vous ſuivez des maximes nouvelles, ce qui fait voir que renonçant à celles de vos Ancêtres, qui ſont excellentes, vous n'en conſervez & n'en obſervez que ce qui ne le merite pas, puiſque vous n'en obſervez pas ce qui le merite.

Mais bien plus; je vous feray voir dans la ſuite que ſi vous avez redreſſé dans Rome les Autels du Dieu Sérapis, & ſi vous avez rétabli les fêtes de Bacchus dans toute l'Italie; vous n'avez cependant plus, pour le culte

*n* Le Dieu Harpocrates étoit reconnu chez les Egyptiens pour le Dieu du Silence, de même que Muta & Tacita en étoient les Déeſſes chez les Romains. Il y avoit dans tous les Temples d'Iſis & de Serapis une figure de cette Divinité repréſentée ſous la forme d'un jeune homme couronné d'une mitre à l'Egyptienne, ayant le ſecond doigt de la main droite ſur ſa bouche, & tenant de ſa main gauche une corne d'abondance pleine de fruits, ſurmontez d'une pôme de pin. *Nat. Comes Gisbert Cuperus.*

Iſis & Harpocrates digito qui ſignificant ſt. *Varro. lib.* 4. *de ling. lat.*

*o* L'an de Rome 773. un Chevalier Romain nommé Mondus n'ayant pû rien obtenir par argent d'une jeune Dame nommée Pauline, qu'il aimoit éperduëment, eut recours à un Prêtre d'Iſis, qui luy procura les moyens de ſatisfaire ſa paſſion. Ce Miniſtre déteſtable fit ſçavoir à la jeune Dame qu'elle étoit aimée du Dieu Anubis, & que ſa pieté demandoit d'elle qu'elle vint paſſer une nuit dans ſon Temple; ce que Pauline obtint d'autant plus aiſément de ſon mari, que ſa ſageſſe l'avoit miſe au-deſſus de tous les ſoupçons. Glorieuſe d'avoir pû plaire à un Dieu, & penetrée des ſentimens de reſpect & de veneration qu'on doit à ſa Religion, elle ſe rendit au Temple, où elle paſſa a nuit avec Mondus qu'elle croyoit être Anubis; mais peu de jours aprés Pauline ayant ſçû de Mondus même que ſa pieté avoit été trompée; outrée de colere elle en avertit ſon mary, & Tibere ayant été informé du fait, fit pendre tous les Prêtres d'Iſis, raſer ſon Temple, jetter ſa Statuë & celle d'Anubis dans le Tibre, & envoya Mondus en exil. Ce fait eſt rapporté fort au long par *Flave-Ioſeph, liv.* 18. *c.* 4.

des Dieux, ce zele qui a ſi fort aveuglé toute l'antiquité; & l'autorité de vos Ancêtres, dont vous vous dites les défenſeurs, ne vous empêche pas de mépriſer & de détruire votre Religion, ce qui eſt le grand crime dont vous accuſez les Chretiens. Je vais à preſent répondre à toutes les abominations qu'on nous accuſe de faire en ſecret, pour enſuite nous juſtifier plus aiſément des crimes qu'on nous accuſe de commettre en public.

Ce ſont les Payens qui détruiſent leur Religion, & non pas les Chretiens.

## §. VII.

*Tout ce qu'on avance contre les Chretiens ſont des bruits de la Renommée, qui eſt preſque toujours fauſſe.*

[a] ON dit que nous égorgeons un enfant, que nous mangeons ſa chair, & que nous commettons des inceſtes, aprés que des chiens, complices de nos horreurs, ont renverſé nos lampes; afin qu'à la faveur des tenebres nous puiſſions ſans aucune honte nous ſoüiller des impietez les plus déteſtables. C'eſt ſur cela que nous paſſons pour les plus ſcelerats de tous les hommes. On le dit toujours; mais depuis " qu'on le dit, on n'a pas encore daigné s'informer de la verité. Ou, informez-vous donc, ſi vous le croyez; ou, ne le croyez pas, ſi vous ne vous êtes pas encore informez. Votre répugnance à vous en éclaircir eſt une preuve que vous n'en croyez rien: auſſi n'ordonnez-vous pas aux bourreaux de nous faire avouër ce que nous faiſons; mais de nous faire nier ce que nous ſommes.

Dénombrement des crimes énormes dont on accuſe fauſſement les Chretiens.

" Il y avoit plus de 120. ans.

Que les Payens n'en doivent avoir aucune connoiſſance.

1°. Parce qu'ils ne s'en ſont jamais informez.

La Religion Chretienne, comme nous l'avons déja

[a] On accuſoit les Chretiens de trois crimes; de meurtre, parce qu'on leur entendoit dire qu'ils mangeoient le corps de JESUS-CHRIST. D'inceſte, parce qu'ils s'aimoient comme des freres, & qu'ils s'entr'appelloient de ce nom. De ſacrilege, parce qu'ils ne rendoient aucun honneur aux Dieux, & qu'ils ne celebroient point les fêtes des Empereurs dans le crime de la diſſolution & de la débauche.

dit, a commencé ſous Tibere. Si-tôt que la verité s'eſt fait voir, elle a été haïe : elle a trouvé autant de Perſecuteurs, qu'elle a trouvé d'Idolâtres. Les Juifs même, a qui elle avoit été annoncée, l'ont ſacrifiée à leur jalouſie, les Soldats à leurs concuſſions, & les Domeſtiques à leur malignité naturelle.

2°. Parce qu'õ n'en a vû aucunes traces dans les irruptions qu'on fait à toute heure dans leurs aſſemblées.

Tous les jours on nous aſſiege, tous les jours on nous trahit, & le plus ſouvent on fait des irruptions dans nos Egliſes & dans nos aſſemblées: y a-t-on jamais entendu les cris de cet enfant qu'on dit que nous égorgeons ? Quel eſt le Juge qui a trouvé quelqu'un de nous la bouche enſanglantée, telle que celle des Cyclopes [b] & des Syrenes [c]? Avez-vous jamais reconnu dans nos femmes aucune marque d'infidelité ? ſi vous les aviez trouvées coupables, les euſſiez-vous cachées ? vous fuſſiez-vous laiſſé corrompre en faveur de ceux que vous traînez devant les Juges ? Que ſi nous nous cachons toujours, quand eſt-ce donc qu'on nous a ſurpris commettant ces crimes, & par qui l'avez-vous pû apprendre ? ſans doute que ce n'eſt pas par ceux qui y participent ; puiſque tout myſtere exige eſſentiellement la loi du ſecret. Il eſt inviolable dans ceux d'Eleuſis [d] & de Samothrace [e];

3°. Ils ne peuvent pas l'avoir appris par les Chretiens, ni par ceux qui n'y participẽtpoint.

*b* Les Cyclopes étoient des hommes d'une taille monſtrueuſe & d'une cruauté inoüie : Enfans, dit la Fable, du ciel & de la terre. Ils habitoient aux environs du mont Etna dans la Sicile, ce qui a donné lieu aux Poëtes de dire qu'ils étoient les forgerons des foudres de Jupiter. *Hom. Odyſſ. liv.* 9.

*c* Les Syrenes étoient Parthenopé, Ligée & Leucoſie, trois monſtres moitié femmes & moitié poiſſons. On dit qu'elles ſe tenoient toujours aux environs d'un goufre, où par la douceur & la mélodie de leur voix elles attiroient tous les vaiſſeaux paſſans, qui ne manquoient point d'y perir ; & qu'elles devoroient tous ceux qui y faiſoient naufrage. *Hom. Odyſſ.* 9. *Strab. liv.* 1. *&* 5. *Ovid. Meta. l.* 5.

*d* Déo ou Dio Reine de Sicile, fille de Chronos & de Rhée, aprés avoir traverſé les mers en cherchant Pherephattah ſa fille unique qui luy avoit été enlevée par Aidonée Roi des Moloſſes, vint à Eleuſis où elle fut ſi bien reçûë de Celée qui en étoit Roy, qu'elle enſeigna à Triptoleme ſon fils l'art de cultiver la terre, & donna des loix aux Atheniens. En reconnoiſſance de ce double bienfait, on inſtitua des myſteres en l'honneur de Déo qui duroient dix jours, où par des repréſentations myſtiques on imitoit les differentes avantures qui luy étoient arrivées en cherchant ſa fille. On y repréſentoit même juſqu'aux paroles injurieuſes, & aux poſtures indécentes d'une certaine Baubo, dont Déo fut fort mal-

combien le doit-il être davantage dans des myſteres qui, ſelon ce que vous en penſez, doivent nous expoſer à la fureur des hommes en cette vie, & à la juſtice de Dieu dans l'autre ? Que ſi ce n'eſt pas eux qui ſe ſont trahis eux-mêmes, ce ſont donc des étrangers : & comment des étrangers en ont-ils eu connoiſſance, ſi les myſteres les plus impies chaſſent les profanes, & ne ſouffrent point de témoins ? ſi ce n'eſt qu'on veüille dire, que plus on eſt méchant & moins l'on craint ?

Si c'eſt la Renommée qui vous a inſtruits ; chacun ſçait ce que c'eſt que la Renommée : un de vos Citoyens l'appelle le plus prompt de tous les maux". Pourquoy l'appelle-t-il un mal ? eſt-ce à cauſe de ſa vîteſſe ? eſt-ce parce qu'elle rend les choſes publiques ? ou bien parce qu'elle n'eſt preſque jamais veritable ? car lors même qu'elle annonce quelque choſe de vray, elle le corrompt par le menſonge, ôtant, ajoûtant, & changeant toujours quelque choſe à la verité. D'ailleurs ſa nature eſt telle, qu'elle ne ſe ſoûtient que par le menſonge, & ne ſubſiſte qu'autant de temps qu'elle laiſſe la choſe incertaine. Eſt-elle aſſurée ? la Renommée ſe retire, & comme ſi toutes ſes fonctions étoient faites, elle expoſe la verité. Alors on ne doute plus, on aſſure. Perſonne ne dit plus, par exemple, on dit que cela s'eſt fait à Rome : ou, le bruit court qu'un tel eſt Gouverneur d'une telle Provin-

4°. Que c'eſt tout au plus par la Renommée à laquelle on ne doit pas ajoûter foy.

" *Fama malum quo non aliud velocius ullum.* Virg. Æn. 4.

*Tam falſi pravique tenax quam nuntia veri.* Virg. Æn. 4.

traitée pour n'avoir voulu ni boire ni manger chez elle. Les initiez à ces myſteres étoient obligez au ſecret ſous peine de la vie. Diagoras de Mélos fut proſcrit pour l'avoir violé, & le Poëte Eſchyle eut bien de la peine à éviter la mort pour avoir été ſoupçonné du même crime. *Diodore. Porphyre. Platon ; Cic. 4. in Verrem. Athenée. Voſſius.*

*e* On ſçait bien que les Divinitez qu'on adoroit dans l'iſle de Samothrace s'appelloient Cabires ; mais on ne convient pas de leurs noms particuliers. Les uns diſent que c'étoit Jupiter & Bacchus ; les autres que c'étoit le Ciel & la Terre qui repréſentoient le corps & l'ame ; & d'autres que c'étoit Cerés : ce qui eſt certain c'eſt que le ſecret étoit inviolable dans les myſteres qu'on celebroit en l'honneur de ces Divinitez, & que ces ſacrifices étoient du nombre de ceux qu'on appelloit *Epicleidia :* c'eſt-à-dire, ſur leſquels il falloit avoir la bouche fermée comme avec une clef.

ce. La Renommée qui eſt un des noms de l'incertitude, n'a plus de lieu dés que la choſe eſt certaine : quelqu'un, hors l'inſenſé, peut-il luy donner ſa créance ; puiſque le ſage ne croit point à ce qui n'eſt pas certain ?

Mais, quelque univerſelle & quelque vrai-ſemblable qu'une choſe puiſſe être, chacun ſçait qu'elle a dû avoir un commencement, & que depuis elle a paſſé par une infinité de bouches & d'oreilles. Or, l'obſcurité de ce commencement en corrompt tellement tout le cours ; que perſonne ne s'aviſe de penſer, que la bouche où il a pris naiſſance pourroit avoir ſemé un menſonge. Ce qu'on fait ſouvent, ou par l'envie qu'on porte à celuy dont on parle, ou par les ſoupçons qu'on en veut donner, ou par le plaiſir que certaines perſonnes ont toujours à débiter des menſonges. Mais, heureuſement pour nous, le temps découvre tout, comme le diſent vos Proverbes & vos Sentences : & ſuivant l'ordre que Dieu a mis dans la nature, rien ne peut demeurer long-temps caché, pas même les choſes qui échappent à la Renommée.

Les motifs qu'ō peut avoir eu de faire courir ces bruits.

## §. VIII.

*Les Chretiens ſont innocens des crimes qu'on leur impute, parce qu'il n'y a point d'hommes qui ſoit capables de les commettre.*

JE veux que ce ſoit avec raiſon que la Renommée dépoſe depuis ſi long-temps contre les Chretiens ; je conſens que vous produiſiez ſon témoignage contre nous : quoy qu'elle n'ait pas encore pû prouver ce qu'elle a publié autrefois, & ce qu'elle fait croire depuis " tant d'années. Mais j'en appelle à la nature ; qu'elle ſoit ju-

On n'a pas dû ajoûter foy aux bruits de la Renommée cōtre les Chretiens, quand même ils feroient veritables.

" Depuis plus de 120. ans.

ge entre nous & ceux qui croyent ces ſortes de bruits.

1°. Parce que la nature ne ſçauroit ſoûtenir les crimes dont la Renommée les charge.

Je ſuppoſe donc que les Chretiens promettent une vie éternelle pour récompenſe de tous ces crimes, & je conſens que pendant ce temps-là vous nous en croyïez coupables. Je vous demande à vous qui le croyez, ſi vous pourriez l'acheter à un tel prix? Venez, plongez ce fer dans le ſein d'un Innocent qui n'a fait de mal à perſonne, qu'on n'accuſe d'aucun crime, & que tous regardent comme leur enfant. Ou, ſi c'eſt à un autre qu'à vous à commettre ce meurtre; venez voir perdre la vie à un homme qui n'en joüit pas encore: venez voir ſortir de ce corps une ame qui vient d'y entrer: venez recevoir ce ſang qui eſt à peine formé: trempez-y votre pain & mangez-le avec plaiſir. Pendant que vous ſerez à table, comptez les places: remarquez avec ſoin celle de votre mere & de votre ſœur, pour ne vous pas tromper lorſque les chiens auront éteint la lumiere; car ce ſeroit vous rendre coupable que de manquer un inceſte. Si vous embraſſez ces maximes, & ſi vous les obſervez, vous vivrez éternellement. J'attens maintenant que vous me demandiez ſi l'éternité peut s'acheter à ce prix; que ſi cela ne peut pas être, vous ne devez pas le croire; mais quand vous le croiriez, je nie que vous le vouluſſiez: & quand vous le voudriez, je nie que vous le pûſſiez faire: pourquoy donc voulez-vous que d'autres le puiſſent, ſi vous ne le pouvez pas? & pourquoy ne le pourriez-vous pas, ſi d'autres le peuvent? ſommes-nous d'une autre nature que vous? nous croyez-vous des Cynocephales [a] ou des Sciapodes [b]? Avons-

2°. Parce que les Chretiens ne ſont pas plus capables de commettre ces crimes que ceux qui les en accuſent.

3°. Parce qu'ils ne ſont point des hommes d'une nature differente des autres.

*a* Les Cynocephales étoient des monſtres qui avoient le corps d'un homme, & la tête d'un chien, comme leur nom le ſignifie: ils étoient venus, à ce que dit la Fable, du mariage d'Anubis & d'Hecube, depuis qu'elle avoit été changée en chienne.

*b* Les Sciapodes, autrement Monoſceles, étoient un Peuple extraordinaire des Indes,

nous les dents faites autrement que vous ? la nature nous a-t-elle donné des dispositions particulieres pour l'inceste ? Si vous croyez un Chretien capable de ces horreurs, vous l'êtes vous-même, puisque vous êtes un homme comme luy ; & vous l'en devez croire incapable, si vous sentez que vous l'êtes, parce qu'il est un homme comme vous.

4°. Parce qu'ils ne sçauroient croire les Chretiens capables de ces horreurs, qu'ils ne le soiét eux-mêmes.

Que si vous dites que nous surprenons les simples, & que nous leur imposons ; de grace, peuvent-ils ignorer qu'on accuse les Chretiens de ces pratiques abominables, & qu'en prenant ce parti ils s'engagent à s'en instruire & à les observer avec soin ? D'ailleurs, c'est la coûtume, lorsqu'on se fait initier à des mysteres, de s'adresser à celuy qui y préside pour en recevoir les instructions. Voicy donc, selon vous, comme il faudroit qu'il leur parlât. *Ayez un enfant encore tendre, qui ne connoisse pas la mort, & qui rie à la vûë du coûteau dont il sera égorgé : ayez du pain pour en recevoir le sang : ayez des chandeliers & des lampes : ayez des chiens pour les renverser, en leur jettant quelque chose au-delà de la corde qui les y tiendra attachez : sur tout ne manquez pas d'amener votre mere & votre sœur.* Mais, si elles ne le veulent pas ? si cet homme n'a ni mere ni sœur ? s'il est le seul Chretien de sa famille ? car, selon vous, la qualité de fils ou de frere est pourtant essentielle à un Chretien.

Mais je suppose qu'en effet ils ne soient pas instruits lorsqu'ils se font Chretiens ; ils ne sont pas long-temps sans l'être, & l'on ne les voit ni changer ni se plaindre. Craignent ils d'être punis, eux qui se feroient des pro-

selon quelques-uns ; & de Lybie, selon d'autres. On les nommoit Sciapodes (*Ombre des pieds*) parce qu'étant couchez au Soleil ils se servoient de leurs pieds comme d'un parasol, pour donner de l'ombre au reste de leur corps. On les appelloit aussi Monosceles (*qui n'a qu'une jambe*) parce qu'on dit qu'ils couroient sur une jambe avec une vîtesse & une legereté incroyable. *Plin. l. 7. c. 2. S. Aug. de la Cité de Dieu liv. 16.*

protecteurs en nous accusant, & qui sans doute préfereroient la mort à une vie si abominable? Que si vous dites qu'en effet ils craignent; pourquoy donc perseverent-ils? car dés qu'ils sont instruits de toutes ces choses, ils ne doivent plus vouloir être ce qu'ils n'auroient jamais été, si l'instruction eût précedé leur engagement.

5°. Parce que ceux qui se font Chretiens seroient les premiers à dénoncer leurs confreres, s'ils leur voyoient faire des choses si abominables. Que tout les invite à le faire.

## §. IX.

*Les Payens font en public tout ce qu'ils accusent les Chretiens de faire dans leurs assemblées.*

POUR répondre encore mieux à toutes ces horreurs, je vais vous montrer qu'il n'y en a point que vous ne fassiez publiquement ou en secret, & peut-être est-ce par-là que vous nous en croyez capables.

Les Payens font en public les crimes qu'ils accusent les Chretiens de faire en secret.

On a immolé publiquement des enfans à Saturne [a] par toute l'Afrique ″, jusqu'au Proconsulat de Tibere: ce fut sous luy que des arbres même qui couvroient le lieu de ces sacrifices détestables, on fit autant de croix pour attacher les Ministres de tant de crimes, en présence des troupes de ma Province, dont il se servit pour cette execution. Cependant ce crime abominable se pratique encore en secret: tant il est vray que les Chretiens ne sont pas les seuls qui vous méprisent ″! outre qu'un usage criminel ne s'abolit pas tout d'un coup, & que la qualité de Dieu ne change pas les mœurs. Saturne qui n'avoit pas épargné ses propres enfans, n'épargnoit pas non plus ceux des autres: les peres & les

″ *Origene contre Celse.*

Les Afriquains, les Gaulois, les Taurisciens, les Romains sont des meurtriers & des parricides publics.

″ En violant vos défenses.

[a] Pescennius Festus rapporte dans le Livre de ses Histoires, que les Carthaginois immoloient des hommes à Saturne, & qu'ayant un jour été vaincus par Agatocle Roy de Sicile, ils crûrent que ce malheur étoit un effet de la colere de ce Dieu; & que pour l'appaiser ils égorgerent en son honneur deux cent enfans des plus nobles de la Ville. Il termine ce recit par ces deux vers:

*Tantum relligio potuit suadere malorum*
*Quæ peperit sæpè scelerosa & impia facta.*

Lactance de la fausse Religion, chap. 21.

meres les présentoient eux-mêmes, & les offroient avec un zele plein de religion, ne cessant de les carresser jusqu'à ce qu'ils fussent égorgez, de peur qu'ils ne troublassent le sacrifice par leurs cris innocens. Cependant quelle difference d'un parricide [b] à un simple homicide!

On sçait que les Gaulois [c] immolent des hommes à Mercure: les Théâtres apprennent ce qui s'est pratiqué dans la Taurique [d]; & l'on voit dans la plus religieuse Ville ["] du monde, & l'heritiere de la pieté d'Enée, un Jupiter [e] que les hommes abreuvent de leur sang dans des jeux publics. Il est vray que ce sont des hommes condannez aux bêtes; mais en sont-ils moins des hommes? & si c'est le sang des méchans; le sacrifice n'en est-il pas encore plus détestable? & n'est-ce pas au moins certainement un homicide?

" La Ville de Rome.

Que de ressemblance entre ce Jupiter & le CHRIST! & par son avidité pour le sang humain, & par la qualité de fils unique qu'il doit à la cruauté de son pere [f]. Mais comme c'est un homicide égal, de tuer un enfant volontairement, ou pour un sacrifice, quoyque le parricide soit un bien plus grand crime; parlons maintenant au Peuple.

*b* C'est le meurtre d'un pere, d'une mere, d'un parent fort proche, ou d'une personne sacrée, comme des Rois, des Prelats, &c.

*c* Que peut-il y avoir de saint pour les Gaulois, qui lors même qu'ils veulent appaiser la colere des Dieux, soüillent leurs autels du sang des hommes? en sorte qu'ils ne rendent point à la Religion ce qu'ils luy doivent, qu'ils ne la violent auparavant par un crime. Qui ne sçait pas que cette coûtume cruelle & barbare de sacrifier des hommes, se conserve encore aujourd'huy parmi eux? *Cicer. Orat. pro Fonteio.*

*d* Il y avoit une loi dans la Taurique qui ordonnoit d'immoler tous les étrangers à Diane. *Lact. inst. div. liv. 1. ch. 21.*

*e* C'étoit la coûtume à Salamine de Cypre d'immoler tous les ans un homme à Jupiter, depuis que Teucer en étoit sorti. On offre encore aujourd'huy du sang humain à Jupiter Latial. Ce fut l'Empereur Adrien qui abolit cette détestable coûtume. *Lactance, de la fausse Religion, ch. 21.*

*f* Les Poëtes disent que Saturne sçachant qu'il devoit être détrôné par un de ses enfans, avoit soin de devorer tous les mâles dés qu'ils étoient nez; & que Rhée ne pouvant se résoudre à voir perir le petit Jupiter, trompa son mari, en luy jettant dans la bouche une pierre au lieu de cet enfant, qu'elle fit élever secretement dans une des cavernes du Mont Ida. *Mytologie des Dieux.*

Peuple alteré du ſang des Chretiens : Juges équitables qui leur êtes ſi ſeveres, de combien d'entre vous vais-je frapper les conſciences ; ſi je vous reproche que c'eſt vous-mêmes qui êtes les meurtriers de vos enfans, & que votre inhumanité eſt encore au-deſſus de la nôtre ? En effet, n'eſt-ce pas une cruauté plus grande de les faire expirer dans l'eau, de les faire mourir de faim ou de ſoif, & de les expoſer aux chiens ? Quel eſt l'homme raiſonnable qui ne préferât de mourir par le fer ? Pour nous l'homicide " nous eſt expreſſement défendu : c'eſt même un crime pour les Chretiens de défaire ce qu'une mere a conçû, lors que la nature délibere encore de ce qu'elle doit faire. C'eſt un homicide avancé que d'empêcher la formation d'un homme : car, quelle difference y a-t-il entre s'oppoſer à la naiſſance d'une ame, ou l'arracher d'un corps qu'elle anime ? Ce qui devoit être un homme l'eſt par avance, de même que le fruit eſt dans ſon germe avant qu'il en ſorte.

" L'homicide défendu parmi les Chretiens.

Quant à l'uſage du ſang & aux repas ſanglans, liſez Herodote [g] ; je croy que c'eſt luy qui rapporte que certains Peuples, pour faire alliance enſemble, ſe tiroient du ſang [h] de leurs bras, & ſe le donnoient à boire les uns aux autres. Il ſe fit quelque choſe d'aſſez ſemblable ſous

Les Scythes, Catilina, les Romains dans les myſteres de Bellone, les hô-

*g* Quelques Scythes ſeditieux s'étant refugiez dans le Royaume des Medes, Cyaxare qui en étoit le Roy les reçut à ſa Cour avec tout l'accueil & les carreſſes qu'ils pouvoient deſirer, & leur donna pluſieurs enfans pour leur enſeigner à tirer de l'arc. Comme ils étoient grands chaſſeurs, ils alloient tous les jours tirer pour le Roy ; & lorſque la chaſſe n'étoit pas heureuſe, Cyaxare dont la colere étoit extrême ne pouvoit s'empêcher de leur faire ſentir ſa mauvaiſe humeur. Les Scythes laſſez de ces traitemens injuſtes, réſolurent qu'au premier jour qu'ils ne prendroient rien ils tueroient un de ſes enfans, & qu'ils le luy ſerviroient ſur la table ; ce qu'ils firent. *Herod. liv.* 1. *n.* 73.

*h* Avec quelque perſonne que ce ſoit que les Scythes faſſent alliance, voicy les ceremonies qu'ils obſervent. Ils prennent une grande coupe de terre qu'ils rempliſſent de vin, & tous ceux qui ſont de l'alliance tirent du ſang de leur corps avec un couteau ou avec une épée, & ayant mêlé leur ſang avec le vin ils y trempent une épée, des fléches, une

*mes attaquez du mal caduque boivent publiquement du sang humain.*

*n Origene contre Celse.*

*o Fellatores.*

Catilina [i]; & l'on dit que c'est la coûtume chez quelques-uns des Scythes, de manger les corps [l] de leurs parens si-tôt qu'ils sont morts. Mais sans aller si loin, est-on admis icy aux mysteres de Bellone [m] sans boire le sang que ses Prêtres tirent de leurs cuisses, & qu'ils présentent dans le creux de leurs mains à tous les assistans ? N'est-ce pas encore icy, qu'on voit au milieu des spectacles, des gens attaquez du mal caduque [n] éteindre leur soif sur les corps des scelerats qui viennent d'être égorgez, & dont ils succent le sang ? N'en voit-on pas encore qui mangent la chair des animaux tuez dans le combat ? Ne les voit-on pas demander quelque partie ou d'un sanglier ou d'un cerf qu'ils auront vû tuer ? pendant que ce sanglier dégoute encore du sang de ceux qu'il a blessez, & que le cerf aura expiré dans le sang du Gladiateur. On en voit même demander les entrailles des ours, où l'on trouve des morceaux encore tout saignans des hommes qu'ils ont dévorez, & par-là ils se nourrissent d'une chair nourrie de celle des hommes. Vous donc, qui mangez toutes ces choses, êtes-vous fort éloignez des repas prétendus des Chretiens ? Et ceux d'entre vous [o] qui par une brutalité execrable prennent

hache & un javelot, après quoi ils boivent le vin & le sang qui sont dans la coupe, & en présentent par honneur aux plus illustres & aux plus qualifiez de ceux qui assistent à la ceremonie. *Herodote liv.* 4.

*i* Catilina ayant engagé dans son parti les plus puissans Citoyens de Rome, pour s'assurer davantage de leur fidelité, il égorgea un enfant, les fit jurer sur ses entrailles encore palpitantes, qu'il mangea ensuite avec eux. *Dion. Cass. Hist. Ro. liv.* 37.

*l* Quelques-uns des assassins de Caligula mangerent de sa chair. *Xiph. vie de Cal.*

*m* L'an de Rome 701. le Temple de Bellone s'étant trouvé enveloppé dans la ruine des Temples d'Isis & de Serapis, on y trouva des terrines pleines de chair humaine. Ce fut sous le Consulat de Cneius Domitius Calvinus & de M. Valerius Messala. *Dion. hist. Rom. lib.* 42.

Bellone étoit sœur de Mars Déesse de la guerre, du sang, de la fureur & du carnage; on la représentoit comme une furieuse, les cheveux épars & en desordre : les Cappadociens la mettoient au-dessus de toutes les autres Divinitez; & les Prêtres de cette Déesse étoient chez eux les plus considerez après les Rois. *Lact. l.* 1. *c.* 21.

*n Comitialis morbus.*

*........................ nomen ab illo est*
*Quod ferri nobis suffragia justa recusat.*

Q. Serenus. nost. cal. 50. 5. Jules Cesar y étoit tres-sujet.

leurs plaiſirs dans les horreurs d'une impudicité monſtrueuſe [o], ſont-ils moins criminels, parce qu'ils devorent les hommes ſans les faire mourir? Leur infamie les rend-t-elle moins coupables du ſang humain, parce qu'ils ſe nourriſſent d'un ſang " qui n'en eſt pas encore? Ce ne ſont pas des enfans, mais des hommes [p] qu'ils mangent.

"*Semen humanum.*

Les Chretiens n'uſent pas même du ſang des animaux.

Rougiſſez donc de vos horreurs à la vûë des Chretiens, qui n'uſent pas même du ſang [q] des animaux dans leurs feſtins, & qui pour la même raiſon, s'abſtiennent des viandes étouffées & dont on n'a pas tiré le ſang, de peur de ſe ſoüiller de quelque ſang que ce ſoit, pas même de celuy qui eſt reſté dans le corps. En effet, le ſang des animaux eſt un des moyens dont vous vous ſervez pour faire apoſtaſier les Chretiens, tant vous êtes perſuadez qu'il leur eſt défendu de manger ce que vous leur preſentez pour leur faire violer leur Religion. Comment donc pouvez-vous les croire alterez du ſang humain, certains que vous êtes de leur horreur pour

*o* Caligula dans le temps qu'il penſoit en homme & en Empereur, ſe propoſa de faire noyer tous les inventeurs de ces impudicitez déteſtables. *Sueto. Cal.*

" L'abſtinence du ſang a été tres-religieuſement obſervée dans l'Egliſe pendant près de cinq ſiecles, juſques-là qu'on voit dans pluſieurs Conciles des peines impoſées à ceux qui oſoient la violer. Certains Juifs zelez, de la ſecte des Phariſiens, qui enſeignoient aux Gentils qu'ils ne pouvoient pas être ſauvez ſans être circoncis, donnerent lieu aux Apôtres de s'aſſembler & de décider qu'il ne falloit point circoncire ceux des Gentils qui ſe convertiſſoient à la foy; mais qu'il ſuffiſoit qu'ils s'abſtinſſent des viandes offertes aux Idoles, de la fornication, des viandes étouffées & du ſang. Cet uſage regnoit encore du temps de ſaint Auguſtin, qui en parle en écrivant contre Fauſte. Mais on vit bien-tôt s'introduire un uſage contraire, & qui s'eſt toûjours conſervé depuis, dès que ce Pere eut expliqué les termes de la déciſion des Apôtres, & qu'il eut fait connoitre que par le mot de *ſang* on devoit entendre l'homicide., & non pas ce qui entre dans le corps de l'homme; puiſque, ſelon l'Auteur de la loi, il n'y a que ce qui ſort de ſon cœur qui puiſſe le ſoüiller. *Ita omnium animos in hac re tenuit illa ſententia veritatis, non quod intrat in os veſtrum, vos coinquinat, ſed quod exit, nullam cibi naturam, quam ſocietas admittit humana, ſed quæ iniquitas committit peccata, condemnans.* S. Aug. tom. 6. liv. 32. c. 13.

*p* N'eſt-ce pas là, ce qu'on doit appeller devorer & conſumer des hommes? ne faites-vous pas vous-mêmes ce que vous nous reprochez? Pour nous, nous ne mangeons point les hommes, & nous ne commettons aucun meurtre. C'eſt ce que diſoit ſaint Attale Martyr de Lyon, de deſſus ſa chaire ardente, au Peuple qui reſpiroit la fumée qui ſortoit de ſon corps. *Euſeb. hiſt. Eccl. liv. 3. ch. 2.* peu de temps avant la converſion de Tertulien.

*q* Comment les Chretiens mangeroient-ils des enfans, eux à qui il n'eſt pas permis de manger du ſang des bêtes? *Sainte Bibliade Martyre de Lyon.* Idem.

celuy des bêtes, à moins que vous n'ayez appris par votre experience, que l'un est beaucoup plus délicieux que l'autre? Ne devriez-vous pas vous en servir de même que du feu & de l'encens pour éprouver les Chretiens? ils se feroient autant connoître en acceptant l'un qu'en refusant l'autre, & deviendroient également dignes de mort, ou en bûvant le sang ou en ne sacrifiant pas. Votre facilité à condanner les accusez, ne vous en laisseroit pas manquer pour ces épreuves.

Jupiter, les Perses, les Macedoniens & les Romains sont des incestueux publics.

Pour répondre maintenant aux incestes dont on nous accuse; qui peut-on plus justement soupçonner de ce crime que ceux qui en ont reçû des leçons de Jupiter même? Ctésias assure que les Perses [r] abusent de leurs meres. Les Macedoniens ne parurent pas exempts de cette horreur, lorsque dans la représentation de l'Oedipe [f], ils s'écrierent en se mocquant du Heros de la Piece: ἔλαυνε εἰς τὴν μήτερα.

Faites maintenant réflexion aux facilitez que vos desordres ouvrent à ce crime, par la licence qu'ils donnent à la luxure. Premierement, ou vous exposez vos enfans, & ils tombent en des mains que le hazard ou la pieté leur ouvre; ou vous leur donnez d'autres peres

r Lorsque les Perses n'avoient point d'autres loix que celles de Zarada, ils se croyoient obligez d'épouser leurs meres, leurs sœurs, & leurs filles même, regardant ce crime détestable comme une action juste & innocente; mais ils n'eurent pas plutôt entendu parler les Apôtres qu'ils furent charmez de leurs maximes, les embrasserent, & foulerent aux pieds les loix de Zarada. *Theodoret contre les Grecs. Or. 9. des Loix.*

SIMON chef des Atheniens, à l'imitation de ses Peres, & à l'exemple du grand Jupiter, épousa sa sœur Elpinice, née de même pere & de même mere que luy. *S. Cyrill. contre Jul.*

f OEDIPE fils de Laïus & de Jocaste, échapé aux ordres cruels de son pere, qui l'avoit fait exposer sur le mont Citheron pour éviter les prédictions terribles de l'Oracle, élevé à la Cour de Polybe Roy de Corinthe, où il avoit reçû une éducation digne de sa naissance, vint un jour à Thébes, où il tua le Roy Laïus sans sçavoir que ce fût son pere; & quelque temps après il délivra le Royaume du Sphinx, monstre moitié femme & moitié Lyon: cette action fit oublier l'autre, & le fit juger digne d'épouser la Reine qu'il ne connoissoit point pour sa mere. Mais après quelques années d'un regne toujours malheureux, il reconnut tous ses crimes dans sa naissance qu'il ignoroit, & se faisant horreur à soy-même il renonça au trône, & se creva les yeux, se jugeant indigne de voir le jour.

que vous, & qui ſont plus dignes de l'être. Or il eſt impoſſible, que paſſant dans une autre famille on n'oublie pas la ſienne aprés un certain temps, & dés qu'on en a perdu la memoire, l'inceſte ſe multiplie, & l'on perpetuë le crime avec ſa race. Enfin, chez vous en voyage, & juſqu'au de-là des mers, vous portez toujours avec vous une paſſion dont la violence vous faiſant ſemer des enfans par tout le monde, en fait aiſément naître entre des perſonnes de même ſang qui ne ſe connoiſſent pas; en ſorte qu'une famille étant ainſi répanduë de toutes parts, ils font ſouvent entr'eux des alliances inceſtueuſes ſans le ſçavoir, & ſans qu'aucun de cette nombreuſe troupe s'en apperçoive.

Pour nous, une chaſteté ſevere & inviolable nous préſerve de ces malheurs; par elle nous ſommes en ſûreté contre l'inceſte & contre les impuretez & les excés du mariage. Quelques-uns beaucoup plus aſſurez que les autres repouſſent toute la violence de cette paſſion par une innocence qu'ils portent juſques dans le tombeau. Si vous conſideriez que vous êtes coupables de tous ces crimes, vous reconnoîtriez bien-tôt que nous en ſommes innocens; vous verriez ces deux veritez tout à la fois: mais il arrive, que par une double erreur ceux qui ne voyent pas ce qui eſt, voyent ſouvent ce qui n'eſt pas; & c'eſt ce que je vous feray remarquer dans tout ce qui me reſte à vous répondre. Venons maintenant à ce qui ſe fait en public.

La chaſteté des Chretiens les met à couvert de toute ſorte d'impureté.



## §. X.

### *Les Payens ne sçauroient ignorer que les Dieux qu'ils adorent ne sont pas des Dieux.*

Les raisons que les Chretiens ont de ne point offrir de sacrifice aux Dieux pour les Empereurs.

1° Ils ne leur en offrent pour personne, pas même pour eux.

VOUS dites que nous ne rendons aucun honneur aux Dieux, & que nous n'offrons point de sacrifice pour les Empereurs; il est vray que ne rendant aucun culte à vos Divinitez, nous ne leur offrons point de sacrifice pour les autres; parce que nous ne leur en offrons pas pour nous-mêmes, & par là nous devenons à vos yeux des sacrileges & des criminels de leze-Majesté. C'est-là le chef principal de vos accusations; & pour dire mieux, c'en est un qui comprend tous les autres, & qui merite un éclaircissement où la prévention & l'injustice n'ayent aucune part: l'une empêchant qu'on ne voye la verité; l'autre empêchant qu'on n'en convienne.

2° Ils ne sont plus persuadez que les Dieux soiét des Dieux. Ils croyent au contraire qu'ils n'en sont point.

Nous n'avons cessé d'adorer vos Dieux, que lorsque nous avons reconnu qu'ils n'en étoient pas: vous pouvez donc exiger de nous qu'on vous prouve qu'ils n'en sont point, & que par consequent on ne leur doit aucun honneur; car s'ils étoient des Dieux, on leur devroit un culte, & les Chretiens seroient punissables s'ils étoient persuadez de la divinité de ceux ausquels ils ne refusent leurs adorations, que parce qu'ils ne croyent pas qu'ils soient des Dieux.

3° Tous les Dieux ont été des hommes.

Mais, dites-vous, nous les reconnoissons pour tels: j'en appelle de vous-mêmes, à votre conscience. Qu'elle nous juge, qu'elle nous condanne, si elle peut soûtenir que tous vos Dieux n'ont pas été des hommes: si elle le nie, il sera facile de l'en convaincre par le témoignage de ces mêmes Histoires [a] anciennes, qui vous

[a] On n'a jamais bien sçû comment les Dieux ont été faits; s'ils ont tous commen-

en

en ont donné la connoissance, & qui apprennent encore aujourd'hui les Villes où ils sont nés; les Païs où ils ont laissé des monumens, & les lieux qui ont été les dépositaires de leurs cendres.

Je ne vous parlerai pas de tous, ils sont en trop grand nombre [b]: il y en a trop de Nouveaux, d'Anciens, de Barbares, de Grecs, de Romains, d'Etrangers, de Captifs, d'Adoptifs, de Particuliers, de Communs, de Mâles, de Femelles, de la Campagne, de la Ville, de la Mer, & de la Guerre. Ce seroit perdre le tems que de parcourir ici toutes leurs qualitez; c'est assez d'en parler en general, non pour vous les faire connoître, mais pour vous en rafraîchir la memoire; car vous les traitez en Dieux oubliez.

Saturne le chef & le Pere de tous les Dieux a été un homme.

Le premier de tous vos Dieux, est Saturne. C'est de lui qu'est sorti tout ce que vous avez de meilleur & de plus connu parmi vos Divinitez; ainsi tout ce que vous avoüerez de l'origine, il faudra aussi l'avoüer de la posterité. Nous lisons dans l'Histoire, que Diodore [c] de Sicile, Thallus [d], Cassius-Severe [e], Cornelius Nepos [f], & tous les Ecrivains de l'antiquité n'ont jamais parlé de Saturne que comme d'un homme. Si je consulte les monumens publics; je n'en trouve nulle part de plus certains, que dans l'Italie même, où il fut reçu par Janus ou Jané, comme le prononcent vos Saliens [g], lors-

cé d'être en même tems, ou s'ils se sont suivis les uns les autres. On ne sçait pas mieux quelle est leur figure, ou si on le sçait, c'est depuis peu, & pour ainsi dire, depuis deux jours; car c'est Homere & Hésiode qui n'ont pas vécu plus de 400. ans avant moy, qui ont introduit chez les Grecs toute cette genealogie des Dieux, & qui leur ont donné à chacun le nom, le rang, la fonction, & la figure qu'il leur a plû. *Herod. liv. 2. n. 53.*

*b* Ils ont reconnu jusqu'à 30000. Dieux, parmi lesquels il y avoit 300. Jupiters.

*c* Diodore de Sicile rapporte la genealogie de Saturne, & parle de son regne dans le premier & troisiéme liv. de ses Antiquitez.

*d* Thallus étoit un Auteur Grec qui a écrit l'histoire de Syrie.

*e* Cassius-Severe celebre Orateur, qui vécut sous l'Empereur Auguste, vers l'an de J. C. 33.

*f* Cornelius Nepos a vécu sous Jules Cesar, & quelques années sous Auguste; il a écrit la vie des Hômes illustres Grecs & Romains.

*g* C'étoit douze Prêtres que Numa avoit

qu'il vint s'y établir aprés plusieurs expeditions & plusieurs voyages en Grece. La montagne qu'il habita fut appellée Saturniene, & la Ville qu'il y fit bâtir porte encore aujourd'hui son nom. Enfin toute l'Italie en perdant le nom d'Oenotrie, prit celui de Saturnie. Il fit le premier des loix, & marqua la monnoye à son coin; & c'est pour cela que vous le faites le Dieu des trésors.

Que si Saturne a été un homme, il est certainement fils d'un autre homme; & s'il est fils d'un homme, il ne l'est donc pas du Ciel & de la Terre. Mais il étoit aisé de le dire de ceux dont on ne connoissoit pas l'origine, puisqu'on le pourroit dire de chacun de nous; car qui refuseroit le Ciel pour pere & la Terre pour mere, par le respect & la veneration naturelle qu'on a pour eux? D'ailleurs c'étoit la coutume des hommes de ce temps-là, de regarder comme des personnes descenduës du Ciel, ceux qui leur étoient inconnus & qui se présentoient tout à coup devant eux. C'est par cette raison, que Saturne en arrivant en Italie, fut regardé comme un homme venu du Ciel.

Le Peuple appelle Enfans de la Terre ceux dont l'origine est inconnuë. En accuserai-je la simplicité grossiere des hommes de ce temps-là, qui étoient autant frappez de la presence d'un homme qu'ils n'avoient jamais vû que de celle d'un Dieu; si tout polis que vous êtes aujourd'hui, vous mettez au rang des Dieux ceux dont peu de jours auparavant vous annonciez publiquement la mort par vos pleurs? Mais c'est assez parler de

instituez en l'honneur de Mars. Leur habillement étoit une robbe d'or (*trabea*) un bonnet pointu, un baudrier de cuivre pour porter leur épée à la Thracienne, & un javelot avec lequel ils battoient la mesure sur un bouclier qu'ils portoient de l'autre main, ajustant à ces sons leurs voix & leur danse. C'est parce qu'ils alloient toujours dans les ruës en dansant & en sautant qu'ils furent appellez Salii. *Alex. ab Alex. liv.* 1. *c.* 26. *Rosin. Ant. Ro;*

Saturne quoique j'en aye dit peu de chose. Je veux à present vous faire voir, que Jupiter a été un homme, fils d'un homme comme lui, & que toute la troupe des Dieux n'a pas été d'une autre condition que son chef.

## §. XI.

*Examen des raisons qu'on auroit pû avoir pour faire de nouveaux Dieux.*

Mais parce que vous ne pouvez pas disconvenir qu'ils ont été des hommes, vous dites qu'aprés leur mort on en a fait des Dieux; examinons donc les raisons qu'on peut avoir eu de le faire. Il faut avant tout, que vous conveniez, qu'il y a un Dieu au-dessus des autres, dispensateur de la Divinité, & qui en a fait part aux hommes, lesquels n'ont pû se la communiquer eux-mêmes, & qui ne l'ayant pas, n'ont pû en être revétus que par celui qui en est le Maître: car, si vous prétendez qu'ils ne l'ont reçuë de personne; en vain les croyez-vous des Dieux; puisqu'ils n'ont pû le devenir, sans celui que vous ne voulez pas admettre. En effet, s'il eût été en leur pouvoir de se faire des Dieux, se seroient-ils faits des hommes, étant les maîtres de se procurer une condition plus digne?

Tous les Dieux ont été des hõmes: ils ne peuvent avoir été faits des Dieux, que par un premier Dieu, qu'õ doit supposer le Maitre de la Divinité.

Que si vous convenez qu'il y ait un Dieu qui communique sa nature aux autres; je reviens à examiner les raisons qu'il a pû avoir d'élever des hommes à la Divinité; & je n'en trouve aucune, si ce n'est le besoin que ce Souverain des Dieux a pû avoir de leur ministere & de leur secours, pour remplir toutes les fonctions de la Divinité.

Mais premierement, ne seroit-ce pas une chose indi-

Le Maître de la Divinité ne peut avoir eu aucune raiſon d'élever des hommes aux hõneurs divins.

gne de lui, qu'il eût beſoin du ſecours de quelqu'un; & ſur tout d'un mort? puiſque, s'il devoit avoir beſoin d'un homme aprés ſa mort, il étoit plus convenable d'en faire un Dieu pendant ſa vie; mais je ne vois pas encore à quoy il auroit pû les occuper; car, que le monde ſoit éternel, comme l'a crû Pythagore; ou qu'il ait été creé, comme l'a voulu Platon; il eſt certain qu'il a paru dés le commencement, dans l'état, dans la diſpoſition, dans l'ordre, & dans l'arrangement plein de ſageſſe où nous le voyons aujourd'hui. Celui qui donne la perfection à toutes choſes n'a pû être imparfait, ni avoir beſoin du ſecours de Saturne & de ſes enfans. Ce ſeroit une folie de croire qu'au commencement du monde, la pluye ne tomboit pas du Ciel, que les aſtres ne brilloient pas, que la lumiere ne ſuccedoit pas aux tenebres, qu'on n'entendoit point gronder les tonnerres, & que les foudres que vous mettez dans la main de Jupiter, ne l'ont pas fait trembler lui-même. C'en ſeroit une autre de croire que la terre ne produiſoit pas toutes ſortes de fruits avant Bacchus, Cerés & Minerve [a], & même avant celui qui a été le premier de tous les hommes; parce que la Providence n'a rien créé pour l'entretien & la conſervation de l'homme, qui n'ait été fait avant l'homme. Auſſi ne dit-on pas qu'ils en ſont les Auteurs; mais qu'ils en ont enſeigné l'uſage. Il faut qu'une choſe ſoit avant qu'elle puiſſe être trouvée : c'eſt celui qui l'a faite, qui en eſt l'Auteur, & non pas celui qui la découvre, puiſqu'elle étoit auparavant.

Il n'a pû avoir beſoin du ſecours d'un hõme, & ſur tout d'un homme mort; le monde étoit reglé cõme il eſt, avant qu'il y eût des Dieux.

Si Bacchus a été fait Dieu pour avoir enſeigné aux hommes à cultiver la vigne; on a fait une grande injuſ-

[a] Les Poëtes ont dit que Bacchus avoit enſeigné aux hommes l'uſage du vin; Cerés, l'uſage du bled; Minerve, l'uſage de l'huile.

tice à Lucullus, en ne lui déferant pas le même honneur, comme auteur d'un fruit inconnu; puiſqu'il a le premier apporté du Pont en Italie des Ceriſiers, dont il a donné & enſeigné l'uſage. Mais, ſi le monde n'a manqué de rien dés ſon commencement; & ſi chacune de ſes parties a toujours fait ſes fonctions avec la même regularité; par là, il étoit encore inutile d'élever des hommes à la Divinité, n'y ayant rien dans les occupations & les emplois que vous leur donnez, qui ne ſe ſoit fait dés le commencement, & qui ne ſe fût toujours fait, quand même vous n'euſſiez pas créé de nouveaux Dieux.

Donnez-nous donc une meilleure raiſon, & dites, que quand vous avez élevé des hommes à la Divinité, ç'a été pour récompenſer leur vertu; & par là vous avouërez que ce Dieu qui fait les autres, eſt ſouverainement juſte, n'accordant pas une ſi glorieuſe récompenſe indifferemment à tous, mais à ceux qui en ſont dignes & qui la méritent. Je veux donc maintenant examiner, ſi au lieu d'être placez dans Ciel, on ne devoit pas plutôt les précipiter au fond du Tartare, que vous appellez, quand il vous plaît, la priſon des méchans; car, on dit que c'eſt le lieu où ſont renfermez ceux qui manquent à leurs Peres [b] & à leurs Meres: qui commettent des inceſtes avec leurs ſœurs [c]: qui corrompent les femmes mariées [d]: qui raviſſent les vierges [e]: qui ſe ſoüillent avec des perſonnes de leur ſexe [f]: qui outragent, qui tuënt, qui volent, qui trompent [g]; & enfin, tous ceux qui reſſemblent a quelqu'un de vos Dieux, dont il n'y en a aucun qui ne ſoit

Ils n'ont point été faits Dieux à cauſe de leur vertu.

1° Parce qu'il n'y en a aucun qui ne ſerve de modele pour quelque vice.

*b* Saturne qui fit ſon Pere eunuque, avec ſa faulx de diamant.
Jupiter qui détrôna ſon Pere.
*c* Jupiter qui épouſa ſa ſœur.
*d* Jupiter qui commit une infinité d'adulteres avec Leda, avec Alcmene, &c.
*e* Jupiter qui enleva Europe.
*f* Jupiter qui aima Ganimede. Hercule qui aima Hylas. Apollon qui aima Hyacinthe.
*g* Tous les Dieux ſont des meurtriers, des impudiques, des voleurs & des trompeurs.

un exemple pour le crime [h], à moins que vous ne disiez qu'ils n'ont pas été des hommes : Mais pour vous empêcher de le dire, ils portent des caractéres qui ne permettent pas qu'on en ait fait des Dieux. Car, si [a] vous êtes vous-mêmes établis pour punir de pareils crimes; si ce qu'il y a parmi vous de gens de bien, fuïent le commerce, les entretiens, & la compagnie des méchans & des infâmes; & si ce premier des Dieux a choisi de semblables personnes pour partager la Divinité avec eux; pourquoi condannez-vous ceux dont vous adorez les collegues? la justice que vous rendez ici-bas les couvre d'ignominie. Choisissez donc les plus scelerats d'entre les hommes, si vous voulez plaire à vos Dieux; c'est les honnorer que de leur donner des compagnons qui leur ressemblent.

[a] *Voyez page premiere, remarque a.*

Mais pour ne pas parler davantage d'une chose si odieuse, supposons qu'ils sont des hommes innocens, vertueux & irreprochables. Combien en a-t-on laissé dans les Enfers qui sont beaucoup au-dessus d'eux? tel que Socrate [i], par sa sagesse : Aristide [l], par sa justice : Themistocle [m], par sa valeur : Alexandre [n], par ses conquêtes:

2° Parce que supposé qu'ils ayent été des hommes vertueux, ils n'ont pas été les plus vertueux de tous les hõmes.

*h* Saturne pour l'avarice, Jupiter pour l'impureté, Mercure pour le vol, Mars pour le meurtre, Bellone pour le carnage.

*Nihil in speciem fallacius est quam prava religio, ubi Deorum numen prætenditur sceleribus.* Tit. Liv. Dec. 1. lib. 1.

*i* SOCRATE. Ce n'est pas seulement au jugement des hommes que Socrate a passé pour le plus sage & le plus sçavant de son siécle, l'Oracle d'Apollon l'a prononcé de même.

*l* La justice d'ARISTIDES fut si grande, qu'elle lui fit donner le surnom de Juste par les Atheniens. Elle le fit ensuite condanner à un exil de dix ans : Enfin, aprés avoir passé par les premieres Charges, & avoir eu toutes les Finances de l'Etat en maniement, il mourut si pauvre, que le public fut obligé de payer les frais de ses funerailles, de marier ses filles, & de donner dequoi vivre à un fils, qu'il laissa après sa mort.

*m* THEMISTOCLE, fils d'un homme illustre par sa naissance & par sa vertu, ayant merité d'être desherité pour ses grandes débauches, chercha les moyens d'effacer la honte & l'infamie qu'il s'étoit attirée par ses déréglemens. Il se mit en tête de se faire de la réputation & des amis. Il s'en fit assez, pour meriter qu'on lui confiât la guerre de Corfou, qu'il termina avec autant de bonheur, qu'il l'avoit entreprise avec confiance, nettoyant la mer de Pyrates, & la rendant entierement libre. Ce coup de valeur fut suivi d'un autre encore plus considérable, par la bataille navalle qu'il gagna sur Xerces à Salamine. Il eut pour de si belles actions la récompense ordinaire aux grands Hommes, c'est-à-dire, l'en-

Polycrate [o], par son bonheur : Cresus [p], par ses richesses ; & Demosthene [q], par son éloquence. Qui est-ce d'entre vos Dieux, qui est, ou plus sage, ou plus grave que Caton [r] ? plus juste & plus brave que Scipion [s] ? plus grand

vie & l'ingratitude. Il fut chassé d'Athenes, à la sollicitation des Lacedemoniens, & s'étant refugié dans des Royaumes étrangers, il s'y fit mourir avec du sang de Taureau, de peur d'être obligé de prendre les armes contre sa patrie.

*n* ALEXANDRE fils de Philipe fut Gouverneur de Macedoine à l'âge de 15. ans. Il sauva la vie à son pere dans une bataille. Il joignit à son Royaume toutes les Provinces qui en étoient voisines, la Thrace, l'Illyrie, Thebes, & plusieurs autres. Il passa dans l'Asie par l'Ellespont, & ayant déclaré la guerre à Darius Roy des Perses, il le défit pour la premiere fois au passage du Granique. Il le vainquit pour la seconde à la journée d'Issus ; & le défit entierement à la bataille d'Arbelle ou de Gaugamelle. Il entra en Afrique par l'Egypte, où il fit bâtir la superbe ville d'Alexandrie sur une des bouches du Nil. Il penetra jusques dans les Indes, & se rendit Maître de tout le Païs jusqu'à l'Hydaspe, par la défaite du Roy Porus. Enfin, aprés avoir reçu des Ambassadeurs de presque toutes les nations du monde, qui venoient ou reconnoître sa puissance, ou le complimenter sur ses victoires, il fut empoisonné en rentrant dans Babylone, & mourut âgé de 32. ans. *Q. Curce. Plutarque dans sa vie. Justin liv. 11. & 12. Joseph liv. 11. c. 8.*

*o* POLYCRATE fut Roy de la mer, & passa pour le plus heureux homme de son tems. Tout luy réussissoit au gré de ses desirs : Jusques-là, qu'un jour ayant laissé tomber dans la mer une pierre précieuse d'un tres-grand prix, elle se retrouva dans le ventre d'un poisson qu'on luy servoit sur sa table. Personne ne fut capable de troubler un bonheur si égal & si constant, qu'un Gouverneur de Sardes nommé Oronte, qui ayant surpris Polycrate par ruse, eut la cruauté de le faire pendre à ses yeux.

*p* CRESUS Roy de Lydie, après avoir conquis la Grece, la Phrygie, la Mysie, la Paphlagonie, la Thrace, la Carie, & un grand nombre d'autres Provinces, en exigea des tributs si considerables, qu'ils le rendirent en peu de tems le plus riche, & le plus puissant de tous les Rois de la Terre.

*q* DEMOSTHENE fut un des plus celebres Orateurs de son tems. Il eut pour Maîtres, Isocrate, Platon, & Isœus, qu'il surpassa autant par la force de l'éloquence, que par la grace de la prononciation. A l'âge de 17. ans il fit un Plaidoyer contre ses Tuteurs, qui furent condannez à luy payer 30. talens, qu'il n'exigea pourtant point. Son Eloquence le mit en peu de temps à la tête des affaires, & le rendit le maître absolu des cœurs & des volontez des Atheniens. Ils furent si contens de luy, qu'ils luy décernerent une Couronne d'or. Ce fut à cette occasion qu'il fit son discours de la Couronne, qu'on a toujours regardé comme un chef-d'œuvre, & un modele de l'Eloquence la plus parfaite. Sa fin fut celle de la plupart des grands Hommes ; c'est-à-dire, tres-malheureuse. Jusques-là qu'il fut obligé de s'empoisonner luy-même pour se dérober à la cruauté de ses ennemis. *Plutar. en sa vie.*

*r* CATON, surnommé le Censeur, fut attiré à Rome par Valerius Flaccus, qui le tira de Tuscule, où il passoit sa vie à cultiver des terres. Il fut élevé à toutes les Charges de la Republique, & les exerça avec une integrité qui servit de modele à tous les Romains. Pendant qu'il fut Censeur, il renouvella la loy Oppia : s'opposa au luxe : réforma les mœurs ; & fit faire le procez aux criminels, sans que ses ennemis pussent jamais donner aucune atteinte à son innocence par leurs calomnies. Ciceron dit de luy dans son Traité de l'Amitié : *Ou Caton a été sage, ou personne ne l'a jamais été.*

*s* SCIPION l'Africain n'avoit pas encore dix-huit ans, qu'il sauva la vie à son pere à la bataille de Tesin. Il empêcha par son éloquence, la noblesse de Rome de sortir de la Ville, après la bataille de Cannes. A l'âge de 24. ans il fut envoïé en Espagne, où en moins de 4. ans il reconquit tout ce grand Païs sur les Carthaginois. Il prit en un jour Carthage la Neuve. Sa douceur avoit la plus grande part au succès de ses entreprises, & à l'affermissement de ses conquêtes. Il fit conduire ho-

que Pompée [t]? plus heureux que Sylla [u] ? plus riche que Crassus [x] ? ou plus éloquent que Ciceron [y] ? Le premier de vos Dieux sçachant qu'il en devoit naître de plus dignes, ne devoit-il pas attendre la mort de ceux-ci pour en faire des Dieux ? Mais, peut-être qu'il s'est trop pressé de fermer le Ciel; & il rougit à loisir de son injustice, dont ces ames murmurent à present dans les Enfers.

norablement chez eux Mardonius & les enfans d'Indibilis, qui se trouverent parmi les prisonniers, & qui étoient les principaux de tout le Païs. Ce fut en cette occasion qu'il refusa de voir une jeune personne, dont la beauté attiroit les regards & l'admiration de tout le monde, & voulut que la rançon qu'on luy offroit pour elle, servît à augmenter la dot de cette fille, qui étoit promise à un jeune Seigneur Celtiberien. Il termina la guerre d'Espagne, par une bataille qu'il donna dans le lieu qui porte aujourd'hui le nom d'Andalousie, où il défit plus de 50000. hommes de pied, & 4000. chevaux. Il passa ensuite en Afrique, où il défit deux fois les Carthaginois, commandez par Asdrubal & par Syphax Roy de Numidie, où il y eut 46000. des ennemis tués, brûlés, où faits prisonniers, entre lesquels se trouverent Syphax & Sophonisbe sa femme. L'année suivante il défit Annibal à Zama, où il tua 20000. hommes, fit pareil nombre de prisonniers, & prit onze Elephans. Après avoir tué 15000. hommes à Vermina fils de Syphax qui amenoit du secours aux Carthaginois, il prit Carthage, & revint à Rome, où il entra en triomphe l'an 558. & où il reçut le nom d'Africain. Il fut fait Consul l'année d'ensuite. Après son Consulat il se retira à Linterne dans la campagne de Rome, où il passa le reste de ses jours dans l'étude, & dans la compagnie des Gens de lettres.

*t* Cneius POMPÉE eût eu toutes les belles qualitez du corps & de l'esprit, si faisant membre d'une Republique, où de droit tous les Citoyens sont égaux, il n'eût été fâché de voir quelqu'un de ses Concitoyens en pareil degré de réputation & de puissance. Il n'y a point de partie de la terre qui n'ait été témoin de sa valeur, & la matiere de ses triomphes. A l'âge de 26. ans il triompha de l'Afrique qu'il reprit sur les Proscrits. A 34. il triompha des Espagnes, par la victoire qu'il remporta sur Sertorius. Enfin, la défaite de Tigranes & de Mithridate, qui arriva huit ans après, luy ouvrit le chemin à la conquête de toute l'Asie, qui fut la matiere de son dernier triomphe. Pompée ne vouloit point d'égal, & Cesar son beau-pere ne vouloit point de maître. La force des Armes put seule les mettre d'accord. Le beau-pere déclara la guerre à son gendre, le vainquit à la fameuse bataille de Pharsale; & comme il se retiroit chez Ptolomée Roy d'Egypte, un esclave le voyant passer d'un vaisseau dans un autre, luy coupa la tête la veille de son jour natal, à l'âge de 58. ans, après trois Consulats, & autant de triomphes. De si belles actions luy firent dresser une Statuë avec une inscription, dont chaque terme est un éloge.

*u* Lucius Corn. SYLLA, quoy que d'une des plus illustres familles de Rome, étoit né tres-pauvre. Une Courtisane qui étoit fort riche le fit son heritier, & sa belle-mere luy laissa aussi beaucoup de bien. Ayant été fait Preteur, & peu après Consul, la guerre d'Asie luy étant échuë, Marius voulut luy en faire ôter le commandement, pour se le faire donner. Mais Sylla en ayant eu avis, revint à Rome outré de colere, se vangea de ses ennemis, tua les uns, mit les autres en fuite, & s'en retourna en Grece, où il défit Mithridate, qu'il obligea à luy demander la paix. Les Consuls ayant sçu qu'il revenoit à Rome, vinrent au-devant de luy pour luy disputer le passage: mais ayant défait Norbanus à Canuse, & le jeune Marius au Siege de Palestrine, il entra dans Rome les armes à la main, proscrivit un grand nombre de Senateurs, traita ses ennemis avec une cruauté incroyable, prit la qualité de Dictateur, & se fit donner le nom d'Heureux.

*x* M. Licinius CRASSUS amassa de grands biens, en faisant commerce d'esclaves. On dit qu'il étoit riche de 540000. l. quand il ca-

## §. XII.

*On ne peut adorer les Idoles, sans renoncer aux lumiers de la raison.*

Je ne vous parleray pas davantage de vos Dieux, persuadé que je vous auray convaincu par la verité même, de ce qu'ils ne sont pas, quand je vous auray fait voir ce qu'ils sont. A l'égard de leurs personnes; j'y trouve seulement les noms de quelques anciens morts; j'en entens raconter des fables, & j'y reconnois qu'elles sont le fondement du culte que vous leur rendez. A l'égard de leurs simulacres, je vois que la matiere qui les compose, est la même dont vous faites vos vases, & la vaisselle la plus commune: & que changeant la destinée de ces vases & de cette vaisselle, vous en faites des Divinitez par le secours de l'art, qui leur donne une forme nouvelle; mais d'une maniere, pour eux si ignominieuse & si outrageante, que ce pourroit être pour nous (qu'on

Les Dieux ne peuvẽt pas être reconnus pour des Dieux, au nom qu'ils portent.

A la matiere dont ils sont cõposez.

A la maniere dont on les fabrique.

tra dans les Charges. Il eut depuis de si grands biens, qu'il donna au Peuple un festin public, & à chaque Citoyen, autant de blé qu'il en pouvoit manger pendant trois mois. Prest d'aller contre les Parthes, il fit l'inventaire de ses biens, & se trouva riche de 12780000. liv. Ciceron dit de luy, *qu'il ne croyoit point qu'un homme fût riche, s'il n'avoit pas dequoy entretenir une armée.* Ayant obtenu le Consulat avec Pompée, la Syrie luy tomba en partage; & comme il aimoit l'argent, il pilla le Temple de Jerusalem, & emporta des sommes immenses de la Judée. Le même desir des richesses luy inspira le dessein de faire la guerre aux Parthes: mais il y perdit son fils, & la vie en même temps. Et l'on dit que les Parthes luy ayant coupé la tête, la porterent à Hyrode l'un de leurs Rois; qu'il fit fondre de l'or & en remplit sa bouche: afin, dit-il, *de rassasier après sa mort, celuy qui n'avoit pû l'être pendant sa vie.* Plutarque en sa vie. Flav. Joseph, livre 14. des Antiquitez Judaïques.

*y* M. T. CICERON a toujours été regardé comme le Prince de l'éloquence Romaine. Quelques plaidoyers qu'il fit dans sa jeunesse contre les amis de Sylla qui ne pardonnoit à personne, l'obligerent à se retirer en Grece. Il prit à Athenes les leçons d'Antiochus, d'Ascalon Philosophe Academicien. Etant passé en Asie, il prit celles de Xenoclés, de Denis, de Menippe: & à Rhodes, celles d'Apollonius Molon, le plus habile Orateur de son temps. Cet excellent Maître ayant assisté à une harangue de son Disciple, ne put s'empêcher de s'écrier, qu'il déploroit le malheur de la Grece; de ce qu'après avoir été vaincuë par les armes des Romains, elle alloit encore perdre par l'éloquence de son Disciple, le seul avantage qui luy restoit sur ses ennemis victorieux. Etant de retour à Rome, son merite le fit élever aux premieres Charges de la Republique. Après la mort de Cesar il se déclara pour Auguste, & prononça plusieurs discours contre Antoine, qui le fit assassiner dès qu'il eut fait sa paix avec Auguste.

tourmente à cauſe d'eux) une ſorte de conſolation dans nos ſouffrances, de voir qu'ils ne ſçauroient devenir des Dieux, ſans recevoir de vous tous les traitemens que nous en recevons nous-mêmes.

Ils traitent leurs Dieux cóme ils traitent les Chretiens: c'eſt-à-dire, cóme leurs plus grands ennemis.

Vous attachez les Chretiens à des croix & à des poteaux; n'y attachez-vous pas auſſi l'argile, toutes les fois que vous ébauchez un de vos ſimulacres? c'eſt ſur une potence que le corps de votre Dieu reçoit les premiers traits. Vous déchirez les côtez des Chretiens avec des ongles de fer; mais les ſcies, les râpes & les ciſeaux agiſſent avec bien plus de violence ſur chacun des membres de vos Dieux. On nous tranche la tête; vos Dieux en ont-ils, avant qu'on l'ait, ou ſoudée, ou colée, ou ajuſtée ſur leurs corps? On nous expoſe aux bêtes; mais ne ſont-ce pas les mêmes que vous donnez à Bacchus, à Cybele, & à Cerés? Vous nous jettez au feu; combien y jettez-vous d'un Dieu avant qu'il ſoit fait? On nous condanne aux mines; c'eſt-là que ſe puiſe la ſubſtance de vos plus précieuſes Divinitez. Vous nous releguez dans les Iſles; on y a vû naître & mourir la plûpart de vos Dieux. Si c'eſt par une telle voye qu'on arrive à la Divinité; c'eſt donc faire un Dieu que de martyriſer un homme, & les ſupplices ſont donc autant d'apotheoſes? Mais il eſt vray qu'ils ne ſentent pas plus les outrages que vous leur faites en les fabriquant, que les honneurs que vous leur rendez.

Les Auteurs Payens ont parlé des Dieux avec moins de reſpect qu'il ne fait luy-même.

Quelles impietez allez-vous dire! & quels ſacrileges horribles! Frémiſſez, écumez de colere, vous qui liſez ſi patiemment ce que Seneque a écrit contre vos ſuperſtitions [a] en des termes plus durs & plus amers. Si donc nous n'adorons point ces ſimulacres & ces images, qui

[a] Ce Livre des Superſtitions Payennes eſt cité par S. Auguſtin, liv. 6. de la Cité de Dieu.

n'ont pas plus de vie que ceux qu'elles repreſentent, (choſe dont les Milans, les Rats & les Araignées même s'apperçoivent, ne ſommes-nous pas plus dignes de récompenſe que de punition, lors que nous refuſons de faire ce que nous avons reconnu une erreur ? Dés que nous ſommes certains que vos Dieux ne ſont point, devez-vous nous accuſer de les offenſer ? Peut-on offenſer ce qui n'eſt pas ?

On doit, non punir les Chretiens; mais les récompenſer de ce qu'ils refuſent d'adorer les Dieux.

## §. XIII.

*Les Payens traitent indignement leurs Dieux domeſtiques & publics.*

Mais, dites-vous, ils ſont Dieux pour nous ; pourquoy donc êtes-vous les premiers à les mépriſer par des impietez & des irréverences ſacrileges ? Vous aſſurez qu'ils ſont, & vous les mépriſez : vous les craignez, & vous les détruiſez : vous faites profeſſion de les défendre, & vous vous en mocquez : voyez ſi c'eſt un menſonge que j'avance.

Les Payens deshonorent plus les Dieux, que les Chretiēs mêmes.

Premierement, dès que chacun adore les Dieux qu'il luy plaiſt, n'offenſez vous pas ceux auſquels vous refuſez vos adorations ? En choiſir un, n'eſt-ce pas faire injure à tout le reſte, puiſqu'il n'y a point de choix qui n'offenſe ? Vous mépriſez donc ceux auſquels vous en preferez d'autres ; & vous ne craignez point de les irriter par vos preferences ? Car, comme je l'ay déja avancé,[a] c'eſt à l'opinion du Senat que vos Dieux ſont redevables de leur fortune. Un Dieu ne fût jamais devenu Dieu, ſi un Senateur avoit voulu luy refuſer ſon ſuffrage.

1° Parce qu'ils n'en adorent que quelques-uns.

[a] *Voyez le §. 5.*

A l'égard de vos Dieux domeſtiques, que vous appellez *Lares* [a] ; vous en uſez comme de vos Eſclaves. Vous

2° Parce qu'ils les mettent à tout uſage, ſui-

[a] Les Dieux Lares ou autrement Penates, ou Dieux du foyer, étoient des Divinitez

vant les besoins où ils se trouvent.

les mettez en gage, & vous les vendez : d'un Saturne, vous faites une chaise percée ; & d'une Minerve, un vaisseau à ordures : lorsque ces Divinitez sont usées, & qu'elles tombent en poussiere, ou lorsque la necessité leur fait sentir le pouvoir qu'elle a sur eux. A l'égard de vos Dieux publics, vous vous servez de l'autorité publique pour les outrager, les mettant comme tributaires sur l'état des revenus publics, de même que le Capitole où la Place aux herbes. Une Divinité se met à l'enchere, s'adjuge, & s'enregistre par le Questeur, comme toute autre chose. Les terres chargées de tribut sont les moins estimées. Plus les hommes en payent, plus on les méprise ; parce que ce sont des marques de servitude. Au contraire, plus les Dieux sont tributaires, plus on les honore : ou plutôt ; plus on les honore, & plus ils sont tributaires.

3° Parce qu'ils leur font payer le tribut.

4° Parce qu'ils les sacrifient honteusement à leur avarice.

La Majesté divine devient l'instrument de votre avarice. On voit un Dieu demander l'aumône à la porte des Cabarets : vous faites payer la place qu'on occupe dans le Temple : il en faut payer l'entrée : les Dieux s'achetent : & sans argent il n'est plus permis de les connoître. Quels honneurs leur rendez-vous, que vous ne rendiez pas à vos morts ? Vous leur élevez également des Temples : vous leur dressez également des Autels : leurs statuës ont des habits & des ornemens semblables : un homme en devenant Dieu, conserve l'âge, la profession, & l'employ qu'il avoit en mourant. Quelle difference faites-vous du festin" qui se fait aux funerailles d'un mort, à celuy"' qui se fait en l'honneur de Jupiter ? Des vases""

5° Parce qu'ils rendent les mêmes honneurs à des hommes morts qu'à leurs Dieux.

" *Silicernium.*
"' *Epulum Jovis.*
"" *Simpulum.*

particulieres que chacun gardoit chez soy. On leur offroit souvent des sacrifices de vin & d'encens, & on les regardoit comme les Protecteurs de la maison où ils étoient. Les uns les font fils de Mercure, & de la Nymphe Lar ou Laronde, d'autres de Jupiter & de Saturne. *Catul. Varr. Arnob. Ovid. liv. 2. des Fastes.*

qui servent aux sacrifices des Dieux, aux vases [a] qui servent aux sacrifices des Mânes? d'un Aruspice [b] à un Crieur? Car l'Aruspice a aussi ses fonctions dans les Ceremonies funebres.

[a] obba.

Je ne vous blâme pourtant pas, d'accorder les honneurs de la Divinité à vos Empereurs après leur mort, dès que vous ne les leur refusez pas pendant leur vie. Au contraire, vous faites plaisir à vos Dieux, & même ils vous doivent des actions de graces de ce que vous leur faites des égaux, de leurs Maîtres. Mais quand vous confondez les Junons, les Cerés & les Dianes, non avec une Phryné [c], ou une Laïs [d]; mais avec une infâme prostituée, telle que Larentine [e]; quand vous élevez une Statuë à Simon le Magicien [f], avec une inscrip-

6°. Parce qu'ils donnent à leurs Dieux des criminels publics pour compagnons.

*b* Les Aruspices étoient un College de Prêtres instituez par Numa Pompilius, dont les fonctions étoient de conjecturer le bon & le mauvais succès d'une affaire, ou d'une entreprise par la seule inspection des entrailles des animaux. Ils avoient leurs fonctions dans les pompes funebres, lorsqu'on y offroit des sacrifices; & c'étoit eux qui jugeoient de l'état où étoient les Mânes du mort, par tout ce que faisoit la victime avant d'être immolée, par la couleur de son sang & de ses entrailles, & par la flamme & la fumée du Sacrifice.

*c* PHRYNE' fut une Courtisane celebre que sa prostitution enrichit à un point, qu'elle s'offrit de rebâtir les murailles de la ville de Thebes sa patrie, pourvû qu'on y mît cette inscription: *Alexandre les a abbatuës, & la Courtisane Phryné les a rétablies.* Athenée. liv. 13.

*d* LAÏS aussi fameuse Courtisane étoit d'une petite ville de Sicile appellée Hicare. La guerre l'ayant obligée de quitter sa patrie, elle vint à Corinthe, où elle fit autant d'esclaves qu'il y eut d'hommes qui la virent. Il falloit être fort riche pour oser esperer à ses bonnes graces; & c'est elle qui a donné lieu à ce Proverbe: *Il ne convient pas à tout le monde d'aller à Corinthe.* On dit même qu'elle osa demander 10000. drachmes à Demosthêne pour obtenir d'elle ce qu'il desiroit, & qu'il luy répondit qu'il n'achetoit pas si cher un repentir.

*e* *Larentina*, *Larentia*, ou *Laurentia*, fut femme du berger Faustule: ses débauches & ses prostitutions publiques luy firent donner le nom de *Lupa* & celuy de *Lupanar*, au lieu où elle se retiroit. Les Romains étoient persuadéz que c'étoit elle qui avoit sauvé la vie à leurs Fondateurs, en les ramassant sur les bords du Tibre, où Amulius leur oncle les avoit fait jetter. Ils assuroient même, que les ayant emportez chez elle, elle les avoit nourris de son lait, ce qui a donné lieu à la Fable de la Louve Romaine; mais il n'est guére vray-semblable, que ses dereglemens le luy ayent pû permettre; quoi qu'il en soit, les Romains l'ont euë en si grande veneration, qu'ils en ont fait une Divinité.

*f* D'habiles Critiques de ce siecle accusent Tertulien de mauvaise foy en cette occasion, & tombent peut-être dans une erreur veritable, pour avoir droit de luy reprocher celle dont ils le croyent coupable. Je consens que *n'ella Isola del Tevero il y avoit une statuë d'un ancien Dieu des Sabins qui avoit pour inscription:* SEMONI SANGO DEO; c'est-à-dire *au demi-Dieu Sangus;* & que si c'est de cette Statuë retrouvée dans cette Isle au commencement du dernier siecle qu'a voulu

tion qui le met au rang des Dieux; quand vous placez dans le Ciel un certain Page [g] favori d'un de vos Empereurs : quoy que vos Dieux anciens [h] ne ſoient pas d'une condition plus illuſtre; c'eſt un outrage pour eux, que la liberté que vous avez priſe de faire part à d'autres, des honneurs que l'antiquité n'avoit deſtinez qu'à eux ſeuls.

## §. XIV.

*Les Poëtes & les Philoſophes Payens ont eu un grand mépris pour les Dieux.*

Les Dieux ſont deshonorez 1°. par les Prêtres dans les ceremonies.

Parlons à preſent de vos ceremonies. Je ne diray point tout ce qu'on doit penſer de vous, quand vous offrez à vos Dieux des victimes mourantes, ulcerées, & couvertes de galle : ou quand vous ne leur offrez que les pieds & la tête des plus graſſes, choſes que vous euſſiez données chez vous à vos eſclaves & à vos chiens : ou lorſque, des décimes que vous devez à Hercule, vous n'en mettez pas la troiſiéme partie ſur ſon Autel. Je

parler ſaint Juſtin, & après luy Tertulien & ſaint Irenée, on a droit de les accuſer de n'avoir pas ſçû lire, & de blâmer comme faux les reproches qu'ils en font aux Romains. Mais, qui leur a dit qu'il n'y avoit dans l'Iſle du Tibre que cette ſeule Statuë ? Simon avoit plus fait de choſes merveilleuſes aux yeux des Romains, qu'il n'en falloit pour meriter une Statuë; puiſque ſouvent il en a moins fallu pour ſe voir ériger des Temples & des Autels. D'ailleurs, eſt-il probable que Tertulien eût jamais oſé reprocher aux Romains une choſe de cette importance, qu'après s'être aſſuré luy-même de la juſtice de ſes reproches? Etant à Rome il n'avoit beſoin que de ſes yeux pour s'en convaincre & pour en convaincre les autres. Enfin quelle utilité auroit-il pû trouver à les charger de fauſſes accuſations, pendant qu'il pouvoit les accabler par des veritables? Et pourquoy produire contre eux des menſonges, pouvant les opprimer par des veritez ?

*g* ANTINOÜS fut mignon d'Adrien : Cet Empereur conçut pour ce jeune homme une paſſion qui le porta à des extravagances qui font horreur. Après avoir pleuré ſa mort comme un amant pleure celle de ſa maîtreſſe, il luy décerna les honneurs divins par un Edit qui ordonnoit qu'on luy dreſſât des Autels, qu'on luy érigeât des Temples, & qu'on le regardât comme un Dieu; ce qui fut executé avec tout l'empreſſement qu'on pouvoit attendre d'un Peuple capable depuis long-temps des flateries les plus honteuſes. *Xiphil. vie d'Adrien. Aurel. Victor.*

*h* Les Dieux anciens ou les grandes Divinitez n'étoient qu'au nombre de douze : Jupiter, Mars, Mercure, Neptune, Vulcain, Apollon, Veſta, Cerés, Junon, Venus, Minerve, & Diane.

vous en loüe d'autant plus, que d'un bien qui alloit être entierement perdu, vous en sauvez au moins une partie.

Si j'ouvre ces livres, où vous apprenez les regles de la prudence & de la vie civile; n'y vois-je pas vos Dieux deshonorez en cent manieres; lors qu'ils disent " que toute la troupe celeste se trouva autrefois partagée entre les Grecs & les Troyens; & qu'ils se battirent seul à seul à la façon des Gladiateurs? Que " Venus y fut blessée d'une fléche lancée par la main d'un homme, lorsqu'elle voulut arracher des mains de Diomede, son fils Enée qui étoit presque mort: que Mars [a] pensa expirer sous les fers qu'il porta pendant treize mois; que Jupiter [b] eût éprouvé un pareil outrage, sans un monstre " qui le délivra des mains des autres Dieux. Tantôt il pleure la mort de Sarpedon [c]; & tantôt il est dans les honteux embrassemens [d] de sa sœur; l'assurant qu'il l'a

2°. Par les Poëtes dans les livres de la Religion.

" *Homere liv. 21. de l'Iliade.*

" *Homere liv. 5. de l'Iliade.*

" Briarée.

*a* Mars fut mis dans une prison d'airain par Otus & Ephialte fils d'Aloée. Il y demeura treize mois chargé de fers, & il eût expiré sous ses chaînes si Eurybée leur belle-mere n'en eût donné avis à Mercure qui trouva le moyen de le mettre en liberté. *Hom. Iliad. liv. 5.*

*b* Ce fut Thetis qui délivra Jupiter des mains de Junon, de Pallas & de Neptune qui le vouloient lier, comme il paroît par ce discours qu'Achile tient à sa mere: *Ah! ma mere, rendez-moy Jupiter favorable, luy qui vous doit une si grande recompense pour l'avoir assisté dans le peril où il se trouvoit; car il me souvient de vous avoir oüy dire dans la maison de mon pere, que vous fûtes la seule de tous les immortels qui le délivrâtes, lorsque Neptune, Junon & Pallas entreprirent de le lier: que vous vintes à son secours, & que vous luy ôtâtes les liens où les Dieux prétendoient le retenir: que vous fites entrer sur l'Olympe Briarée, que les mortels appellent Ægeon, & que les Dieux effrayez de le voir, n'oserent plus entreprendre d'arrêter Jupiter.* Hom. Iliad. liv. 1.

*c* Roy de Lycie, venu au secours des Troyens, tué par Patrocle. Jupiter prit soin de ses funerailles, & donna ordre à Apollon d'embaumer son corps. *Hom. Iliad. liv. 16.*

*d* Voicy les propres termes dont le Poëte se sert pour luy faire exprimer sa passion, à Junon qui étoit sa femme & sa sœur, & pour luy faire raconter ses adulteres & ses autres crimes. *Jamais je n'ay senti un amour plus violent que celuy dont je brûle presentement pour vous. Oüy, j'avois moins de tendresse pour la femme d'Ixion mere de Pyrithoüs: je n'aimois pas avec tant d'ardeur Danaé fille d'Acrisius & mere de Persée, ni la fille de Phœnix mere de Minos & de Rhadamante: j'ay été moins enflâmé pour Semelé mere de Bacchus les délices & la joye des hommes. Alcmene mere d'Hercule, Latone, Cerés ne m'ont jamais inspiré tant de passion. Vous ne m'avez jamais paru si belle que dans cet aimable moment où je sens pour vous tous les empressemens d'un amour naissant, & qui me touche aussi vivement que si je commençois aujourd'huy à vous aimer.* Hom. Iliad. liv. 14.

toujours aimée plus tendrement qu'aucune de ses maîtresses.

*[n] Homere le Prince des Poëtes.*

Quel est celuy d'entre les Poëtes qui sont venus depuis, qui à l'exemple de son Prince [n], n'a pas rendu ses vers sacrileges ? L'un oblige Apollon [e] à conduire les troupeaux du Roy Admete : l'autre fait faire un marché à Neptune avec Laomedon [f] pour bâtir les murailles de Troyes.

Dans les hymnes qu'ils ont composées en leur honneur.

Et parmi les Lyriques : Pindare ne dit-il pas qu'Esculape fut foudroyé, parce que l'avarice luy faisoit exercer la medecine d'une façon criminelle ? Et si Jupiter a lancé la foudre, il est coupable d'inhumanité, pour son petit-fils, & d'envie contre un si excellent Auteur. Des hommes bien zelez pour la Religion ne devoient ni publier de semblables choses, si elles sont vrayes, ni les inventer, si elles sont fausses.

Dans les Tragedies & dans les Comedies.

Les Poëtes tragiques & comiques n'épargnent pas vos Dieux plus que les autres: les infortunes ou les avantures de la maison de quelque Dieu sont toujours le sujet de leurs Piéces.

Socrate & tous les Philosophes ne les ont pas plus honorez que les autres.

De tous vos Philosophes, je ne veux que Socrate, qui par mépris pour les Dieux ne juroit jamais [g] que par un chêne, par un bouc, ou par un chien. Mais, direz-vous, c'est aussi pour avoir voulu détruire les Dieux qu'il a été condanné à mort. Il est vray : la verité étoit

*e* Apollon ayant tué les Cyclopes qui avoient forgé la foudre dont Jupiter avoit écrasé Esculape, que ses guérisons miraculeuses rendoient insupportables aux Dieux, fut obligé de quitter le Ciel pour éviter la colere de Jupiter. On ajoûte qu'il se déguisa en berger pour n'en être pas reconnu, & que s'étant offert à Admete Roy de Thessalie pour garder ses troupeaux, ce Roy le reçut & le traita tres bien pendant neuf années qu'il demeura chez luy. *Ovid. Met. liv. 2. Eurip. in Alc. Nat. Com. Myth. Prop. l. 2. Eleg. 2. & 4.*

*f* Laomedon cinquiéme Roy de Troye en fit bâtir les murailles des trésors consacrez à Neptune & à Apollon ; ce qui donna lieu aux Poëtes de dire que ces Dieux les bâtirent eux-mêmes, & que Laomedon ayant refusé de les payer, ils le punirent ; Apollon par une peste terrible, & Neptune par une inondation extraordinaire. *Ovid. Metam. liv. 11.*

*g* Caligula juroit plutôt par son cheval que par les Dieux. *Xiphil. vie de Caligula.*

haïe

haïe autrefois, c'est-à-dire qu'elle le fut toujours. Cependant, Socrate n'a-t-il pas été justifié par le repentir des Atheniens, par la punition de ses accusateurs, par la Statuë d'or qui luy fut dressée dans le Temple, & par la revocation de sa sentence? Diogene [h] n'a-t-il pas fait aussi des railleries du Dieu Hercule? Et Varron le Cynique des Romains, n'introduit-il pas trois cent Dieux sans tête sous le nom de Jupiter?

## §. XV.

### *L'impieté des Payens dans leurs Livres & dans leurs Spectacles.*

Tous les autres qui ont consacré leur plume à l'impureté, sacrifient l'honneur de vos Dieux à vos plaisirs infâmes. Examinez vous-mêmes si ce sont vos Acteurs ou vos Dieux qui vous font rire aux Mimes de Lentulus & d'Hostilius où vous trouvez tant de plaisir. A *l'Anubis adultere*, à la *Lune changeant de sexe*, à la *Diane foüettée*, au *Testament de Jupiter mort*, & aux *Trois Hercules affamez*. De plus, les Théâtres ne mettent-ils pas au jour tout ce que vos Dieux ont fait de plus honteux? Le Soleil y pleure le malheur de son fils foudroyé; & vous vous en réjoüissez. Cybele y soûpire aprés un Berger qui la méprise; & vous n'en rougissez pas. Qu'on

Les Dieux traitez indignemẽt sur le Théâtre.

*h* On ne sçait pas trop ce que c'est que cette raillerie de Diogene au sujet d'Hercule, ce qui fait croire que les Copistes pourroient bien s'être trompez au nom, & avoir mis Diogene pour Diagore. Ce dernier étoit de Melos, il fut surnommé l'Athée, & chassé d'Athenes parce qu'il avoit osé mettre en question dans ses écrits, s'il étoit vray qu'il y eût des Dieux; & s'il y en avoit, quels ils étoient. Etant un jour dans une Hôtellerie où il ne se trouva rien pour faire cuire le souper, il prit une figure d'Hercule, & luy dit: *Fils d'Alcmene, cuisez bien ces lentilles, & nous mettrons cette belle action au nombre de vos travaux.* A moins que Tertulien ne veüille parler d'un Poëte Comique du même nom, qui composa une Piece à laquelle il donna pour titre: *Les Incroyables.* Il se pourroit encore faire qu'il eût voulu parler de Diogene, de Smyrne, qui assuroit avec Diagore qu'il n'y avoit point de Dieux. *Clem. Alexand. lib.* 1. *Cicer. de nat. Deor. lib.* 3. *Val. Max. lib.* 1. *c.* 1.

y chante les crimes de Jupiter, ou qu'un Berger soit le Juge de Junon, de Venus & de Minerve; vous n'en sentez aucune peine. N'est-ce pas encore une honte, qu'un infâme & un scelerat de profession fasse le personnage d'un Dieu? ou qu'un corps dévoüé à l'impureté, & qui, à force de se contrefaire, s'est rendu habile dans son Art, représente une Minerve ou un Hercule? La Majesté n'est-elle pas violée, & la Divinité n'est-elle pas outragée sous vos applaudissemens?

Dans l'Amphithéâtre.

La Religion est-elle plus épargnée dans l'Amphithéâtre, où vos Dieux jouënt leur rôle dans le sang humain, & parmi l'horreur des supplices? Leurs Histoires font le sujet des Pieces que les criminels y représentent, & souvent même ces malheureux n'y expriment que trop au naturel le personnage de vos Dieux. Nous en avons vû se faire Eunuques sur le Théâtre, en faisant Atys Dieu de Pessine; & d'autres se brûler vifs, pour représenter la mort d'Hercule. Nous nous sommes mocquez de votre Mercure, en luy voyant sonder les morts avec un fer rouge, dans ces jeux barbares que vous representez sur le midi. Nous avons vû Pluton, un marteau à la main, presser les Gladiateurs de descendre aux Enfers.

Si toutes ces choses, & bien d'autres qu'on y pourroit joindre, sont contre l'honneur des Dieux; si elles outragent leur Majesté; c'est par le mépris qu'ont pour eux ceux qui les font, & ceux qui les font faire.

On dira que ce sont des jeux: mais si j'ajoûte ce que vos consciences n'oseroient desavoüer; que c'est dans les Temples que se méditent les adulteres, qu'on traite les galanteries aux pieds des Autels, & que souvent vous commettez le crime dans la maison des Prêtres &

Dans les Temples même, & jusqu'aux pieds des Autels.

des Miniſtres de la Religion, à la vûë des bandelettes, de la pourpre, des ornemens ſacrez, & de l'encens qui fume encore. Je crains bien que vos Dieux n'ayent plus de raiſon de ſe plaindre de vous, que des Chretiens. Au moins tous ceux qui ſe trouvent coupables de ſacrilege, ſont de votre Religion : les Chretiens n'entrent pas même de jour dans vos Temples, & peut-être voleroient-ils auſſi vos Dieux, s'ils les adoroient. Que peuvent donc adorer ceux qui ne les adorent pas? Peut-on penſer autre choſe, ſinon, que s'ils n'adorent pas le menſonge, ils adorent certainement la verité ; & qu'ils ne ſont plus dans l'erreur, à laquelle ils ont renoncé, dés qu'ils ont commencé de la connoître. Souvenez-vous-en, je vous ſupplie, & ſouffrez que je vous expoſe les Myſteres de notre Religion, aprés que j'auray détruit la fauſſeté des opinions que vous en avez.

## §. XVI.

*Les Chretiens n'adorent ni la tête d'un Aſne, ni l'image du Soleil. Les Payens ont de la veneration pour les croix, de même que les Chretiens.*

PREMIEREMENT, vous vous êtes imaginez que nous adorons la tête d'un âne. C'eſt ſuivant cette opinion, que C. Tacite en parle dans le cinquiéme Livre de ſes Hiſtoires; où reprenant la guerre des Juifs dès les premiers commencemens de cette nation, il invente tout ce qu'il luy plaiſt ſur ſon origine, ſur ſon nom, & ſur ſa Religion. Il rapporte que les Juifs étant délivrez de la ſervitude des Egyptiens, où, comme il le dit, étant chaſſez de l'Egypte, ſe rencontrerent dans les vaſtes de-

Les Payens ont de fauſſes idées du Dieu des Chretiens.

ſerts de l'Arabie, où l'eau eſt tres-rare; que prêts de mourir de ſoif, ils apperçûrent une troupe d'ânes ſauvages, qui leur paroiſſoient revenir des pâturages, & chercher à boire. Que par leur moyen ils découvrirent des ſources; & qu'en reconnoiſſance de ce ſervice, ils en firent faire une image qu'ils adorent.

Les Chretiẽs n'adorent point la tête d'un âne.

Je ne doute point que la reſſemblance de notre Religion avec celle des Juifs, ne nous ait fait dans vos eſprits les adorateurs du même Dieu: Cependant le même Corn. Tacite, cet habile menteur, dans le même Livre qu'il a pris ſoin de remplir de fables, rapporte que Cneïus Pompée ayant pris la ville de Jeruſalem, entra dans le Temple pour y contempler les ſecrets de la Religion des Juifs, & qu'il n'y trouva aucun ſimulacre. Que ſi les Juifs euſſent adoré un Dieu qui eût pû ſe repreſenter par quelque image, il l'euſſent certainement placé dans leur Sanctuaire, plutôt qu'en tout autre endroit: d'autant plus, que quelque Divinité que c'eût été, ils ne devoient point craindre les Etrangers, puiſqu'il n'étoit permis qu'au Grand Prêtre d'y entrer, & qu'un voile en déroboit la vûë aux autres. Pour vous, vous ne nierez pas que vous adorez toutes ſortes de Jumens & de Chevaux hongres, avec leur Déeſſe Epone; & peut-être trouve-t'on mauvais que parmi tant d'adorateurs d'animaux à quatre pieds, nous ſoïons les ſeuls qui adorons des ânes.

Les Payens ont autant de veneratiõ pour les Croix, que les Chretiens.

Quant à ceux qui penſent que nous avons de la veneration pour les Croix, ils font la même choſe que nous, quand ils ont recours à un morceau de bois. Que fait la figure, dès que la matiere eſt la même? & que fait l'Image, dès que c'eſt le Corps d'un Dieu? Quelle difference y a-t'il, entre l'arbre dont on fait une Croix, & celui

dont on fait une Pallas Atheniene, ou une Cerés de Pharos, qui ſont des ſouches brutes & informes? Tout arbre poſé droit repreſente une partie de la Croix. Nous autres, s'il eſt vray que nous la regardions comme une Divinité, nous l'adorons toute entiere. J'ay déja dit que c'eſt ſur une Croix que vos Dieux d'argile reçoivent les premiers traits. Vous adorez auſſi les Victoires, puiſque le dedans de vos trophées ſont deux Arbres en croix. Les troupes Romaines ont une veneration particuliere pour leurs Etendarts, & c'eſt par eux qu'elles jurent, les mettant au deſſus de la Majeſté de tous les Dieux. Il eſt vray que la broderie précieuſe des Images dont vous les chargez, rend vos croix magnifiques, & que ces riches étoffes que vous attachez à vos Drapeaux, & à vos Cantabres, leur ſervent d'habits. Je louë votre delicateſſe, de n'avoir pas voulu adorer des Croix nuës & ſans ornement.

D'autres, avec plus de raiſon & de vray-ſemblance, s'imaginent que c'eſt le Soleil que nous adorons. Si cela eſt, qu'on nous mette donc avec les Perſans, quoique nous n'en adorions pas l'Image comme ces Peuples qui la portent à leurs bras. Si l'on nous en ſoupçonne; c'eſt parce qu'on nous voit tourner vers l'Orient lorſque nous prions. Mais la plûpart de vous, quand il vous arrive de vous adreſſer au Ciel; ne vous voit-on pas auſſi tourner le viſage vers le Soleil levant? De même, ſi nous ſolemniſons le jour du Sabath; c'eſt bien pour une autre raiſon que pour l'honorer. Nous celebrons le jour qui ſuit celuy de Saturne, & que les Juifs paſſent à manger & à ne rien faire, abuſant des Coutumes anciennes de leurs Peres, dont ils n'ont plus aucune connoiſſance.

Les Chretiẽs n'adorent point le Soleil.

Enfin, on s'eſt fait icy une idée toute nouvelle de

notre Dieu, depuis qu'un certain Criminel, habile à éviter le coup d'une bête en furie, a mis au jour un Tableau, avec cette inſcription : LE DIEU DES CHRETIENS ΟΝΟΧΟΗΤΗΣ.[a] C'étoit une figure qui avoit les oreilles d'un Aſne, de la corne à un pied, un Livre à la main, & une robbe à la Romaine. Il eſt vray que le nom & le Dieu nous ont parû également dignes de mépris : Mais ce monſtre composé de deux natures, ne devoit-il pas être auſſi-toſt adopté pour une Divinité par ceux qui en adorent tant d'autres, dont la tête eſt, ou d'un chien, ou d'un Lion, les cornes d'un Belier, ou d'une Chévre, le ventre d'un Bouc, les jambes d'un Serpent, & qui ont des aîles aux pieds ou ſur le dos ?

Image du Dieu des Chretiens, inventée par un Payen.

Elle reſſemble aux Dieux des Payens.

Je ne devois point parler de toutes ces choſes ; mais c'eſt pour faire voir que ce n'eſt pas à deſſein, ſi je manque à répondre à quelqu'une des calomnies qu'on a ſemées contre nous, & dont je voulois nous juſtifier avant de vous expoſer la verité de notre Religion.

## §. XVII.

### *Idée du Dieu que les Chretiens adorent.*

LES Chretiens adorent un ſeul Dieu, qui a fait de rien tout l'Univers, les Elemens, les Corps, & les Eſprits

[a] Les Manuſcrits & les Editions de Tertulien ne s'accordent gueres ſur le terme d'ὀνοχοητὴς. Les Copiſtes par negligence, les Commentateurs par préſomption, les uns & les autres par conjecture, ont tellement varié ſur ce terme, qu'ils nous laiſſent le choix de ceux-cy, & de pluſieurs autres encore. ὀνοχοιτὴς, ὀνοχοίτης, ὀνοχοίτις, ὀνονυχιτὴς, ὀνοχορσίτης, ονοχόλτης. Mais c'eſt un choix qu'on peut faire ſans aucun riſque, dès que tous reviennent au même ; c'eſt-à-dire, à faire haïr les Chretiens, & à donner une idée mépriſable de leur Dieu. Un habile homme qui travaille depuis long-temps avec ſuccez ſur les premiers Peres de l'Egliſe, croit que ce terme devroit exprimer toutes les circonſtances du Tableau, dont il fait partie. Si cela eſt, on n'a point encore découvert le veritable ; puiſqu'il n'y en a point qui en exprime plus d'une. Au reſte, tous inſultent les Chretiens plus encore que cette Image groteſque, les faiſant des ânes, & leur Dieu, le Dieu des ânes, produit par un âne. C'étoit une injure que les Chretiens s'attiroient par leur grande patience, & par le plaiſir qu'ils trouvoient à ſouffrir pour JESUS-CHRIST.

qui le composent. Sa parole a ordonné, sa sagesse a disposé, & sa puissance a produit ce bel Ouvrage pour être l'ornement de sa majesté; c'est aussi le nom [a] que les Grecs lui donnent. Ce Dieu est invisible, quoi qu'il soit toujours devant nos yeux: on ne le touche point, quoi que sa bonté le rende palpable dans ses créatures; & quoi que les sens l'apperçoivent, il est pourtant incomprehensible, ce qui prouve & sa verité & sa grandeur. Une chose qui peut être vûë, touchée, & apperçûë à la maniere ordinaire, est moindre que les yeux qui la voyent, que les mains qui la touchent, & que les sens qui l'apperçoivent. L'immensité ne peut être connuë que par l'immensité même, & l'incomprehensibilité est la preuve la plus certaine de la Divinité: ensorte que sa grandeur nous le montre & nous le dérobe en même temps. C'est-là le grand crime de ceux qui ne veulent pas reconnoître un Dieu qu'il n'est pas en leur pouvoir d'ignorer.

Idée veritable du Dieu des Chretiens.

Voulez-vous qu'on vous prouve son existence par tant d'excellens Ouvrages qui nous conservent & nous soûtiennent, qui nous réjoüissent & nous effrayent? Faut-il vous la prouver par le témoignage de votre ame, qui toute captive qu'elle est dans la prison du corps, assiegée par des habitudes criminelles, accablée sous le poids de ses penchans & de ses desirs, esclave des fausses Divinitez, lorsqu'elle revient a elle-même comme d'une ivresse, d'un assoupissement, ou de quelque maladie violente, & qu'elle recouvre la raison, elle invoque la Divinité sous un nom [b] qui ne convient qu'au veritable Dieu. *Grand Dieu. Bon Dieu. Dieu veüille;* sont des paro-

Il se fait sentir dans ses Ouvrages.

L'Ame le cõnoist naturellement.

Elle a recours à lui dans ses besoins.

*a* κόσμος qui signifie monde, signifie aussi ornement.

*b* *Nec nomen Dei quaeras; Deus, nomen est.* Min. Fæl. Octav. S. Cypr. de Idol. van.

les qui ſont à la bouche de tous les hommes. Elle ſe prend auſſi pour Juge, lorſqu'on dit, *Dieu le voit. Je mets tout entre les mains de Dieu. Dieu me le rendra.* Ne ſont-ce pas là les ſentimens d'une ame [c] naturellement Chrétienne ? Enfin, en prononçant ces paroles, ce n'eſt point le Capitole qu'elle regarde, c'eſt le Ciel; parce qu'elle ſçait qu'il eſt la demeure du Dieu vivant, qu'elle eſt ſortie de Dieu, & que le Ciel eſt le lieu de ſon origine.

Elle ne le cherche point ailleurs que dãs le Ciel.

## §. XVIII.

*On apprend à connoître le Dieu des Chretiens dans les Livres des Juifs. Ils ont été traduits en Grec. Ils ſont entre les mains du Public.*

MAIS afin que nous puſſions avoir une connoiſſance plus étenduë & plus ſenſible, tant de Dieu que de ſes loix & de ſes volontez, il s'eſt auſſi ſervi de la voïe des Ecritures, pour éclairer ceux qui le chercheroient, qui l'ayant trouvé croiroient en lui, & qui croyant en lui l'adoreroient. Dès le commencement il a envoyé ſur la terre des hommes que leur juſtice & leur innocence rendoit dignes de connoître Dieu, & de le faire connoître aux autres. Ils ont été remplis de l'Eſprit Divin, pour annoncer qu'il n'y a qu'un Dieu qui a créé toutes choſes, & qui a formé l'homme d'un peu de terre; (car il eſt le vray Promethée:) Un Dieu qui a mis dans le monde cette ſucceſſion invariable des temps: qui par les orages & les éclairs, a donné une idée legere de la terrible majeſté, avec laquelle il viendra juger le monde: qui nous a preſcrit des moyens de meriter ſes bontez; choſes, ou que vous ignorez, ou que vous mépriſez, quoi

Dieu s'eſt ſervi des Saintes Ecritures pour ſe faire cõnoitre aux hõmes.

Il s'eſt fait annoncer aux hommes par quelques-uns d'entr'eux.

[c] C'eſt-à-dire, qui penſe naturellement de Dieu, comme les Chretiens en penſent.

qu'il

qu'il promette des récompenses à ceux qui s'en servent. Un Dieu qui reserve pour la fin des temps une vie éternelle à ses Adorateurs, & un feu éternel aux Idolâtres, lorsqu'il ressuscitera tous les hommes qui sont morts depuis le commencement du monde ; qu'il leur fera reprendre leurs corps, & qu'il les examinera pour donner à chacun ce qu'il aura mérité. Nous nous moquions autrefois de toutes ces choses aussi-bien que vous : nous avons pensé comme vous : parce que ce n'est point la nature, mais la reflexion qui fait les Chretiens.

Ce qu'ils ont écrit & annoncé de Dieu.

Ceux que nous avons appellez Predicateurs, ont été appellez Prophetes, parce qu'ils prédisoient l'avenir. Leurs Oracles & les prodiges qu'ils ont faits pour persuader aux hommes la verité d'un Dieu, se conservent encore dans les Livres sacrez qui sont maintenant dans les mains de tout le monde. Le plus sçavant des Ptolomées [a] qu'on surnomma Philadelphe, & qui avoit un goût merveilleux pour les Sciences, forma le dessein de faire une Biblioteque à l'exemple de Pisistrate. [b] Entre un grand nombre de Volumes tres-anciens & tres-ra-

Leurs Livres conservez jusqu'à nous.

*a* PTOLOME'E étoit fils de Ptolomée Lagus premier du nom Roy d'Egypte, & de Berenice sa seconde femme. On le surnomma par ironie *Philadelphe*, à cause qu'il avoit fait mourir tous ses freres. Tertulien l'appelle le plus sçavant des Ptolomées ; parce qu'il fut en effet tres-sçavant, & fils d'un Pere qui l'étoit beaucoup. Sa passion pour les belles Lettres le porta à faire une Biblioteque, dont on dit qu'il donna le soin à Demetrius Phalereus, lequel, si nous en croyons Aulu-Gelle, fit monter le nombre des Volumes jusqu'à 700000. Ce fut aussi par son conseil, que Ptolomée écrivit au Grand Sacrificateur des Juifs Eleazar, pour lui demander les Livres de sa Religion, & quelqu'un de sa nation capable de les traduire en Grec. Eleazar les lui envoya, avec six des plus sçavans hommes de chaque Tribu. Ptolomée les traita avec une magnificence Royale pendant tout le temps qu'ils travaillerent à leur Ouvrage ; & en reconnoissance de ce plaisir, il donna la liberté à 120000. Esclaves Juifs qui se trouverent dans son Royaume, & fit de superbes presens au Temple de Jerusalem, au Grand Sacrificateur, & aux 72. Docteurs. *Voyez Joseph, liv.* 12. *de ses Antiq. c.* 2. *S. Aug. de Civ. Dei. lib.* 18. *cap.* 42.

*b* PISISTRATE fut trois fois Roy d'Athenes, & le premier qui s'avisa de faire une Biblioteque publique, vers l'an de Rome 200. Les Atheniens l'enrichirent d'un grand nombre de Volumes, que Xerces fit transporter en Perse, après avoir pris & brûlé la Ville, & que Seleucus Nicanor Roy de Syrie, fit rapporter à Athenes, l'an de Rome 442. *Aulu-Gelle, liv.* 6. *ch.* 17.

res qu'il fit ramasser avec grand soin, Demetrius Phalereus [c] le plus sçavant homme de son temps, qu'il avoit fait Intendant de sa Biblioteque, lui conseilla de prier les Juifs de lui envoïer leurs Livres qui étoient écrits en leur langue & en leurs caracteres, & qui ne se rencontroient que chez eux, les Prophetes ayant toujours parlé des Juifs, ou leur ayant toûjours adressé leurs discours, comme à un Peuple que Dieu avoit adopté en la personne de leurs Peres.

Ceux qu'aujourd'huy nous appellons Juifs, étoient autrefois Hebreux, & c'est pour cela qu'ils se servent des caracteres de cette Nation, & qu'ils en parlent la langue. Mais afin que la connoissance de leurs Livres ne fût pas inutile à Ptolomée, ils lui donnerent 72. hommes pour les traduire en sa Langue. Le Philosophe Menedeme [d] a rendu gloire à la Providence, en se récriant sur l'uniformité de leurs traductions. Aristée [e] vous a laissé un monument de cette Histoire dans un Livre qu'il a écrit en Grec. On voit encore aujourd'huy un exemplaire de ces Livres en caracteres Hebreux dans le Serapeon, [f] où Ptolomée fit sa Biblioteque. Les Juifs les

*Joseph liv. 12. de ses Antiquitez. ch. 2.*

Traduits d'Hebreu en Grec, par les soins de Ptolomée Philadelphe.

*c* DEMETRIUS *Phalereus* Philosophe Peripateticien, s'acquit une si grande réputation parmi les Atheniens, qu'il fut seul pendant dix ans à la tête de ce puissant Peuple. Il fut honoré pendant son Gouvernement de 300. Statuës d'airain qui lui firent des ennemis, dont les conspirations secretes l'obligerent à se retirer d'abord vers Cassandre Roy de Macedoine, & ensuite vers Ptolomée Lagus Roy d'Egypte, où il prit soin de la Biblioteque de Ptolomée Philadelphe, qui étoit déja associé à la Couronne.

*d* MENEDEME *Philosophe* d'Eretrée, fils de Clistene, disciple de Phœdon, vivoit vers l'an de Rome 454. Il étoit noble, mais pauvre : Il fut estimé de ses Concitoyens, & aima si fort sa patrie, qu'aprés l'avoir délivrée plusieurs fois de la Tyrannie, & perdant toute esperance de la pouvoir affranchir de celle d'Antigone Roy d'Asie, il demeura sept jours sans manger, dont il mourut.

*e* ARISTE'E, Juif originaire, que Ptolomée Philadelphe chargea de ses Lettres pour le grand Sacrificateur Eleazar ; ce fut aussi à sa priere, que le même Ptolomée accorda la liberté aux 120000. Esclaves Juifs qui étoient dans son Royaume. Si l'Ouvrage que nous avons qui porte son nom étoit le monument dont parle ici Tertulien, on pourroit sûrement conter sur toutes les circonstances de cette histoire, puisqu'Aristée avoit été témoin & acteur de cette entreprise.

*f* C'étoit le Temple de Serapis, & le lieu de la plus celebre Academie d'Alexandrie. On dit que l'Evangeliste S. Marc en fit une Ecole

lisent en public, liberté qu'ils achetent par un gros tribut [g]; on va les entendre [a] les jours de Sabbat. Quiconque ira, apprendra à connoître Dieu, & quiconque s'appliquera à le connoître, sera forcé de croire en lui.

[a] *Actes des Apôtres c. 15 v. 21.*

## §. XIX.

### *Les Livres des Juifs sont plus anciens que tous les Livres des Payens, & même que leurs Dieux.*

Les Livres des Juifs plus anciens que tous les Livres des Payens.

La grande antiquité de ces Livres leur donne une autorité superieure à celle de tous les autres; car chez vous, comme par tout ailleurs, l'antiquité n'est pas moins respectable que la Religion même. Or les Livres d'un seul de nos Prophetes, qui semblent un tresor où est renfermée toute la Religion des Juifs, & par consequent la nôtre, devancent de plusieurs siecles tout ce qui subsiste chez vous de plus ancien, tous vos monumens publics, l'antiquité de vos origines, de vos Ordres, de vos plus anciens langages, de la plûpart des Nations, des Villes les plus fameuses, des Histoires les plus vieilles, & des caracteres de l'Ecriture l'interprete & la dé-

de pieté, d'où sont sortis tant de sçavans Hommes, & entre autres l'Illustre Pantene, dont les leçons ont donné un si grand nombre de Docteurs à l'Eglise. Il y a eu deux Biblioteques fameuses successivement dans le Serapeon, ou dans un lieu qui en étoit fort proche; celle de Ptolomée Philadelphe, qui fut brûlée dans les Guerres civiles de Cesar & de Pompée; & celle de Cleopatre qui obtint d'Antoine la Biblioteque d'Attale Roy de Pergame pour commencer la sienne. Elle subsista jusqu'au temps de Theodose le Grand que les Chretiens brûlerent ce Temple.

*g* Ce tribut est le didrachmum ou le grand denier d'argent qui pesoit deux gros, que les Commis du Receveur (*Procurator*) vinrent demander à J. C. à Capharnaum. *Math. c.* 17. Ce ne fut qu'à condition que les Juifs payeroient tous les ans ces deux dragmes à Jupiter Capitolin, que Tite leur permit l'exercice public de leur Religion dans Rome. On les exigeoit sous Domitien avec tant de rigueur, même des Proselytes qui n'étoient pas encore admis à la Religion, que Suetone dit qu'il se souvient d'avoir vû étant tres-jeune, le Receveur de ce tribut visiter en pleine assemblée un homme de 90. ans, qu'il soupçonnoit d'être circoncis. Nerva successeur de Domitien ne les traita pas si rigoureusement, comme il paroît par une Medaille de cet Empereur, qui a pour legende: *JUDAICI FISCI CALUMNIA SUBLATA.* Suet. Casaub. Turneb. Xiphilin. Ursinus.

positaire de toutes choses. Mais je n'en dis pas assez ; ils sont plus anciens que vos Dieux mêmes, que vos Temples, que vos Oracles, & que vos Sacrifices. Si vous avez entendu parler de Moïse ; il vivoit près de 400. ans (car il y en a sept de moins) avant Danaüs, du temps d'Inaque Roy d'Argos, que vous reconnoissez pour le plus ancien de vos Rois ; c'est-à-dire, environ mille ans avant la prise de Troye. Je pourrois dire aussi près de 1500. ans avant Homere, plusieurs l'ayant dit avant moy ; & quoy que tous les autres Prophetes soient posterieurs à Moïse, les derniers d'entre eux devancent encore les premiers de vos Philosophes, de vos Legislateurs, & de vos Historiens.

*Tatien contre les Grecs.*

Comment on peut prouver leur antiquité.

La preuve de tout ce que j'avance ne seroit pas diffile ; mais elle feroit un Volume ; & si elle n'est pas d'un grand travail, elle demande au moins beaucoup de tems. Que de Livres à calculer ! que d'Archives des plus anciens Peuples à ouvrir ! des Egyptiens, des Caldéens, & des Pheniciens. Que d'Historiens à consulter ! Manéthon [a] d'Egypte, Berose [b] de Caldée, & Irom de Phénicie Roy de Tyr. Combien d'autres qui ont écrit de-

Par les Histoires des plus anciens Peuples.

a Manethon Prêtre Egyptien & Sacrificateur d'Heliopolis, vivoit environ l'an 450. de Rome du temps de Ptolomée Philadelphe. Il écrivit en Grec par ordre du Roy l'Histoire d'Egypte, citée par un grand nombre d'Auteurs ; entre autres par Flave Joseph dans son Histoire des Juifs, & dans sa réponse à Appion, & dont Jule Africain avoit fait un Abregé. *Jos. l. 1. Antiq. chap. 3. Rep. à Appion. Eufeb. 1. de præp. Evang. Plut. vie d'Isis & Osiris.*

b Berose Caldéen Prêtre de Belus, vivoit environ 276. ans avant J. C. sous Ptolomée Philadelphe. Il écrivit l'Histoire de sa Patrie en 3. Livres, où il fait sa nation aussi ancienne que le Monde, lui donnant pour premier Roy Alorus (qui est Adam) duquel il conte dix generations jusqu'à Xithrucus (qui est Noé,) & dix depuis Xithrucus jusqu'à Abraham, ce qui répond aux vingt Patriarches que Moïse conte depuis Adam jusqu'à Abraham. Il ne nous reste de cette Histoire que quelques fragmens dans la réponse de Flave Joseph à Appion. Il dédia cet Ouvrage à un Antiochus ; mais on ignore si c'est à Antiochus Soter ou à son fils, l'un ayant commencé de regner l'an de Rome 473. & l'autre 492. qui fut le temps de la plus grande réputation de Berose. Pline dans son 7. Livre c. 37. nous apprend que les Atheniens eurent tant de respect pour son Ouvrage, qu'ils lui dresserent une Statuë. *S. Just. ad Græ. Euseb. de præp. Evang. l. 10. S. Jero. sur Isaïe. l. 37. Joseph. Ant. l. 1. c. 5. Rep. à Appion. 1.*

puis! Ptolomée de Mendez, Menandre [c] d'Ephese, Demetrius [a] Phalereus, le Roy Juba, Appion [d], Thallus, Joseph Historien Juif, qui quelquefois les suit, & quelquefois s'en écarte dans le Livre des Antiquitez Judaïques, qu'il nous a laissé en Grec. Il faudroit aussi consulter les Chronologistes Grecs, & sçavoir en quel temps sont arrivées les choses dont ils font mention, afin de connoître le rapport qu'elles ont ensemble, & les confronter avec les dattes des Annales. Enfin il faudroit parcourir toutes les Histoires & tous les Livres du monde.

[a] *Voyez la remarque c du* §. 18.

Par les Registres publics des Grecs.

J'ay fait insensiblement une bonne partie de cette preuve, en indiquant les Auteurs dont on la peut tirer; mais il est plus à propos de la remettre à une autre fois, de peur de ne la pas faire assez exacte, en me pressant trop, ou de m'écarter trop de mon sujet, en la mettant dans tout son jour.

## §. XX.

### *Les Livres des Juifs inspirez & dictez de Dieu.*

Puis donc que je differe à vous prouver l'antiquité de nos Ecritures, je vais vous parler de leur dignité; & si vous ne les avez pas crû anciennes, vous allez voir qu'el-

Les Saintes Ecritures ont Dieu pour Auteur.

*c* Menandre d'Ephese fit en Grec un Recueil des actions des Rois Grecs & Barbares, cité par plusieurs Auteurs. Flave Joseph en fait mention dans sa réponse. à Appion. On ne sçait pas dans quel temps il vécut.

*d* Appion fut un Grammairien celebre qui avoit une si haute opinion de son merite & de ses Ouvrages, qu'il se vantoit, mais faussement d'immortaliser ceux à qui il les dédioit, puisqu'il ne nous en reste aucun, & qu'on ne le connoitroit pas lui-même, si d'autres n'avoient parlé de lui. On sçait que Tibere l'appelloit la Cymbale du Monde, & Pline le Tambour de la Renommée publique. On sçait aussi qu'il fut envoyé à Rome par les habitans d'Alexandrie, dans le même temps que les Juifs de cette même Ville députerent Philon vers l'Empereur Caligula, qui étoit fort irrité de ce qu'ils refusoient de l'honorer comme un Dieu. Les discours qu'Appion fit à Rome contre les Juifs, donnerent envie à Joseph de lui répondre, en faisant l'Apologie de sa Religion & de sa Nation. Il écrivit une Histoire d'Egypte. *Aul. Gell. l.* 5. *c.* 14. *Pline Praef. Hist. Nat. Jos. Ant. l.* 18. *c.* 10.

les ont Dieu même pour auteur. Ce n'eſt pas une choſe d'un long détail, & dont il faille chercher des preuves hors de nous : nous les avons devant les yeux ; le Monde, ceux qui l'habitent, & les choſes qui s'y paſſent. Tout ce qui s'y fait a été prédit autrefois, & les ſiecles paſſez ont été avertis de ce qui arrive de nos jours. Il y a longtemps qu'il a été prédit, que la terre engloutiroit des Villes ; que la mer ſubmergeroit des Iſles ; que le monde ſeroit déchiré par des guerres civiles & étrangeres : qu'un Royaume en détruiroit un autre : qu'il y auroit des famines & des peſtes : qu'il arriveroit certains malheurs en certains lieux particuliers : que les bêtes feroces rendront la plûpart des montagnes inacceſſibles : que les petits ſeroient élevez, & que les Grands ſeroient abaiſſez : que la juſtice deviendroit rare parmi les hommes : que l'iniquité ſe multiplieroit parmi eux : qu'ils ſe dégoûteroient du bien : que les ſaiſons & les Elemens ſe dérangeroient, & que l'ordre de la nature ſeroit troublé par des ſignes & par des prodiges.

Elles ont prédit tout ce qui nous arrive.

Nous liſons tous ces maux dans nos Livres pendant que nous les ſentons ; & lorſque nous les y reconnoiſſons, nous ne pouvons douter de la verité de ces prédictions. [a] L'accompliſſement d'une Prophetie étant à mon ſens, une preuve ſuffiſante qu'elle vient de Dieu. La verité des prédictions déja arrivées, nous eſt donc une aſſurance certaine pour celles qui ne le ſont pas encore ; puiſque celles qui nous ſont prédites pour l'avenir, ſe trouvent mêlées avec celles dont nous éprouvons l'accompliſſement. Elles ont été prononcées de la même bouche, écrites de la même main, & dictées par le mê-

La même bouche a pro-

a *Hoc habebis ſignum. Quod in nomine Domini Propheta prædixerit, & non evenerit, hoc Dominus non eſt locutus.* Deutero. 18. 22.

me Esprit. La Prophetie confond tous les temps dans l'avenir qu'elle prédit; au lieu que les hommes, autant qu'il leur est possible, distinguent le temps à mesure qu'il s'écoule; séparant le present de l'avenir, & le passé du present. Dites-nous donc, je vous supplie, le tort que nous avons de croire pour l'avenir, ceux que nous avons déja trouvé veritables dans le present & dans le passé.

noncé les choses passées, & les choses à venir.

Les Propheties accomplies, doivent faire ajoûter foi à celles qui ne le sôt pas encore.

## §. XXI.

*La Religion Chretienne est fondée sur celle des Juifs. Les Juifs seuls aimez de Dieu. Leur disgrace. Generation du Verbe Eternel. Histoire de Christ.*

MAIS comme j'ay avancé que les Livres des Juifs si venerables par leur antiquité, sont le fondement de la Religion des Chretiens; quoy qu'elle ait passé pour nouvelle sous l'Empire de Tibere, ce que nous publions nous-mêmes, on pourroit croire que nous voudrions défendre des opinions nouvelles à l'ombre d'une Religion celebre, & dont vous permettez l'exercice: Car outre la difference que l'antiquité met entre eux & nous; l'abstinence de certaines viandes, la celebration de certaines Fêtes, & la Circoncision ne nous sont point communes avec eux, & nous ne portons point le même nom, ce qui devroit être selon vous si nous appartenions au même Dieu. Il n'y a pas même jusqu'à la populace qui ne sçache que le CHRIST a été un homme comme les autres; les Juifs l'ont jugé de même, ce qui vous détermine encore davantage à croire que nous adorons un homme. Cependant, loin que nous rougissions de lui, nous sommes ravis qu'on nous persecute, &

La Religion des Juifs, fondement de celle des Chretiens.

Ce qui a dóné lieu de croire le contraire.

qu'on nous condanne sous son nom, sans neanmoins que nous pensions de Dieu autrement que les Juifs, ce que vous comprendrez mieux quand je vous auray prouvé en peu de mots la Divinité de CHRIST.

Les Juifs seuls aimez de Dieu.

Les Juifs étoient seuls en grace devant Dieu, par la grande justice & la grande foy de leurs Ancêtres, ce qui rendoit leur Peuple nombreux, leur Etat florissant, & leur felicité si parfaite; que Dieu leur enseignoit luy-même les moyens de meriter ses bienfaits, & d'éviter sa disgrace. Mais quels crimes n'ont-ils pas commis, enflez du merite de leurs Peres? Ils se sont écartez de leur Loy pour suivre des usages profanes, & quand ils ne l'avoüeroient pas, l'état déplorable où ils sont aujourd'huy le prouveroit assez. Dispersez, vagabonds, chassez de leur Païs & de leur terres; ils sont errants par tout le monde, & n'ont plus ni Dieu ni homme pour les conduire. Il ne leur est pas permis de mettre le pied dans leur Pays, pas même comme étrangers.

Leur disgrace affreuse.

Dieu les menace de leur ôter son culte.

Les mêmes Ecritures qui leur annonçoient tous ces malheurs, les menaçoient toujours que sur la fin des temps, Dieu se choisiroit des adorateurs plus fideles de toutes les nations, de tous les peuples, & de tous les endroits de la terre, ausquels il feroit passer sa grace, mais une grace plus parfaite, & proportionnée au merite de l'Auteur du nouveau culte. Or le dispensateur & le Maître de cette grace & de cette Loy, la lumiere & le Docteur de tous les hommes, étoit annoncé Fils de Dieu; non qu'il ait été engendré d'une façon à rougir, ni du nom qu'il porte, ni du Pere qui l'engendre. Ce n'est ni l'inceste d'une sœur, ni le crime d'une fille, ni l'adultere d'une femme, qui luy a donné pour pere un Dieu déguisé [a], ou en Serpent,

Le Fils de Dieu Auteur du nouveau culte.

[a] JUPITER, pour tromper Alcmene, prit la figure de son mary Amphitryon. Il prit celle

pent, ou en Taureau, ou en Cygne, ou en pluye d'or; ce ſont les attributs divins de votre Jupiter. Ce Fils de Dieu n'a pas non-plus une mere à l'ordinaire, & quoy qu'elle en porte le nom, elle n'a point ceſſé d'être Vierge. Mais on comprendra mieux comment il eſt né, quand on ſçaura ce qu'il eſt.

Sa naiſſance miraculeuſe.

Je vous ay déja dit que Dieu a fait l'Univers par ſa parole, par ſa ſageſſe & par ſa puiſſance. Vos Philoſophes aſſurent de même, que le Monde ſemble être l'ouvrage de la Parole & de la Raiſon qu'ils appellent *Logos*; car Zenon [b] reconnoît, que c'eſt cette Parole qui a fait toutes choſes, & qui les a miſes dans l'ordre où nous les voyons: que c'eſt elle qu'on appelle *Deſtin, Dieu, Eſprit de Jupiter,* & *la neceſſité de toutes choſes*. Cleanthes [c] raſſemblant tous ces attributs en un ſeul, dit que c'eſt *un Eſprit répandu dans toutes les parties du Monde*. Nous diſons auſſi que la pro-

Idée du Verbe Eternel.

d'un Taureau, pour faire violence à Cerés, & pour enlever Europe. Celle d'un Serpent, pour corrompre Proſerpine qu'il avoit euë de Cerés. Celle d'un Cygne, pour ſurprendre Leda. D'une pluye d'or, pour joüir de Danaé: Et celle d'une fourmy pour violer la fille de Clitoris.

*b* ZENON de Cityum en Cypre, fut jetté par une tempête dans le Port de Pyrée, d'où il vint à Athenes pour y étudier la Philoſophie. Il fit de ſi grands progrès dans cette ſcience ſous Cratés, qu'il devint lui-même le fondateur de la ſecte fameuſe des Stoïciens. Il faiſoit conſiſter le bonheur à vivre ſelon la droite raiſon, & prétendoit même qu'on pouvoit conſerver ce bonheur au milieu des tourmens les plus cruels. Il diſoit auſſi qu'il n'y avoit qu'un Dieu, qu'il étoit l'ame du Monde, que le Monde étoit ſon corps, & que l'un & l'autre faiſoient un tout parfait. On dit qu'il s'étrangla lui-même aprés une chûte, & qu'il donna en cela à ſes Diſciples un exemple que la plûpart ont ſuivi aſſez exactement. *Diogene Laërce, Liv. 7. Strabon Liv.* 14.

*c* CLEANTHES étoit d'Aſſon Ville de l'Epire. Cet homme qui devoit être le ſucceſſeur du grand Zenon, étoit né ſans aucunes diſpoſitions pour les Sciences, & ſans bien pour faire ſes études, & comme s'il eût eu un preſſentiment de ſa future élevation, ſe voyant ſi maltraité de la nature & de la fortune, il força l'une par ſa prodigieuſe application à l'étude, & inſulta l'autre en ſortant de ſon Païs avec 4. drachmes, qui étoient tout le bien qu'il avoit en arrivant à Athenes. Pendant 19. ans qu'il étudia ſous Zenon, il paſſa les nuits à tirer de l'eau pour un Jardinier, & à pétrir du pain pour une Boulangere, afin de pouvoir vacquer à ſon étude pendant le jour. Mais quelque grand que fût ce travail, il ne lui donnoit pas encore une ſubſiſtance aiſée, puiſqu'il étoit ſouvent obligé d'écrire ſes Leçons ſur des teſſons de pot, ou ſur des os de Bœuf. Etant parvenu à l'âge de 80. ans, il eut une fluxion ſur les gencives, pour laquelle on lui ordonna d'être quelques jours ſans manger: mais il fit plus que l'ordonnance; car il ne voulut plus manger du tout, & ſe laiſſa mourir volontairement, diſant qu'il avoit fourni ſa carriere, & qu'il lui ſuffiſoit d'avoir autant vêcu que ſon Maitre. *Diog. Laërce. Valer. Max.*

pre ſubſtance de cette parole, de cette ſageſſe, & de cette puiſſance de Dieu qui a fait toutes choſes, eſt un Eſprit, qui eſt parole, quand il ordonne : ſageſſe, quand il diſpoſe; & puiſſance, quand il execute.

Le Verbe engendré par le Pere.

Nous avons appris que cet Eſprit eſt produit de Dieu; que par cette production il eſt engendré, & que par là il eſt Fils de Dieu, & Dieu même, parce qu'il n'y a qu'une ſubſtance en Dieu, Dieu étant un Eſprit. Lors qu'un rayon ſort du Soleil, c'eſt une portion qui ſort de ſon tout; mais de maniere que le Soleil eſt dans ſon rayon, parce qu'il eſt le rayon du Soleil, & qu'il ſe fait, non une diviſion, mais une extenſion de ſa ſubſtance. De même l'Eſprit ſort de l'Eſprit, & Dieu de Dieu. Comme un flambeau en allume un autre, ſans perdre la moindre portion de ſa lumiere, quoy qu'il la communique à pluſieurs; de même ce qui eſt ſorti de Dieu eſt Dieu, Fils de Dieu, & deux qui ne font qu'un. Ainſi ce Fils, Eſprit de l'Eſprit, Dieu de Dieu, fait de ſon Pere à lui une diſtinction, non de nombre, mais de perſonne; non de ſubſtance, mais d'ordre; & ſort de ſon principe ſans qu'il s'en ſépare. C'eſt donc ce rayon de Dieu prédit depuis ſi long-temps, qui eſt deſcendu dans une Vierge, s'eſt incarné dans ſon ſein, d'où il eſt ſorti Dieu & Homme. Son corps uni à une ame a été nourri : Il a paſſé par tous les degrez de l'âge : il a parlé : il a enſeigné : il a fait des miracles, & c'eſt le CHRIST.

Incarnation du Verbe.

Mais en attendant que je vous prouve qu'il eſt veritablement Dieu, ſouffrez que je vous raconte une Hiſtoire qui vous paroîtra reſſembler à vos fables. Ceux d'entre vous qui ont inventé des menſonges pour détruire la verité, dont je veux vous donner la connoiſſance, ſçavoient que le CHRIST devoit venir. Les Juifs le

Hiſtoire de J. CHRIST.

*Celſe, Porphyre, Lucien.*

ſçavoient, puis que c'eſt à eux que les Prophetes l'avoient promis : ils l'attendent même encore, & tout le different qui eſt entre eux & nous, c'eſt qu'ils prétendent qu'il n'eſt pas venu. Deux avenemens du CHRIST ont été diſtinctement marquez par les Prophetes ; l'un où il devoit paroître dans l'abaiſſement de la condition humaine, c'eſt celui qui eſt déja arrivé. L'autre qui doit amener la fin des ſiecles, & où il doit paroître dans toute la ſplendeur de la Majeſté Divine. Or n'ayant point apperçu le premier, parce que le ſecond eſt plus clairement annoncé, ils ſe ſont perſuadez qu'il n'y en a point d'autre que celui qu'ils attendent. Connoiſſant le premier, ils y auroient crû, & leur foy les auroit ſauvez ; mais leur incredulité a été cauſe qu'ils ne s'en ſont point aperçûs ; c'eſt ce qu'ils liſent eux-mêmes dans leurs Livres, que Dieu leur ôtera la ſageſſe & l'intelligence, l'uſage des yeux & des oreilles.

Pourquoy les Juifs n'ont pas reconnu J. C.

*Iſa. ch. 6. v. 10.*

Que ſi ſon abaiſſement leur perſuadoit qu'il n'étoit qu'un homme ; ſa puiſſance ne devoit-elle pas leur faire croire qu'il étoit au moins un Magicien ? Lors qu'à ſa ſeule parole ils voyoient les poſſedez délivrez, les aveugles éclairez, les lepreux guéris, les paralytiques ranimez, les morts reſſuſcitez, les Elemens obéir, les tempêtes s'apaiſer, & les eaux s'affermir ſous ſes pieds ? Il faiſoit connoître par tous ces prodiges qu'il étoit la Parole de Dieu, c'eſt-à-dire, ce Verbe original, Fils unique de Dieu, toujours puiſſant, toujours ſage, & ſoutenu de l'Eſprit de Dieu.

Les Juifs ont dû le reconnoitre à ſa puiſſance.

Mais les Docteurs & les premiers d'entre les Juifs offenſez ſur tout de cette multitude infinie de Peuple qui le ſuivoit, ſe déchaînerent avec tant de fureur contre ſa doctrine qui les confondoit ; qu'ils le mirent entre les

Maniere indigne dont ils l'ont traité.

mains de Ponce Pilate, alors Intendant en partie de la Syrie pour les Romains, & le contraignirent, par une violence unanime, à le leur livrer, pour le crucifier. Il leur avoit prédit luy-même qu'ils le traiteroient de la ſorte; non-ſeulement lui, mais les Prophetes l'avoient auſſi prédit avant lui. Enfin étant à la Croix il prévint les boureaux, & rendit l'eſprit en parlant. On vit à l'inſtant le jour diſparoître en plein midy: On crut que c'étoit une Eclipſe [d], & ceux qui n'ont pas ſçu que ce prodige devoit arriver à la mort du CHRIST, ne pouvant comprendre la raiſon de ce Phenomene, ont nié qu'il fût arrivé; mais vos Faſtes en font foy dans vos Archives. Son Corps ayant été détaché de la Croix, & mis dans le Sepulchre, les Juifs le firent garder avec un grand ſoin par des Soldats, de crainte qu'ayant prédit qu'il reſſuſciteroit trois jours aprés, ſes Diſciples n'enlevaſſent ſon corps, & ne ſéduiſiſſent ceux qui n'en voudroient rien croire. Mais le troiſiéme jour étant venu, on vit la terre trembler, la pierre du Sepulchre renverſée, les ſentinelles ſaiſies d'effroy; & avant qu'aucun des Diſciples en eût approché, il ne ſe trouva rien dans le Sepulchre que les dépoüilles du reſſuſcité.

Sa mort.

Sa Reſurrection.

Comme il étoit important aux Principaux des Juifs, pour ne rien perdre de leurs droits & de leur autorité, de détromper le Peuple de ce miracle, & de lui perſuader que le Maître & les Diſciples étoient de mauvaiſe foy; ils publierent par tout que le corps du CHRIST avoit été enlevé par ſes Diſciples. Il ne ſe montra point au Peuple aprés ſa Reſurrection, de peur que les incredules ne ſortîſſent de leur erreur, & afin que la foy

Mauvaiſe foy des Juifs.

Pourquoy J. C. ne s'eſt fait

*d* Ce ne pouvoit pas être une Eclipſe ordinaire & naturelle, puiſque ce prodige arriva dans la pleine Lune, & que l'Eclipſe du Soleil ne peut arriver que dans le commencement de la Lune.

destinée à de si grandes récompenses, coûtât aussi quelque chose à l'homme.

voir qu'à ses Disciples aprés sa Resurrectiō.

Il passa quarante jours avec quelques-uns de ses Disciples dans la Galilée qui fait partie de la Judée, où il leur enseigna ce qu'ils devoient prêcher aux hommes; & aprés leur avoir ordonné d'aller annoncer sa doctrine par toute la terre, il monta au Ciel environné d'une nuée qui le déroba à leurs yeux. Ce que Procule [e] vous assura autrefois de Romulus, ne fut jamais si veritable.

Pilate, Chretien dans le cœur, rendit compte de toutes ces choses à Tibere qui étoit alors Empereur : les Empereurs mêmes auroient crû au CHRIST, s'ils n'eussent pas été necessaires à l'Empire, où s'ils eussent pû être Chretiens & Empereurs. Les Disciples suivant l'ordre de Dieu leur Maître, allerent annoncer l'Evangile par tout le Monde; mais les Juifs s'étant déclarez leurs persecuteurs, leur firent souffrir toute sorte de maux, qu'ils ont enduré volontiers pour la défense de la verité. Ils se sont servis en dernier lieu de la cruauté de Neron, pour répandre le sang des Chretiens dans la ville de Rome.

Les Juifs persecuteurs des Chretiens.

Je vous ay déja fait voir que les Dieux que vous adorez, sont des témoins suffisans de la Divinité du CHRIST: mais que direz-vous, si, pour vous faire croire en lui, je me sers des Dieux mêmes qui sont cause que vous n'y croyez pas? Voilà, en attendant, un exposé fidele de no-

*e* Quelques jours aprés la mort où l'enlevement de Romulus, le Peuple s'étant soulevé contre les Senateurs, les accusoient d'avoir été les meurtriers de leur Roy. Jule Procule un des plus graves d'entre eux, que Romulus avoit toujours honoré de son estime & de sa confiance, se presenta devant le Peuple, & lui dit que celuy qu'il demandoit étoit au rang des Dieux; qu'il l'avoit vû dans tout l'éclat de la Divinité, & qu'il venoit les assurer de sa part, qu'il leur seroit desormais plus utile dans le Ciel qu'il ne l'avoit été sur la Terre : Qu'il leur recommandoit sur tout la valeur & la prudence, s'ils vouloient devenir tres-puissans en peu de temps. Ce discours calma la fureur du Peuple, qui commença aussi-tôt à dresser des Autels à Romulus, & à l'invoquer comme un Dieu. *Tite-Live, liv. 1. Plutarque, vie de Rom.*

tre origine ; voilà le nom, l'établiſſement, & l'Auteur de notre Religion. Qu'on ne nous accuſe donc plus de pratiques infâmes ; qu'on ne nous croye point autres que nous ſommes : c'eſt un ſacrilege que de déguiſer ſa Religion. Tout homme qui confeſſe un autre Dieu que celui qu'il adore, renonce à ce qu'il adore, en portant ſes adorations vers un autre ; & les rendant à un autre, il n'adore plus celui auquel il a renoncé. Nous le diſons hautement, nous le diſons à la face de tous les hommes & au milieu des tourmens, le corps déchiré en pieces & ruiſſelant de ſang, nous crions de toutes nos forces que nous adorons Dieu par le CHRIST. Croyez aprés cela que c'eſt un homme que nous adorons ; c'eſt par lui & en lui ſeul que Dieu veut être connu & adoré.

Diſſimuler en fait de Religiõ, eſt un ſacrilege.

Les Chretiens adorent Dieu par le CHRIST.

Mais ne pourrois-je pas repliquer aux Juifs qu'ils ont eux-mêmes appris à connoître Dieu par le miniſtere de Moïſe qui étoit un homme ? Ne pourrois-je pas dire aux Grecs qu'ils ont connu la Religion par Orphée [f], dans Pierie : par Muſée [g], à Athenes : par Melampe [h], à Argos ; & par Trophonius [i] en Béotie ? Et vous, ô Romains, Maîtres Souverains de toute la Terre, qui vous a impoſé le

[f] La Fable a tellement corrompu toutes les Hiſtoires de la Grece, qu'on ne peut preſque pas y démêler la verité d'avec le menſonge, & c'eſt ce qui ſe rencontre dans l'Hiſtoire d'ORFE'E plus que dans toute autre. Il eſt ſûr par tout ce que la Fable a inventé à ſon ſujet, que c'étoit un homme qui excelloit dans les ſçiences. Ce qui eſt certain c'eſt qu'il étoit de Thrace ; quelques uns diſent qu'il vivoit avant Homere, & qu'il a compoſé 39. Poëmes. Si l'un n'eſt pas plus vray que l'autre, il n'en eſt rien ; car les Poëmes qu'on lui attribuë ne ſont pas de lui : Mais comme Orphée eſt un nom Phenicien qui ſignifie Sçavant, il n'y a point d'Ouvrage excellent qu'on ne puiſſe attribuer au moins à ce nom, auſſi y en a-t'il un grand nombre qui le portent.

[g] MUSE'E étoit d'Eleuſis : on le croit plus ancien qu'Homere. Ceſar Scaliger lui attribuë le Poëme de Leandre & de Hero, mais il n'a pas pris garde qu'il eſt d'un autre Muſée moins ancien, qui vivoit vray ſemblablement ſous les Empereurs.

[h] MELAMPE a été un des plus fameux Medecins de la Grece. La cure qui lui fit le plus d'honneur & qui le mit dans une ſi haute réputation, fut celle des filles de Prœtus Roy d'Argos, qui étoient agitées de fureurs affreuſes, & qu'il guérit avec l'Ellebore, qui depuis a porté ſon nom. *Melampodium.*

[i] TROPHONIUS que l'on fait fils d'Apollon, étoit adoré à Lebadie ville de Beotie, où on lui avoit bâti un Temple dans lequel il rendoit les Oracles. Les ceremonies qu'on y obſervoit en le conſultant, avoient quelque choſe de ſi effrayant, que tous ceux qui y al-

joug de vos superstitions accablantes ? N'est-ce pas Numa Pompilius [l] qui n'étoit qu'un homme ? Pourquoy donc trouver mauvais que le CHRIST propose aux hommes un culte qui n'est dû qu'à Dieu seul ; non pour adoucir des esprits sauvages & barbares en les effrayant par une multitude infinie de Dieux qu'il leur fait craindre, comme a fait Numa ; mais pour éclairer des hommes déja polis, & que leur politesse empêche de reconnoître la verité. Examinez donc si la Divinité du CHRIST est veritable. Si c'est elle qui reforme les mœurs de ceux qui la connoissent, il faut que toute autre Divinité qui lui est opposée, soit necessairement fausse. Sur tout celle, qui cachée sous les noms & les images de certains Morts, ne peut donner d'autres preuves de sa verité, que quelques miracles, quelques prodiges, & quelques Oracles.

La Divinité de J. C. exclut toutes les autres.

## §. XXII.

### *Des Demons & de leur puissance.*

C'est donc pour cela que nous disons qu'il y a des substances [a] spirituelles. Le nom de Demons que

Les Payens ont reconnu qu'il y avoit des Demons.

loient étoient frappez pour toute leur vie d'une sorte de tristesse, qui a donné lieu à ce Proverbe : *Il a vû l'Oracle dans l'antre de Trophonius*, pour dire, *il ne rit jamais*. Lucien. Dialog. Erasme. Alag.

*l* Numa Pompilius se voyant choisi par les Romains pour être leur Roy, crut qu'il ne pourroit jamais adoucir la ferocité de ce peuple barbare, qu'en lui donnant la connoissance des Dieux, & en lui apprenant à les craindre. Il institua pour cet effet des Ceremonies; il établit des Prêtres: ordonna des Sacrifices : bâtit un Temple ; & prescrivit les regles du culte qu'ils devoient rendre aux Dieux.

*a* Demon qui signifie sçavant, éclairé, est un nom qui convient generalement à tous les Anges bons & mauvais. Les Payens pour les distinguer nommoient les uns ευδαιμονες. qui veut dire, bons Demons,& les autres κακοδαιμονες qui veut dire mauvais Demons. Ils les appelloient aussi Genies, Esprits familiers, & les regardoient comme des Intelligences qui leur inspiroient, les unes le bien, & les autres le mal. Hesiode & Herodote les ont appellez Ministres du grand Jupiter, & ont prétendu qu'il y en avoit 30000. qui écrivoient toutes les actions des hommes pour lui en rendre compte. Platon a crû que c'étoit des substances moyennes qui tenoient le milieu entre la spirituelle & la corporelle, & s'il ne leur donne aucun nom, ils les designe au moins par leurs fonctions. Quant à leur origine, ils n en ont jamais rien pû dire de plus certain que de l'origine de leurs Dieux ; donc personne n'a plus raisonnablement parlé qu'Herodote, lorsqu'il a dit ce que nous en

nous leur donnons n'eſt pas nouveau : Il ne l'a pas été pour vos Philoſophes ; car le ſage Socrate ne faiſoit rien ſans le conſeil de ſon Demon. Pourquoy en douteroit-on, puiſqu'on dit que ce Demon s'attacha à lui dès ſon enfance, & qu'il le détournoit toujours de la vertu ? Les Poëtes ont auſſi connu les Demons : Le vulgaire ignorant les a toujours à la bouche dans ſes emportemens, & c'eſt par un témoignage interieur de ſa conſcience, qu'il prononce dans ſes execrations le nom de Satan le chef de cette malheureuſe race. Platon n'a pas nié nonplus qu'il y eût des Anges : les Magiciens même rendent témoignage des uns & des autres. Enfin on voit dans les ſaintes Ecritures que c'eſt de quelques-uns de ces Anges, qui ſe ſont corrompus eux-mêmes, qu'eſt ſortie la race des Demons encore plus corrompuë, & qui a été condannée de Dieu avec ſes Auteurs, & ce Chef dont je viens de parler.

*S. Paul aux Epheſ. ch. 6.*

avons rapporté dans la page 40. rem. *a.*

Les Talmudiſtes prétendent que les Demons ont été engendrez par Adam & Eve, pendant les 130. premieres années qu'ils ont été hors du Paradis terreſtre. Ils veulent auſſi qu'ils boivent & mangent comme les hommes, & qu'ils multiplient comme eux.

Pendant les 4. premiers ſiecles de l'Egliſe, la plûpart croyoient que la race des Demons étoit venuë du commerce des Anges avec les femmes, ſur ces paroles de la Geneſe de l'ancienne Verſion des 70. *Videntes Angeli Dei filias hominum quod eſſent pulchræ, acceperunt ſibi uxores ;* & ils ont crû que les Geants qui vinrent de ce commerce ſont les Demons. Mais l'Egliſe plus occupée alors à ſoutenir les efforts de la perſecution qu'à examiner des opinions, n'avoit pas encore meſuré celle-cy aux regles de la verité. Elle a depuis examinée & condannée, & nous a appris, que ces ſubſtances ſont de purs eſprits que Dieu a créez au commencement du Monde. Qu'ayant donné à chacun d'eux un entendement pour le connoître, & une volonté pour l'aimer ; une portion de ces eſprits s'eſt renduë heureuſe, en ſuivant les intentions de Dieu ; ceux-là s'appellent *Anges, Eſprits bien-heureux, Miniſtres de Dieu.* Que les autres s'étant ſervis de leur entendement pour connoître leur propre excellence, & non les ſouveraines perfections de Dieu ; & s'étant ſervis de leur volonté pour s'aimer eux-mêmes, & non pour aimer celui qui leur avoit donné l'être ; ils ſe ſont rendus à l'inſtant malheureux pour l'éternité, & dignes du feu qui leur a été preparé dès la création du Monde. Ceux-là s'appellent *Demons, Diables, Satans, malins Eſprits, mauvais Anges.* L'unique occupation de ceux-cy eſt de faire du mal aux hommes. Rien ne fait mieux comprendre combien ils ſont attentifs à les ſurprendre, & combien ils ont de pouvoir ſur eux pour les porter au mal ; que le ſoin que J. C. a pris de nous enſeigner à demander à Dieu de nous délivrer de leurs pourſuites, & les avertiſſemens que les Apôtres nous donnent de nous défier de leurs ruſes & de leurs artifices.

Je me contente donc d'examiner icy la maniere dont ils agissent sur nous. Toutes leurs actions ne tendent qu'à nous perdre; aussi la ruine du genre humain a-t'elle été le premier ouvrage de leur malice. Ils affligent le corps par des maladies, & par des accidens fâcheux, & font à l'ame des violences qui la surprennent & qui la troublent. La subtilité de leur nature leur est d'un secours merveilleux pour agir sur l'un & sur l'autre. Ils ont un grand pouvoir, puisqu'on voit & qu'on sent le le mal qu'ils font, sans qu'on les ait ni vûs ni sentis: soit lors qu'une secrete malignité de l'air agissant sur les Arbres & sur les moissons, ou en fait tomber la fleur, ou en fait mourir le germe, ou en perd le fruit; soit lorsque l'air corrompu par quelque cause cachée, infecte tous ceux qui le respirent.

Comment les Demons agissent sur les corps, sur les ames, & sur toutes les creatures.

C'est par une contagion aussi obscure, que les suggestions des Demons & des Anges excitent les mauvais penchans de notre ame, par des fureurs, par des extravagances ignominieuses, par des passions sales, & par une infinité d'illusions dont celle " cy est la plus pernicieuse, en ce qu'elle fait adorer ces mêmes Demons aux hommes qu'elle surprend & qu'elle séduit, afin par là, de s'assurer sa nourriture naturelle, qui est le sang & la graisse des Victimes qu'on offre à leurs simulacres & à leurs Images. Mais ce qui fortifie encore plus cette erreur, c'est le soin qu'elle prend de détourner l'homme de la pensée du vray Dieu, par les prestiges de leurs fausses Propheties, dont je vais vous développer icy le mystere.

" *L'Idolatrie.*

Tout esprit a l'agilité d'un oyseau. Les Anges & les Demons sont des Esprits; & par-là ils se transportent par tout en un instant. Tout le Monde est pour eux un

Artifice des miracles & des Propheties prétenduës des Demons.

ſeul endroit, & il leur eſt auſſi facile de ſçavoir que de dire ce qui s'y paſſe. Leur agilité les fait regarder comme des Dieux, parce qu'on ne connoît pas la nature de leur ſubſtance. Ils veulent paroître quelquefois les auteurs des choſes qu'ils annoncent; ils le ſont veritablement quelquefois du mal, mais jamais du bien. Ils ont entendu autrefois les Prophetes prononcer les Oracles Divins: ils les liſent maintenant dans leurs Livres, où dérobant certains faits qu'ils prédiſent d'après eux, ils ſe font paſſer pour des Divinitez. Creſus [b] & Pyrrhus [c] vous diront avec quelle adreſſe ces Oracles ſçavent toujours accorder leurs réponſes ambiguës avec les évenemens. Ce fut par le moyen que j'ay déja dit, que l'Oracle d'Apollon déclara que Creſus faiſoit cuire ſa Tortuë avec de l'Agneau: il ne lui falut qu'un moment pour ſe tranſporter en Lydie. L'air étant le lieu de leur demeure, la proximité des Aſtres, leur commerce avec les nuës leur fait connoître la diſpoſition des Cieux: Enſorte qu'ils commencent déja à ſentir la pluye, lorſqu'ils

*b* CRESUS ayant conſulté l'Oracle de Delphes pour ſçavoir s'il remporteroit la Victoire ſur les Perſes; l'Oracle lui répondit en ces termes équivoques:

*Intrepidus ſi Cræſus Halym tranſmiſerit amnem*
*Imperium perdet magnum regnumque ſuperbum.*

Ou ſelon d'autres, en un vers:

*Cræſus halym penetrans magnam pervertet opum vim.*

C'eſt à dire, ſi Creſus paſſe le Fleuve Halys, il détruira un grand Empire.

Creſus prit cette réponſe dans le ſens qui le flattoit davantage, déclara la guerre aux Perſes qui le vainquirent, & le dépoüillerent de ſes Etats. *Je crois*, dit Euſebe, en apoſtrophant Apollon, *que ce n'eſt point par malice que vous avez trompé Creſus, mais par ignorance; car ſi les Dieux comme vous connoiſſoient l'avenir, vous n'auriez pas ignoré qu'il ne prendroit pas votre réponſe dans ſon veritable ſens.* Liv. 5. de la Prep. Evang. ch. 10.

*c* Les Tarentins ſe trouvans trop foibles pour reſiſter aux Romains, appellerent à leur ſecours PYRRHUS, que ſes conquêtes avoient rendu recommandable dans toute la Grece. Ce Conquerant fut ravi de trouver l'occaſion d'executer ce qu'Alexandre avoit inutilement entrepris; & ce qui le détermina beaucoup à le faire, fut la réponſe de l'Oracle de Delphes, conçuë en ces termes:

*Aio te Æacida Romanos vincere poſſe.*

Ce qui ſignifie également. *Je dis, Pyrrhus, que vous pouvez vaincre les Romains*, ou *je dis Pyrrhus que les Romains vous peuvent vaincre.* Pyrrhus l'ayant pris dans le premier ſens, fit la guerre aux Romains qui le vainquirent, & l'obligerent à ſe retirer en Grece avec ſon Armée délabrée, & réduite au plus à 6000. hommes.

la prédisent. Quelle obligation leur a t'on, lorsqu'ils guérissent les maladies? Ils commencent par faire le mal: ils ordonnent ensuite des remedes extraordinaires, & souvent même contraires au mal, afin que la guérison en paroisse encore plus miraculeuse, & l'on croit qu'ils ont guéri le mal, parce qu'ils ont cessé de le faire. Que dirai-je encore des artifices & de la puissance de ces Esprits trompeurs? des apparitions [d] de Castor & Pollux, de cette eau [e] qui fut portée dans un crible par une Vestale; & de ce vaisseau immobile [f] qu'un autre fit avancer

*d* Les deux jeunes hommes qui apparurent à Domitius Ænobarbus, étoient *Castor & Pollux*, au sentiment de plusieurs Auteurs.

Dans le combat que A. Posthumius livra aux Tusculans près le lac Regille, on vit à la tête des troupes Romaines Castor & Pollux, sous la figure de deux jeunes Cavaliers, d'une beauté & d'une grandeur plus qu'humaine, qui firent pancher du côté des Romains la Victoire qui avoit toujours été en balance jusqu'au moment de leur apparition. *T. Live, l. 2. Val. Max. liv. des miracles, an de Rome* 595.

Pendant que Paul Emile étoit occupé à détruire l'Empire des Grecs dans la personne de Persé qui en a été le dernier Roy, un certain Prefet de Reaté nommé P. Vatinius allant de nuit à Rome, vit deux jeunes hommes montez sur des chevaux blancs, qui lui dirent que Paul Emile avoit défait Persé le jour précedent: Vatinius ayant donné avis au Senat de cette apparition, fut traité d'imposteur, & mis en prison sur le champ. Mais quelques jours après un Courier ayant rapporté la nouvelle de la défaite de Persé, qui étoit arrivée le jour que l'avoit dit Vatinius; non seulement on le mit en liberté, mais on lui fit des presens, & le Senat l'exempta de toute charge. *Val. Max. liv. des Miracles.*

*e* Une Vestale nommée Tuscia accusée faussement d'avoir violé sa virginité, demanda qu'on lui permît de donner des preuves de son innocence, & s'adressant à Vesta, *Déesse*,
» lui dit-elle: *Si je n'ay jamais porté sur votre*
» *Autel que des mains pures & innocentes, fai-*
» *tes que je puise de l'eau avec ce crible, &*
» *que je la porte jusque dans votre Temple.* On
dit que la Déesse écouta les vœux de cette accusée, & qu'elle porta ce crible plein d'eau sans qu'il en tombât une goutte. *Val. Max. liv.* 7.

*Tuscia casta fuit sed non est credita ......*
*Hoc simul ac sensit palmas ad sidera tendens*
*Dixit: Diva audi jam, tibi casta negor,*
*Si rea sum populo me nunc spectante ministra*
*Signa, quibus noscar, si tibi casta fui.*
*Dixit & arrepto Tyberino in littore cribro,*
*Ipsa manu puram fluminis hausit aquam;*
*Quam simul immotam nullove foramine lapsum,*
*Pertulit ad sanctos virginitate focos.*

*f* Comme on transportoit la statuë de Cibele à Rome par le Tybre, le Vaisseau dans lequel elle étoit, s'arrêta tout d'un coup sans qu'on le pût faire avancer; une Vestale nommée Claudia accusée du même crime que la précedente, s'offrit temerairement de faire avancer ce Vaisseau pour preuve de son innocence; & après s'être mise en priere pour demander justice à la Déesse, elle prit sa ceinture, l'attacha au Vaisseau, & le fit avancer sans aucun effort *Herod. liv.* 1. *Hist. Lactant. l.* 2. *c.* 7. an de Rome 507.

*Supplicis alma tua, genitrix fœcunda Deorum*
*Accipe sub certâ conditione preces.*
*Casta negor: si tu damnas, meruisse fatebor,*
*Morte luam pœnas, judice victa Deâ.*
*Sed si crimen abest, nostra tu pignora vita*
*re dabis, & castas casta sequere manus.*
*Dixit: & exiguo funem conamine traxit;*
*Mira, sed in scena testificata loquor.*
*Mota Dea est, sequiturque ducem laudatque sequendo:*
*Index lætitia fertur ad astra sonus.*

avec sa ceinture? de cette barbe[g] noire qu'on fit devenir rousse en la touchant? & tout cela pour adorer des pierres, & pour empêcher qu'on ne cherche le veritable Dieu.

## §. XXIII.

### *Des Apparitions, des Prestiges, & des Oracles.*

Si les Dieux font de plus grands miracles que les Magiciens, c'est que les Demons agissent alors pour eux-mêmes & par eux-mes.

SI donc les Magiciens ont le pouvoir de faire paroître des fantômes; s'ils ont celui d'évoquer les Ames des morts par leurs enchantemens; si pour préparer un Enfant à prononcer les Oracles, ils le forcent à se meurtrir contre terre; si par leurs prestiges & leurs figures ils imitent tant de prodiges; s'ils sçavent envoyer des songes, dès que par une seule invocation, ils se sont assurez pour toujours l'assistance des Anges & des Demons, qui font aussi prédire l'avenir aux Chévres & aux Tables; avec combien plus de force ces Esprits font-ils par eux-mêmes & pour eux-mêmes, ce qu'ils ont coutume de faire pour les autres, & pour un interest étranger?

C'est offenser les Dieux de ne leur pas donner un pouvoir superieur à celui des Demōs.

Car si les Demons & les Anges font les mêmes miracles que vos Dieux, qu'aura donc sur eux la Divinité, qu'on doit croire souveraine, & au dessus de toutes les Puissances? Ne leur seroit-il pas plus convenable qu'on crût que les Anges & les Demons s'efforcent de se faire passer pour des Divinitez, en imitant tout ce qui fait regarder vos Dieux comme des Dieux, que de croire qu'ils ne sont pas plus puissans que les Demons

g On dit que L. Domitius revenant des champs, deux jeunes hommes d'une beauté extraordinaire s'apparurent à lui, & lui ordonnerent d'aller dire au Senat que L. P. Romain venoit de remporter une grande victoire, & que pour rendre cette nouvelle plus croyable, ils lui toucherent legerement la barbe, qui de noire qu'elle étoit, devint de couleur d'airain, ce qui lui fit donner le nom d'Aenobarbe. Toute la 2. branche des Domitiens, dont il étoit le Chef, porta des marques de ce miracle. *Suet. vie de Neron.*

& les Anges? Peut-être prétendez-vous les diſtinguer aſſez par la difference des lieux, perſuadez que dans les Temples ils ſont Dieux, & que par tout ailleurs ils ne le ſont pas. Comme ſi un homme qui court ſur les Tours d'un Temple, étoit fou d'une autre folie, que celui qui court ſur les Maiſons de ſes voiſins: ou comme ſi la fureur d'un Prêtre qui ſe fait eunuque, ou qui ſe découpe les bras, étoit differente de la fureur d'un homme qui ſe coupe la gorge. Elles ont pourtant les mêmes ſuites & la même cauſe.

Mais je n'ay employé juſqu'ici que des raiſons, pour vous prouver que vos Dieux & les Demons ſont une même choſe; venons à preſent à des faits. Qu'on amene devant vos Tribunaux un homme qu'on ſçache certainement poſſedé du Demon. Si un Chretien l'interroge, il confeſſera avec autant de verité devant lui qu'il eſt un Demon, qu'il a coutume de dire fauſſement devant les autres qu'il eſt un Dieu. Qu'on y amene de même quelqu'un de ceux que vous dites poſſedez de quelque Dieu, qui ſe ſoit rempli de l'eſprit qui l'agite à la fumée des Sacrifices, & qui profere ſes Oracles par des ſanglots & des paroles entre-coupées.

Les Demons avouënt eux-mêmes que les Dieux ſont des Demons.

Si la Déeſſe Celeſtis qui prédit la pluye; ſi Eſculape l'Auteur de la Medecine qui a rendu la vie à Socordius, à Thanaſius & à Aſclepiodore pour la perdre une ſeconde fois; ſi tous ces Dieux ne confeſſent pas qu'ils ſont des Demons, parce qu'ils n'oſent mentir à un Chretien, répandez vous-même le ſang de ce Chretien impudent.

Puis-je vous donner une preuve plus évidente, plus certaine, & où la verité éclate avec plus de ſimplicité? Elle y paroît dans toute ſa force, & exempte de tout

ſoupçon. Je veux bien que vous l'appelliez ou Magie, ou artifice, ſi vos yeux & vos oreilles vous permettent de le croire. Mais que pourroit-on oppoſer à une verité ſi claire & ſi manifeſte? Que s'ils ſont veritablement Dieux; pourquoy diſent-ils qu'ils ſont des Demons? eſt-ce pour ne nous pas deſobeïr? Vos Dieux ſont donc ſoûmis aux Chretiens? Mais que doit-on penſer des Dieux qui ſont ſoûmis à des hommes? ou ſi cela eſt trop honteux, ſoûmis à leurs adverſaires? Que ſi au contraire ils ſont des Demons ou des Anges; pourquoy ſe diſent-ils des Dieux devant tout autre que devant nous? Car, de même que ceux qui paſſent pour des Dieux, n'auroient pas voulu paſſer pour des Demons, s'ils euſſent été veritablement Dieux, ne le pouvant faire ſans renoncer à la Divinité; de même auſſi, ceux que vous reconnoiſſez directement pour des Demons n'oſeroient prendre la qualité de Dieux, ſi ceux dont ils empruntent les noms étoient veritablement Dieux; parce qu'ils craindroient d'offenſer une Majeſté, qui ſeroit ſans doute au deſſus d'eux, & qu'ils ſeroient obligez de reſpecter, tant il eſt vray que ce que vous croyez Divinité ne l'eſt pas, puiſque ſi elle l'étoit, elle ne ſeroit ni uſurpée par les Demons, ni deſavoüée par les Dieux. Comme donc les uns & les autres vous forcent d'avoüer qu'ils ne ſont point des Dieux, il reſte que vous reconnoiſſiez qu'ils ſont tous des Demons. Cherchez-vous donc à preſent d'autres Dieux, puiſque vous voyez que ceux que vous aviez choiſis, ſont des Demons.

Les Demons ne ſe diroient pas des Dieux, ſi ceux dont ils prennent les noms étoient véritablement Dieux.

Mais par ce même moyen, non-ſeulement vos Dieux vous découvrent eux-mêmes que ni eux, ni tous les autres ne ſont pas des Dieux: vous reconnoiſſez encore en même temps celui qui eſt le veritable Dieu. Si c'eſt

Les Demons confeſſent eux-mêmes que le Dieu des Chretiens eſt le ſeul veritable Dieu.

ſui que les Chretiens adorent : s'il eſt unique : s'il faut croire en lui & l'adorer, ſelon que la foy & la loy des Chretiens l'ordonnent, qu'ils diſent auſſi ce que c'eſt que le CHRIST & ſon Hiſtoire : ſi c'eſt ſeulement un homme comme les autres : ſi c'eſt un Magicien : ſi aprés ſa mort ſon corps a été enlevé du tombeau ; & enfin s'il eſt preſentement au rang des morts. Qu'ils diſent plutôt, s'il n'eſt pas dans les Cieux ; s'il n'en doit pas deſcendre un jour, & remplir tous les hommes, excepté les Chretiens, de tremblement, d'effroy, & de terreur ; parce qu'il eſt la puiſſance de Dieu, l'Eſprit de Dieu, la Parole, la Sageſſe l'Entendement, & le Fils de Dieu ; qu'ils faſſent avec vous les railleries que vous faites des Chretiens : qu'ils nient que JESUS-CHRIST viendra juger tous les hommes, aprés qu'ils auront repris leurs corps : qu'ils diſent ſi Platon & les Poëtes ont eu raiſon d'attribuer cette charge à Minos & à Rhadamante ; qu'au moins ils ſe juſtifient de leur ignominie & de leur condamnation : qu'ils faſſent voir qu'ils ne ſont pas des eſprits impurs : ce qu'on a toujours dû croire par le ſang, par la fumée, & par la puanteur des Sacrifices dont ils font leur nourriture, & par les langues impudiques de leurs Poëtes. Qu'ils prouvent comme leur malice ne les deſtine pas pour être condannez au jour du jugement [a], avec leurs Adorateurs & leurs Miniſtres.

Ils ſentent le pouvoir & l'autorité que nous avons ſur eux, lorſque nous prononçons le nom de CHRIST, & que nous les menaçons de la colere de Dieu que le Chriſt fera éclatter ſur eux quand il voudra. Craignant

[a] Les Premiers Peres de l'Egliſe ont crû que les Demons & les Reprouvez ne commenceroient de ſouffrir qu'au jour du Jugement univerſel, fondez ſur ce que J. C. dit dans l'Evangile, en parlant de ce Jugement. *Allez maudits au feu éternel ; & venez les Bien-aimez de mon Pere, poſſedez le Royaume qui vous a été preparé par mon Pere,* S. Juſt. S. Irenée. Orig. t. 1.

Les Demons tremblent devant les Chretiens, & n'osent leur mentir.

le Christ en Dieu & Dieu dans le Christ, ils sont soumis aux serviteurs de Dieu & du Christ. Ainsi au moindre attouchement, au moindre soufle, dès que nous leur ordonnons, vous les voyez, effrayez par la pensée & par l'image du feu, sortir des corps avec la honte, la rage, & le desespoir. Vous donc qui les croyez lorsqu'ils mentent, croyez-les aussi lorsqu'ils disent la verité. On ne ment point à son desavantage, mais pour s'élever; & l'on croit bien plutôt ceux qui avouënt contre leur interest, que ceux qui nient à leur profit.

Les témoignages des Demons ont fait la plus grāde partie des Chretiens.

Enfin ce sont ces témoignages que les Dieux rendent d'eux-mêmes, qui ont coutume de faire des Chretiens; parce que nous ne pouvons pas y ajoûter foy sans croire en même temps au Christ. Ils font même ajoûter foy à nos saintes Ecritures, & prouvent la certitude de notre esperance. Comme ils n'ignorent pas que vous leur offrez le sang des Chretiens mêmes: s'il leur étoit permis de mentir à un Chretien qui veut vous faire connoître la verité, ne mentiroient-ils pas volontiers, pour se conserver vos sacrifices & vos hommages, & pour n'avoir pas le déplaisir d'être chassez par vous-mêmes, si un jour vous deveniez Chrétiens?

Raison que les Demons auroient de mentir à un Chretien, s'il leur étoit permis de le faire.

## §. XXIV.

*Les Dieux des Payens n'étant pas des Dieux, les Chretiens ne sont point coupables lorsqu'ils refusent de les adorer. Ce n'est qu'aux seuls Chretiens qu'on ne permet pas de se choisir un Dieu.*

Les Chretiens innocens, puisque les Dieux qu'ils refusent d'adorer ne sōt pas des Dieux.

UN aveu si sincere de vos Dieux par lequel ils renoncent à la Divinité, & reconnoissent qu'il n'y a point d'autre Dieu que celui que nous adorons, est plus que suffisant

ſuffiſant pour faire voir que nous ne ſommes point ennemis de la Religion, ſur tout de la Religion Romaine. Car, où il eſt certain qu'il n'y a point de Dieux, là il eſt certain qu'il n'y a point de Religion : & s'il n'y a point de Religion, parce qu'il eſt certain qu'il n'y a point de Dieux; il eſt certain auſſi que nous ne pouvons pas violer la Religion où il n'y en a point. Au contraire, ce reproche retombe ſur vous, puis qu'adorant le menſonge, en negligeant la Religion du vray Dieu, & en vous déclarant ſes Perſecuteurs; vous vous rendez veritablement coupables d'impieté.

Les Payens coupables d'impieté, parce qu'ils refuſent leurs adoratiōs à un Dieu, que leurs Dieux & eux-mêmes cōviennent être veritablement Dieu.

En effet, quant il ſeroit vray qu'ils fuſſent des Dieux; ne convenez-vous pas avec tout le monde qu'il y a un Dieu plus grand & plus puiſſant qu'eux, dont la puiſſance & la grandeur eſt infinie, & qui eſt comme le Maître de l'Univers? L'opinion la plus commune parmi vous ſur la Divinité, eſt que le ſouverain pouvoir eſt entre les mains d'un ſeul, qui partage ſes fonctions avec les autres Dieux. C'eſt ce que Platon a voulu dire, lorſqu'il a dépeint le grand Jupiter dans le Ciel, accompagné d'une armée de Dieux & de Demons: Et c'eſt par là que vous prétendez prouver qu'on doit honorer comme lui-même ceux qui gouvernent, qui commandent, & qui préſident à ſa place. Cependant, quel crime commet celui, qui pour mieux meriter les faveurs de Ceſar, lui conſacre tous ſes ſoins & ſa confiance, refuſant à tout autre Seigneur de l'Empire, la qualité de Dieu & d'Empereur; puiſque c'eſt un crime capital de donner ou de conſentir qu'on donne ce titre à d'autres qu'à Ceſar?

Laiſſez l'un adorer le vray Dieu, & l'autre adorer Jupiter: l'un lever ſes mains au Ciel, l'autre les mettre ſur l'Autel de la foy: l'un compter les nuages de l'air, com-

me vous croyez que nous le faiſons ; l'autre les panneaux d'un plafond : l'un offrir ſon ame à ſon Dieu, & l'autre lui offrir celle d'un Bouc. Et prenez garde que vous ne vous rendiez vrayment coupables d'irreligion, en ôtant aux hommes la liberté de ſe choiſir un Dieu ; de maniere qu'au lieu de me permettre d'adorer le Dieu que je veux, on me contraint d'adorer celui que je ne veux pas. Il n'y a point de Dieu qui aime des hommages forcez ; un homme ne les aimeroit pas. C'eſt pour cela qu'on a laiſſé les Egyptiens porter l'extravagance de leur ſuperſtition, juſqu'à mettre au rang des Dieux des oyſeaux & des bêtes, & à condanner à mort ceux qui tuënt quelqu'une de ces Divinitez.

Le choix de la Religiõ doit être libre.

Chaque Province, chaque Ville a ſon Dieu particulier. Aſtarté [a] eſt la Déeſſe de la Syrie, Diſares [b] le Dieu de l'Arabie, Belenus [c] des Noriques, Cœleſtis [d] de l'Afrique, & la Mauritanie a ſes Rois. Les Provinces que je viens de nommer, ſi je ne me trompe, ſont toutes ſujettes à l'Empire ; cependant on ne connoît à Rome aucun de leurs Dieux, puiſqu'on ne leur y rend pas plus d'honneur qu'aux Dieux qu'adorent en particulier toutes les autres villes de l'Italie. Les Caſſiniens [e] ont leur *Delventinus* ; * les Narniens [f] leur *Viſidianus* ; les Aſcu-

On permet à tout le monde, excepté aux Chretiens, d'avoir un Dieu particulier.

*a* ASTARTE' étoit la Déeſſe des Sidoniens. Quelques-uns diſent que c'étoit Venus ; d'autres que c'étoit Junon, & d'autres que c'étoit la Lune. *Elian. Lucien. Diodore. Cicer. 3. Liv. des Rois.*

*b* DIASARES, DISARES, ou DUSARES étoit le Dieu des Arabes ; quelques-uns ont crû que c'étoit Bacchus, par la reſſemblance de ce nom avec celui de Dionyſius.

*c* BELENUS que d'autres appellent Tibilenus, étoit le Dieu des Noriques, ſurnommez Tauriſciens : ils habitoient les montagnes qui ſont entre la Carinthie, aujourd'huy Duché de Karnten & l'Evêché de Salzburg, & ces montagnes s'appellent Krumber Taurn. Felber. Taurn. & Karn Taurn. *Ortel.*

*d* COELESTIS donc pluſieurs ſont une Divinité mâle, étoit la grande Déeſſe des Africains : Lactance l'appelle Uranus.

*e* CASSINIENS. *Monte Caſſino, Mont Caſſin*, c'étoit autrefois une Ville au pied du Mont Caſſin, dont les habitans s'appelloient Caſſiniens. C'eſt où S. Benoiſt a jetté les premiers fondemens de ſon Ordre.

* Delventinus ou Dimentinus. Viſidianus ou Viridianus. Ancuria Nurſia, Valentia, étoient des Divinitez topiques, c'eſt-à-dire, qui n'étoient adorez & reconnus pour Dieux qu'en certains lieux particuliers, dont ils étoient les protecteurs.

lans [g] leur *Ancarie*; les Volsiniens [h] leur *Nursie*; les Otriculans [i] leur *Valentia*; les Sutrins [l] leur *Nortia* [m]; & les Falisques [n] ont leur *Junon*, qui porte le nom de son pere Curris. Ce n'est qu'aux Chretiens seuls qu'il est deffendu d'avoir un Dieu particulier. Nous offensons les Romains & l'on nous refuse le nom de Romains, parce que nous adorons un Dieu que les Romains ne connoissent point; mais que nous le voulions, ou que nous ne le voulions pas, c'est pourtant le Dieu de tous les hommes, & à qui nous appartenons tous. Il est permis chez vous de tout adorer, excepté le veritable Dieu, comme s'il n'étoit pas plus juste que celui à qui tous les hommes appartiennent, fût le Dieu de tous les hommes.

Le Dieu des Chretiens, le Dieu de tous les hommes.

## §. XXV.

### *Les Romains ne sont point redevables de leur grandeur, à leur Religion.*

Il me paroît qu'on ne doit plus douter de la fausseté de vos Dieux, & de la verité du nôtre; aprés tant de

*f* NARNIA. V. *Narni* ville d'Ombrie, au pied d'une montagne du même nom, arrosée par le Nar V. la Néra. C'étoit la Patrie de l'Empereur Neron & du Pape Jean, ce que les Narniens font dire à leur Ville dans ce vers.

*Imperio genui Nervam mitraque Joannem.*

*g* ASCULUM. V. *Ascoli* ville du Picentin, dans le Patrimoine de S. Pierre, arrosée par le Trento, celebre par la défaite de Pyrrhus Roy des Epirotes, l'an de Rom. 475. *Plin. Ptol.*

*h* VOLSINIUM. V. *Bolseno*, est une ville fort ancienne, qui fut une des douze premieres Colonies des Tusciens: c'est à present un Fort dans le Patrimoine de S. Pierre, près le lac qui porte ce nom, au milieu duquel est une petite Isle où fut tuée Amalazonte mere d'Athalaric Roy des Gots, & qui est aujourd'huy la sepulture des Farnezes.

*i* OTRICULANS, dont la Ville s'appelloit *Otriculum*. V. *Otricoli*; elle étoit sur le Tibre dans une plaine au confluent du Nar. On y voit encore aujourd'huy de tres-précieux monumens de l'Antiquité.

*l* Les SUTRINS, dont la ville s'appelloit autrefois *Sutrium*, aujourd'huy *Sutri*, étoit une Ville de l'Etrurie, qui est à present renfermée dans le Patrimoine de S. Pierre sur le F. Pazzolo.

*m* Nortia, c'étoit la Fortune que les Sutrins adoroient sous ce nom. Tite Live (Liv. 7.) dit que l'on marquoit les années dans son Temple avec des clous. Juvenal en fait aussi mention dans sa dixiéme Satyre.

*Nortia Theseo favisset.....*

*n* Leur Ville s'appelloit *Faliscum*, aujourd'huy *Galeze*, & non pas Montefiascone comme l'a crû Ortelius, Siege Episcopal & Metropolitain de l'Etrurie sur le Tybre, dans le Patrimoine de S. Pierre.

Fausseté des Dieux prouvée par la raison, & par le témoignage des Dieux mêmes.

preuves fondées autant sur la raison, que sur le témoignage de ceux mêmes que vous croyez des Dieux. Il seroit donc inutile de vous en parler davantage : mais comme j'ay commencé de dire quelque chose des Romains en particulier, je veux encore répondre à l'objection de quelques personnes, qui se persuadent que les Romains n'ont été élevez à un si haut degré de puissance, que par la grande exactitude de leur Religion ; & que leurs Dieux sont veritablement des Dieux, parce que ceux qui leur rendent le plus d'honneur, se trouvent aussi les plus élevez. La grandeur des Romains est sans doute un effet de la reconnoissance des Dieux qu'ils adorent. C'est Stercule [a], c'est Mutune [b], c'est Larentine [c], vos Dieux originaires qui ont élevé votre Empire : car je ne sçaurois me persuader que des Dieux étrangers ayent favorisé une Nation, au préjudice de la leur ; & qu'ils ayent livré à des Peuples si éloignez leur propre Patrie, le lieu de leur naissance, de leur sejour, de leur gloire, & de leur sepulture.

Objection des Payens. Que la Religion des Romains est la cause de leur élevation.

Preuves du contraire. Premiere preuve. Les Dieux n'ont pû raisonablement préferer Rome à leur propre patrie.

Cybele sçait qu'elle n'a aimé les Romains, que parce qu'ils descendent d'un homme de son Païs, qu'elle a protegé contre les Grecs ; & que lorsqu'elle fit passer sa protection aux Romains, elle sçavoit qu'ils seroient un jour ses vangeurs, en subjuguant les vainqueurs de la Phrygie. Elle a fait voir de nos jours, d'une façon éclatante, combien Rome a raison de lui déferer les honneurs divins : lorsque Marc-Aurele étant mort à Syrmion

a STERCULE le Dieu du Fumier. Les Romains, lui avoient déferé l'honneur de la Divinité, par reconnoissance du service qu'il leur avoit rendu, en leur enseignant à fumer les terres ; & c'est lui qui a donné son nom au fumier (*Stercus*) ou c'est du fumier qu'il tire le sien.

b MUTUNE, ou TUTUNE, Mutine ou Titine, étoit chez les Romains, ce que le Dieu Priape étoit chez les Grecs ; c'est-à-dire, une Divinité infâme qu'ils invoquoient le jour de leurs nopces, avec des ceremonies que la modestie & la bien-seance ne permettent pas de rapporter.

c LARENTINE. *Voyez la remarque e, page 53.*

le " 16. des Kalendes d'Avril, le tres-ſaint Chef des Prê-tres de la Déeſſe offroit encore le " 9. des mêmes Kalen-des, un Sacrifice du ſang qu'il faiſoit ruiſſeler de ſon corps impur, & faiſoit faire les prieres ordinaires pour la ſanté de l'Empereur qui étoit mort. Couriers endor-mis, dépêches trop lentes; c'eſt vous qui êtes cauſe que Cybele n'a pas plutôt ſçû la mort de l'Empereur. En verité, les Chretiens ſe mocqueroient bien d'une telle Divinité.

" 17. *Mars.*
" 24. *Mars.*

Jupiter auroit-il ſouffert que les faiſceaux Romains euſſent fait trembler ſon Iſle de Crete? auroit-il perdu le ſouvenir de l'antre du Mont Ida, des danſes des Co-rybantes, & de l'odeur délicieuſe de ſa nourrice? n'eût-il pas preferé le lieu de ſa ſepulture à tous les Capito-les du monde? afin qu'étant le dépoſitaire de ſes cendres, il fût auſſi le Maître de tout l'Univers.

Junon auroit-elle permis que les deſcendans d'Enée euſſent détruit Carthage qu'elle aimoit plus que Samos? Cette Ville où étoient ſes Armes & ſon Char, & qu'elle auroit fait la Capitale de l'Univers, ſi les deſtins ne s'y fuſſent pas oppoſez. La femme & la ſœur de Jupiter a le malheur de ne les pouvoir pas forcer, & Jupiter lui-même eſt contraint de leur obéïr! Cependant, jamais les Romains n'ont rendu aux Deſtins qui leur ont livré Carthage, malgré les intentions & la volonté de Junon, les honneurs qu'ils rendent à Larentine, la plus infâ-me de toutes les proſtituées.

Il eſt certain que pluſieurs de vos Dieux ont été Rois: Or, s'ils ont maintenant le pouvoir de conferer les Royaumes, de qui avoient-ils reçu le leur? Quel Dieu adoroient Saturne & Jupiter? peut-être quelque Ster-cule? mais malheureuſement Rome l'a depuis compté

Seconde preu-ve. Les Dieux ne ſont point les Maîtres des Royaumes.

au nombre de ses habitans. Que si quelques-uns de vos Dieux n'ont pas été Rois ; de leur temps il y avoit des Rois qui ne leur rendoient aucun culte, parce qu'on ne les reconnoissoit pas alors pour des Dieux. La distribution des Royaumes ne leur appartient donc pas, puisqu'il y avoit des Rois long-temps avant qu'on en eût fait des Dieux.

Troisiéme preuve. La Religion n'a suivi que de loin leur grandeur.

Mais quelle folie ! d'attribuer la grandeur des Romains au merite de leur Religion ; puisque son progrès n'a suivi que de loin la gloire déja affermie de leur Empire, lors même qu'il n'étoit encore qu'un Royaume. Car quoique Numa ait été l'Inventeur de toutes vos superstitions mysterieuses, on ne voyoit point alors offrir des Sacrifices à des simulacres, ni dans des Temples : la Religion étoit sans faste, & les Ceremonies sans magnificence. Il n'y avoit point de Capitole qui le disputât au Ciel par le nombre de ses Dieux. C'étoit un Autel de gazon dressé au hazard, des Vases de terre, une fumée legere, & des Dieux [d] qu'on ne voyoit nulle part. Les Grecs & les Toscans qui ont porté la Sculpture à son plus haut point, n'avoient pas encore inondé la ville de Rome. La Religion des Romains n'a donc point précedé leur grandeur, & leur grandeur n'est donc pas la récompense de leur Religion ?

Quatriéme preuve. Ils ne sont parvenus à leur grandeur que par des impietez.

De plus, comment leur auroit-elle procuré tant de gloire, n'y étant parvenus que par des sacrileges ? car, si je ne me trompe, un Royaume, un Empire, ne s'établit que par la force des Armes, & ne s'agrandit que par des Victoires. Or, la prise & le renversement des Villes, sont les suites ordinaires de la Guerre & de la

*d* Plutarque, Varron, & S. Augustin, disent qu'on ne commença à voir des figures de Dieux dans Rome, que plus de 170. ans après sa fondation.

Victoire, ce qui ne se fait pas sans que les Dieux en souffrent. Les Temples n'y sont pas plus épargnez que les murailles ; le carnage confond le Prêtre avec le Citoyen, & le pillage ne fait aucune distinction des Trésors sacrez d'avec les profanes. Les Romains ont donc autant commis de sacrileges, qu'ils ont érigé de trophées : ils ont triomphé de la Religion autant de fois, qu'ils ont triomphé des Peuples : ils ont autant de fois confondu les Dieux dans leur butin, qu'il y a chez eux de Divinitez étrangeres & captives.

Ces Dieux ne refusent pas que leurs propres ennemis les adorent, & ils accordent un Empire éternel à ceux qu'ils auroient dû punir pour leurs outrages, plutôt que les récompenser pour leurs adorations. C'est qu'on offense sans crainte, de même qu'on prie sans esperance, des Dieux qui n'ont aucun sentiment. On ne peut certainement pas se persuader que ceux-là doivent leur grandeur à leur Religion, qui, comme nous l'avons dit, ou se sont agrandis en blessant la Religion, ou ont blessé la Religion pour s'agrandir. Tous ces Peuples vaincus dont les Etats confondus dans l'Empire en font aujourd'huy la grandeur, n'étoient pas sans Dieux non-plus que leurs vainqueurs.

Cinquiéme preuve. Les Peuples vaincus adoroiẽt les mêmes Dieux que les Romains.

## §. XXVI.

*Il n'appartient qu'à celui qui a fait l'Univers, de distribuer les Royaumes, & de faire des Rois.*

VOYEZ donc, s'il n'est pas plus raisonnable que celui-là dispose des Couronnes qui est le Maître du Monde où sont les Royaumes, & des hommes qui en sont les Rois : que celui qui étoit avant tous les siecles, & qui

Les Dieux ne peuvent pas être les dispensateurs des Royaumes. 1° Parce que les Royaumes sont plus anciens que les Dieux.

meſure le temps ſur la durée du Monde, ait reglé l'ordre & la durée des Etats, par l'ordre & la durée des temps: que celui-là éleve & abaiſſe les Peuples, ſous lequel tous les hommes n'en ſont qu'un ſeul. Que celui-là abaiſſe ou éleve les Villes, qui regnoit avant que les hommes euſſent commencé d'en bâtir.

Pourquoy tant aimer à ſe tromper? les commencemens de Rome ſont plus anciens que quelques-uns de ſes Dieux. Elle a regné, avant qu'elle eût bâti l'Ouvrage énorme du Capitole. Les Babyloniens [a] ont eu des Rois, avant qu'elle eût des Pontifes. Les Medes en ont eu, avant qu'elle eût des Quindecemvirs. [b] Les Egyptiens en ont eu, avant qu'elle eût des Saliens. "Les Aſſyriens en ont eu, avant qu'elle eût des Luperques [c], & les Amazones en ont eu, avant qu'elle eût des Veſtales. [d]

[a] *Voyez la remarque du* §. 10.

*a* Nabonaſſar premier Roy des Babyloniens, regnoit l'an du Monde, 3306.
Les Pontifes Romains furent créez aprés l'an 3341
Arbaces premier Roy des Medes, regnoit l'an 3178.
Les Quindecemvirs furent créez par Sylla, l'an 3794.
Amaſis premier Roy d'Egypte, regnoit l'an 2312.
Les Saliens furent créez par Numa aprés l'an 3341.
Nemrod ou Belus, premier Roy des Aſſyriens, regnoit l'an 1879.
Les Luperques furent inſtituez par Romulus vers 3305.
Les Amazones, s'il y en a eu, faiſoient la guerre en 2845.
Les Veſtales furent crées par Numa, aprés l'an 3340.

*b* Tarquin le Superbe ayant acheté les Livres des Sibylles, en confia le ſoin à deux Magiſtrats, qui furent appellez *Duumviri Sacrorum.* La Loy *Sextilia Licinia* en ajouta huit autres, 2. ans avant que le Peuple fût admis au Conſulat, & comme ils étoient dix, on les appella *Decemviri ſacrorum.* Sylla y en ajouta enſuite cinq autres, & c'eſt ce qui les a fait appeller, *Quindecimviri ſacrorum.* Leurs fonctions étoient de conſulter les Oracles des Sybilles lorſque le Senat l'ordonnoit, d'en faire leur rapport, & de dire leur avis. Ils étoient auſſi commis pour executer ce qui étoit preſcrit dans ces Livres, & pour faire celebrer les jeux ſeculaires. *Tite Live. lib. 6.*

*c* Les Luperques étoient des ſocietez differentes, dont l'une étoit de Fabiens, l'autre de Quintiliens, & la troiſiéme de Juliens. Ils celebroient tous les ans en l'honneur de Pan Dieu des Paſteurs, des jeux qui s'appelloient Lupercaux, & dans les Sacrifices qui s'y faiſoient, les Prêtres étoient nuds pendant les fonctions de leur miniſtere. Ces Fêtes ou ces jeux ſubſiſtoient encore dans le cinquiéme ſiecle, ſous le Pape Gelaze, qui les abolit entierement. *Dion. l. 24. Suet. vie d'Auguſte. Baron. A. C.* 496.

*d* Les Veſtales étoient des Prêtreſſes qui furent établies dans le Temple de Veſta par Numa Pompilius au nombre de 7. & ſelon d'autres au nombre de 5. pour conſerver un feu perpetuel en l'honneur de cette Déeſſe. On n'y recevoit que des Perſonnes d'une vertu éminente, & d'une naiſſance illuſtre. On les conſultoit ſur les affaires les plus importantes de la Republique; mais autant elles é-

Enfin

Enfin, ſi ce ſont les Dieux des Romains qui diſtribuënt les Couronnes, les Juifs qui ont toujours mépriſé vos Divinitez, n'auroient jamais dû former de Royaume ; vous avez vous-mêmes immolé des Victimes [e] à leur Dieu : vous avez fait des preſens à leur Temple : " vous avez honoré ce Peuple de votre alliance [f], & jamais il n'eût ſenti votre domination, s'il n'eût pas mis le comble à ſes crimes en outrageant le Chriſt.

2.° Parce qu'ils auroient donné des Royaumes à leurs ennemis.

" *Voyez la Remarque du* §. 18.

## §. XXVII.

*Les Demons ſe revoltent contre les Chretiens, quoi qu'ils ſoient obligez de leur obéïr. Ils inſpirent aux Payens toutes les violences & les cruautez qu'ils exercent à l'égard des Chretiens.*

Il me ſemble en avoir aſſez dit en nous juſtifiant de notre prétendu crime de Religion, pour vous prouver que nous ne pouvons pas offenſer des Dieux qui n'en ſont pas, comme je l'ay fait voir. Lors donc qu'on veut nous forcer à leur offrir des Sacrifices, nous refuſons de le faire, par la fidelité que nous devons à notre conſcience, qui nous fait connoître avec certitude, quels ſont ceux qu'on adore ſous ces Images, que vous expoſez, & ſous les noms de ces hommes, dont vous avez fait des Dieux.

Pourquoy les Chretiens n'offrent point de Sacrifices aux Dieux.

toient conſiderées du Senat & du Peuple, autant étoient-elles punies rigoureuſement, où quand elles laiſſoient éteindre le feu ; car alors elles étoient foüettées par le Grand Pontife, ou lorſqu'elle violoient le vœu de virginité qu'elles faiſoient en entrant dans le Temple, & alors on les enterroit toutes vives.

*e* Jeruſalem s'étant renduë à Alexandre le Grand, il exempta les Juifs du tribut qu'ils étoient obligez de payer tous les 7. ans, & renouvella leurs franchiſes. On lui expliqua auſſi les Propheties que Daniel avoit faites de lui long-temps auparavant, & on lui donna quelque connoiſſance du vray Dieu, auquel il offrit pluſieurs Victimes.

*Hoſtias Alexander immolavit in Dei templo non ad ejus cultum verâ pietate converſus ; ſed impia vanitate cum Diis eum falſis colendum putans.* Aug. de Civit. Dei. lib. 18. c. 45.

*f* Judas Machabée fit alliance avec les Romains, & les articles de cette alliance furent gravez ſur des tables d'airain qui furent envoyées aux Juifs par les Romains. *Machab. l.* 1. *chap.* 8. Elle fut renouvellée par Jonathas. *chap.* 12. & par le Grand Prêtre Simon frere des Machabées. *chap.* 15.

Ne rendre aux Dieux qu'un culte exterieur, seroit une trõperie & un mẽsonge.

Mais il y en a qui regardent cette fidelité comme une folie, en ce que nous aimons mieux renoncer à la vie qu'à nos entêtemens ; puisque nous pourrions éviter la mort, en sacrifiant exterieurement lorsqu'on nous y force, & conserver toujours les mêmes sentimens dans le cœur. C'est-à-dire, que vous nous donnez des moyens de vous tromper. Mais nous reconnoissons bien quel est celui qui vous inspire une telle pensée, & quel en est l'Auteur. Nous sçavons qu'il employe les ruses dans ses persuasions, & la cruauté dans les tourmens pour renverser notre constance.

Ce sont les Demons qui persuadent aux Payens de forcer les Chretiens à sacrifier aux Dieux.

C'est cet Esprit, dont la nature est la même que celle des Demons & des Anges, qui devenu notre ennemi par son malheur, & jaloux de la grace que Dieu nous a faite est dans vos ames comme dans une forteresse, d'où il combat contre nous. Il les remuë par des inspirations secretes, & les dispose à ces condannations irregulieres & à ces punitions injustes, dont je me suis plaint au commencement de ce discours.

Les Demons obéissent aux Chretiens, parce qu'ils les craignent; ils les craignent parce qu'ils les haïssent, & parce qu'ils les haïssent, ils leur font tout le mal qu'ils peuvent.

Car quoique la puissance des Demons & des autres esprits nous soit soumise ; neanmoins semblables aux mauvais Esclaves, ils mêlent quelquefois la revolte à la crainte, & comme la crainte ne va point sans haine, ils s'efforcent de faire du mal à ceux qu'ils craignent, & cherchent à soulager le desespoir d'une dannation avancée, par l'usage qu'ils font de leur malice, jusqu'au jour qui doit commencer leurs tourmens. Cependant, si-tôt qu'ils sentent notre présence, ils se rendent, & rentrent dans le malheur de leur condition. De loin ils nous insultent, & nous prient de près.

Lors donc que ces Esprits, qui sont en notre puissance, viennent à se déchaîner contre nous, & que persua-

dez qu'ils nous ſont inferieurs, & par là plus aſſurez d'être vaincus, ils nous chargent de fers, ils nous enferment dans les priſons, ils nous condannent aux Mines, ou nous font ſouffrir les ſupplices dont vous avez coutume de punir vos Eſclaves rebelles; nous tenons ferme contre leurs inſultes importunes, ayant autant de force qu'ils ont de malice. Nous perſeverons avec courage dans les choſes par leſquelles ils nous attaquent, & nous n'en triomphons jamais avec plus de gloire, que lorſque la conſtance de notre foy ſe trouve couronnée par la mort.

Les Chretiẽs toujours victorieux des Demons.

## §. XXVIII.

*Les Payens craignent moins les Dieux que les Empereurs.*

MAIS s'il paroît qu'il y auroit de l'injuſtice à forcer des hommes, qui ſont naturellement libres, à offrir des Sacrifices malgré eux, tout acte de Religion devant être un acte libre de l'eſprit; il paroît encore plus déraiſonnable, qu'un homme en contraigne un autre à rendre aux Dieux ce qui leur eſt dû, vû que chacun ſe trouve aſſez intereſſé à le faire; ſa liberté le mettant en droit de vous répondre: *Je ne veux pas que Jupiter me ſoit favorable. Dequoy vous mêlez-vous? Que Janus en colere me regarde de quel viſage il luy plaira, que vous importe?*

Il n'y a pas de raiſon à forcer un homme à adorer des Dieux qu'il n'eſtime pas.

Ces mêmes Eſprits vous ont inſpiré de nous forcer à offrir des Sacrifices pour la conſervation de l'Empereur, & ils vous mettent autant dans la neceſſité de nous y contraindre, qu'ils nous mettent nous-mêmes dans la neceſſité de riſquer notre ſalut.

Nous voici donc au ſecond chef du crime de Leze-Majeſté, mais d'une Majeſté plus auguſte, puiſque vous

avez un plus grand respect & une crainte plus scrupuleuse pour l'Empereur, que pour Jupiter, que vous faites le Roy du Ciel. Je ne vous blâmerois pas, si la raison vous le faisoit faire, puisque le moindre des vivans est toujours meilleur qu'aucun des morts. Mais c'est moins la raison qui vous y détermine, que les impressions que la presence d'un Empereur fait sur vous. Ce qui fait encore voir combien vous manquez à vos Dieux, craignant moins leur puissance que celle des hommes; car on craint moins parmi vous de prendre tous les Dieux ensemble à témoin d'un faux serment, que le seul genie de l'Empereur.

Que les Payens craignēt moins Jupiter que l'Empereur.

## §. XXIX.

*Les Chretiens contribuënt à la conservation des Empereurs, plus que les Payens.*

Les Dieux ne peuvent prendre aucun soin des Empereurs, ni d'eux-mêmes. Ils sont redevables de leur conservation aux Empereurs.

QU'ON nous fasse voir que ceux à qui l'on offre des Sacrifices peuvent conserver la vie aux Empereurs & aux autres hommes, & dites après cela que nous sommes coupables. Mais si des Esprits qui ne respirent que le mal, tels que sont les Anges & les Demons, peuvent être capables de faire aucun bien; si ceux qui se sont perdus eux-mêmes peuvent sauver les autres; si des condannez peuvent absoudre; enfin, si morts que vous sçavez qu'ils sont, ils peuvent proteger les vivans, que ne commencent-ils par défendre leurs Statuës, leurs Images & leurs Temples, qui ne doivent leur conservation qu'aux soins de Cesar & de ses sentinelles?

Les Dieux dépendent des Empereurs. Les Empereurs ne dépendēt point des Dieux.

Les Mines de l'Empereur en ont fourny la matiere. Tous les Temples* dépendent de sa volonté, & plu-

* Cajus Caligula fit changer le Temple de Castor & de Pollux en une forme de Ves-

ſieurs Dieux [b] ont éprouvé ſa colere. Mais ce qui fait encore pour nous plus que tout le reſte, c'eſt le bien qu'il leur fait, ou en leur donnant des marques de ſa liberalité, ou en leur accordant des Privileges.

Les Chretiens coupables de Leze-Majeſté, parce qu'ils ne veulent demander la conſervation de l'Empereur, qu'à celui qui peut l'accorder.

En effet, comment ceux qui ſont ſous la puiſſance de l'Empereur, & duquel ils tiennent tout ce qu'ils ſont, peuvent-ils être les Maîtres de la vie de l'Empereur? & qui eſt-ce qui pourra s'imaginer que l'Empereur doive ſa conſervation à ceux qui lui ſont en effet redevables de la leur? C'eſt donc parce que nous n'abaiſſons pas les Empereurs au-deſſous des choſes qui leur appartiennent, qu'on nous accuſe d'offenſer la Majeſté Imperiale. C'eſt parce que nous penſons raiſonnablement ſur l'Auteur de leur conſervation, nous qui ne croyons point qu'elle ſoit entre les mains reſtaurées de vos Statuës. Mais vous qui êtes ſi zelez pour la conſervation de l'Empereur, & qui la cherchez où elle n'eſt pas, vous la demandez à ceux qui ne peuvent vous l'accorder, oubliant celui dont elle dépend. Et outre cela vous déclarez la guerre à ceux qui la ſçavent demander, & qui par-là ſont en pouvoir de l'obtenir.

## §. XXX.

*Les Chretiens prient pour les Empereurs. Il n'y a qu'un Chretien qui puiſſe obtenir ce qu'il demande pour l'Empereur.*

En effet, nous invoquons pour l'Empereur un Dieu

tibule. Il ſe mettoit entre ces Dieux jumeaux, & faiſoit adorer ſa Statuë d'or ſous le nom de Jupiter Latial. On ne lui ſacrifioit que des Paons, des Poules de Numidie, des Phaiſans, & tout ce qu'il y avoit de plus rare. Ce n'étoit que par une grande faveur & à force d'argent qu'on parvenoit à cette Prêtriſe. *Suetone. Vie de C. Caligula. c. 22.*

[b] Caligula ayant fait venir de Grece toutes les Statuës des Dieux les plus recommandables, il leur fit ôter la tête pour y mettre la ſienne, entre autres à Jupiter Olympien qu'il ne reſpectoit pas plus qu'une autre Divinité inferieure, juſqu'à le menacer un jour qu'il n'étoit pas content de lui; que s'il continuoit il le renvoyeroit en Grece. *Suet. vie de Cal. c. 22.*

Eternel, un Dieu veritable, un Dieu vivant, un Dieu dont les Empereurs mêmes craignent plus la colere que celle de tous les Dieux ensemble. Ils sçavent quel est celui qui leur a donné l'Empire; ils sçavent quel est celui qui leur a donné la vie: ils sentent que celui-là seul est Dieu; qu'ils ne dépendent que de lui; qu'il est au-dessus d'eux, & qu'ils sont immediatement après lui, devant & au-dessus de tous les Dieux.

Les Empereurs recõnoissent le Dieu des Chretiens.

En effet, s'ils sont au dessus de tous les hommes vivans, pourquoy ne seroient-ils pas au-dessus des hommes morts? Ils considerent l'étenduë bornée de leur puissance, & par là ils connoissent Dieu. Ils sçavent qu'ils peuvent tout par celui, contre lequel ils ne peuvent rien. Car que l'Empereur fasse la guerre au Ciel; qu'il entreprenne de mener le Ciel en triomphe à la queuë de son Char; de mettre des sentinelles dans le Ciel, & de se le rendre tributaire; c'est ce qu'il ne peut. Il n'est au-dessous de tout, qu'autant qu'il se croit au-dessus de Dieu: car il appartient lui-même à celui à qui le Ciel & toutes les creatures appartiennent. Celui-là l'a fait Empereur, qui l'a fait homme avant de le faire Empereur; & l'Auteur de sa vie est celui de sa puissance.

Ils sont plus excellens& plus puissans que les Dieux.

C'est à ce Dieu que nous adressons nos prieres les mains levées, parce qu'elles sont innocentes: la tête nuë, parce que nous ne rougissons point de celui que nous prions, sans qu'on nous prononce les paroles [a] que nous devons dire: parce que c'est notre cœur qui prie. Nous

A qui les Chretiens adressent leurs prieres pour les Empereurs, & ce qu'ils demandent pour eux.

[a] Lorsque les Payens mêloient des prieres à leurs Sacrifices, celui qui présidoit à la ceremonie prononçoit les paroles de cette priere assez haut, pour se faire entendre de tous les Assistans qui les repetoient après lui. Comme on le voit par ce passages:

*Qui tantum initiati erant & ex carmine sacro, praeunte verba Sacerdote precationes fecerant, in quibus nefanda conjuratio in omne facinus ac libidinem continebatur, eos in vinculis relinquebant.* Tit. Liv. Decad. 4. lib. 9.

demandons pour tous les Empereurs une vie longue, un regne tranquile, la ſûreté dans leur Maiſon, des Armes victorieuſes, un Senat fidelle, des Peuples vertueux, une Paix univerſelle, & tout ce que peut deſirer un homme & un Empereur.

Je ne ſçaurois demander ces choſes qu'à celui dont je ſçai qu'elles dépendent, parce qu'il n'y a que lui qui les peut accorder, & qu'il n'y a que moy qui les doive obtenir, étant ſon ſerviteur, lui rendant ſeul le culte qui lui eſt dû, donnant ma vie pour ſoutenir ſa doctrine, lui offrant une priere qui part d'un corps chaſte, d'une ame innocente, & d'un eſprit ſaint, telle qu'il nous l'a preſcrite, & qui eſt la victime la plus précieuſe & la plus agreable à ſes yeux.

Caracteres d'une Priere qui doit obtenir ce qu'elle demande.

Ce ne ſont pas de vils grains d'encens, des larmes d'un arbre d'Arabie; ce ne ſont point quelques goutes de vin ni le ſang d'un Beuf inutile qui demande la mort; ce n'eſt point une conſcience ſoüillée qui reſpire encore les impuretez où elle s'eſt plongée. Auſſi j'admire la conduite de vos Prêtres corrompus, qui examinent l'interieur des victimes, plutôt que le cœur de ceux qui les offrent.

Sacrifices que les Chretiens ne reconnoiſſent point.

Pendant que nous avons les mains ainſi levées au Seigneur; que les ongles de fer nous déchirent; qu'on nous attache à des Croix; que les flammes nous conſument; que les épées nous égorgent; que les bêtes nous dévorent; il n'y a point de ſupplice capable d'effrayer un Chretien qui prie. Vous donc qui êtes ſi zelés pour la Juſtice, arrachez-nous la vie pendant que nous l'employons à prier pour l'Empereur; ſi, croire au veritable Dieu & l'adorer, eſt un crime qui le merite.

La Priere met un Chretien audeſſus de toute frayeur.

## §. XXXI.

*Les Chretiens ſont indiſpenſablement obligez de prier pour les Empereurs.*

Ce n'eſt pas pour plaire aux Empereurs que les Chretiens prient pour eux.
Les Chretiens juſtifiez par leurs Livres.

MAIS je veux bien que nous ne parlions ainſi que pour plaire à l'Empereur, & que ce ſoit pour nous dérober à vos cruautez que nous feignons de demander pour lui les choſes que je viens de dire. Dequoi nous ſerviroit cette feinte, dès que vous ne nous permettez pas de nous défendre? Que ſi vous êtes veritablement perſuadez, que les Chretiens ne s'intereſſent point à la conſervation de l'Empereur; liſez ce que Dieu nous ordonne: ouvrez nos Livres que nous ne cachons à perſonne, & que le hazard a mis en tant de mains étrangeres. Vous y verrez que par une ſurabondance de charité, ils nous commandent de prier, même pour nos Ennemis," & de ſouhaiter du bien à ceux qui nous perſecutent. Or avons-nous de plus grands Ennemis & de plus cruels perſecuteurs que ceux dont on nous accuſe d'offenſer la Majeſté?

C'eſt parce qu'ils ſont obligez de prier pour leurs ennemis.
" *Math.* 5.

C'eſt parce queDieu le leur ordõne expreſſement.
*Pro Regibus & omnibus qui in ſublimitate ſunt.* 1. ad Tim. c. 2.

Vous y verrez même que Dieu nous l'ordonne expreſſement, & par un commandement diſtinct. *Priez,* dit-il, *pour les Rois, pour les Princes, & pour les Puiſſances, afin que vous joüiſſiez d'une paix parfaite.* En effet, l'Empire venant à être ébranlé, tous ſes membres le ſont auſſi; & quoique le Peuple nous rejette comme Etrangers, faiſant partie de l'Etat, nous nous trouvons envelopez dans ſa ruïne.



§. XXXII.

## §. XXXII.

*Quoique les Chretiens ne jurent point par le Genie de l'Empereur, ils ne laissent pas de prier pour l'Empereur & pour l'Empire.*

Une autre obligation encore plus étroite dans laquelle nous sommes de prier pour l'Empereur, pour la conservation de l'Empire, & pour la prosperité des Romains, c'est que nous sommes persuadez que la dissolution generale dont l'Univers est menacé, & que la fin des siecles qui doit être accompagnée de tant de circonstances affreuses, n'est retardée que par la durée de l'Empire Romain. Comme nous ne voudrions pas en être les témoins, nous en demandons le retardement, & par-là nous demandons la conservation de l'Empire.

Les Chretiens plus obligez que les autres à prier pour les Empereurs.

Nous jurons aussi, non par le Genie [a] des Empereurs, mais par leur salut plus auguste que tous les Genies ensemble. Ne sçavez-vous pas que les Genies sont des Demons? Nous respectons dans les Empereurs, la Providence de Dieu qui les a établis pour gouverner les Peuples. Nous sçavons qu'ils ont le pouvoir que Dieu a voulu qu'ils eussent; nous demandons la conservation de ce que Dieu a voulu qu'il fût, & c'est pour nous un grand serment. D'ailleurs nous avons coutume de conjurer les Demons pour les faire sortir du corps des hommes, & non pas de jurer par leur nom, pour leur rendre un honneur qui n'appartient qu'à Dieu.

Les Chretiens ne jurent point par les Genies, parce que les Genies sont des Demons.

Ils respectent la puissance & la volonté de Dieu dans les Empereurs.

[a] Sous les Empereurs Chretiens, il étoit deffendu de jurer par le Genie de l'Empereur; mais il étoit permis de jurer par son salut. Nos premiers Rois Chretiens supprimerent cette permission; & deffendirent de jurer, ni par la vie du Roy, ni par celle de ses Enfans. Cette deffense se trouve dans les Loix de Clovis, de Childebert, & de Clothaire.

## §. XXXIII.

*Que les Chretiens ne sçavent ni élever ni abaisser l'Empereur plus qu'ils ne doivent.*

Il est inutile de vous parler davantage de nos sentimens de Religion & de pieté à l'égard de l'Empereur, que nous sommes obligez de respecter comme un homme choisi de Dieu. Je pourrois dire avec raison, que l'Empereur est plus à nous qu'à personne, puisque c'est notre Dieu qui l'a placé sur le Trône, & que je contribuë davantage à sa conservation, non-seulement parce que je la demande à celui qui seul la peut accorder, ou parce que je suis tel qu'il faut être pour l'obtenir; mais encore, en ce que mettant la Majesté de l'Empereur au dessous de la Majesté Divine, ma priere est plus efficace auprès de Dieu, auquel seul je soumets l'Empereur.

Les Chretiens contribuënt à la conservation de l'Empereur, ce que les Payens ne sçauroient faire.

Si je le mets au-dessous de Dieu, c'est que je ne crois pas qu'il lui soit égal: Car je ne sçaurois dire que l'Empereur soit Dieu; ou parce que je ne sçaurois mentir, ou parce que je n'ay pas le front de me mocquer de lui, ou parce que lui-même doit s'offenser lorsqu'on le traite de Dieu. Si c'est un homme, il est de son interêt de reconnoître que Dieu est au-dessus de lui, & il doit se trouver content du nom d'Empereur. N'est-ce pas un grand nom que celui qu'on reçoit de Dieu? Dire qu'il est Dieu, c'est nier qu'il soit Empereur, puisqu'il ne peut être Empereur sans être homme. Manque-t'on à l'en faire ressouvenir lorsqu'il est assis sur le Char de triomphe, & qu'on lui crie derriere lui: *Regardez après vous, souvenez-vous que vous êtes un homme.* Il doit être encore plus content de se voir environné de tant de gloi-

C'est se mocquer de l'Empereur que de lui donner la qualité de Dieu: C'est un mensonge.

re, qu'on est obligé de le faire ressouvenir qu'il est homme; au lieu qu'il trouveroit bien moins de grandeur a être appellé Dieu, parce qu'il ne l'est pas, qu'à s'entendre avertir qu'il n'est qu'un homme.

## §. XXXIV.

*En quel sens on peut donner à l'Empereur la qualité de Seigneur. Le traiter de Dieu, c'est lui vouloir du mal.*

AUGUSTE, à qui l'Empire doit toute sa splendeur, n'a jamais voulu qu'on l'appellât Seigneur, qui est un des noms de Dieu. Je n'auray pourtant point de repugnance à le donner à l'Empereur, quand on ne m'obligera point de l'entendre au même sens, que je le donne à Dieu. D'ailleurs, je ne suis pas à l'Empereur, je n'ay qu'un seul Seigneur, un Dieu tout-puissant & éternel, qui est aussi le Dieu de l'Empereur. Comment le Pere de la patrie peut-il en être le Seigneur?

Les Chretiens veulentbien dõner à l'Empereur le titre de Seigneur, pourvû que ce ne soit pas au même sens qu'on le dõne à Dieu.

De plus, un titre de bonté est bien plus doux qu'un titre de puissance. Aussi appelle-t'on les Chefs de familles Peres, & non pas Seigneurs; & si un Empereur n'a pas voulu être appellé Seigneur, on a dû encore moins, par une flaterie honteuse & tres-dangereuse, le traiter de Dieu. C'est comme si vous dérobiez le nom de l'Empereur pour le donner à un autre: Ne feriez-vous pas un outrage sensible & impardonnable à celui que vous reconnoissiez auparavant pour votre Maître, & dont les suites seroient à craindre pour celui que vous auriez honoré de ce nom?

Si la qualité de Seigneur ne convient pas à l'Empereur, la qualité de Dieu lui convient encore moins.

Ne manquez donc pas à Dieu, si vous voulez que Dieu ne manque pas à l'Empereur: cessez de croire qu'il puisse y avoir un autre Dieu: Ne donnez plus ce

Manquer à Dieu, c'est manquer à l'Empereur.

nom à celui qui a lui-même besoin de l'assistance divine. Que si en donnant à un homme la qualité de Dieu, votre flaterie ne rougit point de son mensonge; qu'elle craigne au moins de lui attirer quelque malheur. C'est vouloir du mal à l'Empereur que de lui donner le nom de Dieu avant son apotheose.

## §. XXXV.

*Les vœux des Chretiens pour l'Empereur, sinceres & raisonnables: ceux des Payens faux & temeraires. On refuse le nom de Romains aux Chretiens qui sont fideles & attachez à l'Empereur. On le donne à ses ennemis & à ses meurtriers.*

Les vœux & les Prieres interieures des Chretiens, plus utiles aux Empereurs, que les solennitez éclatantes des Payens.

SI donc les Chretiens sont des ennemis publics, c'est parce qu'ils rendent aux Empereurs, des honneurs qui ne sont ni vains, ni faux, ni téméraires. C'est parce que professant la vraye Religion, ils solennisent leurs Fêtes dans l'interieur de leur cœur, plutôt que dans des dissolutions scandaleuses. Que c'est faire un grand bien à l'Empereur, d'allumer des feux, de dresser des tables au milieu des ruës, de manger dans les Places, de changer la Ville en une Taverne, d'arroser les ruës de vin, de courir par bandes, injuriant les uns, insultant les autres, & cherchant par tout à satisfaire ses desirs impudiques!

Maniere dont les Payens solennisent la Fête des Empereurs, contraire à la raison & à la Religion.

Ne peut-on donc prendre part à la joye publique, qu'en se deshonorant publiquement, & convient-il de faire aux Fêtes de l'Empereur des choses qu'on n'oseroit faire un autre jour? Faut-il, pour honorer Cesar, violer des loix que vous n'observez que par le respect que vous avez pour lui? La licence des mœurs corrompuës peut-elle passer pour pieté; & peut-on regarder comme Re-

ligion, ce qui donne lieu au desordre?

Oh! que nous sommes vrayement dignes de mort, d'abolir par notre chasteté, notre temperance & notre probité, les Fêtes & les réjoüissances qui se font pour les Empereurs. Pourquoy refuser dans un jour de joye d'orner nos portes de lauriers? Pourquoy ne pas éclairer le jour par des illuminations? La bienseance permet dans les solennitez publiques, de donner à sa maison un air de quelque nouveau lieu de débauche.

Mais je suis bien-aise de vous faire voir combien sont peu sinceres & veritables ces demonstrations d'attachement pour la seconde Majesté, à laquelle on nous accuse de manquer par un second sacrilege; parce que nous ne celebrons pas avec vous les Fêtes des Empereurs, d'une maniere que la bienseance, la modestie & la chasteté ne sçauroient permettre; afin qu'on voye si ceux-là ne sont pas encore plus coupables que nous, qui veulent nous ôter le nom de Romains, & nous faire passer pour ennemis de l'Empereur.

Leurs demonstrations servent de voile à leurs mauvaises intentions.

Je demande à ces Romains naturels, à cette Populace qui habite les sept Colines, quel est celui dont la langue, quoique Romaine, sçache épargner son Empereur. Le Tibre & le Cirque en rendent témoignage: & si la nature avoit mis sur leurs cœurs un voile, dont la matiere fût transparente; quel est celui qu'on ne verroit pas soupirer sans cesse après un nouvel Empereur, pour avoir part à la distribution de son avenement, au milieu même de leurs acclamations, lorsqu'ils disent: *Que Jupiter retranche de nos années pour les ajoûter aux vôtres?* Un Chretien ne sçait, ni prononcer ces paroles, ni former de pareils desirs.

Vous direz que c'est la Populace qui parle de la sor-

Le Peuple, le Senat, l'or-

dre des Chevaliers, égalemēt infideles à l'Empereur.

te; mais ce ſont des Romains, & de tous les Romains, les plus ardens accuſateurs des Chretiens. Vous direz peut-être encore que l'autorité des autres Ordres les a retenus dans leur devoir à l'égard des Empereurs: Que jamais il n'a été attenté contre eux, ni par des Senateurs, ni par des Chevaliers, ni par des Armées, ni dans leur Palais; d'où ſont donc ſortis les Caſſius [a], les Nigers [b], & les Albinus [c]? D'où étoient ceux qui ont aſſaſſiné les Empereurs dans des jours de Fêtes; qui les ont étranglez dans le Bain, qui ont forcé leur Palais " les Armes à la main, plus hardis en cela que les Sigerius & les Parthenius?" Il me ſemble que ce ſont des Romains, & tous gens qui ne ſont pas Chretiens.

*" L'Empereur Pertinax, qui fut aſſiegé dans ſon Palais par deux cent Soldats Romains.*

*" Ils aſſaſſinerent l'Empereur Domitien dans ſa Chambre. Voyez la remarque ſur Domitien, c. 5.*

Il ne s'eſt jamais trouvé de Chretiens rebelles à l'Empereur.

Cependant dans l'inſtant même de leur revolte, ils offroient des Sacrifices pour le ſalut de l'Empereur; ils juroient par ſon Genie, les uns de cœur, les autres de bouche, & appelloient les Chretiens des ennemis publics. Mais tous ceux qu'on découvre à preſent avoir été les partiſans ou les complices des derniers troubles; ces

*a* CASSIUS AVIDIUS Capitaine Romain, fils d'Heliodore Syrien, & Gouverneur d'Egypte, étoit un homme remuant, ambitieux, & toujours mécontent du gouvernement des affaires. Comme il étoit né avec toutes les qualitez d'un excellent homme de guerre, il fut fort conſideré des Empereurs Marc Antonin le Debonnaire, Lucius Verus, & Marc Aurele Antonin. Son ambition l'ayant porté à ſe faire ſaluer Empereur par les Troupes après la mort de l'Empereur Verus, il fut aſſaſſiné trois mois après par les mêmes Soldats qui l'avoient fait Empereur, & ſa tête fut envoyée à Antonin. *Dion. Vulcatius Gallicanus. Jules Capitolin.*

*b* C. PESCENNIUS JUSTUS NIGER, Capitaine Romain, s'étant acquis par ſa bravoure & par ſes bonnes manieres, l'eſtime & la confiance des Troupes qui étoient en Syrie, profita de la diſtance des lieux, & des ſentimens favorables des Legions Romaines, & ſe fit ſaluer Empereur. Mais à peine y avoit-il un an qu'il joüiſſoit de cette nouvelle dignité, qu'il fut défait par l'Empereur Severe, & tué ſur l'Euphrate comme il s'enfuyoit à Antioche. *Aurel. Victor.*

*c* DECIMUS CLAUDIUS ALBINUS, natif d'Adrumette, merita par ſes grandes qualitez d'être créé Ceſar par l'Empereur Severe, ce qu'il fit moins pour rendre juſtice à ſon merite, que parce qu'il le craignoit. En effet après s'être défait de Niger, qui commandoit les Armées Romaines en Orient, il tourna ſes Armes contre Albinus qui les commādoit en Angleterre. Albinus vint au-devant de lui juſqu'à Lyon, où il ſe livra un combat ſi opiniâtré & ſi ſanglant, que les eaux du Roſne & de la Saone en changerent de couleur. Albin fut vaincu, & ſe voyant prêt de perdre la vie par les mains de ſes ennemis, il ſe l'ôta lui-même. *Jules Capitolin, Herodien, Xiphilin, Spartien.*

restes d'une multitude de Parricides n'avoient-ils pas à leurs portes les branches de laurier les plus fraîches & les plus toufuës? Quel Vestibule étoit plus superbement éclairé que le leur, & plus noirci par la fumée des lampes? De tous ceux qui firent dresser des tables dans les Places, quelqu'un avoit-il des lits plus propres & plus magnifiques? non pour prendre part à la joye publique; mais pour commencer à mettre d'autres vœux au jour au milieu même des réjoüissances qui se font pour honorer un Empereur, dont le nom est déja effacé de leur cœur, flattant leur esperance par une representation & une image avancée de ce qu'ils desirent.

Ceux qui solennisent avec plus d'éclat la Fête de l'Empereur, trouvez ses plus grands ennemis.

Ceux-là ne sont pas mieux intentionnez, qui consultent les Astrologues, les Aruspices, les Augures, & les Devins, sur la destinée de l'Empereur. Ce sont des Sciences que les Anges rebelles ont enseignées aux hommes, que Dieu condanne, & dont les Chretiens ne se servent pas même dans les choses qui les regardent. Mais qui est-ce qui veut sçavoir le temps que doit vivre l'Empereur, sinon celui qui lui veut faire du mal, ou qui lui en souhaite, qui attend sa mort, ou qui la desire? On ne consulte point pour un Maître, comme on consulte pour des personnes qu'on aime. La curiosité que l'amour donne, est bien differente de la curiosité que la crainte inspire.

Les Chretiens n'ont jamais desiré la mort des Empereurs. Les Payens consultent les Devins, pour sçavoir quand elle arrivera.

## §. XXXVI.

*En quoy consiste l'honneur, l'attachement, & la fidelité qu'on doit à l'Empereur.*

Si donc il est vray qu'on a laissé le nom de Romains à des gens qui ont été reconnus les ennemis de l'Empe-

reur ; pourquoy veut-on nous l'ôter, à nous qui sommes seulement soupçonnez de l'être ? Faut-il, pour se conserver le nom de Romains, être les ennemis de l'Empereur, parce qu'on ne l'a pas refusé à ceux qui se sont trouvez ses ennemis ? Tant il est vray que l'attachement, l'honneur & la fidelité qu'on doit aux Empereurs, ne consistent point dans ces sortes de démonstrations, sous lesquelles la trahison cache ses desseins avec tant d'art, mais dans les mœurs chretiennes qui obligent un Citoyen à rendre avec verité à l'Empereur & aux autres hommes, tout ce qu'il leur doit. Car ce n'est pas seulement à l'égard des Empereurs que nous devons être gens de bien; la qualité des personnes n'est point la regle de nos bonnes œuvres : parce que c'est pour nous que nous les faisons ; ne cherchant ni loüanges, ni récompense de la part des hommes ; mais de la part de Dieu, qui exige & qui récompense une bonté generale.

On ne doit pas ôter aux Chretiens le nom de Romains, puisqu'on ne l'a pas ôté aux meurtriers des Empereurs.

En quoy consiste l'honneur & l'attachemẽt qu'on doit à l'Empereur.

Nous sommes pour les Empereurs, ce que nous sommes pour nos voisins : parce qu'il nous est également défendu de leur vouloir du mal & de leur en faire, d'en dire, ou d'en penser. Tout ce qui ne nous est pas permis à l'égard de l'Empereur, ne nous l'est pas à l'égard de tout autre ; & ce qui ne nous est permis contre personne, nous l'est bien moins encore contre celui que Dieu a élevé à une si haute dignité.

Les Chretiens sont pour tous les hommes, ce qu'ils sont pour l'Empereur.

## §. XXXVII.

*Que les Chretient ne manquent pas de moyens pour se vanger des Payens. Qu'ils n'en font rien, parce que la vengeance ne leur est pas permise.*

S'il nous est ordonné d'aimer nos ennemis, comme

je l'ay déja dit; que reste-t'il que nous puissions haïr? si pour ne nous pas rendre aussi coupables que ceux qui nous offensent, on nous défend de vanger une injure par une autre injure; à qui est-ce donc qu'il nous est permis de faire du mal? Soyez-en vous-mêmes les Juges. Combien de fois vous êtes-vous déchaînez contre les Chretiens, autant pour satisfaire votre haine, que pour obéïr à vos loix? Combien de fois, sans attendre vos ordres, la Populace prévenuë contre nous, nous a-t-elle accablez de pierres? Combien de fois a-t'elle mis le feu à nos maisons? La fureur de vos Bacchantes ne laissent pas les Chretiens en sûreté dans leurs tombeaux: on les arrache de cet asyle de la mort: on les met en pieces, & on traîne par les ruës leurs cadavres à demi rongez, & qui n'ont plus rien de la figure humaine.

Les Chretiens ne connoissent point la vangeãce. Ils ne se vangent point des Payens, quoi qu'ils soient en état de le faire, ou en leur faisant du mal, ou en ne leur faisant pas de biẽ.

Cependant, quelle vengeance avez-vous vû prendre de tant d'outrages à ceux que vous croyez si ardens à la revolte, & que vous persecutez jusqu'à la mort? quoi qu'avec un tres-petit nombre de flambeaux une seule nuit nous eût amplement vangez, s'il nous étoit permis de repousser la violence par la violence. Mais à Dieu ne plaise, que nous ayons recours à des moyens humains, pour vanger une Religion Divine, & que nous soyons fâchez de souffrir ce qui la fait connoître. Que si nous voulions agir ouvertement contre vous, & non en secret, ne sommes-nous pas en assez grand nombre? manquons-nous de force pour le faire? croyez-vous que les Maures [a], que les Marcomans [b], que les Parthes [c], & que

[a] Les Maures étoient autrefois le Royaume le plus étendu de l'Afrique; mais ils n'occupent plus aujourd'hui que la partie Occidentale de la Barbarie.

[b] Les Marcomans étoient un Peuple Belliqueux de l'ancienne Germanie. Ils se revolterent souvent contre les Romains, sur tout du temps de Marc Aurele, qui les vainquit avant Severe. *Ptol. Dion. Vell. Paterc.*

[c] Peuples qui ont mis sur pied de puissantes armées, que les Romains apprehendoient fort, & qui venoient d'être subjuguez par Severe.

les Nations les plus puiſſantes qui n'occupent qu'une portion de la Terre, ſoient en plus grand nombre que ceux qui ſont répandus dans toutes les parties du Monde?

A peine commençons-nous de paroître, & nous faiſons déja la plus grande portion de tout ce qui dépend de vous; de vos Villes, de vos Iſles, de vos Châteaux, de vos Municipales, de vos Aſſemblées, de vos Camps, de vos Tribus, de vos Décuries, du Palais, du Senat & du Barreau. Il n'y a que dans vos Temples qu'on ne nous trouve point. Quelle guerre ne ſerions-nous pas capables d'entreprendre; & quelle guerre n'accepterions-nous pas, quand même nous ſerions inferieurs en nombre, nous qui ſouffrons ſi volontiers qu'on nous maſſacre; s'il étoit autant permis aux Chretiens d'ôter la vie aux autres que de ſacrifier la leur? Il nous ſeroit encore aiſé, ſans prendre les Armes, & ſans nous revolter ouvertement, de former un parti contre vous, en nous déclarant vos ennemis: Car, ſi étant en ſi grand nombre, nous nous fuſſions tout d'un coup ſéparez de vous, pour nous retirer dans quelque coin du monde; la perte de tant de Citoyens de toute condition, auroit étrangement ſurpris cette domination univerſelle dont vous vous flattez, & une telle retraite eût été pour elle une rude punition. Cette ſolitude, ce ſilence, cette ſurpriſe generale de l'Univers qui ſe ſeroit vû preſque éteint, vous auroit ſans doute épouvanté. Vous auriez cherché des ſujets pour leur commander, & il vous ſeroit moins reſté de Citoyens que d'ennemis, dont le nombre diminuë à meſure que celuy des Chretiens augmente. Mais qui vous auroit délivrez de ces ennemis inviſibles, qui portent le deſordre dans vos corps & dans vos ames? Je veux dire des inſultes des Démons; dont nous vous

délivrons ſans interêt & ſans récompenſe. C'étoit encore dequoy nous vanger ſuffiſamment, que de laiſſer à ces Eſprits impurs la liberté de s'emparer de vos corps. Et au lieu de reconnoître le merite d'un ſi grand ſervice, vous avez mieux aimé mettre au nombre de vos ennemis, des hommes, non-ſeulement qui ne vous ſont point à charge, mais même qui vous ſont neceſſaires. Nous ne ſommes point les ennemis des hommes, nous le ſommes de leurs erreurs.

## §. XXXVIII.

*Les Chretiens n'ayant point d'ambition, ne ſçauroient être Gens de cabale & de parti.*

VOUS deviez donc traiter tout autrement & mettre au rang des ſocietez innocentes, une ſecte qui ne fait rien de tout ce qu'on peut appréhender des factieuſes: Je crois qu'on n'a défendu celles-cy, que pour empêcher un chacun de s'élever au-deſſus de ſon rang; de crainte qu'il ne ſe formât des partis parmi les Citoyens, ce qui porte aiſément le trouble dans les élections, le Senat, les quartiers, les harangues, & dans les ſpectacles mêmes; où chacun défend les interêts de ſon parti, depuis qu'on a commencé de vendre ſon credit & ſon ſuffrage. Pour nous qui ſommes inſenſibles à la vanité & à l'ambition, nous ne ſommes point dans la neceſſité de former des partis, & rien n'eſt tant éloigné d'un Chretien que l'envie de gouverner. Le monde eſt la Republique de tous les hommes, il n'en connoît point d'autre.

Raiſons qu'on a de défendre les partis & les factions dans un Etat, ce qui en eſt la ſource ordinaire.

Nous renonçons de même à vos ſpectacles & à leur origine*, digne fruit de vos ſuperſtitions; & nous mépriſons tout ce qui s'y paſſe. Nous ne trouvons aucun

Les Chretiens ne peuvent pas être des Gens de cabale.

* *L'Idolatrie.*

plaisir, ni aux folies du Cirque [a], ni aux impuretez du Theatre [b], ni aux cruautez de l'Amphitheatre [c], ni aux vains exercices des Athletes. On a permis aux Epicuriens de se faire une idée particuliere du plaisir; en quoi vous offense-t'on lorsqu'on s'en fait une autre ? Si nous faisons tort à quelqu'un en ne voulant pas connoître le plaisir; c'est à nous que nous le faisons: Et si nous n'approuvons pas les choses que vous aimez, ne condannez-vous pas aussi celles qui nous plaisent?

On ne peut point contraindre un homme à trouver du plaisir où il n'en sent pas.

## §. XXXIX.

*Il ne se passe rien dans les Assemblées des Chretiens qui ne soit dans l'ordre de la bienseance. Leurs repas sont simples & sans profusion. Ceux des Payens somptueux & magnifiques.*

Mais je suis bien-aise de vous découvrir moy-même quelles sont les occupations de cette faction Chretienne; afin qu'après l'avoir justifiée du mal qu'elle ne fait pas, vous connoissiez le bien qu'elle fait.

Ce qui se passe dans les Assemblées des Chretiens.

Eclairez d'une même foy, soûmis aux mêmes maximes, unis par le lien d'une même esperance, nous ne faisons qu'un seul corps. Nous nous présentons tous en-

*a* Le Cirque étoit une place tres-spacieuse en forme de Cercle, environné de Batimens. Il y avoit tout au-tour des Loges & des Galeries pour les Spectateurs qui formoient un Amphitheatre, & au milieu étoit l'aresne où se battoient les Gladiateurs & les Athletes. C'étoit-là que se representoient le Jeux *Circenses*, qui n'étoient autre chose qu'une imitation des cinq sortes de combats ou Jeux Olympiques. La Course, le Saut, le Disque, la Lutte, & le Ceste. *Rosin. Ant.*

*b* On representoit sur le Theatre des Tragedies, des Comedies, & des Mimes pour divertir & amuser le Peuple: Et comme les mœurs des Romains étoient tres-corrompuës, on ne pouvoit gueres leur plaire, ni les divertir que par des representations sales, & propres à flatter une passion qui faisoit leur souverain plaisir. Ils ne rougissoient pas de faire paroitre des hommes nuds dans les *Luperques*, & des femmes nuës dans les *Floraux. Ros. Ant.*

*c* Tertulien veut parler ici de ces Spectacles sanglans qui se representoient dans l'Amphitheatre, tellement au naturel, qu'on en a vû se faire Eunuque sur le Theatre pour representer Atys; & d'autres se brûler vifs en representant Hercule sur son bûcher: Et comme ces jeux & ces Mimes ne se representoient que par des Gens, ou condannez à mort, ou qui s'y livroient par vanité, le sang de l'Acteur n'y étoit point épargné, & il s'y faisoit des cruautez qu'on ne sçauroit imaginer sans horreur.

ſemble devant Dieu, comme pour emporter par la force, ce que nous lui demandons par nos prieres; & c'eſt une violence qui lui fait plaiſir. Nous prions pour les Empereurs, pour leurs Miniſtres, pour les Puiſſances, pour l'état préſent des affaires, pour la tranquilité publique, & pour le retardement de la diſſolution generale de l'Univers. Nous nous aſſemblons pour lire les Ecritures ſaintes, lorſqu'il arrive quelque choſe parmi nous qui demande, ou des avis, ou un éclairciſſement. Cette ſainte parole nourrit notre foy, releve notre eſperance, & aſſure notre confiance; & les frequentes explications qu'on en fait nous affermiſſent dans la pratique des preceptes. Là, nous exhortons, nous reprenons, & nous uſons du pouvoir que nous avons reçû de Dieu. On y prononce, mais après un meur examen, perſuadez que Dieu eſt preſent à nos jugemens, & c'eſt pour nous un préjugé aſſuré de la réprobation d'un homme, lorſque ſa faute nous oblige de le retrancher de la priere, de l'Aſſemblée, & du commerce des choſes Saintes.

On y prie pour l'Empereur & pour l'Etat.

On y explique les ſaintes Ecritures.

On y punit ceux qui le meritent.

Les plus vertueux de nos Anciens préſident à nos Aſſemblées, & l'on arrive à cet honneur non par argent, mais par les témoignages de l'Egliſe; car tout ce qui vient de Dieu ne s'achete point: & ſi nous avons une eſpece de treſor parmi nous, c'eſt un argent qu'on amaſſe ſans deshonorer la Religion, & ſans qu'il en ſoit le prix. On y met tous les mois une aumône à ſa volonté; car il faut qu'on le veüille & qu'on le puiſſe, chacun le faiſant de ſoy-même & ſans y être contraint. Ce Treſor eſt comme un dépôt de pieté qu'on ouvre, non pour faire des feſtins & des banquets, ou pour ſe plonger dans les vils plaiſirs de la gourmandiſe, mais pour nourrir & enterrer les pauvres; pour élever les enfans

On y fait tous les mois une aumône.

L'uſage qu'on fait de cette aumône.

de l'un & l'autre ſexe, reſtez ſans biens & ſans parens: pour des Domeſtiques à qui l'âge ne permet plus de ſervir: pour ceux qui ont fait naufrage, & pour ceux que leur foy rend ſi dignes de l'aſſiſtance de leurs freres, & qui ne ſont dans les Mines, dans les Iſles & dans les Priſons, que parce qu'ils ſont Chretiens.

Les Chretiens déclarez criminels, parce qu'ils s'appellent freres, & qu'ils s'aiment les uns les autres.

Mais il y a des gens qui nous font un crime de cette charité qui regne parmi nous. Voyez, diſent-ils, comme ils s'entr'aiment. Cela les étonne, parce qu'ils s'entre-haïſſent. Voyez, diſent-ils, comme ils ſont preſts de mourir les uns pour les autres; car pour eux, ils ſont toujours preſts de s'entre-tuer. Et je crois qu'ils n'ont point de meilleure raiſon de nous ſoupçonner de crime, par le nom de frere que nous nous donnons, que parce que tout nom de ſang & de parenté n'eſt parmi eux que menſonge. Nous ſommes auſſi vos freres par le droit de la nature notre commune Mere; quoique vous n'ayez preſque rien de l'humanité, étant de tres-mauvais freres. Mais, que nous avons une raiſon bien plus excellente, d'être appellez & d'être regardez comme freres! ayant tous un même pere qui eſt Dieu; ayant été remplis d'un même eſprit de ſainteté, & frappez par la lumiere d'une même verité, après avoir été conçus dans le ſein d'une même ignorance. Peut-être ne croit-on pas que nous ſoyons freres, parce qu'on n'entend point parler de nos Hiſtoires ſur les Theatres; ou parce que nous étendons la fraternité juſqu'à faire part aux autres des biens qui la détruiſent ordinairement parmi vous.

Tous les hõmmes ſont freres, parce qu'ils n'ont qu'un même Pere.

Tout eſt cõmun parmi les Chretiens, excepté les femmes.

Ayant une même ame & un même eſprit, nous n'avons auſſi qu'un même bien. Tout, hors les femmes, eſt commun parmi nous, & nous ne renonçons à l'union, que dans la ſeule choſe qui unit aujourd'huy le

reste des hommes, & par le commerce qu'ils ont avec les femmes de leurs amis, & par celui qu'ils consentent que ces amis ayent avec leurs femmes. C'est, sans doute, une leçon qu'ils ont apprise à l'école de quelques-uns de leurs ancêtres, ou de quelque Philosophe, d'un Socrate, ou d'un Caton, qui ont prêté à leurs amis les femmes qu'ils avoient épousées pour en avoir des enfans, dont ils ne devoient pas être les Peres. Je doute qu'elles se fissent beaucoup de violence: car pourquoy se seroient-elles souciées d'être chastes, dès que leurs Maris les prostituoient sans peine? Bel exemple de la sagesse Attique & de la gravité Romaine! Un Philosophe & un Censeur sont les prostituteurs de leurs femmes.

Rien de commun parmi les Payens, excepté les femmes.

Pourquoy donc trouver étrange, que nous aimant comme nous faisons, nous mangions tous ensemble? & pourquoy, outre les crimes dont vous accusez la simplicité de nos repas, nous accusez-vous encore d'être prodigues? Seroit-ce de nous, que Diogene auroit dit: *Ceux de Mégare font des festins comme s'ils n'avoient qu'un jour à vivre, & bâtissent comme s'ils ne devoient jamais mourir?* Mais, qu'on voit bien mieux une paille dans l'œil d'autrui, qu'une poutre dans le sien! L'air est tous les jours infecté par la puanteur qu'exhalent de leurs bouches tant de Tribus, de Curies, & de Decuries. Les Saliens ne font point de festins sans faire de grands emprunts: il faut des Arithmeticiens pour supputer les frais des repas superbes, où vous payez à Hercule les decimes de tous vos biens. On fait chercher les plus habiles Cuisiniers pour les Fêtes des Apaturies [d] de Bacchus, & pour les myste-

Les repas des Payens somptueux & magnifiques.

[d] XANTHIUS Roy de Beotie, ayant proposé à Timetes Roy des Atheniens de se battre avec lui, pour terminer le differend qui étoit entre eux au sujet du Bourg de Celene, Melanthe issu de l'ancienne famille de Nelée accepta le défi au refus de Timetes; & comme ils étoient aux mains, ayant apperçû derriere Xanthius comme un homme vêtu d'une

res Attiques. On ne fait point de festins en l'honneur de Serapis, que les sentinelles ne donnent à chaque instant l'alarme, par la fumée prodigieuse qu'on excite en apprêtant les viandes, & l'on ne parle que du luxe de nos repas.

*ἀγάπη en Grec, signifie amour, charité.*

Le nom d'Agapes que nous leur donnons les fait assez connoître, par l'idée que les Grecs attachent à ce terme. Si nous y faisons de grandes dépenses, c'est accroître son bien que de l'employer à de bonnes œuvres; car nous procurons ce secours generalement à tous les pauvres, non à la maniere dont vous traitez vos Parasites, qui faisant gloire de sacrifier leur liberté à leur ventre, se livrent à la servitude la plus ignominieuse; mais en les regardant comme ceux pour qui Dieu a le plus d'attention. Que si le motif de nos repas est si loüable; jugez de celui que la Religion nous inspire dans le reste de nos actions. Elle ne souffre rien de bas ni d'immodeste; on ne se met à table qu'aprés avoir prié; nous mangeons selon nos besoins; nous bûvons autant que la chasteté le permet; nous ne prenons de nourriture qu'autant qu'il convient pour être en état d'adorer Dieu pendant la nuit, & nous nous entretenons comme des personnes qui sçavent que Dieu les écoute. Aprés avoir lavé les mains, & allumé les lampes, on invite un chacun à chanter des Cantiques qu'on tire des saintes Ecritures, ou que l'on compose de soi-même, & par là on fait connoître si l'on a bû avec excez.

Les repas des Chretiens simples & sans dépense.

De quelle maniere les Pauvres y sont reçûs & regardez.

Tout s'y passe dans une grande modestie.

peau de Chevre noire, il s'écria aussi-tôt que la partie n'étoit pas égale, que Xanthius prenoit un second. Xanthius s'étant retourné pour voir ce que c'étoit, fut tué par Melanthus. Les Atheniens ayant crû que c'étoit Bacchus qui s'étoit travesti en leur faveur, lui érigerent un Temple, & consacrerent cette tromperie (en grec ἀπατούρια) par une Fête qui se celebroit tous les ans au mois d'Octobre pendant 4. jours, dont le premier se passoit à faire des festins, & le second à faire des Sacrifices publics. *Suidas. Euseb. de Pamph. Herod. Xenoph.*

Le

Le repas finit auſſi par la Priere, & alors chacun ſe retire, non comme une bande d'aſſaſſins, ou comme une armée de bandits, ou comme une troupe de débauchez; mais comme des perſonnes qui ne penſent qu'à conſerver la modeſtie & la retenuë; enſorte qu'ils paroiſſent ſortir non d'un repas, mais d'un exercice de pieté.

Ces aſſemblées des Chretiens ne doivent point être permiſes; ſi elles reſſemblent aux deffenduës: elles ſont veritablement condannables; ſi elles ne ſont point differentes de celles qu'on condanne, & ſi on peut leur reprocher les choſes dont on accuſe les autres. Avons-nous jamais ténu conſeil pour perdre quelqu'un? Nous ſommes dans nos Aſſemblées, ce que nous ſommes dans nos Maiſons; & nous ſommes en general, ce que nous ſommes en particulier. Nous n'offençons, ni ne contriſtons perſonne. Lorſque des Gens d'honneur & des Gens de bien s'aſſemblent; lorſque des perſonnes pieuſes & bien reglées ſe trouvent en un même lieu, ce n'eſt point une Aſſemblée factieuſe, c'eſt un Senat.

Les Chretiens ne ſe ſont jamais aſſemblez pour faire du mal.

## §. XL.

*Que c'eſt l'ingratitude des hommes, & non les Chretiens, qui eſt la cauſe des malheurs qui arrivent dans le monde. Que les Chretiens les détournent par leurs prieres, pendant que les Payens les attirent par leurs impietez.*

CEUX-là au contraire ſont veritablement factieux, qui s'efforcent de faire haïr des Gens de bien: qui demandent le ſang des innocens; & qui couvrant leur haine de menſonge, diſent que les Chretiens ſont la cauſe de tous les malheurs qui arrivent. Le Tibre ſe dé-

Les Payens prétendent que la Religion des Chretiens eſt la cauſe de tous les malheurs publics.

borde jusqu'aux murailles; Si le Nil n'innonde pas assez les Campagnes d'Egypte; si le Ciel refuse de la pluye; si la Terre tremble; s'il arrive une peste ou une famine; on entend aussi-tôt crier *au lion.* Mais un seul Lion peut-il devorer un si grand nombre d'hommes?

Preuves du contraire, tirées de l'Histoire.

Considerez, je vous prie, combien il est arrivé de malheurs dans le monde, & dans plusieurs Villes particulieres, avant l'Empire de Tibere; c'est-à-dire, avant la naissance du Christ. Nous voyons dans l'Histoire que les Isles de Hieranape, de Delos, de Rhodes, & de Cos, ont été submergées avec plusieurs milliers d'hommes. Platon rapporte que la Mer Atlhantique a arraché à l'Asie ou à l'Affrique, plus de continent qu'il ne leur en reste: Un tremblement de Terre a mis la mer de Corinthe à sec: la violence des eaux a séparé la Lucanie de l'Italie, dont elle a fait une Isle, sous le nom de Sicile: tant de prodiges ne sont point arrivez, sans que les habitans en ayent beaucoup souffert.

Dénombrement des malheurs arrivez dans le monde, avant qu'il y eût des Chretiens.

Avant les Dieux que les Payens adorét.

Ou étoient alors, je ne diray pas les Chretiens qui méprisent vos Dieux; mais vos Dieux eux-mêmes, où étoient ils? lors que le Déluge détruisoit tout l'Univers, ou seulement les Campagnes, comme Platon se l'est imaginé. Car les Villes qui les ont vû naître & mourir, font foy qu'ils n'étoient pas alors, puisqu'ils les ont bâties eux-mêmes, & qu'elles ne subsisteroient pas aujourd'hui, si elles avoient précedé le Deluge.

Avant les Juifs.

Le Peuple Juif n'avoit pas encore conquis la Palestine, & ce Peuple dont les Chrétiens sont sortis n'habitoit pas encore ce Pays, lorsqu'une pluye de feu réduisoit en cendres les Villes de Sodome & de Gomorrhe qui en étoient voisines. Le lieu où elles étoient, exhale encore aujourd'huy une odeur insupportable: le peu d'arbres qu'on

y voit portent des fruits qui ne sont agréables qu'à la vûë, & qui se mettent en poudre dès qu'on les touche. La Tuscie & la Campanie ne rejetterent point sur les Chretiens l'embrasement de Vulsine [a] par le feu du Ciel, ni celui de Pompeïes [b] par le feu de sa Montagne. On n'adoroit pas encore le vray Dieu dans Rome, lorsqu'Annibal mesuroit au boisseau les anneaux des Chevaliers Romains qui avoient été tués à la bataille de Cannes. Vos Dieux étoient adorez par tout le monde, lorsque les Senonois [c] vinrent assieger le Capitole.

Autre preuve tirée de la raison.

Mais ce qui peut vous convaincre encore mieux, que les Dieux n'ont aucune part au desastre de ces Villes; c'est qu'ils l'ont toujours partagé, & que leurs Temples n'ont pas été plus épargnez que les Citadelles. De tous temps les hommes en ont mal usé à l'égard de Dieu, ou en ne lui rendant pas ce qu'ils lui devoient, ou en ne cherchant pas à le connoître, le connoissant déja en partie; ou en adorant des Dieux qu'ils inventoient eux-mêmes; ou en croupissant dans le crime, pour n'avoir pas cherché à connoître l'Auteur de l'innocence, le Juge

L'ingratitude des hommes, unique source de tous les maux qui arrivent dās le monde.

a Cet embrasement est rapporté par Julius Obsequens dans son Livre des Prodiges. Il dit que sous le Consulat de C. Valerius, & de M. Herennius, on vit un matin le Ciel tout en feu, & une flamme descendre en forme de cône sur la ville de Vulsine, qui la réduisit en poudre.

b C'est une ville de Campanie, qui fut premierement brûlée par les flammes du Mont Vesuve, dont elle étoit voisine, & qui fut ensuite renversée par un tremblement de terre, sous l'Empire de Neron. *Riph. in vitâ Ner.*

c Sous le Regne de Tarquinius Priscus, Ambigatus Roy des Celtes, croyant son Royaume trop chargé d'habitans, permit à Bellovese & à Segovese ses neveux, de lever tel nombre de troupes qu'ils voudroient, & de passer l'un en Italie, & l'autre en Allemagne, selon que le sort en decideroit. L'Italie étant écheuë à Bellovese, il sortit de la Gaule avec les troupes qu'il avoit levées dans le Berry, dans l'Auvergne, dans le Senonois, l'Aussonois, le Chalonois, le Pays Chartrain & le Maine, & passa en Italie, où il forma autant de Colonies qu'il y avoit d'hommes de differentes Provinces. Environ 200. ans après, les Senonois qui s'étoient établis entre les deux Rivieres, Utens, aujourd'huy *Montone*, & Æsis, V. *Esino*, sortirent de leur territoire, entrerent dans l'Etrurie, firent le Siege de Clusium, V. *Chiusi*. Les Etrusciens se voyant assiegez, demanderent du secours aux Romains qui leur en donnerent. Les Senonois ayant pris & pillé la Ville, poursuivirent les Romains jusques chez eux, entrerent dans Rome, la mirent en cendre, passerent les habitans au fil de l'épée, & vinrent ensuite assieger le Capitole, ou Manlius s'étoit retiré avec 1000. à 1200. hommes. *Tit. Liv. liv. 5. Flor.*

& le vengeur de tout mal : Car en le cherchant ils l'auroient connu, le connoissant, ils l'auroient adoré, & l'adorant, loin d'éprouver sa colere, ils auroient senti sa misericorde.

Ils doivent donc sçavoir que le Dieu qui est à present irrité contre eux, l'étoit avant qu'il y eût des Chretiens dans le monde; & les biens de Dieu dont ils joüissoient, étant encore plus anciens que les Idoles qu'ils se sont forgées; pourquoy ne comprendront-ils pas, que tous les maux viennent aussi de celui, dont ils n'ont pas reconnu que venoient les biens? La mesure de leur ingratitude est la mesure de leur crime à son égard.

Il n'est point arrivé de semblables malheurs, depuis qu'il y a des Chretiens dans le monde.

Cependant, si nous faisons reflexion aux malheurs des siécles passez; nous verrons qu'il n'est rien arrivé de semblable depuis qu'il y a des Chretiens dans le monde : Car ce n'est que depuis ce temps-là, que l'innocence a diminué le nombre des iniquitez des hommes, & qu'il a commencé d'y avoir des adorateurs du vray Dieu.

Les Chretiens obtiennent par leurs Prieres les faveurs du Ciel; les Payens l'irritent par leurs impietez.

Enfin [d], lorsque les pluyes se trouvent arrêtées, & qu'on craint que l'année ne manque : pendant que vos bains, vos cabarets & vos retraites impudiques, sont ouverts à tout le monde, vous offrez de l'eau en Sacrifice à Jupiter : vous ordonnez des Prieres publiques qu'on fait les pieds nuds : vous allez chercher le Ciel dans le Capitole, & vous esperez de la pluye de ses lambris, ennemis de Dieu & du Ciel même. Et nous, au contraire; attenuez par les jeûnes, purifiez par toute la severité de

d Il est aussi à propos de vous donner des avis touchant les tremblemens de terre qui sont arrivez, & qui durent encore. Comparez la conduite que vous tenez en ces occasions, avec celle que gardent les Chretiens. Au lieu qu'alors ils mettent plus que jamais leur confiance en Dieu, vous perdez courage; vous ne prenez non-plus de soin du culte des Dieux, que si vous ne les connoissiez point, & vous persecutez jusqu'à la mort les Chretiens qui adorent un Dieu Eternel. *Paroles de l'Empereur Antonin le Debonnaire, dans sa Constitution publiée à Ephese en faveur des Chretiens, rapportée par Eusebe.* Hist. Eccl. livre 4. c. 14.

la continence la plus exacte, nous nous dérobons à nous-mêmes les besoins de la vie les plus pressans : nous nous prosternons sous le sac & la cendre : nous faisons violence au Ciel par nos prieres : & lorsque nous en avons obtenu quelque faveur, c'est à Jupiter que vous en rendez graces.

## §. XLI.

*Les Payens sont la cause de tous les malheurs publics. Injustice des Dieux d'affliger les Payens pour punir les Chretiens.*

C'EST donc vous-mêmes qui êtes veritablement à charge au monde, & qui avez été la cause de tous les malheurs publics, par le mépris que vous faites du vray Dieu, & par le culte que vous rendez à des Idoles. En effet, qui doit-on plutôt croire, irrité, ou celui qu'on méprise, ou ceux qu'on honore ? Oh ! que vos Dieux sont injustes, s'ils punissent à cause de nous, des hommes qui les adorent, & qu'ils ne devroient point confondre avec les Chretiens.

Les Payens sont eux-mêmes la cause de tous les malheurs publics.

On pourroit, allez-vous dire, faire le même reproche au Dieu que vous adorez, puisqu'il souffre que ses adorateurs partagent les châtimens dont il punit les impies. Mais, apprenez quelles sont ses intentions, & vous ne serez plus sur cela dans l'erreur. Car celui qui a destiné un Jugement éternel après cette vie, ne se presse point de faire avant la fin des siecles cette séparation qui est le Jugement même : jusques-là, ses récompenses & ses châtimens tombent indifferemment sur tous les hommes. Il a voulu que les impies eussent part à ses bienfaits, & que les siens partageassent avec eux ses punitions, afin qu'ils éprouvassent tous ensemble sa cle-

Les Dieux ne doivent point affliger ceux qui les adorẽt, pour l'amour de ceux qui ne les adorent pas.

Pourquoy Dieu répand également les biẽs & les maux sur les Chretiens & sur les Payens.

mence & sa severité: Et comme c'est de lui-même que nous avons appris ces veritez; sa bonté nous réjoüit, & sa colere nous fait trembler.

Effets differens d'un même malheur.

Pour vous, vous méprisez l'une & l'autre; d'où il s'ensuit, que lorsqu'il arrive quelque malheur dans le monde, c'est toujours un avertissement que Dieu nous donne, & un châtiment qu'il vous envoye. Toutes ces disgraces ne nous troublent point, d'autant plus, que le seul interest que nous avons en ce monde, est d'en sortir au plutôt.

Si les Dieux sont la cause des malheurs publics, les Payens ne doivent pas les adorer.

D'ailleurs, quoique nous imputions à vos crimes tous les maux qui arrivent, lorsque la societé que nous avons avec vous, nous les rend communs, nous sommes d'autant plus contens; que nous reconnoissons dans la verité des saintes Ecritures, la certitude & l'infaillibilité de notre esperance. Si au contraire nous sommes cause de toutes les disgraces qui vous arrivent de la part de vos Dieux; pourquoy continuez-vous d'adorer des Dieux si ingrats & si injustes? puisqu'ils devoient vous fournir tous les secours & tous les moyens necessaires pour vous vanger des Chretiens.

## §. XLII.

*Les Chretiens aussi utiles & plus fideles Citoyens que les Payens.*

MAIS on nous accuse encore de faire un autre tort à l'Etat. On dit que nous sommes gens inutiles pour le Commerce. Comment cela se peut-il, vivant avec vous, nous nourrissant des mêmes choses, nous habillant des mêmes étoffes, nous servant des mêmes meubles, & nous trouvant dans les mêmes besoins de la vie? Car nous ne sommes, ni des Brachmanes, ni des Gymnosophis-

tes [a] des Indes: nous n'habitons point les forêts, & nous ne ſommes point ſéparez du reſte des hommes. Nous nous reſſouvenons à chaque inſtant que nous devons tout à la bonté de Dieu notre Seigneur & notre Createur. Nous ne rejettons rien de ce qu'il a fait; mais nous prenons garde à n'en pas uſer, ou avec excez, ou ſans beſoin. Nous ne pouvons donc pas nous diſpenſer de nous trouver par tout avec vous, dans vos Places, dans vos Marchez, dans les Bains, dans les Boutiques, dans les Magazins, dans les Hôtelleries, dans les Foires, & dans le cours ordinaire de la vie. C'eſt avec vous que nous courons les Mers, que nous portons les Armes, que nous cultivons la terre, & que nous trafiquons. Nous travaillons des mêmes Arts, & nos Ouvrages ſont à l'uſage de tout le monde. Aprés cela je ne ſçay pas comment nous pouvons vous être inutiles pour le commerce, nous qui ne vivons que par vous & avec vous.

Si je ne me trouve pas à toutes vos Fêtes, je n'en ſuis pas moins homme ces jours-là: Je ne vais point au Bain avant le Soleil levé pendant les Saturnales, pour ne pas perdre la nuit & le jour. Je ne laiſſe pourtant pas de me laver; mais à une heure convenable à ma ſanté, & à laquelle le Bain ſerve à entretenir la chaleur du ſang. Ne ſera-t'il pas aſſez temps quand je ſeray mort que mon corps pâliſſe, & ſe roidiſſe aprés avoir été lavé? Je ne

[a] Les Gymnoſophiſtes ou Philoſophes Indiens, ſe diviſoient en deux branches, les Brachmanes, & les Germanes ou Sermanes. Ils mettoient le ſouverain bonheur dans l'abſtinence de tous les plaiſirs, dans la privation de tous les biens periſſables, & dans le mépris de la mort. On les croit Auteurs de la Metempſycoſe, & l'on prétend même que c'eſt à leur Ecole que Pythagore l'a appriſe. Ils paſſoient la plus grande partie de leur vie dans les Forêts éloignez de tout commerce, & de toute ſocieté humaine, s'appliquant à étudier les ſecrets de la nature, & à méditer ſes merveilles. Il y en a qui mettent une troiſiéme branche de Gymnoſophiſtes, qui s'appelloient Hylobiens; ceux-là étoient encore plus ſauvages que les autres, ne s'habillant que d'écorce de bois, & n'ayant point d'autre retraite que le creux des arbres. *Clem. Alex.* 1. *des Tapiſſ. S. Aug. liv.* 15. *de la Cité de D. Strabon liv.* 15.

mange point en public aux jours de Fêtes de Bacchus; c'eſt ce que font la veille de leur combat, ceux qui ſe battent contre les bêtes. Cependant, quelque part que je ſoupe, je mange des choſes que vous m'avez fournies: Je n'achette point de couronne pour mettre ſur ma tête; mais que vous importe quel uſage je faſſe des fleurs, pourvû que je les achette? Elles me font plus de plaiſir lorſqu'elles ne ſont ni liées ni arrangées, ni par bouquets; & ſi elles ſont en couronne, je les porte à mes nârines & non à ma tête, ce qui ne peut offenſer que ceux qui mettent leur odorat dans leurs cheveux.

Nous n'aſſiſtons point à vos ſpectacles; & ſi j'ay beſoin de quelque choſe de ce qui s'y vend, je le prendray plutôt ailleurs. On dit que nous n'achetons point d'encens; ſi les Arabes s'en plaignent, les Sabéens vous diront que nous en conſumons davantage, & de meilleur pour nos ſepultures, que vous n'en employez à enfumer vos Divinitez.

Mais, dites-vous, ils mangent certainement le revenu de nos Temples; car qui eſt-ce à preſent d'entre-eux qui nous apporte quelque choſe? C'eſt que nous ne pouvons pas ſuffire à ſoulager les hommes & les Dieux qui implorent notre ſecours, & que nous ne croyons pas qu'il faille donner à d'autres qu'à ceux qui nous demandent. Car, que Jupiter nous tende la main, il ne la retire point vuide, & notre miſericorde en fait plus dans les Places que votre Religion dans vos Temples. A l'égard des autres Tributs, les Chretiens les payent avec cette fidelité qui leur défend de retenir injuſtement le bien d'autruy, & qui leur fait payer tout ce qu'ils doivent; au lieu que ſi l'on examine le tort que vous faites au public, par la fraude & le menſonge des faux

Ils aſſiſtent les Dieux, & payent le Tribut plus exactemẽt que les Payens.

états

états que vous donnez de vos Marchandiſes; on verra que vous dérobez par-là au Public autant que vous lui donnez d'ailleurs.

## §. XLIII.

*En quoy les Chretiens ſont des Citoyens inutiles. En quoy ils ſont utiles.*

J'AVOUERAY neanmoins de bonne foy quels ſont ceux qui pourroient ſe plaindre de l'inutilité des Chretiens pour le commerce, s'il eſt vray qu'on le puiſſe avec verité. Les premiers ſont les fauteurs de l'impudicité publique; les ſeducteurs de filles; ceux qui ſervent aux plus vils miniſteres de l'impureté. Aprés eux, les aſſaſſins, les Empoiſonneurs, les Magiciens, les Aruſpices, les Devins, les Aſtrologues. Etre inutile à de telles perſonnes, eſt un grand avantage. Mais, quelque perte que vous cauſent les Chretiens, ne recevez-vous pas d'eux des ſecours qui vous en dédommagent? N'eſt-ce pas un grand avantage d'avoir avec vous des hommes, je ne dis pas qui vous délivrent des Demons, ou qui faſſent pour vous des prieres au vray Dieu; mais dont vous n'ayez rien à craindre?

Les Perſonnes qui peuvent ſe plaindre avec juſtice de l'inutilité des Chretiens.

Les Chretiens tres-utiles au monde.

## §. XLIV.

*Faire mourir les Chretiens, c'eſt ôter à la Republique ſes plus innocens Citoyens.*

ON ne s'apperçoit pas que vous cauſez à la Republique un dommage auſſi grand que veritable. Perſonne ne fait attention au tort que vous faites à la ville de Rome, en faiſant mourir tant de Juſtes, & en condannant

Quel tort on fait à la Republique, en lui enlevant un ſi grand nombre de Citoyens innocens.

tant d'innocens. Nous prenons à témoin vos propres Regiſtres, vous qui jugez tous les jours les Chretiens qui ſont dans les Priſons, & qui en effacez les dénonciations par les ſentences que vous prononcez contre-eux; ſi de tout ce grand nombre de criminels qui ſont énoncez ſur vos liſtes ſous diverſes accuſations, il s'en trouve aucun qui ait, ou aſſaſſiné, ou dérobé, ou pillé les Temples, ou violé des filles, ou volé les bains, & qu'on accuſe auſſi d'être Chretien, ou ſi lorſqu'on vous préſente des Chretiens qu'on n'accuſe d'aucun autre crime que de leur nom; il ſe trouve parmi eux des coupables qui reſſemblent aux vôtres.

Les Chretiens ne ſont coupables que par le nom qu'ils portent.

En effet, ils ſont en ſi grand nombre, que les Priſons en regorgent, que les Mines en ſont pleines, que les Bêtes s'en engraiſſent; que c'eſt eux ſeuls qui compoſent cette troupe de criminels, qu'on nourrit pour les ſpectacles. Si l'on y trouve un Chretien, ſon nom fait tout ſon crime; ou s'il eſt coupable d'ailleurs, il n'eſt plus Chretien.

## §. XLV.

*L'innocence des Chretiens differente de celle des Payens. La Loy de Dieu differente de la Loy des hommes. Les ſupplices dont Dieu ſe ſert, differens de ceux que les hommes employent.*

Les Chretiens ſeuls vivent dãs l'innocence.

Il n'y a donc que nous ſeuls qui vivions dans l'innocence, & l'on n'en doit pas être ſurpris dès que nous y ſommes engagez; c'eſt en effet pour nous une obligation indiſpenſable, Dieu nous ayant enſeigné lui-même les regles de l'innocence. Nous la connoiſſons parfaitement, parce que nous l'avons appriſe du plus habile de tous les Maîtres, & nous la conſervons avec un grand

ſoin, parce qu'elle nous a été ordonnée par un Juge, dont on ne mépriſe point les Loix impunément. Pour vous, vous avez reçû des hommes l'idée que vous avez de l'innocence, & ce ſont eux qui vous l'ont ordonnée; ce qui fait que vous n'avez pas une connoiſſance ſi parfaite de la veritable innocence, & que vous apprehendez moins de la perdre.

Les Payens n'en ont qu'une fauſſe idée.

Mais de quel ſecours ſont les lumieres humaines pour connoître le vray bien; & qu'eſt-ce que l'autorité des hommes pour le faire embraſſer? l'une étant ſi ſujette à ſe tromper, & l'autre a être mépriſée. En effet, la Loy qui défend l'homicide, eſt-elle plus excellente que celle qui défend juſqu'à la colere? Celle qui ne défend que l'adultere, eſt-elle plus parfaite que celle qui défend la ſimple concupiſcence des yeux? Celle qui ne condanne que les actions, plus ſage que celle qui punit auſſi les paroles; celle qui défend ſimplement de faire une injure, mieux fondée que celle qui défend de la rendre? Apprenez donc que vos Loix qui ſemblent conduire à l'innocence, ont emprunté tout leur merite de la Loy de Dieu, qui les a precedées de beaucoup, comme je l'ay dit en parlant de Moïſe.

Loy des Payens moins parfaite que celle des Chretiens.

Mais quelle force a l'autorité des Loix humaines dont l'homme peut éviter la ſeverité en cachant ſon crime, & que le hazard & la neceſſité peuvent lui faire violer impunément, outre que la durée des ſupplices eſt trescourte, puiſqu'il n'y en a point qui ne ſe termine par la mort. C'eſt ce qui faiſoit mépriſer à Epicure tous les ſupplices & toutes les douleurs, parce que, diſoit-il, *les legeres ſont mepriſables, & les violentes ne durent pas.*

La Loy des hommes ne condanne qu'à une peine temporelle.

Pour nous, comme nous devons être examinez par un Dieu a qui rien n'échappe, & que nous croyons qu'il

La Loy de Dieu à une peine éternelle.

nous peut condanner à une peine éternelle, nous sommes les seuls qui nous efforçons de parvenir à l'innocence par la connoissance de son merite, par la difficulté de se cacher aux yeux de Dieu, & par la grandeur des tourmens, non-seulement durables, mais éternels: craignant celui que craindra alors le Juge qui condanne ceux qui le craignent; c'est-à-dire, craignant Dieu, & non le Proconsul.

## §. XLVI.

*La Doctrine des Philosophes ne ressemble en rien à celle des Chretiens. Ils ont écrit & parlé des Dieux avec plus de mépris que les Chretiens. Ils n'ont eu qu'une connoissance imparfaite de la Divinité. Leurs vertus fausses, & toutes differentes de celles des Chretiens.*

Les Chretiens justifiez par la force de la verité.

Il me semble avoir justifié les Chretiens de tous les crimes dont on les charge, & qui donnent tant d'envie de répandre leur sang. J'ay fait voir ce que c'est que notre Religion, & j'ay indiqué les moyens par où je pouvois prouver que je n'ay rien avancé que de vray; sçavoir, la verité & l'antiquité des saintes Ecritures, & le témoignage des Demons. Que celui qui entreprendra de me convaincre de mensonge, n'ait point recours aux artifices de l'éloquence; mais qu'il attaque la verité avec la même simplicité que je l'ay exposée.

La sçience des Chretiens bien differente de celle des Philosophes, puisqu'on ne les traite point cõme on traite les Chretiens.

Je répondray en attendant aux incredules, qui persuadez de l'excellence de notre Religion qu'ils connoissent par le commerce que nous avons avec eux, ne croyent pas qu'elle vienne de Dieu, & la regardent comme un nouveau systême de Philosophie. Les Philosophes, disent-ils, enseignent & professent de même que vous,

l'innocence, la justice, la patience, la temperance, & la chasteté : Mais si notre doctrine est la même que celle des Philosophes, pourquoy ne nous permet-on pas de la professer avec la même liberté & la même impunité ? Pourquoy, s'ils pensent comme nous, ne les force-t'on pas à faire des choses que nous ne pouvons refuser sans exposer notre vie ? A-t'on jamais contraint un Philosophe d'offrir des Sacrifices, ou de jurer par les Dieux, ou d'allumer inutilement des lampes en plein midi ?

Bien plus, ils détruisent ouvertement votre Religion, ils se mocquent de vos superstitions, jusques dans les Livres que vous approuvez. La plûpart même se déchaînent contre les Empereurs. Vous le souffrez avec patience, & au lieu de les condanner aux bêtes, vous leur dressez des Statuës, & vous leur procurez des récompenses. Mais vous avez raison, ils portent le nom de Philosophes, & non pas celui de Chretiens : & le nom de Philosophe ne détruit pas les Demons ; cependant les Philosophes confondent les Demons avec les Dieux.

Mépris que les Philosophes ont pour les Dieux.

Socrate avoit coutume de dire, si mon Demon me le permet ; & quoy qu'il connût une partie de la verité en niant la pluralité des Dieux, il ne laissa pas d'ordonner en mourant qu'on sacrifiât un Coq à Esculape, apparemment pour honorer le Pere de ce Dieu, qui avoit prononcé que Socrate étoit le plus sçavant de tous les hommes. Quelle imprudence à Apollon, de donner tant de sagesse à un homme qui nie qu'il y ait des Dieux !

Plus une verité est haïe, plus elle rend haïssable celui qui n'en dissimule rien. Celui au contraire qui la déguise & la corrompt, fait plaisir à ceux qui la persecutent. Les Philosophes cherchent la verité, & en la cherchant ils la corrompent, parce qu'ils n'ont point d'autre fin que la

gloire. Les Chretiens l'aiment naturellement, & l'enseignent sans y rien changer, parce qu'ils n'ont point d'autre objet que leur salut. Il n'est donc pas vray que la connoissance & la discipline des Philosophes soit semblable à la nôtre. Car quelle réponse certaine Thales le plus habile Philosophe de son temps, fit-il à Cresus, qui lui demandoit ce que c'étoit que Dieu ? Ne differa-t'il pas toujours de répondre pour éviter de le faire ? Il n'y a point d'Artisan parmi nous qui ne connoisse Dieu, ne l'enseigne, & ne donne des preuves de ce qu'on en veut sçavoir, quoy que Platon assure qu'il est difficile de connoître l'Auteur de l'Univers, & d'en expliquer toutes les perfections.

Les Philosophes n'ont point connu Dieu cõme les Chretiens.

Si je compare leur chasteté avec la nôtre, je lis dans la Sentence que les Atheniens prononcent contre Socrate, qu'il aimoit les personnes de son sexe ; un Chretien n'aime que le sexe que la nature a fait pour lui. Je sçay qu'une Phryné a servi à appaiser les ardeurs impudiques de Diogene. J'ay oüi dire qu'un Speusipe Disciple de Platon a été tué en commettant un adultere. Un Chretien ne connoît point d'autre femme que la sienne. Democrite s'est ôté la vûë parce qu'il ne pouvoit voir une femme sans l'aimer & sans beaucoup souffrir lors qu'elle ne répondoit pas à ses desirs. La peine qu'il s'imposa publie assez son incontinence ; mais un Chretien ne se creve point les yeux & ne regarde point les femmes ; son cœur est aveugle pour les appas de la volupté.

Leurs vertus sont des vertus fausses & des vices véritables.

Leur chasteté incontinente.

Si j'examine votre vertu, je vois Diogene avec des pieds sales, fouler l'orgueil de Platon sur des lits superbes, par un orgueil d'une autre espece : jamais un Chretien n'est orgueilleux, pas même à l'égard d'un

Leurs vertus fastueuses.

pauvre. Si je confidere votre moderation, je vois Pythagore qui s'efforce de fe faire Roy des Thuriens, & Zenon des Prieniens : pendant qu'un Chretien ne brigue pas même l'Edilité la moindre de toutes les Charges. Si je compare leur égalité d'ame avec la nôtre, je trouve un Licurge qui fe fait mourir de faim, parce que les Lacedemoniens ont ofé corriger fes Loix : & un Chretien rend graces à celui qui le condanne. Si je balance leur bonne foy avec la nôtre, Anaxagore a refufé à fes hoftes la reftitution d'un dépôt ; un Chretien eft fidele même avec ceux qui ne font pas de fa Religion. Si je confidere votre modeftie, je vois qu'Ariftote a fait fortir honteufement de fa place fon ami Hermias ; un Chretien ne feroit pas cet afront à fon ennemi. On voit le même Ariftote, pour devenir le Gouverneur d'Alexandre, faire des baffeffes encore plus honteufes que Platon qui vend fa liberté à Denis, pour avoir une meilleure table. Ariftippe au milieu des grandeurs s'adonne à toute fortes d'excéz fous les apparences d'une feverité exacte. Hippias eft tué en trahiffant fes Concitoyens. C'eft ce qu'un Chretien n'a jamais tenté pour fes freres quelque cruelle qu'ait été la perfecution.

Leur moderation ambitieufe.

Leur égalité inconftante.

Leur bonne foy infidele.

Leur modeftie offenfante.

Leur feverité hipocrite.

On dira peut-être qu'il s'en trouve auffi parmi nous qui s'écartent des regles de notre difcipline ; il eft vrai : mais ceux-là ceffent auffi-tôt d'être Chretiens : au lieu que tous vos Philofophes, malgré les dereglemens dont je viens de parler, ne perdent pour vous, ni le nom ni la qualité de fages. En quoi donc un Philófophe reffemble-t-il à un Chretien ? un Difciple de la Grece à un Difciple du Ciel ? un homme qui ne s'occupe que de la gloire, à un homme qui ne penfe qu'à fon falut ? un homme qui n'eft vertueux que par fes paroles, à un qui l'eft auffi par

Un Philofophe ne reffemble en rien à un Chretien.

ſes actions ? un homme qui fait le bien, à celui qui le détruit ? un homme qui perfectionne l'erreur, à celui qui épure la vérité ? celui qui la dérobe, à celui qui la conſerve ?

## §. XLVII.

*Les Philoſophes ont appris dans les ſaintes Ecritures tout ce qu'ils ont connu de Divinité. Ils ont corrompu les veritez qu'ils n'ont pû comprendre. La varieté de leurs ſentimens ſur la nature & l'excellence de Dieu.*

Les Philoſophes ont puiſé dans les ſaintes-Ecriture ce qu'ils ont connu de la verité.

L'antiquité des Saintes Ecritures que j'ai déja établie m'eſt ici d'un grand ſecours pour faire voir évidemment qu'elles ont été le treſor commun des Philoſophes qui ſont venus aprés elles. Et ſi je n'apprehendois de faire un trop gros volume, j'en entreprendrois la preuve. Quel eſt le Poëte ou le Philoſophe qui n'a pas puiſé à la ſource des Prophetes ! c'eſt là que les Philoſophes ont étanché la ſoif de leurs eſprits. Elles ont même été cauſe que les Thebains, les Spartiates & les Argiens ont banni les Philoſophes de chez eux : parce qu'ils corrompoient la verité qu'ils puiſoient dans nos livres. Car lorſque ces hommes qui n'avoient de paſſion que pour la gloire & pour l'éloquence rencontroient dans les divines Ecritures des maximes qui leur pouvoient faire honneur, ils les en tiroient & en faiſoient l'uſage que leur curioſité s'étoit propoſée en les cherchant, n'y reconnoiſſant pas cette ſainteté qui auroit pû les empécher de les corrompre, & n'en découvrant pas tous le ſens qui alors étoit caché ſous des ombres impenetrables même aux Juifs pour qui elles ſemblent avoir été faites.

Il ont corrompu les veritez qu'ils ne comprenoient pas.

Plus une verité paroiſſoit ſimple ; plus ils trouvoient de difficulté à la croire. Ils y mêloient du leur, & changeoient

geoient par ce mêlange des veritez certaines en des doutes véritables, ensorte qu'ayant trouvé Dieu dans nos livres, ils ne l'ont point enseigné tel qu'ils l'avoient connu: ils ont pensé differemment sur son excellence, sur sa nature & sur le lieu de sa demeure. Les Platoniciens prétendent qu'il n'a point de corps; Les Stoïciens veulent le contraire. Epicure soutient qu'il est composé d'Atomes, Pythagore, qu'il est composé de nombres; & d'autres encore, comme Heraclite, disent que sa substance est celle du feu.

Ils ont pensé differemment sur l'excellence, la nature, & la demeure de Dieu.

Les Platoniciens prétendent qu'il prend soin de toutes choses. Les Epicuriens, qu'il est dans le repos & dans l'inaction, & qu'il ne se mêle en nulle maniere des choses d'ici bas. Les Stoïciens croyent que Dieu est hors de l'univers, & qu'à la maniere d'un Potier, il donne à cette grande machine tel mouvement qu'il lui plaît. Selon les Platoniciens, il est dans le monde qu'il gouverne, comme un Pilote dans le vaisseau qu'il conduit. Ils ne sont pas moins partagez sur ce qui regarde le monde, s'il a été fait ou s'il ne l'a pas été, s'il doit finir ou s'il doit toujours durer. Ils sont aussi peu d'accord sur la nature de l'ame. Les uns disent qu'elle est divine & éternelle, les autres qu'elle est corruptible, & chacun a ajouté ou retranché suivant ce qu'il en a pensé.

Ils ont pensé differemment sur la nature de l'ame.

Il n'est pas surprenant que l'imagination de ces Philosophes ait défiguré des livres si anciens, puisqu'il se trouve encore aujourd'hui des hommes sortis de leurs écoles qui corrompent la pureté de notre Religion naissante, en voulant la reduire à leurs regles & à leurs maximes, & qui d'une seule route ont fait plusieurs sentiers détournez & plusieurs chemins impraticables. Je suis bien aise de le dire en passant, de peur que nous connoissant

*Marcion. Valentin. Lucien. Porphyre. Celse.*

des opinions differentes, on ne nous compare encore aux Philoſophes & qu'on ne condanne la verité ſur la difference des moyens dont on ſe ſert pour la défendre. Mais je proteſte par avance à ceux qui corrompent nos dogmes & nos maximes, que la regle de la verité eſt celle qui vient du Chriſt, & que nous l'avons reçuë immediatement de ſes Apôtres. Tous ces differens commentateurs n'ayant paru qu'aprés eux animez de l'eſprit d'erreur, ils ſe ſont révoltez [a] contre la verité, & ont emprunté d'elle-même les moyens dont ils ſe ſont ſervis pour la combattre.

La régle de la verité, eſt celle qui vient de Dieu par J. C.

C'eſt cet eſprit qui leur a ſuggeré les menſonges dont ils ont infecté une doctrine ſi ſalutaire : c'eſt par ſon inſpiration qu'ils y ont gliſſé certaines fables, eſperant que par leur reſſemblance avec la verité, elles pourroient ou en affoiblir la créance, ou ſe la donner toute entiere à elles-mêmes, afin par là de faire voir à tout le monde qu'on ne doit pas croire les Chrétiens par la même raiſon qu'on ne doit croire ni les Poëtes ni les Philoſophes, ou qu'on doit croire les Poëtes & les Philoſophes, parce qu'on ne doit pas croire les Chrétiens. On ſe mocque de nous, lorſque nous diſons que Dieu jugera un jour tous les hommes, parce que les Poëtes & les Philoſophes mettent auſſi un tribunal dans les enfers. Lorſque nous menaçons du ſupplice des flames que la terre enferme dans ſon ſein, reſervées pour la punition des crimes; on ſe met auſſi-toſt à rire; parce que la fable met auſſi un fleuve de feu dans le Royaume de Pluton. Si nous parlons du Paradis que

Menſonges inventés par les Philoſophes.

*Celſe Porphyre.*

Les fables empêchent d'ajoûter foy à la verité.

[a] La plûpart des Philoſophes Payens accoutumés à condãner ce qu'ils ne comprenoient pas faiſoient de pures fables des myſteres de la Religion chretienne pendant qu'ils en adoptoient la morale juſque dans les points les plus ſeveres Mais aucun ne l'a fait avec plus d'aigreur & de malice que Celſe dans le livre qui a pour titre, *le Diſcours veritable*, où il tourne en ridicules les dogmes & les myſteres des Chretiens. Origene à la priere de ſon ami Ambroiſe répondit à ſes railleries abſurdes par un autre livre, où il confond l'ignorance & la malice de ce Philoſophe, avec toute la douceur & la modération d'un homme Chretien & avec toute la force & la ſageſſe d'un vrai ſçavant

Dieu deſtine à ſes Saints, comme d'un lieu d'une beauté divine, ſeparé de ce monde par une muraille de feu; les champs Élizées ſe ſont emparés de leur créance.

Les fables, puiſées à la ſource de la verité.

Mais d'où les Poëtes & les Philoſophes ont-ils emprunté ces menſonges ſi reſſemblans à la verité, ſi ce n'eſt de nos ſaints Dogmes? Que ſi c'eſt neceſſairement de nos Dogmes, parce qu'ils ont l'antiquité ſur les fables; quelle créance ne meritent-t'ils point, ſi on n'en refuſe pas à leurs ombres? Que ſi c'eſt dans leur imagination ſeule que les Poëtes & les Philoſophes ont puiſé leurs fables; nos Dogmes deviennent alors les images de choſes qu'elles ont précedées; ce qui renverſe l'ordre naturel, puiſque l'ombre ne peut que ſuivre le corps, & que l'image ne peut avoir précedé la choſe qu'elle repreſente.

## §. XLVIII.

*Le Dogme de la Reſurrection plus raiſonable, que la Metempſycoſe La doctrine de la Reſurrection expliquée & prouvée par la raiſon & la nature.*

On n'eſt point choqué de la Metempſycoſe de Pythagore, comme on l'eſt du ſentiment de la reſurrection des Chrêtiens.

Mais bien plus: qu'un Philoſophe avance ce que Laberius [a] a dit d'aprés Pythagore, qu'un Mulet devient un Homme & qu'une Femme devient une Couleuvre; qu'il joigne toute la force de l'éloquence à celle du raiſonnement, pour établir ſon ſyſtême; N'ebranlera-t'il pas votre créance? ne vous jettera-t'il pas dans l'ame un ſcrupule, qui vous obligera à vous abſtenir de la chair

[a] Laberius vivoit du tems d'Auguſte. Il étoit Chevalier Romain, & ſe mêloit de faire des vers aſſez mauvais, à ce que dit Horace; il avoit une inclination particuliere pour les Mimes, & ſon penchant naturel pour la médiſance & pour la raillerie, fit qu'il ne laiſſa pas de réüſſir dans quelques-uns. C'étoit apparemment dans l'une de ces pieces qu'il tournoit en ridicule le ſentiment de Pythagore ſur la tranſmigration des ames en d'autres corps, ſelon que Tertulien le cite ici. Voici ſes propres paroles que Crinitus rapporte dans ſon Livre de HONES. DISCIPLINA. *liv.* II. *c.* 3.

*Et audio mala multa etiam ex bonis.*
*Par illud, ut nos olim mutant Philoſophi.*
*Et nunc de mulo hominem, de muliere colubram*
*Faciunt, & ex diverſis diverſa alia.*

des animaux, chacun craignant de manger ſon Ayeul, en mangeant un morceau de Bœuf? Qu'un Chrêtien aſſure que l'homme reprendra la figure d'un homme, ou que Caïus redeviendra le même Caïus; la populace auſſi-toſt prendra des pierres pour le lapider, comme ſi ce n'étoit pas aſſez de le meurtrir de coups. S'il y a quelque raiſon pour que les ames reprennent des corps, pourquoi ne reprendront-t'elles pas les mêmes, puiſque c'eſt veritablement reſſuſciter, que redevenir ce qu'on étoit? Ces ames [b] ne ſont plus ce qu'elles étoient, parce qu'elles n'ont pû devenir ce qu'elles n'étoient pas, ſans ceſſer d'être ce qu'elles étoient.

Le ſentiment de la reſurrection fondé ſur la raiſon.

J'apprêterois à rire à bien du monde, & je perdrois bien du tems, ſi je voulois m'étendre ſur cette matiere, en examinant de quelle bête chacun doit prendre la figure; mais il eſt plus à propos de voir pourquoi nous pretendons qu'il eſt plus raiſonnable qu'un homme reprenne la figure d'un homme, & qu'un chacun redevienne ce qu'il étoit, afin que la même ame reprenne un corps de la même nature, quoique la figure ne ſoit pas la même. Comme on ne doit reſſuſciter que pour être jugé, il eſt neceſſaire que l'homme reparoiſſe tel qu'il a été pour recevoir de Dieu ce que merite le bien & le mal qu'il a fait.

Il faut donc pour cela que le corps s'y trouve, l'ame [c] ne pouvant ſouffrir ſeule, & ſi elle n'eſt unie à une matiere qui la fixe, c'eſt à dire au corps, parce que l'ame agiſſant

*b* Parce que l'ame étant ſeparée du corps, ne fait plus partie de l'homme comme elle le faiſoit auparavant. L'ame de Caius exiſte, ſon corps quoique pouſſiere exiſte auſſi, mais Caius n'exiſte plus.

*c* Tertulien a parlé tout differemment dans le dernier chapitre de ſon Traité de l'ame, & dans le chapitre 17. de ſon livre de la Reſurrection de la chair, où il dit que les ames ſouffrent en attendant le jugement univerſel, ce qui fait voir ou que ce point de doctrine n'étoit pas encore bien decidé dans le tems qu'il a fait ſon Apologetique, ou qu'il étoit plus inſtruit dans la Religion chrétienne, quand il a fait les deux Traitez que je viens de citer que quand il a fait celui-ci.

dans le corps, ne merite point ſans lui les peines que la juſtice de Dieu exige d'elle.

Mais, dites-vous, comment un corps reduit en pouſſiere peut-il redevenir tel qu'il étoit? O homme! conſiderez-vous vous-même, & vous trouverez en vous dequoi vous en convaincre. Penſez à ce que vous étiez avant d'être. Certainement vous n'étiez rien, car ſi vous aviez été quelque choſe, il vous en ſouviendroit. Vous donc qui n'étiez rien avant d'être, & qui ne ſerez plus rien [d] lorſque vous aurez ceſſé d'être, pourquoi, celui qui vous a tiré du neant, ne vous en tirera-t'il pas encore quand il voudra? que vous arrivera-t'il d'extraordinaire? Vous n'étiez pas, & vous êtes; vous ne ſerez plus, & vous recommencerez d'être.

Dites-moi, ſi vous pouvez, comment Dieu vous a fait, & aprés cela demandez-moi comment vous redeviendrez ce que vous êtes. Vous deviendrez neanmoins plus facilement ce que vous étiez, quoiqu'il ne ſoit pas plus difficile à Dieu de vous faire ce que vous n'avez jamais été. Eh! qui peut douter de la toute puiſſance de Dieu qui a formé ce corps immenſe du monde autant de ce qui n'étoit pas, que de l'aneantiſſement du rien & du neant, qui l'a animé de cet eſprit qui donne la vie à toutes choſes; & dans lequel il vous a tracé une image ſenſible de la reſurrection de l'homme?

Images de la reſurrection dans ce qui ſe paſſe dans la nature.

La lumiere renaît tous les jours: les tenebres la ſuivent

d Ceci tombe ſur la perſonne de l'homme, & non ſur les deux ſubſtances qui le compoſent. L'ame ſeule non plus que le corps ſeul ne font point l'hōme; mais l'un & l'autre unis enſemble donent l'être à l'homme, de même que la ſeparation de ces deux ſubſtances le détruiſent & l'anéantiſſent, parce que l'union du corps & de l'ame eſt anéantie par la ſeparation qui s'en fait, & c'eſt la penſée de Tertulien, quand il dit que l'homme n'étoit rien & qu'il eſt devenu quelque choſe: qu'il ceſſera d'être quelque choſe, & qu'il retombera dans le neant. Ce qu'il eſt aiſé de voir par ſes propres paroles, puiſqu'il dit que l'ame attend le corps pour la recompenſe ou la punition, & que le corps en pouſſiere redeviendra ce qu'il étoit. Si l'un attend & que l'autre ſoit en pouſſiere, ils ne ſont donc pas anéantis, ils exiſtent donc.

en se succedant tour à tour. Les astres se cachent & se remontrent. Le tems recommence ou il finit, les fruits se passent & reviennent, le grain ne produit point abondamment, qu'il ne soit entierement pourri & corrompu. Chaque chose se conserve par sa destruction, & se reproduit par sa mort. Et vous donc, ô homme! creature si excellente (quand même vous n'apprendriez ce que vous êtes que par l'Oracle) *Seigneur de toutes les choses qui meurent & qui renaissent*, ne mourrez-vous que pour ne plus revivre? En quelque endroit que votre ame se sépare de votre corps, quelque élement qui vous détruise, qui vous engloutisse, qui vous consume, ou qui vous anéantisse; il vous representera tout entier, parce que celui qui est le maître de tout, l'est aussi du néant.

On ne ressuscite qu'une fois.

Il faudra donc, direz-vous, toûjours mourir & toûjours renaître. Si celui à qui tout appartient, le Seigneur de toutes choses l'avoit ainsi resolu; il faudroit bien, malgré vous, subir la loi de votre condition. Mais il n'a rien déterminé sur cela que ce qu'il nous a enseigné. Sa sagesse a composé le monde de choses toutes differentes, & de l'opposition de leur nature elle a fait un tout d'un accord parfait. Elle a joint le vuide au solide, ce qui est animé à ce qui ne l'est pas, ce qui est palpable à ce qui ne se touche point, la lumiere aux tenebres, la vie à la mort. Cette même sagesse a joint les tems les uns aux autres, tout differens qu'ils soient par leur nature & par leur condition, puisque la premiere partie dans laquelle nous vivons, & qui a commencé avec le monde, doit aussi finir un jour avec luy, & que l'autre que nous attendons doit durer autant que l'éternité même.

Lorsque cette fin sera arrivée: ce terme qui separe le tems d'avec l'éternité: qu'on verra disparoître les beautés

du monde, qui doit passer avec le tems, & qui est comme un rideau tendu audevant des siecles; les hommes redeviendront ce qu'ils auront été pour recevoir la recompense ou la peine qu'ils auront meritée dans le tems & pour ensuite leur donner l'éternité qui leur sera duë. Ainsi nous ne mourrons ni ressusciterons plus; mais nous redeviendrons les mêmes que nous sommes, aprés quoi nous ne serons plus sujets à aucun changement.

Les adorateurs du vrai Dieu revêtus de la substance de l'éternité seront toûjours unis à lui. Les Idolâtres au contraire & ceux qui n'auront pas été entierement à Dieu, seront condamnez à des flammes aussi éternelles qui par la nature qu'elles ont reçuë de Dieu, auront le pouvoir de les rendre incorruptibles. Les Philosophes mêmes ont reconnu la difference de ce feu secret au feu ordinaire. Le feu dont les hômes se servent est bien different de celui que Dieu employe pour les punir, soit dans le Ciel où il forme les foudres, soit dans le sein de la terre d'où il sort à travers les montagnes; car loin de consumer ce qu'il brûle, il repare ce qu'il détruit, ensorte que ces montagnes brûlent & subsistent toûjours, & qu'un homme [e] frappé de la foudre est assuré parmi vous de n'être jamais reduit en cendres par un autre feu. Cette merveille est une preuve du feu éternel & une image de ce jugement qui fera durer le supplice autant que l'éternité. Si les montagnes brûlent & ne se consument point, que sera-ce des pecheurs & des ennemis de Dieu?

Tous les hommes ressusciteront pour le dernier jugement.

[e] *Fas non erat cremare hominem fulmine occisum, condi autem jubebant leges in loco in quo ictus fuerat. Plin. lib. 2. c. 54.* On étendit si loin les privileges de celui sur qui étoit tombé le tonnerre, qu'il étoit exempt de toutes les peines qu'on peut faire souffrir aux autres hommes.

## §. XLIX.

*Les Dogmes des Chrétiens excellens, parce qu'ils forcent les hommes à devenir meilleurs. Ils sont innocens, & ne doivent point attirer aux Chrétiens les mauvais traitemens qu'ils reçoivent.*

Tous ces dogmes qui sont des visions dans la bouche des Chrétiens, deviennent des connoissances sublimes, & une science rare, lorsque les Philosophes en parlent. Ce sont des genies superieurs, & nous sommes dépourvûs de bon sens. Il meritent qu'on les honore & nous qu'on nous méprise; nous meritons encore plus, puisque nous meritons la mort. Mais quelque fausses & quelque imaginaires que vous semblent les veritez que nous soutenons, elles sont cependant bien necessaires; & quelque absurdes qu'elles vous paroissent, elles sont pourtant bien utiles, puisqu'elles forcent ceux qui les croient à devenir meilleurs, autant par la crainte d'un supplice que par l'esperance d'une felicité éternelle. On ne doit pas appeller fausses & ridicules des choses qu'il est utile de croire veritables. Il n'y a point de raison qui puisse faire condamner ce qui ne produit que du bien.

Les veritez chrétiennes utiles & necessaires, puisqu'elles forcent les hommes à devenir meilleurs.

C'est donc vous-mêmes qui êtes des visionnaires de blâmer des choses utiles, & qui par là ne peuvent pas être ridicules; ou si elles sont fausses & ridicules; au moins ne font-elles de mal à personne. Elles ressemblent à tant d'autres opinions vaines & fabuleuses pour lesquelles vous ne punissez personne, parce qu'elles ne sont point mauvaises. En effet toute la punition que pourroient meriter ceux qui publient de pareilles choses, c'est au plus la raillerie, & non pas le fer ni les flammes, ni les croix, ni les bêtes.

Les Chrétiens ne meritent pas les mauvais traitemens qu'on leur fait.

Ce

Ce n'eſt pas ſeulement la populace qui eſt ravie, & qui nous inſulte lorſqu'on exerce ſur nous des cruautés que nous ne meritons point; il y en a parmi vous, qui font gloire d'être injuſtes à notre égard, parce que ce leur eſt un moyen de plaire au peuple; comme ſi vous ne receviez pas de nous-mêmes, tout le pouvoir que vous avez ſur nous. Il eſt ſûr que ſi je ſuis Chretien, c'eſt parce que je le veux être; donc vous ne me ferez mourir que lorſque je le voudray: donc ce pouvoir que vous avez ſur moi dépend de ma volonté & non de la vôtre: puiſque vous ne pouvez rien ſur moi, que je ne le veüille. Ils peuvent les éviter quand ils voudront.

C'eſt donc ſans fondement, que la populace ſe réjoüit des cruautés qu'on exerce ſur nous. C'eſt notre joye qu'elle nous dérobe, à nous, qui trouvons tant de plaiſir à perdre la vie, pour ne pas perdre la grace de Dieu. Nos ennemis au contraire devroient, non ſe réjoüir, mais s'affliger, lorſque nous avons obtenu ce que nous deſirons.

## §. L.

*Les Chretiens ne s'affligent point des injuſtices & des cruautez qu'on exerce à leur ègard. La conſtance des Payens récompenſée & regardée comme un effort de vertu. La conſtance des Chretiens punie & regardée comme une fureur & un deſeſpoir. Que c'eſt elle qui produit les Chretiens.*

MAIS pourquoy donc vous plaindre, direz-vous, de ce qu'on vous perſecute, ſi vous êtes ſi contens de ſouffrir? ne devez-vous pas au contraire aimer ceux dont vous recevez des traitemens que vous deſirez? Nous les deſirons, il eſt vray: mais, à la maniere d'un homme de guerre, qui ne trouvant aucun plaiſir au combat, par les craintes & les dangers qu'on y eſſuïe, ſe bat neanmoins de toutes ſes Les Chretiens ne ſont point fâchez de ſouffrir.

forces lorſqu'il le faut, & qui devenant victorieux, goûte du plaiſir, où d'abord il n'enviſageoit que de la peine; parce qu'il ſe retire chargé de gloire & de dépoüilles.

C'eſt une guerre qu'on nous livre, lorſqu'on nous cite devant vos Tribunaux, pour y combatre pour la verité juſqu'à la mort; & ſi c'eſt être victorieux, que de reſter maître de la choſe pour laquelle on combat, nous le ſommes: puiſque notre victoire nous aſſure le bonheur de plaire à Dieu, & les richeſſes d'une vie éternelle. Mais, vous y perdez la vie, direz-vous. Il eſt vray, nous y perdons la vie; mais aprés avoir obtenu ce que nous voulions; par où la mort nous devient une victoire, outre qu'elle nous dérobe à vos perſecutions. Qu'on nous appelle donc tant qu'on voudra, Gens *à ſarmens & à poteaux*, parce qu'on nous attache à des poteaux & qu'on nous entoure de ſarmens lorſqu'on nous brûle. Ce ſont les glorieux inſtrumens de notre victoire, c'eſt notre robe triomphale, c'eſt le char de notre gloire. Nos vaincus ont bien raiſon de ne nous aimer pas, puiſque c'eſt pour cela même qu'ils nous appellent des deſeſperez & des furieux.

La conſtance blâmée & punie dans les Chrétiens, approuvée & récompenſée dãs les Payens.

Cependant cette fureur & ce deſeſpoir excités par le ſeul deſir de la gloire & de la réputation ont toûjours paſſé parmi vous, pour des actions d'une vertu heroïque. Que Mucius [a] Scevola ſe brûle la main ſur un Autel; c'eſt un courage inoüi. Qu'Empedocle [b] ſe précipite dans les

[a] Pendant que Rome étoit aſſiegée par Porſenna Roy des Toſcans, Mucius Scevola voyant que la Ville alloit être priſe, réſolut de paſſer à travers l'Armée ennemie pour tuer Porſenna. Mais ayant pris un des Officiers du Roy pour le Roy même, il punit la main qui s'étoit trompée, en la brûlant ſur un Autel qu'il trouva devant lui. Les ennemis qui avoient été effrayez d'une action ſi hardie, le furent bien plus, lorſqu'il aſſura Porſenna qu'il étoit ſuivi de 300. Romains qui avoient conjuré ſa mort, & qui pourroient être plus heureux qu'il ne l'avoit été dans ſon entrepriſe. Une ſi grande fermeté fit lever le Siege, faire la paix, & renvoyer Mucius.

[b] EMPEDOCLE, Poëte & Philoſophe de la ville d'Argentine. Il a fait un Traité en vers des choſes naturelles; il défendoit de manger de tout ce qui a eu vie, parce qu'il mettoit l'ame dans la maſſe du ſang. Diogene Laërce dit que ſon orgueil le porta à un excez de folie, qui le fit précipiter dans les flammes du

flammes du Mont Etna [c], c'est une force d'esprit surprenante. Qu'une fondatrice [d] de Carthage préfere un bûcher à un second mary, c'est un prodige de chasteté. Que Regulus [e] sente moins les clous qui le déchirent, que la douleur d'être échangé contre plusieurs ; c'est grandeur d'ame, c'est un prisonnier victorieux. Qu'on entende un Philosophe crier à ceux qui broyent son corps avec un pilon, *frappez, frappez le fourreau d'Anaxarque* [f], *car ce n'est point Anaxarque que vous frappez* : quelle constance ! dites-vous, il insulte aux tourmens.

Je laisse ceux [g] qui ont cherché la gloire dans la mort qu'ils se sont donnée à eux-mêmes par le fer, ou par quelqu'autre voye plus douce, pour venir à ceux dont

Mont Etna, pour faire croire qu'il étoit immortel.

*c* C'est une montagne de Sicile voisine de la ville de Judicello, que les Latins appelloient Catane.

*d* C'est Didon Reine de Tyr, qui ayant vû, à ce que disent les Poëtes, son mary Sichée massacré par Pygmalion son frere, s'enfuit de son Royaume & se sauva en Affrique, où elle fonda la ville de Carthage. On dit aussi qu'elle aima si tendrement son mary, qu'elle se fit mourir, pour ne pas consentir aux propositions que lui fit Jarbas Roy de Getulie, pour un second mariage.

*e* M. ATTILIUS REGULUS Consul Romain, aprés la conquête de 73. Villes, & plusieurs batailles gagnées sur les Carthaginois, fut fait prisonnier de guerre dans celle qu'il perdit contre Xantippe General de leur Armée. Cette Victoire les ayant déterminés à faire la paix avec les Romains, Regulus s'offrit d'aller à Rome pour travailler à l'échange des prisonniers ; mais tout interessé qu'il étoit à cet échange, il s'y opposa en plein Senat, ne voulant pas être échangé pour le nombre que les ennemis demandoient. Les Carthaginois informez du procedé de Regulus, conçurent une telle haine contre lui, qu'ils épuiserent toute leur cruauté pour inventer un supplice aussi nouveau que l'action qu'il venoit de faire. Ce fut, selon quelques-uns, en le faisant mourir dans un coffre tout herissé de pointes de fer par dedans, d'autres disent que ce fut dans un tonneau, qu'ils roulerent dans toutes les ruës de Carthage.

*f* ANAXARQUE étoit de la ville d'Abdere. Il fut disciple de Democrite : il doutoit de tout : il avoit une hardiesse & une témérité qui lui firent perdre une vie qu'il avoit sçû rendre digne d'être enviée par la force de son esprit, & par son intrepidité dans les dangers. Comme il avoit l'estime & l'amitié d'Alexandre le Grand, étant un jour à sa table, ce Prince lui demanda ce qu'il pensoit du repas qu'il venoit de donner. Il n'y manque qu'une chose, répondit le Philosophe, la tête du Roy de Chypre. Nicocreon, c'étoit le nom du Roy, n'ignora pas long-temps la réponse d'Anaxarque, & en conserva un si vif ressentiment, que dés qu'Alexandre eut les yeux fermez, il fit broyer le Philosophe dans un mortier avec des pilons de fer, ce qu'Anaxarque supporta avec une constance si prodigieuse, que la violence de la douleur ne l'empêcha pas d'insulter au Tyran & aux bourreaux, en la maniere que Tertulien le rapporte.

*g* Didon, Lucrece, Caton, Cleopâtre, &c.

vous avez couronné la constance. La Courtisane d'Athenes ayant lassé la cruauté de ses bourreaux, se couppa la langue avec les dents, & la cracha au visage du tyran qui la tourmentoit, pour s'ôter les moyens de découvrir ses complices, en cas qu'elle y fût forcée par la douleur. Denis ayant demandé à Zenon [h] Eleates à quoi servoit la Philosophie, le Philosophe lui répondit, à faire mépriser la mort, & il signa sa réponse de son sang, le tyran l'ayant fait mourir à coups de foüets. Dans la celebre flagellation [i] où de jeunes Lacedemoniens se mettent en sang aux yeux de leurs parens, dont la présence leur fait redoubler les coups; la mesure du sang qu'ils répandent est celle de la gloire qu'ils remportent.

Quelle étrange gloire! on l'approuve, parce qu'elle vient des hommes. On ne la regarde ni comme un préjugé de furieux, ni comme un entêtement de desesperez, qui fait mépriser la mort & les tourmens les plus cruels. On lui permet de souffrir pour la patrie, pour l'Empire, & pour des amis, ce qu'on ne nous permet pas de souffrir pour Dieu: Cependant vous leur dressez

*h* ZENON D'ELÉE étoit Disciple de Parmenides. Aristote le fait Inventeur de la Dialectique. Diogene Laërce dit, que de peur d'être forcé par les tourmens à réveler les complices d'une conspiration dont il étoit, il cracha sa langue au visage du tyran Nearque, ce qui ne s'accorde guere avec ce que Tertulien dit ici, qu'il expira sous les coups de foüets qu'il reçut par l'ordre de Denis; c'est sans doute une faute de Copiste, qui aura mis *Dyonisio* pour *Demilo*, qui est le nom que Plutarque lui donne, ou pour *Diomedon*, qui est celui que lui donne Diogene Laërce. Ammian Marcellin dit de lui, (*lib.* 44.) mais faussement qu'il fut broyé dans un mortier d'airain. Mais on ne doit pas être surpris de ce que les Auteurs en parlent si diversement. Diog. Laërce compte huit Zenons, c'en est assez pour donner lieu à de grands anachronismes, tel que seroit celui-ci, en faisant contemporain de Denis, Zenon Eleates, qui vivoit 150. ans avant lui, & pour approprier à un seul tout ce qu'ont fait les huit ensemble. Autrefois, comme aujourd'hui, lorsqu'on a écrit l'Histoire des grands Hommes, on s'est plû a donner à un seul les actions de plusieurs personnages, & cela parce qu'un Auteur s'occupe toujours plus à rendre son Histoire agréable par une grande varieté de faits, qu'à la rendre exacte, en s'attachant scrupuleusement à la verité, ce qui devroit toujours être le but principal d'un Ecrivain.

*i* Cette flagellation s'appelloit du mot Grec, Diamastigose; c'étoit chez les Lacedemoniens une espece de Sacrifice, dans lequel les enfans se foüettoient au pied des Autels en presence de leurs parens, qui les encourageoient à souffrir, & plus ils répandoient de sang, plus ils étoient loüez, & plus grande étoit leur victoire. *Philostrate vie d'Apollon.*

à tous des Statuës : vous ornez leurs Images d'inſcriptions : vous leur faites graver des éloges pour immortaliſer leur memoire : & vous procurez à ces hommes morts une apparence de reſurrection, autant que vous le pouvez, par ces monumens ; pendant que vous regardez comme un inſenſé, celui qui eſpere reſſuſciter véritablement, s'il a le bonheur de ſouffrir pour Dieu.

L'injuſtice & la cruauté des hommes à l'égard des Chretiens, ſont des preuves de leur innocence.

Continuez-donc, ô Juges équitables, & qui le ſerez encore plus aux yeux du Peuple, lorſque vous livrerez les Chretiens à ſa fureur. Ne nous épargnez, ni les ſupplices, ni les tourmens : condannez-nous : mettez-nous en poudre : votre injuſtice ſera la preuve de notre innocence. C'eſt pour cela que Dieu permet qu'on nous tourmente ; car cette jeune Chretienne que vous avez condannée depuis peu à être livrée, non à la fureur d'un Lion, mais à la brutalité d'un ſéducteur public, vous a fait avoüer, que la perte de la chaſteté eſt pour un Chretien, le plus rigoureux de tous les ſupplices, & le genre de mort le plus affreux. Mais ce rafinement de cruauté ne ſervira qu'à nous multiplier davantage. Plus vous faites mourir de Chretiens, plus il en renaît ; & ce ſang que vous répandez eſt une ſemence feconde qui en reproduit d'autres.

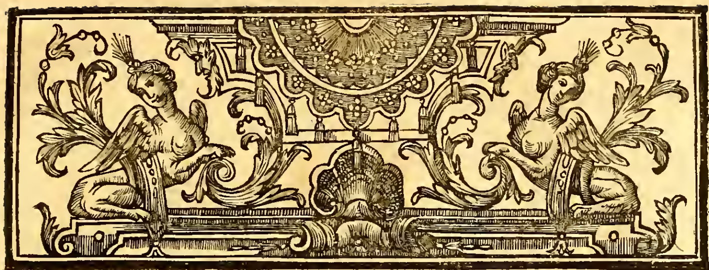
Elle leur fait mépriſer la mort.

L'exemple des Chretiens fait plus de Diſciples, que tous les preceptes des Philoſophes ne leur ont dōné de Sectateurs.

Vous avez parmi vous pluſieurs Philoſophes qui exhortent à ſouffrir la douleur & la mort. Ciceron dans ſes Tuſculanes ; Seneque, dans ſon Traité du hazard ; Diogene, Pyrrhon, Callinicus ; & jamais avec tous leurs preceptes, ils n'ont tant fait de Diſciples que les Chretiens par leurs exemples. Cette conſtance que vous nous reprochez, eſt celle qui les a faits. Car, qui peut en être témoin, ſans en être frappé & ſans en rechercher la cauſe ? Qui eſt-ce qui la recherche ſans ſe faire Chretien ?

Et qui eſt-ce qui ſe fait Chretien, & qui ne deſire pas de ſouffrir, pour ſe rendre digne des graces qu'il a reçûës de Dieu, & pour payer au prix de ſon ſang, le pardon entier qu'il en obtient; parce qu'il n'y a point de peché que le martyre n'efface? De-là vient que nous vous rendons graces, lorſque vous prononcez nos Sentences. Mais comme les jugemens de Dieu ſont differens de ceux des hommes, pendant que vous nous condannez, Dieu nous abſout.

FIN.



# LETTRE

*De C. Cæcil. Plinius Secundus Gouverneur de Pont & de Bithynie à l'Empereur Trajan, citée par Tertulien dans son Apologetique*, page 7.

## ARGUMENT.

L'Eglise qui trouva autrefois un Apôtre dans l'un de ses plus zelez Persécuteurs, rencontre ici un Apologiste dans l'un de ses plus puissans ennemis. En effet, cette lettre a toujours été regardée comme un hommage que le Paganisme rend à la Religion Chretienne, & comme un monument glorieux & un témoignage éclatant de l'innocence & de la sainteté de ses premiers siecles. Elle a toujours paru d'un si grand poids aux plus sçavans hommes, qu'ils l'ont jugée digne de leurs reflexions & de leurs Commentaires. L'occasion à laquelle elle a été écrite est l'extrême embarras où se trouva Pline, en voyant le Christianisme établi dans la plupart des Villes de Pont & de Bithynie. Le premier devoir d'un Gouverneur ou d'un Proconsul, en arrivant dans le lieu où il étoit envoyé en cette qualité, étoit de visiter les

Temples, & d'examiner s'il ne se passoit rien parmi le Peuple, qui fût contraire à la Religion & au culte des Dieux. Pline fut effrayé, en commençant sa visite, à la vûë du grand nombre de Chretiens qu'on lui déferoit à chaque instant : & aprés en avoir fait mourir quelques-uns, & privé quelques autres de leurs emplois & de leurs charges, il écrivit à l'Empereur, pour sçavoir ce qu'il feroit du reste. Le nombre devoit en effet le surprendre; puisqu'il y trouvoit presqu'autant de Chretiens que de Payens. Mais comment se pouvoit-il faire qu'il y en eût moins? Saint Pierre avoit demeuré longtems à Antioche. Saint Paul & Saint Barnabé y avoient fait un grand nombre de Disciples, comme dans la plûpart des autres Villes de l'Asie. La Galatie où étoit l'Eglise, à laquelle Saint Paul adresse une de ses Lettres, separoit le Pont d'avec la Bithynie. Que cet Apôtre en ait fait le voyage, qu'il semble se proposer ( *Act. c.* 16. ) ou qu'il ne l'ait point fait; on ne sçauroit douter qu'il n'y ait envoyé de ses Diciples, comme il faisoit dans tous les lieux où il ne pouvoit pas se transporter luimême. Saint Jean pendant son séjour à Ephese, avoit formé une Eglise nombreuse. Il s'en étoit établi une autre à Smyrne, par les soins de Saint Polycarpe qui en étoit Evêque. Les exemples, les Prédications & les Miracles de tant de Saints avoient peuplé toute l'Asie de Chretiens, & le sang des Martyrs en reproduisoit tous les jours. Le nombre n'en pouvoit donc être que tres-grand, & ce n'est pas sans raison que Pline représente à l'Empereur, que les Villes & les Campagnes en sont remplies; & que cette affaire est d'autant plus importante, qu'il y va de la vie d'une multitude infinie de Citoyens.

LETTRE.

# LETTRE.

C'Eſt toujours à vous, SEIGNEUR, que je m'adreſſe dans mes doutes ; car qui peut mieux que vous me déterminer & m'inſtruire ſur ce que j'ignore ? Je ne me ſuis jamais trouvé à aucun interrogatoire de Chretiens : je ne ſçay, ny la punition qu'ils meritent, ny en quoy ils ſont coupables, ny les queſtions qu'il leur faut faire. J'ay même balancé long-temps, ſi je n'aurois pas égard à l'âge, & ſi j'en uſerois avec les temperamens délicats comme avec les plus robuſtes.

Je doute encore s'il faut pardonner à celuy qui renonce à ſes erreurs : ſi l'on ne doit pas faire grace à un Chretien qui ne veut plus l'être ; & ſi, quoyque ce nom ſoit innocent, on ne doit pas punir dans les Perſonnes qui le portent, tous les crimes qu'on y attache. Voicy la maniere dont j'en ay uſé juſqu'icy à l'égard de ceux qui m'ont été dénoncez.

Je les ay interrogez, & ceux qui ont ſoûtenu qu'ils étoient Chretiens, je les ay remis à un ſecond & juſqu'à un troiſiéme interrogatoire, les menaçant du ſupplice s'ils perſeveroient ; & lors qu'ils ſe ſont trouvez opiniâtres, je les y ay fait conduire. Car quelqu'innocens qu'ils puiſſent paroître par leur aveu, je ne ſçaurois douter qu'ils ne ſoient tres-criminels, par leur entêtement & par leur opiniâtreté indomptable. Il s'en eſt auſſi rencontré atteints de cette même folie, que j'ay fait enregiſtrer pour être renvoyez à Rome, parce qu'ils ſont Citoyens Romains.

Le crime qui ne ſe répand jamais davantage que lorſqu'on l'attaque, a produit en peu de temps des coupables de bien des eſpeces.

On m'a remis un Memoire anonyme, où l'on dénon-

V

çoit diverſes Perſonnes, qui nient d'être & d'avoir jamais été Chretiens. Ils ont invoqué nos Divinitez dans les mêmes termes que moy : ils ont offert de l'encens & du vin à votre image, (que j'avois fait apporter à deſſein avec les ſtatuës des Dieux : ) ils ont outre cela déteſté Chriſt. Et comme il eſt, dit-on, impoſſible de forcer à faire aucunes de ces choſes, ceux qui ſont veritablement Chretiens; j'ay crû que je devois les renvoyer abſous.

D'autres déferez par un Dénonciateur, ont confeſſé qu'ils étoient Chretiens, & l'ont nié preſqu'en même temps; diſant qu'ils l'avoient été, mais qu'ils ne l'étoient plus : les uns depuis trois ans, les autres depuis davantage, & quelques-uns depuis vingt-cinq. Tous ont adoré votre image avec celle des Dieux, & ont auſſi blaſphemé Chriſt.

Ils aſſurent que tout leur crime & toute leur erreur eſt de s'aſſembler pendant la nuit à certains jours marquez, & de chanter tour à tour des Hymnes en l'honneur de Chriſt, qu'ils regardent comme un Dieu. Ils aſſurent encore qu'ils s'engagent par ſerment, non à aucun crime, mais à ne commettre ny vol, ny larcin, ny adultere : à ne point manquer de foy, & à ne jamais nier un dépôt. Qu'après cela, ils ſe retirent & ſe retrouvent enſuite dans un même lieu pour y faire un repas tous enſemble, mais où il ne ſe paſſe rien que d'innocent : que cependant ils ne l'ont point fait, depuis que, ſuivant vos ordres, j'ay défendu ces aſſemblées par un Edit.

J'ay jugé, que pour en ſçavoir encore mieux la verité, il étoit neceſſaire de mettre à la queſtion deux des femmes qui les ſervent, qu'ils appellent " Miniſtres;

*Les Diaconeſſes. C'étoit*

mais je n'ay rien découvert qu'une superstition criminelle & outrée. Tout cela m'a déterminé à differer leur jugement pour vous demander votre avis. J'ay crû devoir vous communiquer cette affaire, par la multitude de Citoyens dont la vie periclite. Il y en a beaucoup, de tout âge, de tout ordre, de l'un & l'autre sexe, qui sont prêts de se perdre, & beaucoup dont la perte est certaine. Car, ce ne sont pas seulement les villes qui sont infectées de cette superstition contagieuse; les Bourgs & les Villages en sont remplis. Le mal n'est pourtant pas sans remede, & il semble qu'on pourroit en arrêter le cours. En effet, les Temples qui étoient presque deserts, sont déja plus frequentez: les sacrifices, interrompus depuis long-temps, recommencent: on achetoit tres-peu de victimes, & l'on en vend par tout. De-là on peut juger combien d'hommes reviendront de leur erreur, s'ils trouvent leur grace dans leur repentir.

*des Veuves qui se consacroient pour servir les Fideles.*

*Plin. liv. X. Epist. 97.*

*Réponse de l'Empereur Trajan à C. Cæcil. Plinius Secundus Gouverneur de Pont & de Bithynie, citée par Tertulien dans son Apologetique*, page 7.

RIEN n'est si sage, mon cher Secondus, que la conduite que vous avez gardée à l'égard de ceux qui vous ont été déférez comme Chretiens. Car il ne seroit pas possible de faire en pareil cas une regle qui fût generale & qu'on pût toujours suivre. Il ne faut pas les rechercher; mais si on les dénonce & qu'ils soient convaincus; il faut les punir. Si pourtant l'accusé nie qu'il soit Chretien, & qu'il en donne des marques; ( je

veux dire s'il invoque nos Dieux:) quelque preuve que vous ayez contre lui pour le paſſé ; ſon repentir merite ſa grace. Quant aux libelles d'accuſation anonymes ; on ne doit pas s'y arrêter, de quelque crime qu'il s'agiſſe. Ce ſeroit donner lieu au deſordre, & déroger à nos maximes. *Plin. liv. X. Epit. 98.*



# TABLE DES MATIERES.

A

E

## N

## Q



## R

Y

*Fin de la Table des Matieres.*

---

## *FAUTES A CORRIGER.*

PAge 1. *Remarque a. ligne* 10. pas encore, *lifez*, pas alors.

*Page* 2. *Rem. c. lig.* 18. s'il avoit voulu, *lifez*, fi Tertulien avoit voulu.

*Ibid. Rem. c. l.* 33. dans la remarque, *lifez*, dans le paffage.

*P.* 3. *R. d. l.* 9. qu'il la merite, *l.* qui la merite.

*P.* 5. *R. f. lig.* 9. χείνȣσι *lifez*, κείνȣσι.

*P.* 10. *ligne* 30. il ne refte, *lif.* il ne refte plus.

*Ibid, à la marge*, la haine qu'on a, *lifez*, la haine que les Payens ont.

*Page* 11. *ligne* 18. ôtez le point admiratif !

*P.* 14. *Rem. d*, *lig.* 19. Laercet, *lifez*, Laërce.

*P.* 21. *Rem. c*, *lig.* 23. Epift. *lifez*, Epit.

*P.* 23. *R. g. lig.* 29. calomnie fi, *l.* calomnie. Si.

*P.* 25. *lig.* 11. comme le fruit, *l.* comme un fruit.

*P.* 27. *lig.* 17. des impietez, *lif.* des impuretez.

*P.* 28. *lig.* 13. nos femmes, *lif.* vos femmes.

*P.* 30. *lig.* 24. d'hommes qui, *lif.* d'homme qui.

*P.* 38. *Rem. r*, *lig.* 11. Simon, *lifez*, Cimon.

*Ibid. Rem. f*, *ligne* 11. Lyon, *lifez*, Lion.

*P.* 39. *lig.* 5. chez vous en, *lif.* chez vous, en.

*P.* 47. *Rem. o*, *lig.* 1. Roy de la mer, *lif.* Roy de Samos.

*P.* 55. *Rem. d*, *lig.* 14. Alomene, *lif.* Alemene.

*P.* 56. *R. e. lig.* 4. infuportables, *l.* infuportable.

*Ibid. R. f. lig.* 3. ce qui donna, *l.* ce qui a donné.

*P.* 62. *Rem. a*, *lig.* 8. ὀνοχοίτης *lifez*, ὀνοκοίτης.

*P.* 63. *Rem. a*, *lig.* 1. χόσμος *lifez*, κόσμος.

*P.* 64. *lig.* 25. des temps, *lifez*, des faifons.

*P.* 66. *lig.* 10. étoient autrefois, *lif.* font originairement.

*P.* 70. *lig.* 13. rendront, *lifez*, rendroient.

*P.* 71. *lig.* 26. qui ne fçache, *lifez*, qui fçait.

*P.* 79. *Rem. i*, *ligne* 11. Alag. *lifez*, Adag.

*Ibid. Rem. a*, *lig.* 4. ευδαιμονες *lif.* εὐδαίμονες.

*Ibid. R. a*, *lig.* 5. χαχοδαιμονες *lif.* κακοδαίμονες.

*Ibid. Rem. a*, *lig.* 21. donc, *lifez*, dont.

*Ibid. R. a*, *lig.* 42. elle a depuis, *l.* elle l'a depuis.

*P.* 83. *Rem. e lig.* 21. *lapfum*, *lifez*, *lapfum.*

*P.* 84. *lig.* 2. pour adorer, *lif.* pour faire adorer.

*Ibid. à la marge*, mes, *lifez*, mêmes.

*P.* 90. *Rem. d. ligne* 1. donc, *lifez*, dont.

*Ibid. Rem.* * *ligne* 2. Ancuria, *lifez*, Ancaria.

*P.* 91. *Rem. f. lig.* 7. Neron, *lifez*, Nerva.

*P.* 102. *lig.* 18. au-deffous de tous, *lifez*, au-deffus de tous.

*Ibid. lig.* 18. au-deffus de Dieu, *lif.* au-deffous de Dieu.

*P.* 109. *lig.* 21. Populacé, *lifez*, Populace.

*P.* 110. *Rem. a*, *lig.* 14. *Vulcafius*, *l. Volcafius.*

*Ibid. Rem. c. lig.* 11. opiniâtré, *lif.* opiniâtre.

*P.* 112. *l.* 9. dans les mœurs, *l.* dans des mœurs.

*Ibid. à la marge*, les Chretiens font, *lifez*, les Chretiens font.

*Ibid.* ce qu'ils font, *lifez*, ce qu'ils font.

*Ibid. lig.* 27. les Chretient, *lif.* les Chretiens.

*P.* 113. *ligne* 12. ne laiffent, *lifez*, ne laiffe.

*P.* 118. *lig.* 7. mais il y a, *l.* il eft vray qu'il y a.

*P.* 121. *ligne* 32. le Tybre, *lifez*, fi le Tybre.

*P.* 122. *lig.* 4 au lion, *lifez*, au lion, au lion.

*P.* 123. *Rem. b. lig.* 5. Riph. *lifez*, Xiph.

*Ibid. Rem. c. lig.* 11. l'Aufunois, *l.* l'Autunois.

*P.* 127. *Rem. a. lig.* 20. de la Gité, *l.* de la Cité.

*P.* 136. *à la marge*, faintes Ecriture, *lifez*, faintes Ecritures.

*Ibid. lig.* 5. connu de Divinité, *lifez*, connu de la Divinité.

*P.* 139. *lig.* 16. & la nature, *lif.* & par la nature.

*Ibid. Rem. a. lig.* 13. *de honef. Difciplinâ*, *lif. de honeft. difciplina.*

*P.* 143. *ligne* 6. ni reffufciterons, *lifez*, ni ne reffufciterons.

*P.* 144. *ligne* 3. qui'ls, *lifez*, qu'ils.

# PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre, à nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut : Notre tres-cher & bien-amé J. B. VASSOULT Aumônier & Confesseur ordinaire de la Maison de feuë notre tres-chere Fille Madame la Dauphine, Nous ayant fait remontrer qu'il desireroit faire imprimer *Les Oeuvres de Tertulien, traduites en François* ; & dont il desireroit faire part au Public, s'il nous plaisoit luy accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires : A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit sieur Exposant, Nous luy avons permis & permettons par ces Presentes de faire imprimer lesdits Ouvrages en un ou plusieurs volumes, en telle forme, marge, caracteres, conjointement & séparément, & autant de fois que bon luy semblera, & de les faire vendre & debiter par tout notre Royaume, pendant le temps de douze années consecutives, à compter du jour de la date desdites Presentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéïssance, & à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ny contrefaire lesdits Ouvrages qu'il a traduits, avec des Notes, en tout ny en partie, ny d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre en langue Latine, langue Grecque, langue Hebraïque ou autrement, sans le consentement par écrit dudit sieur Exposant, ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mil livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit sieur Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts ; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois

mois de la date d'icelles, que l'impreſſion deſdits Ouvrages ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformement aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que d'expoſer leſdits Ouvrages en vente, il en sera mis de chacun deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique; un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre tres-cher & feal Chevalier Chancelier de France le ſieur Phelypeaux Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Preſentes: Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit ſieur Expoſant, ou ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites Preſentes, qui ſera imprimée au commencement ou à la fin deſdits Ouvrages, ſoit tenuë pour bien & duëment ſignifiée; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, foy ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, charte Normande, & Lettres à ce contraires. Car tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Verſailles le trentiéme jour du mois de Decembre l'an de grace mil ſept cent treize, & de notre regne le ſoixante-onziéme. Par le Roy en ſon Conſeil, FOUQUET.

Il eſt ordonné par l'Edit de Sa Majeſté de 1686. & Arreſts de ſon Conſeil rendus en conſequence, que les Livres dont l'impreſſion ſe permet par chacun des Privileges, ne ſeront vendus que par un Libraire ou Imprimeur.

*Regiſtré ſur le Regiſtre num.* 3 *de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, num.* 797. *page* 709. *conformement aux Reglemens, & notamment à l'Arreſt du* 13. *Aouſt* 1703. *A Paris ce* 14. *Janvier* 1714. *Signé*, ROBUSTEL, *Syndic.*